

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Conseil intercommunal du 11.06.2020 aux Galeries du Rivage CORONAVIRUS

Communication du Président

Organisation et mise en place de la prochaine séance du Conseil intercommunal aux Galeries du Rivage.

Va à tous les participantes et participants

Mesdames et Messieurs,

Il m'appartient de vous donner les instructions coronavirales suivantes en vous priant de les respecter scrupuleusement.

1. Bases légales

Office fédéral de la santé publique OFSP
FAQ : assouplissements à partir du 6.6.2020 Date : 27.5.2020.

À quelles conditions les événements politiques sont-ils à nouveau autorisés ?
Les rassemblements politiques dans l'espace public – jusqu'à 300 personnes – sont à nouveau possibles à partir du 6 juin. Des plans de protection sont nécessaires pour ces événements également. **La distance de deux mètres doit être respectée.** Les listes de présence ne sont pas nécessaires. Les réunions de partis et les assemblées municipales entrent dans la catégorie des manifestations (jusqu'à 300 personnes).

2. Forme de l'assemblée

Il s'agit d'une assemblée ordinaire.

Le public et/ou la presse sont priés de se rendre sur la galerie et non pas dans la salle.

3. Ouverture des portes dès 17.45h

Il y aura deux entrées :

- L'une sera celle côté lac, rue Louis Meyer (en face des Galeries du Rivage). Y entreront par cet endroit les groupes Vevey et de Montreux pour aller s'asseoir, chacune et chacun à une table espacée de 2m à une chaise portant des numéros sur papiers couleurs vert pour Montreux et rouge pour Vevey
- L'autre sera du côté gare, à la rue du Torrent.

Y entreront par cet endroit les groupes de La Tour-de-Peilz et des Communes d'Amont pour aller s'asseoir, chacune et chacun à une table espacée de 2m à une chaise portant des numéros sur papiers couleurs violet pour La Tour-de-Peilz et bleu pour les Communes d'Amont.

- Le Comité directeur se trouvera, le président et les deux vice-présidents sur scène, les autres au pied de la scène, chacune et chacun à une table espacée de 2m à une chaise.

Chacune et chacun se désinfectera les mains à l'entrée dans la salle avec de la solution hydroalcoolique mise à disposition.

4. Equipement :

Tous les invités et convoqués pourront se servir d'un masque (port pas obligatoire).

Les scrutatrices et scrutateurs n'auront pas à s'occuper des micros montés sur perches, désinfectés après chaque utilisation. Ce sera fait par des intervenants spécialement mobilisés. Attention : les scrutatrices et scrutateurs devront cependant s'équiper d'un masque et de gants mis à disposition lors des distributions et ensuite collectes des bulletins de vote secret.

5. Mouvements durant la séance

Il y aura une toilette pour dames et une pour hommes ouvertes, pour chacune une personne à la fois.

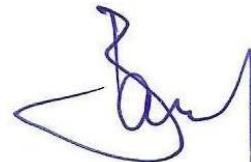
Sinon, tous les participants sont priés de rester assis à leur place, sauf sur appel du président pour venir au perchoir.

6. Fin de la séance

Les participants s'en iront selon instructions verbales du Président.

Vevey, le 27.05.2020

.....
Francis Baud



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 11 juin 2020 à 18h30
en la SALLE DES GALERIES DU RIVAGE
Rue Louis-Meyer 4 - 1800 Vevey**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
 - 2.1 Assermentation de Madame Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Dominique Vaucoret, démissionnaire.
 - 2.2 Assermentation de Monsieur Christian Bécherraz (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote, démissionnaire.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal No 04/2019 de la séance du 28 novembre 2019.
5. Communications du Bureau.
6. Correspondance.
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets.
8. Élection du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2020-2021
9. Élection du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2020-2021
10. Élection de deux scrutateurs pour l'année 2020-2021
11. Élection de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2020-2021
12. Préavis du Comité de direction.
 - 12.1 Préavis relatif aux comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2020).
 - 12.2 Préavis relatif au rapport de gestion 2019 (No 02/2020).
 - 12.3 Préavis relatif à l'augmentation du plafond d'endettement (No 03/2020).
 - 12.4 Préavis relatif au renouvellement d'une ambulance (No 04/2020).



12.5 Préavis relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2021 (No 05/2020)



13. Communications du Comité de direction.

13.1 Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! » (No 01/2020).



14. Autres objets s'il y a lieu.

Le Président :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Baud".

Francis Baud

La Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Dind".

Carole Dind

Annexes :

- Communication du président concernant l'organisation de la séance
- Convocation des groupes
- Procès-verbal No 04/2019
- Préavis Nos 01, 02, 03, 04 et 05/2020
- Communication du Comité de direction N° 01/2020

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du jeudi 11 juin 2020 à 18h30

SALLE DES GALERIES DU RIVAGE

Rue Louis-Meyer 4 - 1800 Vevey

CONVOCATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

Lundi 8 juin 2020 - 19h00
Par visioconférence organisée par Isabel Jerbia, présidente

Groupe de Montreux

Mardi 9 juin 2020 - 19h00
Informations et détails organisationnels vous seront communiqués par votre président de groupe

Groupe de La Tour-de-Peilz

Mardi 9 juin 2020
18h30 – Salle 2
(Attention au changement de salle !)
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz

Groupe des Communes d'Amont

Mercredi 10 juin 2020
20h00 – Grande Salle
Rue du Collège 7
(Attention au changement de salle !)
1804 Corsier

Nous rappelons qu'il appartient aux groupes qui souhaitent se réunir de présenter à la Préfecture (prefecture.rivierapaysdenhaut@vd.ch) les mesures qu'ils entendent prendre au sens de l'article 7, lettre b de l'ordonnance 2 COVID-19. Le préfet examinera si les conditions posées par cette disposition sont remplies, faute de quoi il pourra interdire la réunion.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 04/2019

Date : Jeudi 28 novembre 2019 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey – rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Présidence : M. Francis Baud (Vevey)

Scrutatrice : Mme Corinne Borloz (Corseaux)

Présent(e)s : 43 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 20 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 2 conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations éventuelles
- 2.1 Assermentation de Madame Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Jacques Ansermet, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 03/2019 de la séance du 26 septembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt de motions, postulats, interpellations et projets
8. Présentation de la Direction générale de la santé – Evolution du paysage hospitalier et conséquences
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! » (No 06/2019)
- 9.2 Communication relative à la clé de répartition (No 07/2019)
- 9.3 Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales
10. Rapports des commissions
- 10.1 Rapport relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises (préavis No 04/2019) (Rapp : Monsieur Roger Urech, Président rapporteur)
11. Développement des motions, postulats, interpellations et réponses du Comité de direction
12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Francis Baud (Vevey) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, ainsi que les membres de la Direction et les personnes qui se trouvent dans les rangs du public.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay) – Alain Volet (Corseaux) – Olivier Bays (Corsier) – Jacques Keller (Corsier) – Nicole Pointet (Jongny) – Christian Grobety (La Tour-de-Peilz) – Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) – Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) – Olivier Martin (La Tour-de-Peilz) – Irina Gote (Montreux) – Carole Grangier (Montreux) – Antony Huys (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Alexandre Staeger (Montreux) – Cédric Bussy (Vevey) – Jorge Maldonado (Vevey) – Christophe Ming (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

N'ont pas fait excuser leur absence : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) – Yves-Laurent Kundert (Montreux)

Mme Antoinette Siffert (St-Légier), MM. Yves Raboud (Corseaux) et Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

2.1 Assermentation de Madame Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Jacques Ansermet, démissionnaire

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Elina Leimgruber (Vevey) prête serment.

M. le Président la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL NO 03/2019 DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 03/2019 de la séance du 26 septembre 2019 est adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En ce qui concerne le remboursement des frais de transports lors des séances du Conseil intercommunal, le Bureau a adopté les directives suivantes :

Les frais de transports publics des membres du Conseil intercommunal Sécurité Riviera sont pris en charge de la manière suivante :

- Valable pour les séances plénières du Conseil intercommunal ainsi que pour les séances de commissions permanentes et ad hoc
- Trajet aller-retour depuis le domicile jusqu'à la salle où se réunit le Conseil intercommunal
- Valable pour les zones Mobilis situées sur le territoire des dix communes membres de l'Association Sécurité Riviera (zones 66, 67, 70, 72, 73, 74, 76 et 77)
- Afin de favoriser l'usage des transports publics, les frais de parking ne sont pas pris en considération

- Les tickets originaux ou preuves d'achat d'un billet via internet doivent être remis au plus tard le 30 juin au/à la secrétaire du Conseil intercommunal et seront ajoutés aux jetons de présence de l'année législative en cours

6. CORRESPONDANCE

Communiqué de presse du SDIS annonçant la nomination du Major Jean-Marc Pittet suite à la disparition du Major Cédric Fagherazzi. Félicitations à M. Jean-Marc Pittet pour sa nomination.

7. DEPOT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Deux interpellations sont déposées au nom du groupe Vevey et seront développées sous point 11 de l'ordre du jour :

- Interpellation de Mme Isabel Jerbia « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! »
- Interpellation de M. Jérémy D'Inverno « Calmer les inquiétudes de la population veveysanne »

8. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ – EVOLUTION DU PAYSAGE HOSPITALIER ET CONSÉQUENCES

Cette présentation, faite par Mme Sandra Deriaz, directrice médicale du HRC, et M. Olivier Linder, directeur hôpitaux et pré-hospitalier à la Direction générale de la santé de l'Etat de Vaud, est jointe en annexe au présent procès-verbal. Un large échange questions/réponses suit cette présentation.

Mme Cécile Vouilloz (Blonay) revient sur le tableau présentant les durées d'intervention. Il aurait été utile de savoir à quelle heure ont eu lieu ces interventions, en particulier aux heures de pointe. La saison de ski, qui va bientôt démarrer, avec ses inévitables bouchons, pourrait ralentir les déplacements.

Réponse : Les durées diffèrent en fonction de la circulation, mais toutes les interventions n'ont jamais dépassé les 15 minutes. Lorsque le SMUR arrive, il y a déjà un ambulancier sur place, qui a déjà fait les premiers gestes. Des statistiques après six mois pourront être communiquées. Le nombre de cas potentiellement concernés est extrêmement faible et les secours rouent tout de même avec les feux bleus.

M. Angelo De Quattro (Jongny) estime qu'on n'a pas beaucoup de recul pour l'instant et reste donc dans l'attente des prochaines communications, notamment à la fin de l'hiver. Il est vrai qu'il y aura des situations délicates en fin d'année avec les touristes et les skieurs. Si l'autoroute est bloquée, la route du lac l'est également et il est très difficile de circuler, dans un sens ou dans l'autre.

Réponse : Tous ces éléments seront suivis de très près, mais ce qui est important, ce sont les premières minutes, où les ambulanciers arrivent et peuvent pratiquer les premiers soins. Les délais sont plus que respectés et les sorties sont relativement peu nombreuses. Les interventions seront peut-être ralenties, mais pas au point d'être au-delà des délais à respecter. En cas de catastrophe, il est toujours possible de faire intervenir l'hélicoptère. Il y a peut-être aussi une information à faire au niveau de la population afin que les feux bleus soient respectés.

Mme Isabel Jerbia (Vevey) aimerait savoir si la durée qui est mentionnée correspond bien au délai entre le départ du SMUR et le lieu où les premiers soins ont déjà été prodigués. (*Il lui est répondu par l'affirmative*) La question d'une information accrue à la population sur les bons gestes à adopter en tant qu'automobiliste lui paraît importante.

M. Bernard Degex (Blonay), président du Comité de direction, s'étonne de certaines durées mentionnées. 2 min. 29 entre Rennaz et St-Légier, cela paraît particulièrement court. (*Les durées sont en fait calculées entre le lieu où l'alarme a été donnée – pas forcément Rennaz – et le lieu de l'intervention*) Il faudrait mentionner le lieu de départ. Suite au déplacement à Rennaz, un projet pilote a été mis sur pied sur la Riviera avec le Rapid Responder. Des informations pourraient être données à ce sujet, de même que pour les filières AVC et STEMI.

Réponse : Puisque les ambulances doivent maintenant aller jusqu'à Rennaz, elles seront peut-être un peu moins disponibles pour l'intervention suivante. On a donc mis en place un ambulancier dans un véhicule qui n'est pas une ambulance, mais un véhicule équipé avec tout ce qu'il faut pour prendre en charge un patient, et qui peut être appelé, s'il n'y a pas d'ambulance disponible en moins de 15 minutes, pour aller sur place et faire déjà les premiers gestes. Ce service fonctionne pour le moment entre 9h00 et 18h00. Ce projet pourrait être étendu à d'autres régions du canton, où la couverture par ambulance n'est pas forcément toujours facile à assurer. Des détails sont donnés au sujet des filières AVC et STEMI (infarctus). Ce type d'urgences sera toujours dirigé vers Sion ou le CHUV. Par contre, le HRC disposera, dès la mi-janvier, d'une salle où il sera possible de réaliser des examens et sera prêt, dès la mi-décembre, à recevoir les patients pour un suivi très précoce de réadaptation.

M. Frédéric Pilloud, directeur, ajoute que des informations circulent maintenant sur les réseaux sociaux, de même que sur les totems installés sur les autoroutes, afin d'orienter les usagers sur les bons comportements à adopter. Ce changement du paysage hospitalier, respectivement ses conséquences sur le pré-hospitalier, a été anticipé en équipant les véhicules d'intervention de la police avec des appareils défibrillateurs. Des collaborateurs du service ambulances forment aussi à l'interne leurs collègues des services de police, du SDIS, voire les ASP. Il y a une première couche, où chacun peut trouver sa place, avec le réseau des First Responder qui peuvent intervenir en utilisant les défibrillateurs que l'on trouve dans les administrations ou sur certains sites. Le 2^{ème} niveau, ce sont tous les services de secours et d'intervention qui interagissent ensemble et sont capables d'intervenir en premier échelon sur une situation + les ambulances. Une nouvelle couche est en phase pilote dans la région (Rapid Responder). Enfin le SMUR, voire la REGA en cas de situation particulière. Pour la REGA, il faut toutefois que les conditions de vol soient réunies. Il est important de suivre cette évolution et de pouvoir réagir rapidement au niveau du terrain pour apporter des adaptations. Il est question de la vie des personnes et il est fondamental de prendre rapidement les bonnes mesures.

Mme Bibiana Streicher (Montreux) ne se dit pas inquiète au niveau du SMUR, dont les interventions sont relativement peu nombreuses. Ce qui compte, c'est l'intervention de l'ambulance. L'emplacement des ambulances devient important, c'est là où la stratégie se joue. Il faut les placer dans des endroits qui ne soient pas trop engorgés. Dans combien de cas la présence du médecin était-elle réellement nécessaire ? Avec la technologie actuelle, il sera certainement de moins en moins nécessaire de faire appel au SMUR.

Réponse : Les lieux de départ des ambulances n'ont pas été modifiés par l'ouverture du site de Rennaz. Ces lieux ont été définis pour pouvoir intervenir dans les 15 minutes dans 90% des situations, objectif fixé pour obtenir une certification de la part de l'IAS (inter-association de sauvetage), qui édicte les normes en matière de délais d'intervention, de compétences des ambulanciers, etc. Une commission cantonale réfléchit à la manière dont on doit faire intervenir les SMUR. Avec la technologie actuelle à disposition, il n'est pas forcément nécessaire de faire intervenir un médecin. On peut transmettre certaines informations à distance. Les choses sont en train d'être organisées pour éviter de faire sortir le SMUR et garder ainsi les compétences médicales pour des interventions plus importantes. Il est prévu de faire appel au médecin pour les cas de degrés 5, 6 et 7. Les filières AVC doivent arriver le plus vite possible à un scanner ; il n'est donc pas nécessaire d'engager un médecin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président remercie infiniment Mme Sandra Deriaz et M. Olivier Linder pour leur très belle et bonne présentation.

9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

9.1 Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! » (No 06/2019)

La parole n'est pas demandée.

9.2 Communication relative à la clé de répartition (No 07/2019)

La parole n'est pas demandée.

9.3 Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales

Cette présentation, faite par M. Frédéric Pilloud, directeur, est jointe en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS

10.1 Rapport relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises (préavis No 04/2019) (Rapp : Monsieur Roger Urech, Président rapporteur)

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) revient sur l'amendement formulé par la commission. Le but est de donner mandat au Comité de direction pour négocier avec le Canton afin que la facture de maintenance de ce système soit prise en charge, totalement ou partiellement, par le Canton et prise en compte dans la facture policière. Cet amendement donnera plus de légitimité au Comité de direction pour négocier, car mandaté par le Conseil intercommunal. Actuellement, les communes n'ayant pas de corps de police - communal ou intercommunal - délèguent leurs interventions à la police cantonale et ces prestations leur sont facturées, mais elles sont plafonnées. Ceci ne correspond plus à la réalité et les surcoûts sont répartis entre les divers corps de police. Cette facture doit être rediscutée et c'est le moment idéal pour y intégrer ces frais de maintenance, puisque toutes les communes du canton bénéficient de l'amélioration qu'apporte ce nouveau système. Cet amendement a été accepté par la commission à l'unanimité moins une abstention. L'abstention ne semble pas porter sur le principe, mais sur la formulation « autant que faire se peut ». La personne qui s'est abstenu aurait souhaité quelque chose de plus drastique, avec un objectif à atteindre, mais la commission se voyait mal demander au Comité de direction de négocier pour que le Canton reprenne un pourcentage de 50, 70 ou 100% de la facture. Cet amendement aurait été considéré comme irrecevable, raison pour laquelle une formulation plus générale a été préférée.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction ne s'oppose pas à cet amendement, bien au contraire, puisque cela lui donne davantage de légitimité pour négocier, avec les autres polices intercommunales, avec le Canton concernant à la fois le montant de l'investissement mais aussi et surtout pour que la maintenance soit prise dans la future facture policière.

Mme Arianne Rouge (Corsier), membre du Comité de direction, précise que, contrairement à ce qui figure dans le rapport, elle n'était pas présente lors de la commission. (*C'est Mme Amélie Flückiger (Chardonne) qui a assisté à la séance*)

Au vote, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité. M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées telles qu'amendées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

- Vu le préavis N° 4/2019 du Comité de direction du 5 septembre 2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- afin d'adhérer au projet cantonal « Odyssée »,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d e c i d e

- De charger le Comité de direction d'entreprendre toutes les démarches possibles afin de limiter les coûts d'investissement et de s'assurer, autant que faire se peut, que les frais de maintenance soient pris en compte dans la future facture policière ;
- D'autoriser le Comité de direction à adhérer au projet cantonal « Odyssée » ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'124'631.-- au maximum ;
- De financer cet investissement par l'emprunt que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- D'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET REONSES DU COMITE DE DIRECTION

11.1 Interpellation de Mme Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! »

Mme Isabel Jerbia (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le 11 novembre 2019 les parents des enfants fréquentant le collège de La Veveyse ont reçu un courrier de l'Etablissement Primaire de Vevey expliquant que les responsables de ce dernier étaient extrêmement attentifs à la sécurité des élèves et notamment à la dangerosité du trafic automobile aux abords des bâtiments scolaires.

Ce courrier rappelle également que la Rue du Torrent est maintenant signalée zone 30km/h. Les zones 30 n'ont généralement pas de passage piéton. Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils le souhaitent.

Il y est également demandé, afin d'éviter tout accident, que les parents demandent aux enfants de faire preuve de prudence et de continuer à utiliser les passages piétons situés vers les Galeries du Rivage et devant le Centre Doret ainsi que le passage sous voies à côté du parc de l'Arabie.

Il est dit aussi que M. Emery, chargé de prévention à Police Riviera a été rendu attentif à cette situation.

En janvier de cette même année un courrier avec 6 pages de signatures de riverains a été adressé à la Municipalité de Vevey demandant la pose d'un ralentisseur devant l'entrée de la Garderie des Cèdres à la rue du Midi, rue signalée également en zone 30km/h. Malheureusement ce 30km/h n'est pas respecté par bien des automobilistes.

En outre, dans un autre secteur de Vevey, à savoir l'axe Clos-Chenevières et les rues attenantes, un autre problème récurrent a été signalé, notamment par différents courriers adressés à la Municipalité de Vevey depuis mai 2019, une pétition de plus de 200 signatures ainsi qu'une interpellation, toutes deux déposées lors de la séance du Conseil Communal de Vevey le 10 octobre dernier. En effet, afin d'améliorer la fluidité du trafic, on donne le feu vert aux piétons en même temps qu'aux automobilistes croisant le passage piéton concerné. Un clignotant orange est censé rappelé que le piéton est prioritaire, mais dans ce cas-là non plus, cette règle n'est pas respectée par bien des automobilistes. Des accidents ont été évités de peu car des enfants se sont ainsi vus couper la priorité, avec le passage d'une voiture à vive allure juste devant eux, ou encore un brusque freinage. A nouveau, il s'agit d'une zone particulièrement délicate, où se trouvent des écoles, un EMS et une institution pour personnes en situation de handicap.

Par cette interpellation le groupe de Vevey demande donc au Comité de direction d'ASR de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?
- Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que :
 - rue du Midi
 - rue du Torrent
 - rue du Clos
 - etc.
- Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?
- Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?
- A quelle échéance ?
- Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?
- Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément ?

Nous souhaitons une réponse orale. »

M. Bernard Degex (Blonay) remercie l'interpellatrice d'avoir transmis son texte à l'avance. Cela permet d'y répondre dans un délai certes court, mais avant la prochaine séance.

- *Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?* Dans le cadre de la présente problématique, son rôle s'est limité à être le « catalyseur » d'actions de prévention aux abords des collèges du Rivage et de la Veveyse. Une demande de présences régulières de policiers sur cet axe a été formulée par la Direction des écoles primaires. Les présences policières à proximité des collèges précités ont été accentuées. Au mois de novembre, 29 présences dans ce secteur ont été effectuées, tant par les répondants de proximité, les policiers de l'unité de prévention que les assistants de sécurité publique.
- *Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que rue du Midi, rue du Torrent, rue du Clos, etc. ?* Aucune mesure complémentaire ne sera prise par rapport à ce qui a déjà été réalisé ou est en cours de l'être (création de priorités de droite, réduction du gabarit de la chaussée au profit de trottoirs plus larges). Des mesures de sécurisation et de modération du trafic sont toutefois en cours pour le carrefour Midi/Nestlé et pour l'avenue Nestlé (qui se situe en amont de la zone 30km/h).
- *Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?* Oui, l'ASR agit en étroite collaboration avec les services communaux, respectivement les autorités communales.
- *Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?* Le résultat pourra être visible dès lors que les aménagements précités seront terminés, au moyen notamment de comptages de trafic et de vitesses.
- *A quelle échéance ?* L'échéance dépend de la date de fin des aménagements soit, en règle générale, dans l'année qui suit.
- *Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?* Il a déjà répondu plus haut à la question relative aux agents. Les patrouilleurs scolaires sont quant à eux de la compétence des communes, en l'occurrence de la Ville de Vevey, et non de l'ASR.
- *Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément ?* Une telle mesure aurait une incidence négative sur la fluidité du trafic. C'est pour cette raison que le bureau d'ingénieurs Transitec, dans des conditions de trafic faible, a admis des mouvements simultanés sur certains passages pour piétons (comme le permet la législation routière). Cette mesure a été validée par la Direction Générale des Routes et de la Mobilité du Canton de Vaud (DGMR).
- *Ce courrier rappelle également que la Rue du Torrent est maintenant signalée zone 30km/h. Les zones 30 n'ont généralement pas de passage piéton. Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils le souhaitent. Il y est également demandé, afin d'éviter tout accident, que*

les parents demandent aux enfants de faire preuve de prudence et de continuer à utiliser les passages piétons situés vers les Galeries du Rivage et devant le Centre Doret ainsi que le passage sous voies à côté du parc de l'Arabie. La rue du Torrent bénéficie du statut de zone 30km/h depuis le début de l'année 2018. Il n'y a pas eu de modification, même pendant la période de la Fête des Vignerons. Il n'est pas exact de dire que les piétons n'ont pas la priorité dans une zone 30km/h ; ils doivent simplement manifester leur intention de traverser et ont, dès lors, la priorité sur les véhicules. L'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre prévoit des exceptions consistant à conserver des passages pour piétons à certains endroits, comme aux abords des écoles et des homes (art. 4 al. 2 in fine). C'est la DGMR, lors de la validation de la zone 30, qui désigne les passages pour piétons qui peuvent être conservés.

- *En janvier de cette même année un courrier avec 6 pages de signatures de riverains a été adressé à la Municipalité de Vevey demandant la pose d'un ralentisseur devant l'entrée de la Garderie des Cèdres à la rue du Midi, rue signalée également en zone 30km/h. Malheureusement ce 30km/h n'est pas respecté par bien des automobilistes.* Le service de l'Urbanisme de la Ville de Vevey (service « leader » en ce qui concerne les aménagements routiers de la commune) a mandaté l'ASR (Signalisation) pour procéder à des relevés de vitesse en mars 2019. Ces comptages ont montré que la vitesse moyenne était de 22km/h et la V85 (comportement du 85% des usagers) inférieure à 30km/h (vitesse tolérée max. 38km/h). Les vitesses sont donc tout à fait dans les normes et acceptables, si bien que la situation ne justifie pas l'adoption de mesures supplémentaires de modération de trafic.

M. Frédéric Vallotton (Vevey) se dit étonné par l'une des réponses apportées par le Comité de direction. Concernant l'axe Clos-Chenevières, où il y a clairement eu des cas d'enfants qui ont été mis en danger, ce sont 200 personnes qui ont signé une pétition, qui pensent que leurs enfants sont en danger et qui attendent des réponses. Mettre en avant la fluidité du trafic par rapport à la sécurité des enfants qui traversent n'est vraiment pas une réponse qui lui paraît valable.

Mme Isabel Jerbia (Vevey) va dans le même sens. Si effectivement la seule réponse est de ne pas entraver la fluidité du trafic, ce n'est pas satisfaisant. En plus des enfants qui sont, de par leur taille, peu visibles, il y a également un home, avec des personnes en fauteuil roulant. Se lancer sur la route pour ces personnes qui restent fragiles en milieu urbain représente un vrai danger.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que le Comité de direction reprendra contact avec les services de la commune et les autorités pour voir quelles sont les décisions plus politiques qui seront prises par rapport à cette situation. Il reviendra sur cette question lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse complémentaire écrite au sujet de cette interpellation.

11.2 Interpellation de M. Jérémy D'Inverno (Vevey) « Calmer les inquiétudes de la population veveysanne »

M. Jérémy D'Inverno (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Vous avez certainement entendu parler de l'agression « à la orange mécanique » en gare de Vevey le mardi 12 novembre vers 20h. Cette histoire a fait le buzz tellement la justice semble impuissante contre les agresseurs. Il semblerait que le fait que les agresseurs soient mineurs les rend pratiquement « intouchables » ; c'est inacceptable.

Le message d'alerte lancé sur Facebook a été partagé plus de 3100 fois et près de 750 commentaires ont été postés. Plusieurs articles sont parus dans les journaux, toujours avec beaucoup de commentaires de personnes choquées par l'inaction de la justice.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, notre conseil représente les pouvoirs publics en matière de sécurité, il est important et urgent d'agir maintenant et pas dans quelques années. Il n'est pas concevable de rester inactifs ou d'attendre la réaction d'autres services comme les CFF.

Certains de mes proches sont inquiets à l'idée de fréquenter la gare de Vevey la nuit, je ne peux pas l'ignorer.

Une autre agression a eu lieu dans le quartier de la gare dimanche 17 novembre à 4 heures du matin. La victime refuse de porter plainte. Combien d'autres victimes n'ont-elles pas porté plainte ?

En faisant un parallèle avec via Secura, un excès de vitesse est plus sévèrement puni qu'une atteinte à l'intégrité physique d'une personne !

Quel message adressons-nous à la population en agissant de la sorte ?

Doit-on en arriver à un cas d'agression plus grave pour prendre les mesures nécessaires ? Je ne l'espère pas.

Cette interpellation demande donc au Comité de direction de l'ASR de répondre aux questions suivantes :

- 1) Combien la police a-t-elle reçu de dépôts de plaintes en lien avec des voies de fait et des agressions en gare et aux abords des gares de Vevey, Montreux et toutes les autres gares de la Riviera ? Y a-t-il une augmentation ?
- 2) Est-ce qu'une instruction judiciaire est en cours ?
- 3) Certains agents de l'ASR sur le terrain témoignent de l'inertie face à leurs remontées d'informations concernant la dégradation de la situation. Est-ce exact ?
- 4) Quels budgets et quels outils seraient-ils nécessaires pour que la police et la justice puissent travailler efficacement sur ces cas ?
- 5) Quelles mesures ont été mises en place pour résoudre la violence et le sentiment d'insécurité ? Quels ont été les résultats de ces mesures ?
- 6) Les CFF ont-ils été alertés à ce sujet ? Ont-ils participé et participent-ils activement à la résolution des problèmes de violence sur leurs quais ?
- 7) Est-ce qu'un fascicule donnant des conseils, et est-ce qu'une campagne pour prévenir des violences sont prévus ?

Nous souhaitons une réponse orale. »

M. Bernard Degex (Blonay) répond de la manière suivante aux questions de cette interpellation :

1) *Combien la police a-t-elle reçu de dépôts de plaintes en lien avec des voies de fait et des agressions en gare et aux abords des gares de Vevey, Montreux et toutes les autres gares de la Riviera ? Y a-t-il une augmentation ?* Les jeunes en question sont connus de la police, notamment sur la Riviera et le Chablais, pour avoir commis moult infractions et délits. Les investigations sont en cours. S'agissant d'enquêtes judiciaires, c'est la police cantonale qui est compétente pour le suivi des plaintes pénales et des enquêtes et ces statistiques ne peuvent donc être communiquées que par elle. Les infractions au Code pénal sont en diminution d'année en année, ce qui est un constat tout à fait réjouissant et significatif de l'efficacité du travail déployé par les partenaires de la chaîne sécuritaire. L'accès rapide et aisément à tous les faits divers au travers de la presse et des réseaux sociaux contribue assurément à augmenter le sentiment d'insécurité, alors que la nette tendance à la baisse des infractions se confirme d'année en année. Les gares représentent par définition des lieux où règne un sentiment d'insécurité. Ce sentiment doit toutefois être nuancé par le nombre très élevé de voyageurs fréquentant ces gares, respectivement le faible nombre d'infractions et de délits qui s'y commettent. Proportionnellement parlant, les gares ne constituent pas des lieux particulièrement criminogènes.

2) *Est-ce qu'une instruction judiciaire est en cours par la brigade de mineurs ?* Toutes les infractions et les délits commis par ces jeunes multirécidivistes sont systématiquement dénoncés au Président du Tribunal des mineurs. Actuellement, un important travail d'enquête est mené par la Gen-

darmerie, en collaboration avec la Brigade des mineurs, afin de répertorier les nombreux cas commis par ces individus. Les conclusions de cette enquête seront très prochainement transmises au Tribunal des mineurs.

- 3) *Certains agents de l'ASR sur le terrain témoignent de l'inertie face à leurs remontées d'informations concernant la dégradation de la situation. Quels sont ces points de blocage ? Il s'agit de se reporter à la réponse ci-dessus. La police est une autorité de constat. Il appartient aux magistrats du Tribunal des mineurs et du Ministère public de décider des sanctions.*
- 4) *Quels budgets et quels outils seraient-ils nécessaires pour que la police et la justice puissent travailler efficacement sur ces cas ?* La Police et la justice ne sont que deux maillons dans la chaîne sécuritaire. Une multitude d'autres institutions et services ont également leur importance. Les parents sont évidemment en premier lieu responsables de l'éducation et du développement harmonieux de leurs enfants. Plutôt que de parler de budget, l'important réside dans le travail en réseau avec tous les partenaires de la chaîne sécuritaire, principe que Police Riviera applique sans restriction. Il s'agit notamment aussi de travailler avec des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) ou des animateurs socio-culturels qui peuvent être en contact avec ces jeunes afin de tenter soit des médiations, soit de pouvoir anticiper, autant que faire se peut, quelques actions.
- 5) *Quelles mesures ont été mises en place pour résoudre la violence et le sentiment d'insécurité ? Quels ont été les résultats de ces mesures ?* L'agression perpétrée le 12 novembre à la gare de Vevey est bien entendu regrettable et tout aussi inacceptable. Mais la gare de Vevey n'est pas un lieu plus criminogène que d'autres gares de la même importance dans le canton. La nature de l'agression en question est un phénomène de société lié à une forme de violence gratuite d'une minorité de jeunes qui réagissent de manière disproportionnée à des paroles, des attitudes ou des propos qu'ils considèrent à tort comme de la provocation. Ce phénomène n'est pas propre à Vevey mais plutôt au milieu urbain et il fait l'objet de toute l'attention des services de police. Les unités de Police-secours effectuent de fréquentes patrouilles dans les gares, et particulièrement celle de Vevey, pour les besoins d'une opération menée conjointement depuis plusieurs années avec la Police cantonale vaudoise ayant pour objectif de lutter contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants. Cette opération, conduite également dans d'autres quartiers veveysans concernés par le trafic de stupéfiants, permet de déstabiliser le milieu, de rassurer les citoyens et aux habitants de se réapproprier la voie publique. De nombreux témoignages de remerciements sont régulièrement formulés à nos policiers lors de leurs patrouilles. La police de proximité ainsi que l'Unité de prévention effectuent également un travail conséquent afin de renforcer la visibilité policière et le contact avec les citoyens. Depuis le 1er janvier 2019, la restructuration du service de police a permis la création d'une nouvelle division de proximité qui se réarticulera dans les mois à venir afin de proposer un concept de proximité répondant aux attentes des autorités et des citoyens.
- 6) *Les CFF ont-ils été alertés à ce sujet ? Ont-ils participé et participent-ils activement à la résolution des problèmes de violence sur leurs quais ?* La police ferroviaire est informée de la situation. Elle doit néanmoins assurer sa présence dans de nombreuses gares du canton et il semble difficile de pouvoir marquer une présence plus soutenue à la gare de Vevey. Une vidéosurveillance pourrait certes constituer un élément dissuasif et utile pour des mesures d'enquête, mais cela a également pour effet de déplacer le problème. L'installation d'un système de vidéosurveillance dans les gares est du ressort des CFF.

M. le Président remarque qu'il n'a pas été répondu à la dernière question, à savoir si un fascicule donnant des conseils et une campagne pour prévenir des violences sont prévus.

M. Bernard Degex (Blonay) répond que tout ce qui a trait à la prévention, au niveau des gares par exemple, fait l'objet d'actions coordonnées communes dans toutes les polices communales et avec la police cantonale. Pour l'instant, il n'est pas prévu que l'ASR crée un fascicule pour les usagères et les usagers suite à ce cas particulier.

M. André Grivel (Blonay) intervient au sujet de la procédure. Les agents de Police Riviera n'ont pas de compétences judiciaires, ils établissent un rapport lorsqu'ils interpellent une personne et ce rapport part ensuite à la police cantonale pour complément afin que la justice puisse prendre une décision. Est-ce exact ? N'y a-t-il pas d'autres possibilités pour être plus efficace et aller plus vite ?

M. Frédéric Pilloud rappelle qu'il y a un droit qui s'applique aux personnes majeures et un autre pour les personnes mineures. L'esprit du droit par rapport aux mineurs s'oriente plutôt vers une valeur éducative. Il est fondamental aussi de distinguer les types d'infractions. Il y a principalement deux types d'infractions, celles qui sont poursuivies sur plainte et celle qui le sont d'office. Les polices communales ou intercommunales, en termes de compétences, travaillent sur du judiciaire dit « de constat », c'est-à-dire qu'elles ont la possibilité d'interpeller des individus, d'enregistrer les plaintes et les déclarations des plaignants, ou des différentes parties à la procédure, mais les investigations sont principalement menées par la gendarmerie, voire la police de sûreté. C'est l'organisation policière vaudoise actuelle. Le Code de procédure tel que nous le connaissons aujourd'hui repose sur un élément fondamental, le droit à la liberté, avec un principe qui est celui de la célérité de traitement des investigations dans le cadre de l'enquête. Toutes ces mesures sont rigoureusement coordonnées entre la police, communale ou intercommunale, et les responsables de l'enquête au niveau de la police cantonale. Dans le cas qui nous occupe, l'important était de faire des recoupements entre différentes situations dans lesquelles on retrouve ces auteurs, qui sont multirécidivistes, pour amener un éclairage objectif à la justice des mineurs afin que celle-ci puisse se prononcer. Un tribunal type « Tribunal des flagrants délits » tel que connu pour certains types d'infractions, en particulier dans le cadre des opérations qui sont menées pour lutter contre le trafic de produits stupéfiants, pourrait amener une accélération dans le traitement de ces situations, mais ces éléments-là sont de la responsabilité du législateur. Il comprend naturellement le sens des questions posées et le caractère inacceptable de ce genre d'attitudes, mais il serait aussi intéressant d'avoir un éclairage plus large sur l'éducation, sur l'intégration de ces jeunes. Le volet de la vidéosurveillance est un aspect intéressant, qui peut apporter des éléments de preuve au niveau de l'enquête, mais il ne permet pas de résoudre le problème de fond lié au comportement des personnes. Dans la procédure qui nous occupe, un rapport circonstancié est ou sera transmis au Tribunal des mineurs afin que le président en charge du dossier puisse statuer rapidement. Mais il faut être conscient qu'une fois qu'un auteur reconnaît des infractions ou un délit, il peut s'écouler un certain temps jusqu'à sa condamnation ou la prononciation d'une ordonnance pénale.

M. Jérémy D'Inverno (Vevey) se dit satisfait des réponses exhaustives apportées à son interpellation.

M. Bernard Degex (Blonay) revient sur la répartition des tâches entre les polices communales et la police cantonale. Ces policiers suivent la même école, ils ont les mêmes formations de base. Les polices communales essaient donc de négocier avec la police cantonale pour que les pouvoirs judiciaires qui sont accordés aux agents communaux soient un peu plus étendus, ce qui permettrait d'éviter dans certains cas que deux équipes interviennent, ce qui paraît être une aberration et un gaspillage d'argent public. C'est évidemment politiquement assez délicat à négocier, mais on s'y emploie au niveau du comité des directeurs de polices communales, qui se réunit régulièrement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. John Grandchamp (Veytaux) intervient au nom du groupe Amont, qui se dit mal à l'aise quant à la tournure éminemment délétère que prennent nos séances. Appartenir au Conseil intercommunal devrait faire que lorsqu'il y a des critiques ou des attaques contre l'ASR, tous les conseillers devraient se sentir concernés et défendre l'ASR. Nous faisons tous partie de la même entité, que l'on soit conseiller/ère ou membre de Comité de direction (qui est l'émanation exécutive du Conseil intercommunal puisque c'est lui qui l'élit). Nous ne sommes pas deux entités, dont l'une, le Comité de direction, est responsable de tout, et l'autre, le Conseil intercommunal, est un organe inquisiteur et d'accusation du Comité de direction. Le Conseil a pour mission, selon le serment que nous avons tous prêté, de tout mettre en œuvre pour le bien de l'ASR. Par conséquent, nous devons apporter notre soutien fort et entier au Comité de direction, et non pas le mettre en accusation et lui donner un énorme travail pour qu'il explique dans les moindres détails ce qu'il fait, a fait et compte faire... Laissons au Comité de direction son énergie pour s'occuper de la bonne gestion et de la conduite de l'ASR. C'est cela l'important, et c'est pourquoi nous avons été élus à cette fonction.

M. Clément Tolusso (Vevey) pense que le Comité de direction a effectivement besoin d'être soutenu, mais notre tâche d'élus, d'abord dans les Conseils communaux puis au Conseil intercommunal ASR, c'est d'avoir un regard critique, et bienveillant si possible, à l'égard du travail du Comité de direction qui, en général, est de qualité. Néanmoins, la critique doit être présente, elle doit être constructive et on ne peut pas juste exiger des conseillers d'être une chambre d'enregistrement de tout ce qui pourrait éventuellement aussi ne pas convenir.

L'ordre du jour étant épousé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h25.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président :

La Secrétaire :

Francis **BAUD**

Carole **DIND**



Annexes (2) : Présentation de la Direction générale de la santé – Evolution du paysage hospitalier et conséquences

Politique des Ressources humaines – présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : *Conseil_Communal*

Mot de passe (WPA2) : *Conseil1116*

Séance d'information Dispositif SMUR Chablais

ÉTAT DE VAUD



SMUR 224 - Riviera

© Lucas Pilloud



SMUR 333 - MARTIGNY



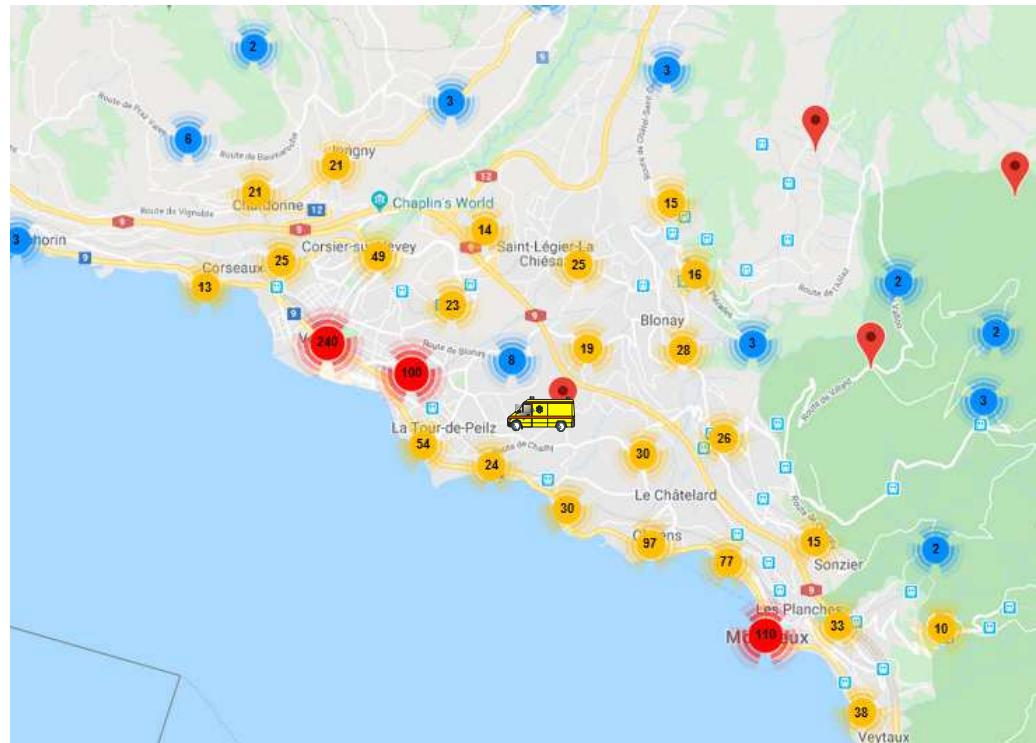
SMUR 222 CHABLAIS

CSU-CHABLAIS/BU

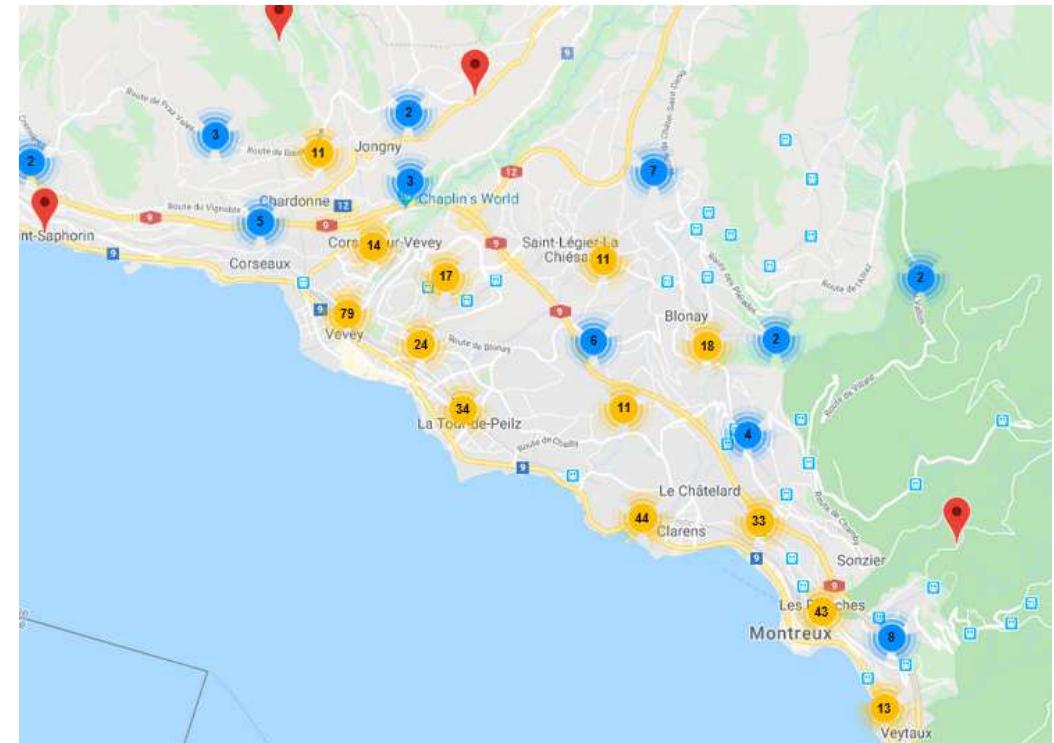
Images: www.smur-romandie.ch

Localisation des interventions urgentes

Interventions ambulance - P1 (1630 du 1.1.-28.11.2019)



Interventions SMUR (557 du 1.1.-28.11.2019)

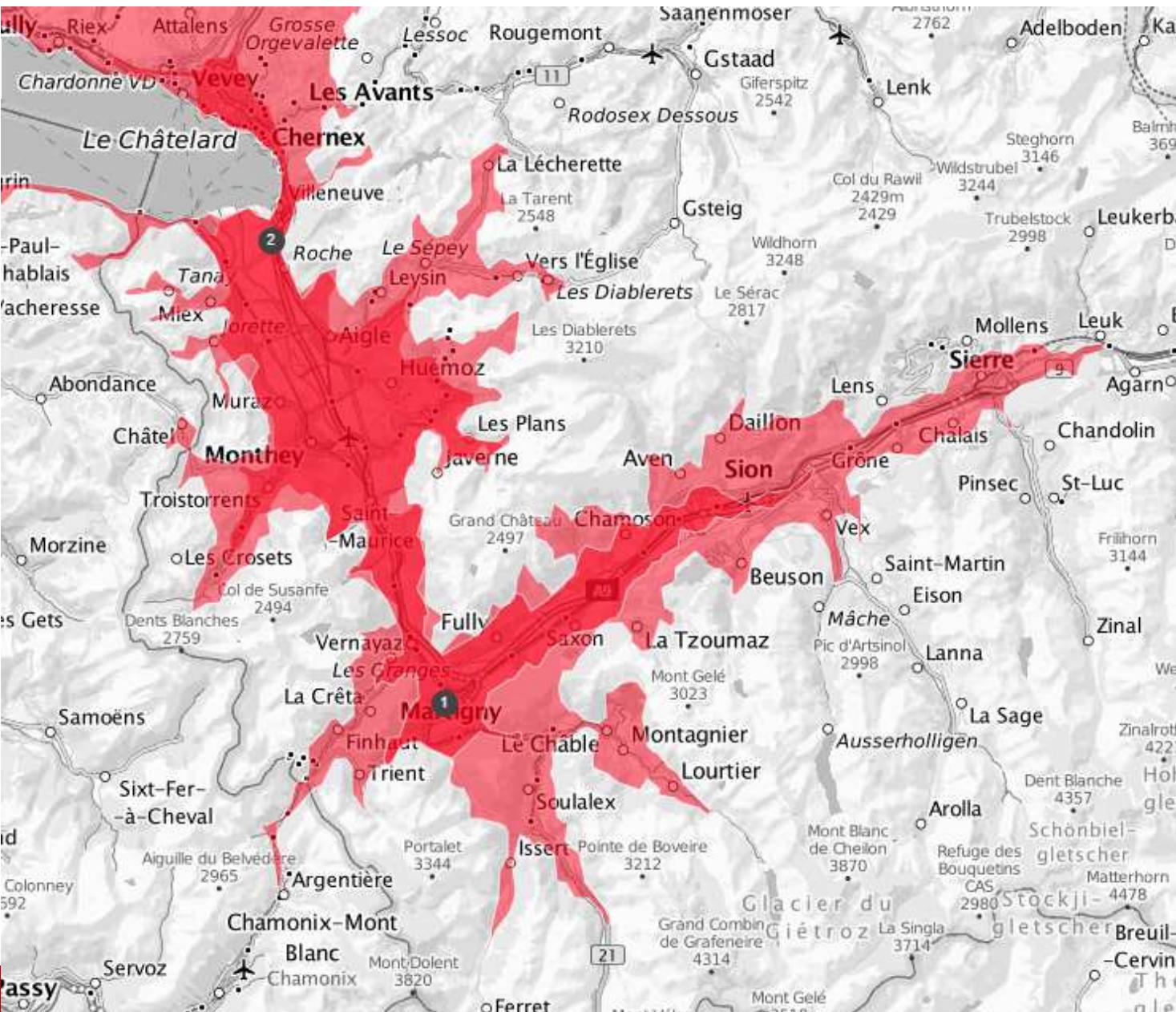


Isochrones 30min

Départ de

- Martigny
 - Rennaz

en urgence

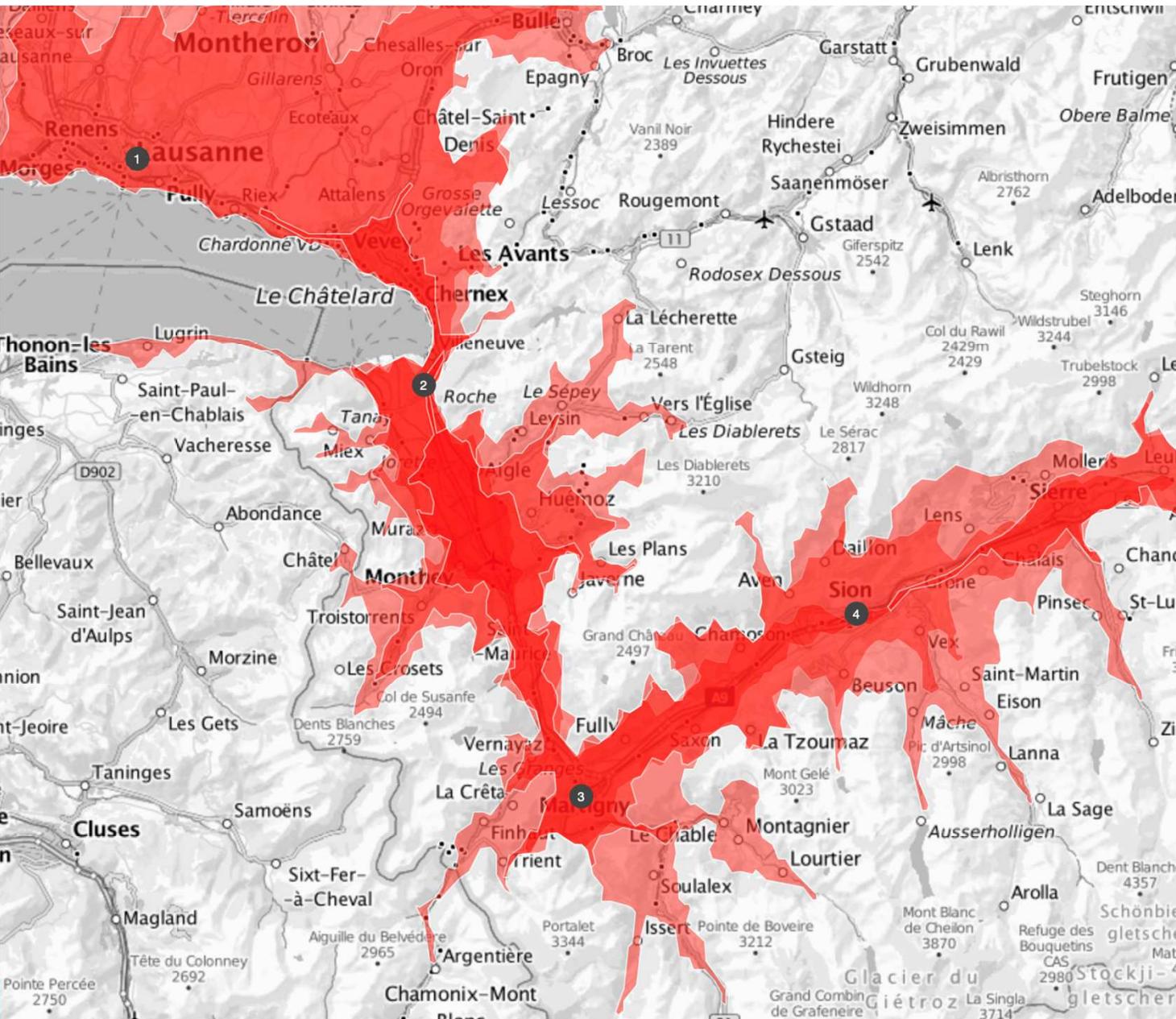


Isochrones 30min

Départ de

- Martigny
 - Rennaz
 - Lausanne
 - Sion

en urgence



Secteurs

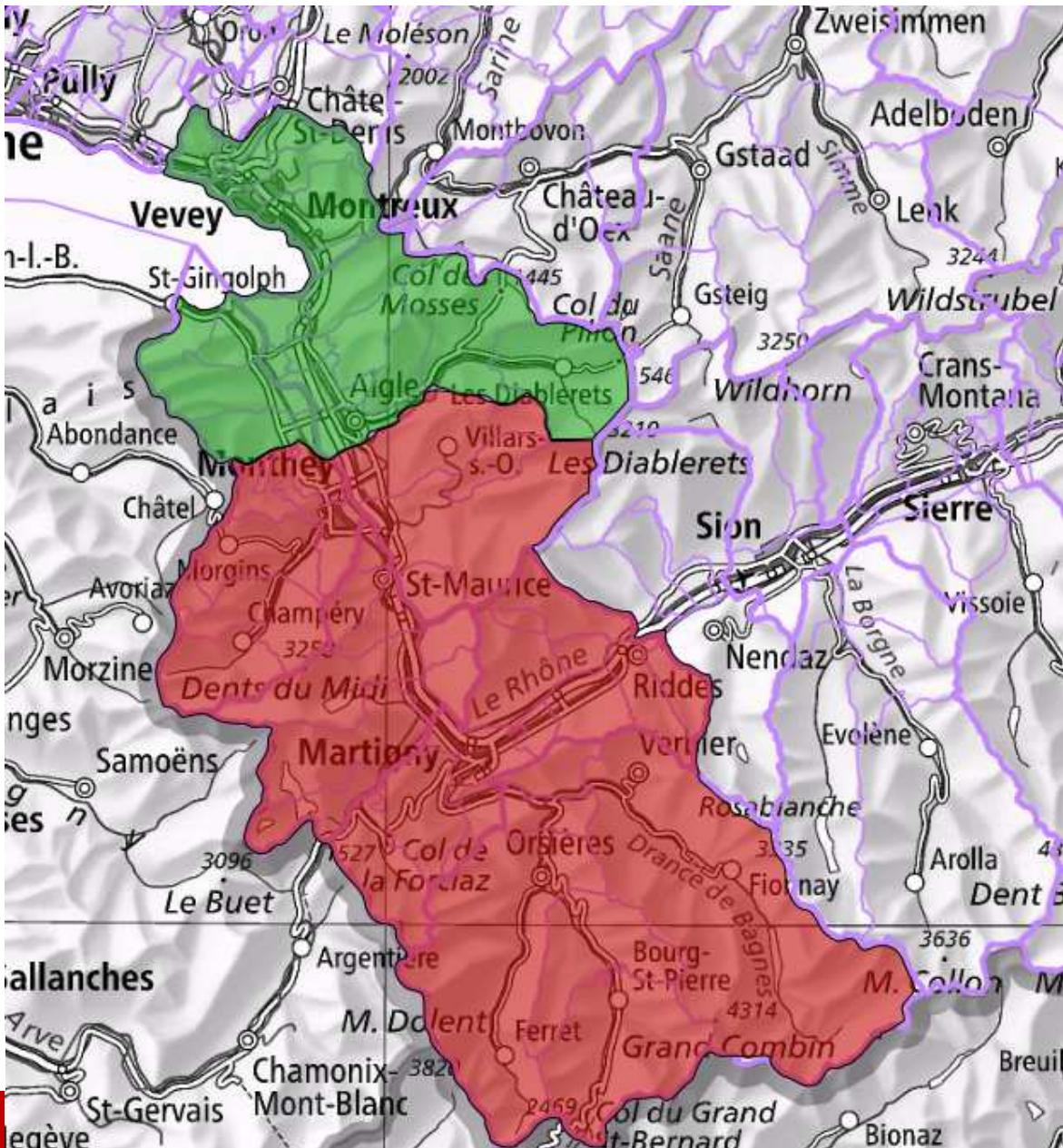


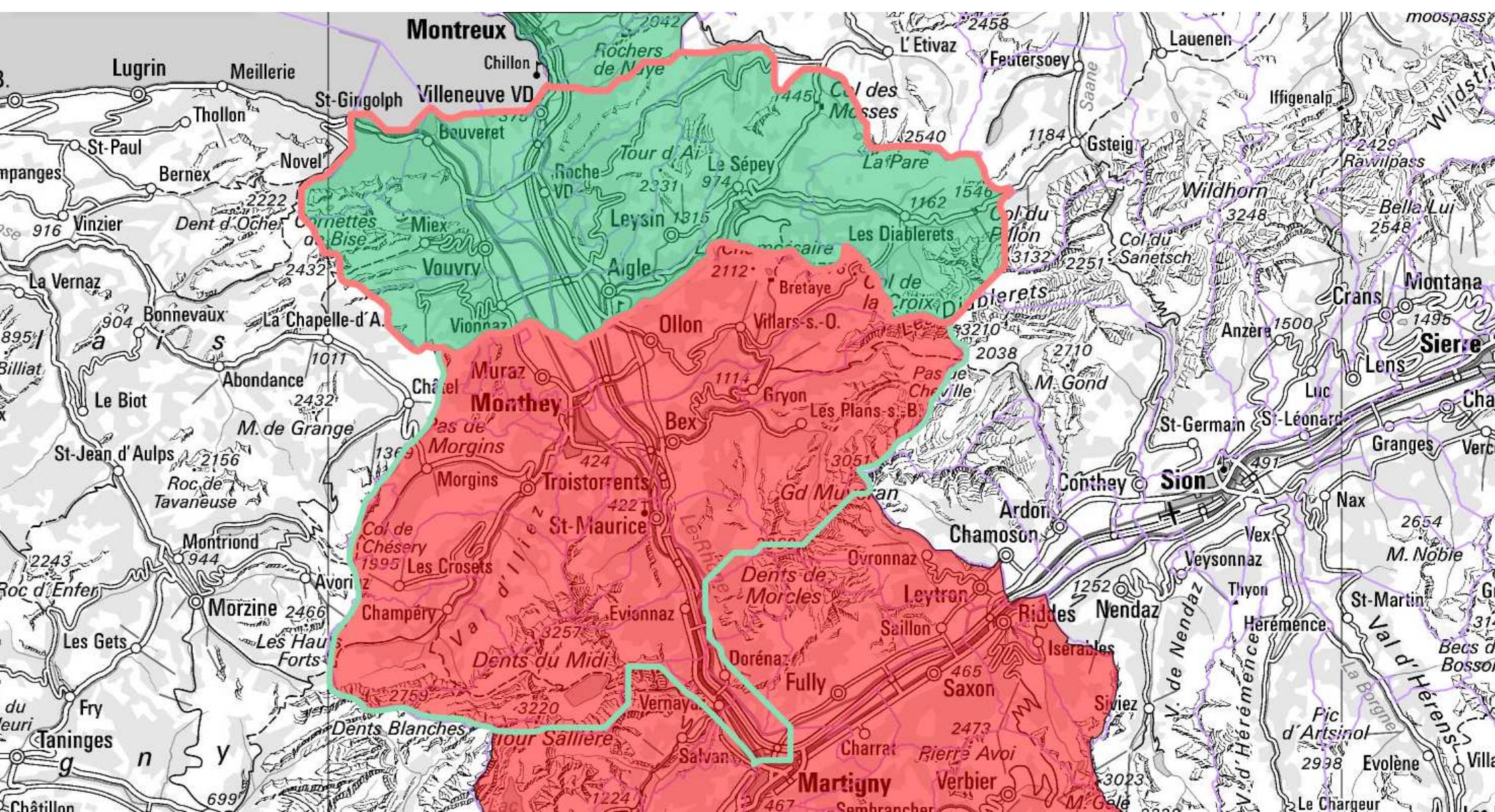
SMUR 222



SMUR 333

ÉTAT DE VAUD





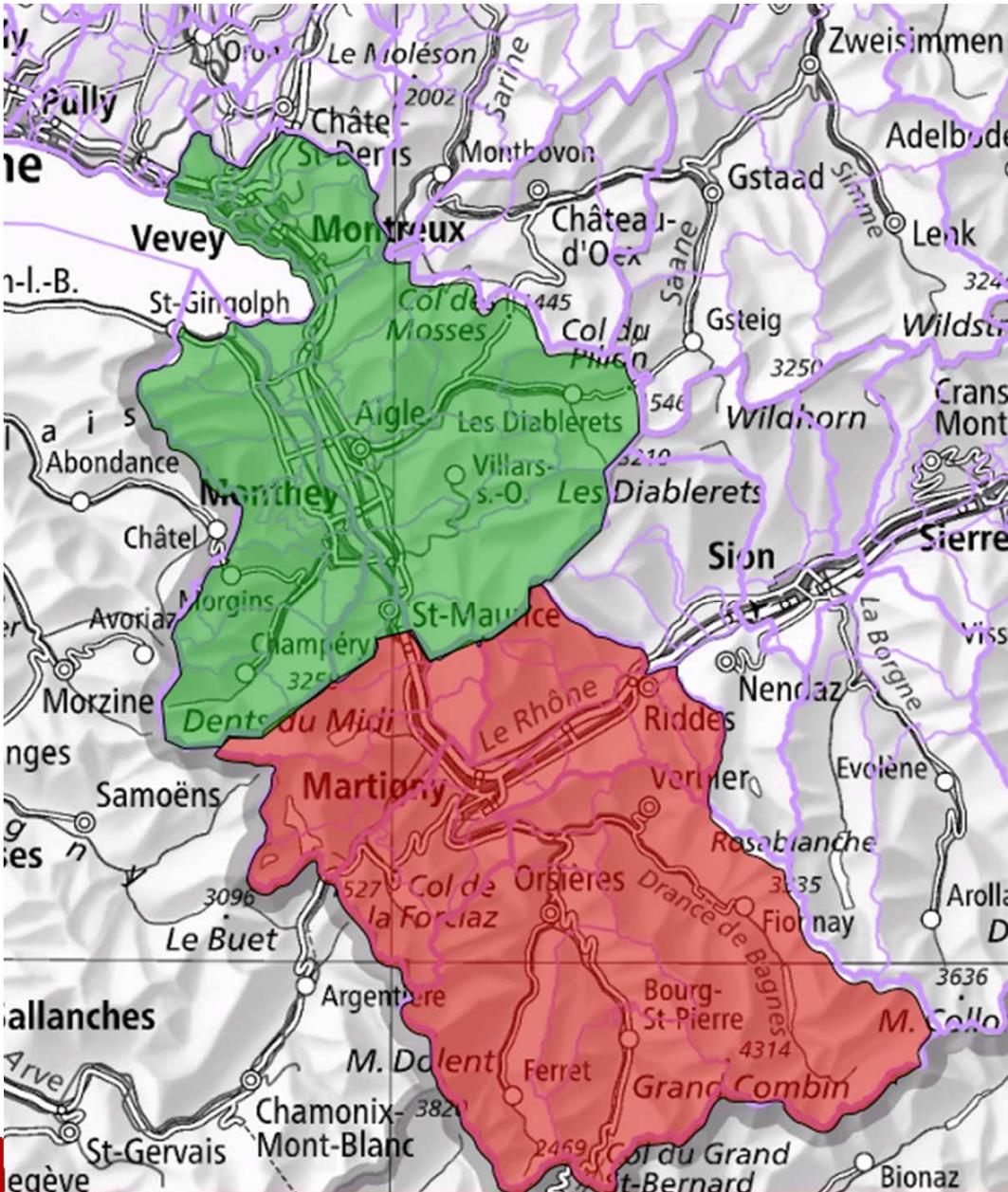
Destinations Hors filières Aucun changement

Destination HRC Rennaz

Destination HVS Martigny
vs

Destination HVS Sion si plateau
technique ou compétences non
présentes à Martigny

Intérêt supérieur du patient



Temps trajet vers le lieu d'intervention

Depuis l'ouverture de Rennaz (6 au 26 novembre)

ÉTAT DE VAUD

Temps Trajet	Lieu intervention	Temps Trajet	Lieu intervention
00:13:45	Blonay		
00:12:42	Blonay		
00:09:44	Blonay	00:09:28	St-Légier-La Chiésaz
00:10:31	Blonay	00:02:29	St-Légier-La Chiésaz
00:11:20	Chernex	00:10:09	St-Légier-La Chiésaz
00:09:00	Clarens	00:05:19	Territet
00:12:09	Corsier-sur-Vevey	00:05:49	Territet
00:11:58	Glion	00:14:25	Vevey
00:12:52	La Tour-de-Peilz	00:12:44	Vevey
00:07:54	Montreux	00:12:12	Vevey
00:07:41	Montreux	00:12:12	Vevey
00:07:26	Montreux	00:11:14	Vevey
00:02:33	Montreux	00:02:50	Villeneuve VD
00:03:43	Montreux	00:04:25	Villeneuve VD
		00:04:25	Villeneuve VD

Gravité des cas où le SMUR a été sollicité

Indice de gravité - NACA	Pourcentage
0	0.42%
1	1.25%
2	6.93%
3	28.81%
4	27.98%
5	14.54%
6	2.77%
7	6.23%
9 = annulation	11.08%
Total général	100.00%

NACA 0-1-2-3-9
48%

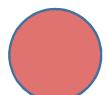
SMUR potentiellement nécessaire

A noter que les AVC ne sont pas médicalisés et sont des NACA 4

Destinations AVC

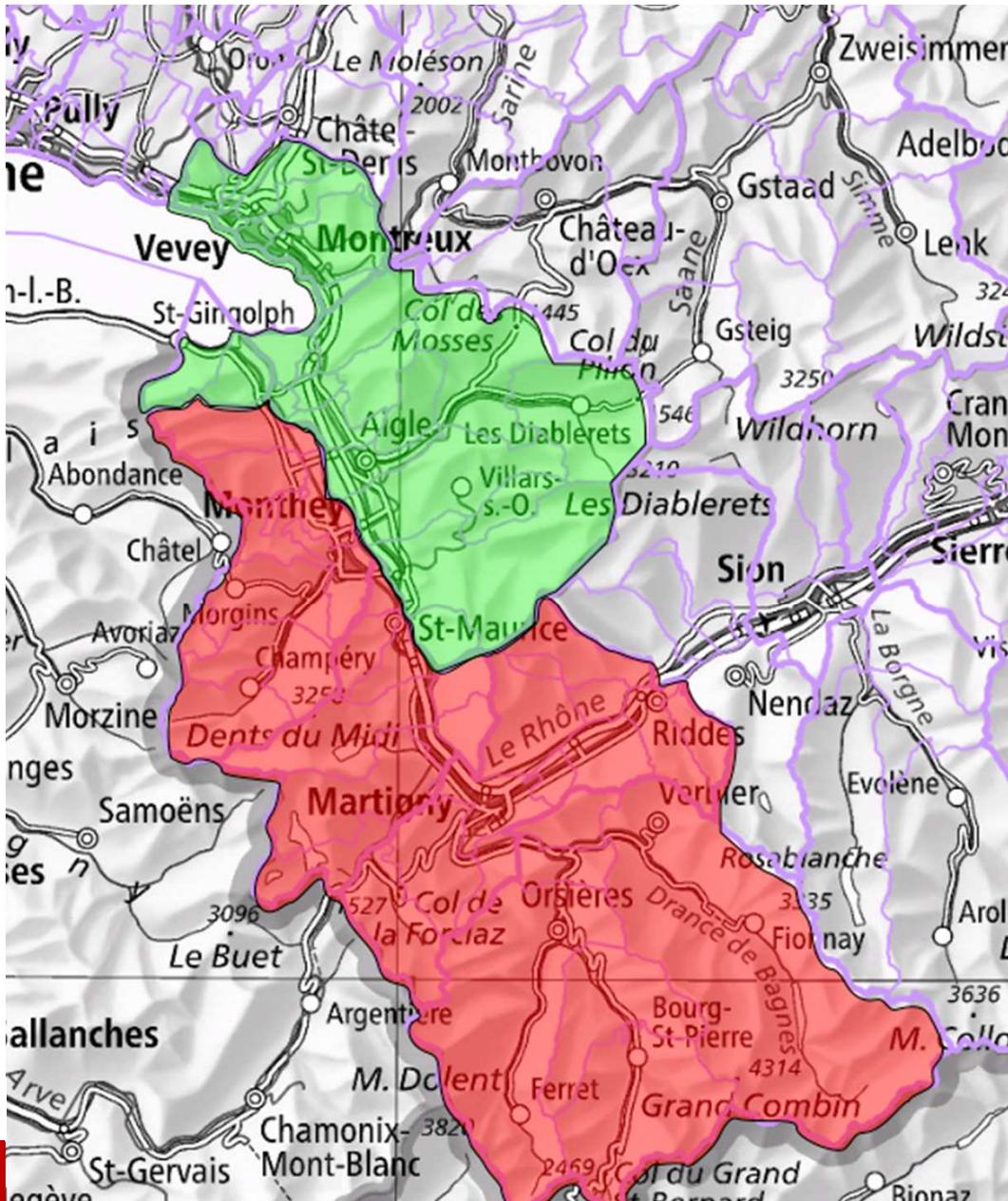


Destination CHUV



Destination HVS Sion

Intérêt supérieur du patient



Destinations

- Filière AVC et Stroke unit de Rennaz en activité :

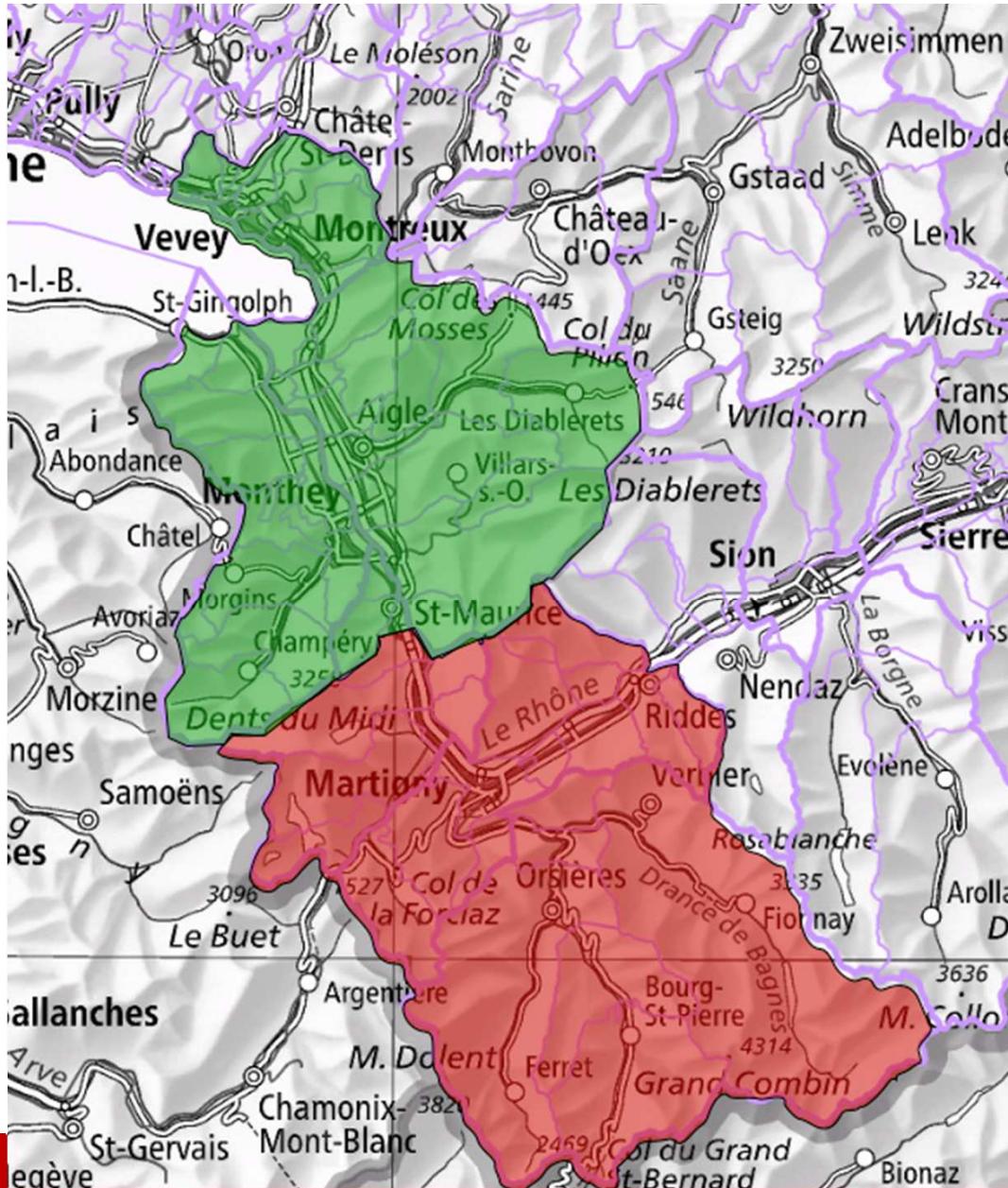


Destination HRC Rennaz



Destination HVS Sion

Intérêt supérieur du patient



MERCI DE VOTRE ATTENTION



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 01/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Comptes 2019
de l'Association Sécurité Riviera**

**Séance de commission : mardis 28.04.2020 (sans Comité de direction) et 19.05.2020
(avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815
Clarens**

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule.....	3
2.	Fête des Vignerons.....	3
3.	Budget de fonctionnement.....	4
4.	Evolution des charges par cellule.....	6
5.	Evolution de la charge totale.....	7
6.	Répartition de l'excédent de charges.....	8
7.	Documents annexés au présent préavis.....	9
8.	Ambulance Riviera – Evolution du déficit d'exploitation.....	10
9.	Police Riviera – Organisation.....	10
10.	Ressources Humaines.....	12
11.	Protection Civile - règlementations.....	13
12.	Finances - organisation & TVA.....	13
13.	Conclusions.....	15

Documents annexés :

- comptes 2019 avec commentaires, incluant
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - charges et revenus par cellule
 - répartition par commune
- balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
604	Prévention
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour- de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera.

1. Préambule

L'exercice 2019 est le douzième de l'Association Sécurité Riviera, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la région. L'ultime modification a été enregistrée au début 2016, par l'adoption d'un budget consolidé. Celui-ci intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon les conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de l'Association, le budget de l'année 2019 a été déposé par voie de préavis au Conseil intercommunal, dans sa séance du 7 juin 2018, pour permettre une adoption avant le 30 septembre. Le Conseil intercommunal a validé ce budget lors de sa séance du 20 septembre 2018.

Les procédures mises en place pour l'élaboration du budget et le contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR. Les charges et les revenus ont été estimés de la manière la plus précise possible et chacune des dépenses envisagées a fait l'objet d'une nouvelle réflexion préalablement à toute commande.

2. Fête des Vignerons 2019

L'événement exceptionnel constitué par la Fête des Vignerons a marqué l'année 2019. Il a suscité une attention particulière lors de l'établissement du budget, qui a fait l'objet du préavis N°04/2018 au Conseil Intercommunal relatif à la demande d'exonération partielle. Un suivi spécifique des coûts a également été opéré tout au long de l'année.

Les dépenses effectives faites au profit de la Fête des Vignerons ont été facturées, soit au Service de la sécurité civile et militaire, soit directement à la Confrérie des Vignerons, et les montants encaissés. Il subsiste actuellement un solde à facturer concernant les Services généraux de CHF 4'568.25.

Conventions de financements (dépenses effectives en CHF)				
	Coût réels	Facturé	Encaissé	Solde
Police	4'387.15	4'387.15	4'387.15	0
SDIS	127'200.00	127'200.00	127'200.00	0
Ambulance	143'222.90	143'222.90	143'222.90	0
Protection civile	17'802.05	17'802.05	17'802.05	0
Services généraux	29'378.25	24'810.00	24'810.00	-4'568.25
TOTAL	321'990.35	317'422.10	317'422.10	-4'568.25

Les conventions d'exonération concernant l'engagement du personnel de l'ASR font actuellement l'objet d'une motion déposée par Monsieur John Grandchamp et consorts, relative à une exonération plus importante voir totale de l'ensemble des frais. Un acompte de CHF 26'520.- a d'ores et déjà été facturé et encaissé en 2019. Le solde des prestations à facturer selon les conventions d'exonération s'élève à CHF 564'134.- et représenterait un revenu extraordinaire pour l'ASR.

En effet, une majeure partie des heures liées au dispositif sécuritaire a pu être effectuée dans le cadre des services usuels. La surcharge de travail temporaire a cependant entraîné des heures supplémentaires payées par l'ASR à ses collaboratrices et collaborateurs.

Heures supplémentaires (y compris charges sociales)	
Prévention	4'151.00
SDIS	5'627.00
Protection Civile	13'636.00
Services généraux	11'184.00
TOTAL	34'598.00

Il est également à noter que la Fête a engendré un manque à gagner des recettes de stationnement de CHF 1'202'000.-. Celles-ci n'ont pas d'impact sur la répartition aux communes, car elles sont habituellement reversées à la Commune de Vevey.

Au jour de l'établissement du présent préavis, l'ASR demeure dans l'attente de la décision de Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, relative à l'application d'une exonération supplémentaire dans le cadre de la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFAcManif). Cette décision permettra au Comité de direction de présenter un préavis spécifique qui répondra également à la motion déposée par Monsieur le Conseiller intercommunal John Grandchamp et consorts lors de la séance du 26 septembre 2019. Il sera soumis à votre Autorité durant cette année.

3. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 consolidé et voté par le Conseil intercommunal présentait un excédent de charges à répartir selon les principes stipulés à l'article 34 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Les tableaux comparatifs ci-dessous permettent de visualiser les éléments propres aux comptes 2019, budget 2019 et comptes 2018. Ils distinguent les principes de répartition suivants :

- 600 à 608 (répartition pondérée pour l'ensemble des communes membres)
- 600 à 610.03 (incluant les particularités liées aux cellules de Stationnement et de Signalisation)
- 650 (SDIS)
- 66 (Protection civile avec répartition des communes du Pays-d'Enhaut)
- 600 à 66 (répartition totale et finale)

	Comptes 2019 600 à 608	Budget 2019 600 à 608	Comptes 2018 600 à 608
Charges brutes	28'319'457.06	28'969'277.00	27'470'615.95
Revenus	9'349'281.86	9'572'362.00	9'242'505.34
Charges à répartir	18'970'175.20	19'396'915.00	18'228'110.61

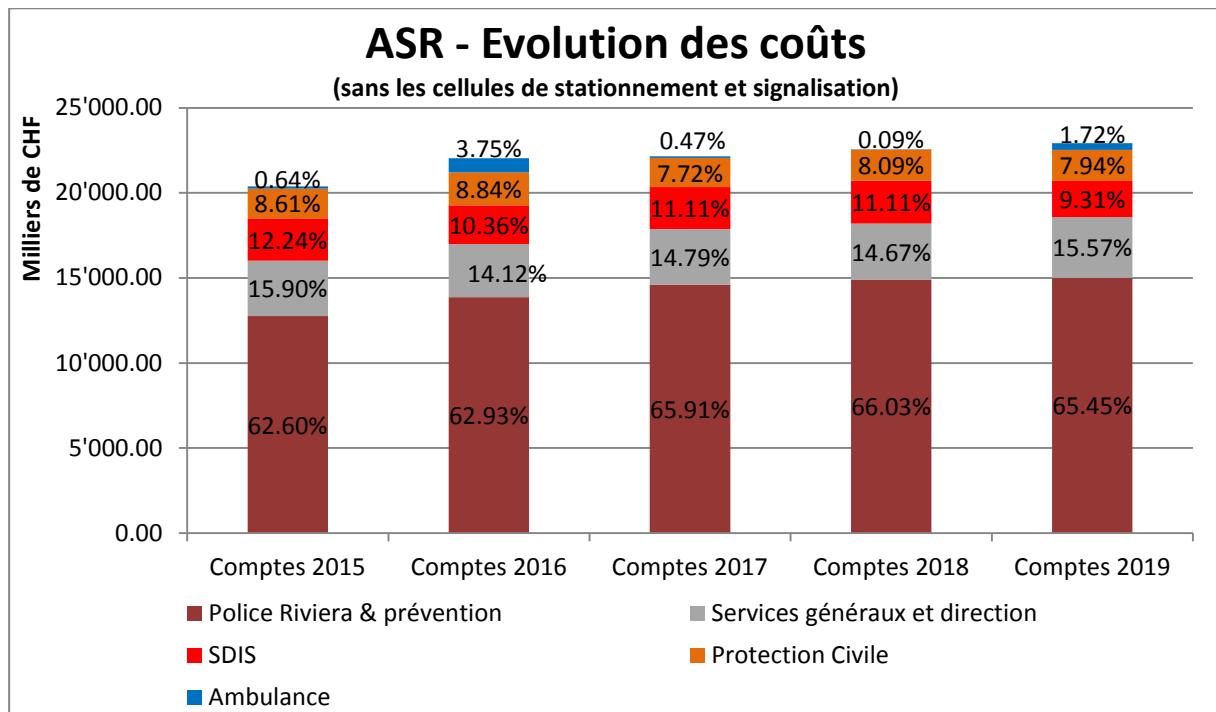
	Comptes 2019 600 à 610.03	Budget 2019 600 à 610.03	Comptes 2018 600 à 610.03
Charges brutes	35'759'834.04	36'524'338.00	34'849'443.12
Revenus	21'347'441.70	22'868'153.00	22'311'072.74
Charges à répartir	14'412'392.34	13'656'185.00	12'538'370.38

	Comptes 2019 650	Budget 2019 650	Comptes 2018 650
Charges brutes	3'479'834.38	4'050'278.00	3'674'938.63
Revenus	1'344'847.44	1'677'670.00	1'168'577.45
Charges à répartir	2'134'986.94	2'372'608.00	2'506'361.18

	Comptes 2019 66	Budget 2019 66	Comptes 2018 66
Charges brutes	2'493'375.85	2'835'127.00	2'141'169.73
Revenus	671'985.17	921'043.00	315'127.65
Charges à répartir	1'821'390.68	1'914'084.00	1'826'042.08

	Comptes 2019 600 à 66	Budget 2019 600 à 66	Comptes 2018 600 à 66
Charges brutes	41'733'044.27	43'409'743.00	40'665'551.48
Revenus	23'364'274.31	25'466'866.00	23'794'777.84
Charges à répartir	18'368'769.96	17'942'877.00	16'870'773.64

4. Evolution des charges par cellule sans l'office du stationnement et la signalisation



Services	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
Police Riviera & prévention	12'765'116.38	13'873'076.34	14'604'299.18	14'897'834.58	15'006'179.05
Ambulance	130'824.30	826'414.40	104'077.87	20'283.34	394'750.27
SDIS	2'496'122.07	2'284'989.44	2'460'798.71	2'506'361.18	2'134'986.94
Protection Civile	1'756'222.41	1'949'104.19	1'711'377.18	1'826'042.08	1'821'390.68
Services généraux et direction	3'241'934.08	3'112'446.64	3'277'033.63	3'309'992.69	3'569'245.88
TOTAL	20'390'219.24	22'046'031.01	22'157'586.57	22'560'513.87	22'926'552.82

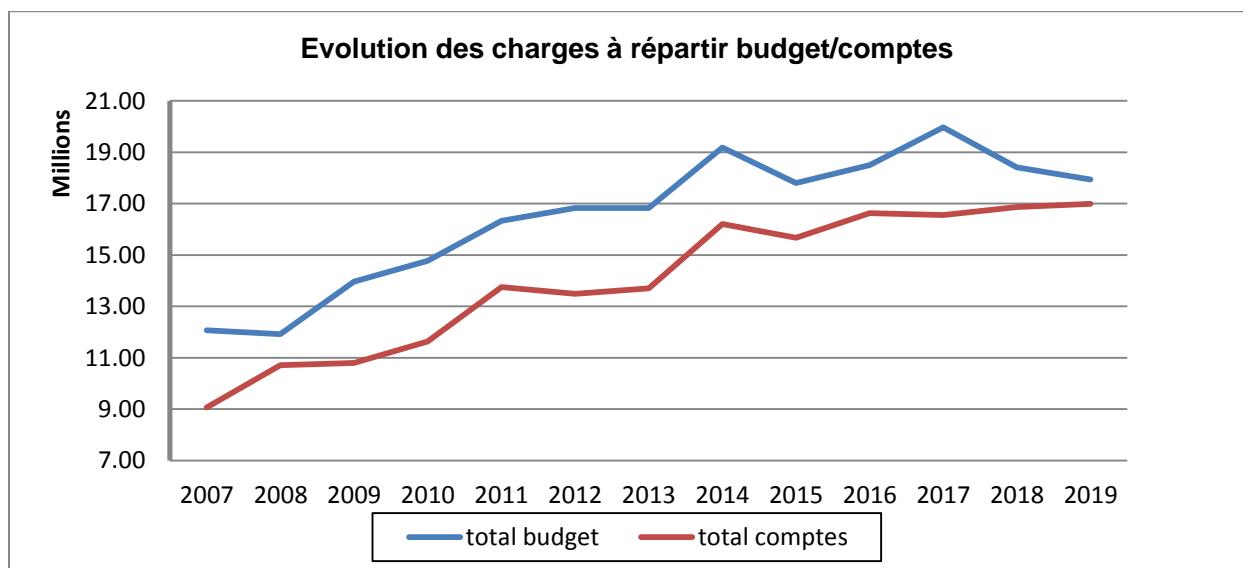
Au niveau de la direction et des services généraux, les mesures organisationnelles liées à la vision « ASR 2.0 », notamment la réallocation de ressources internes pour plus de cohérence et les engagements d'une chargée de communication, d'une conseillère juridique, d'une spécialiste du contentieux expliquent globalement l'augmentation relevée ci-dessus.

Malgré l'enveloppe attribuée à la revalorisation des salaires de police (CHF 540'000.-) et l'attribution de l'IPC de 1.2% (CHF 150'000.-) mentionnées dans la partie « Ressources Humaines » du présent préavis, la rigueur dans la gestion des dépenses tout au long de l'année a permis de réduire l'augmentation des coûts 2019. Les charges sont supérieures de CHF 366'038.95 (+1.2%) par rapport aux comptes 2018.

5. Evolution de la charge totale à répartir

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution de la charge à répartir depuis la création de l'ASR. Il permet également de constater que l'écart entre l'estimation budgétaire et les comptes a passablement été réduit. Il est rappelé que l'évaluation budgétaire s'effectue au printemps de l'année précédent l'exercice concerné. Elle constitue une infographie des éléments prévisibles et connus à ce moment-là. Comme mentionné plus avant, tout engagement financier, même prévu dans le cadre du budget, fait l'objet d'une appréciation avant sa concrétisation. La gestion appliquée a permis d'améliorer les prévisions budgétaires et de diminuer l'écart par rapport aux coûts effectifs. La différence entre le budget et les dépenses réelles s'élève à CHF 776'107.- pour l'année 2019 (CHF 1'534'734.- en 2018 et CHF 3'402'960.- en 2017).

Relevons que les chiffres 2019 représentés dans le graphique ci-dessous ne prennent pas en compte le manque à gagner de CHF 1'202'000.- occasionné par le stationnement à Vevey durant la Fête des Vignerons, celui-ci n'impactant pas la répartition intercommunale.



6. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.18	Coefficient	Coût/hab. selon comptes 2019	Coût/hab. selon budget 2019	Coût/hab. selon comptes 2018
Blonay	6'175	5	226.57	230.05	216.19
Chardonne	2'941	3	135.94	138.03	129.71
Corseaux	2'282	3	135.94	138.03	129.71
Corsier	3'386	3	135.94	138.03	129.71
Jongny	1'536	3	135.94	138.03	129.71
Montreux	26'006	6	271.89	276.06	259.43
St-Légier	5'185	4	181.26	184.04	172.92
La Tour-de-Peilz	11'871	5	226.57	230.05	216.19
Vevey	19'904	6	271.89	276.06	259.43
Veytaux	884	2	90.63	92.02	86.48

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de « Signalisation » (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du Stationnement sont établis, conformément aux Statuts, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking du Panorama (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du Stationnement.

Pour les Offices du Stationnement, les charges de personnel ont été remontées dans les comptes 610, pour permettre une répartition, dans les comptes 610.01, 02 et 03, des charges correspondant à l'effectif admis. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération est pratiquée depuis l'exercice 2016. Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'563'663.72. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2019", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition; le tableau ci-dessous en est un extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.18	Coût/hab. selon comptes 2019	Coût/hab. selon budget 2019	Coût/hab. selon comptes 2018
Blonay	6'175	274.62	281.86	268.63
Chardonne	2'941	183.99	189.84	182.15
Corseaux	2'282	183.99	189.84	182.15
Corsier	3'386	183.99	189.84	182.15
Jongny	1'536	183.99	189.84	182.15
Montreux	26'006	260.34	274.93	259.86
St-Légier	5'185	229.30	235.85	225.39
La Tour-de-Peilz	11'871	260.13	268.43	252.07
Vevey	19'904	177.44	117.51	104.68
Veytaux	884	138.67	143.83	138.92

7. Documents annexés au présent préavis

- Un document intitulé «**Sécurité Riviera comptes 2019**» constitue la récapitulation de l'ensemble des charges et revenus enregistrés sur le programme de gestion de Sécurité Riviera, avec, en regard sur la page opposée, les **commentaires particuliers**.

Ce document intègre également les **charges par nature, revenus par nature, charges et revenus par cellule et répartition par commune**.

- La «**Balance des comptes**».
- Une copie du «**Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2019**».

8. Ambulance Riviera

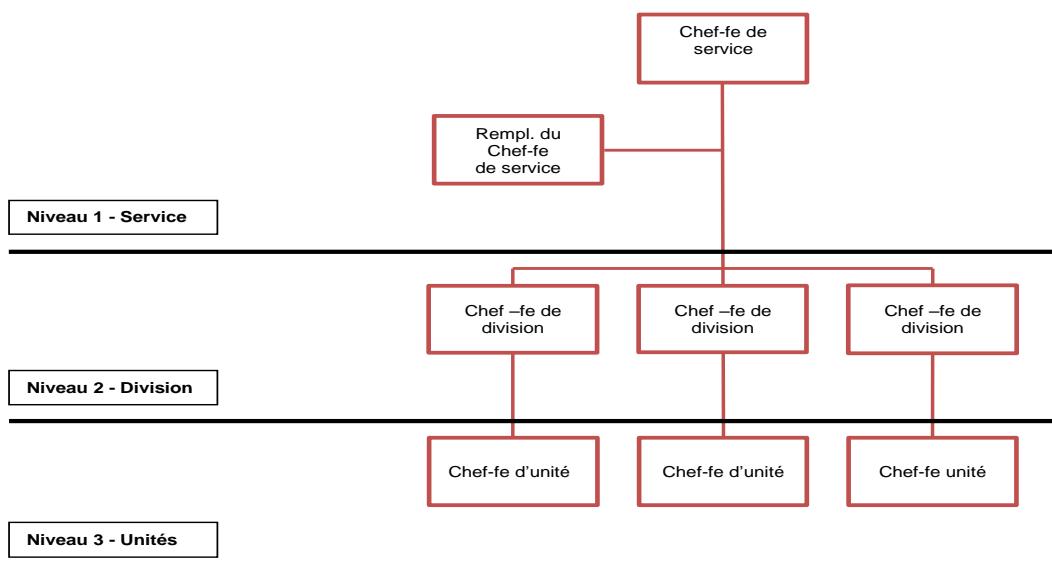
Des excédents de charges de CHF 22'441.27 par rapport au budget sont à relever pour l'exercice 2019, soit un montant proche des CHF 20'283.34 enregistrés en 2018. Ce résultat, moins défavorable que par le passé, s'explique notamment par des montants inscrits au budget mais non engagés, ceci pour des raisons techniques (radios non livrables, divers montants prévus pour la Fête des Vignerons au moment de l'élaboration du dispositif médico-sanitaire, mais au final non dépensés).

La variation annuelle des excédents de charge est généralement induite par les principes de financement arrêtés par l'Etat. Les comptes de l'année écoulée sont transmis à la Direction générale de la santé au 31 mars de l'année suivante. La détermination de la subvention définitive parvient en principe à Sécurité Riviera en fin d'été, avec les ajustements de circonstance comparativement à la subvention prospective. Plus le total annuel des missions préhospitalières du service d'ambulances est élevé, moins conséquente est la subvention octroyée. L'activité opérationnelle 2019 a augmenté de 6,6% en comparaison avec 2018, ce qui ne devrait pas induire de modification majeure dans le calcul définitif de la subvention.

Les travaux de réévaluation des principes de subvention se poursuivent avec la DGS. De nouvelles directives financières devraient voir le jour courant 2020, voire au plus tard en 2021. La question de la masse salariale reconnue par l'Etat demeure un point clé, à plus forte raison après les augmentations consenties en 2019 pour certaines professions du domaine de la santé.

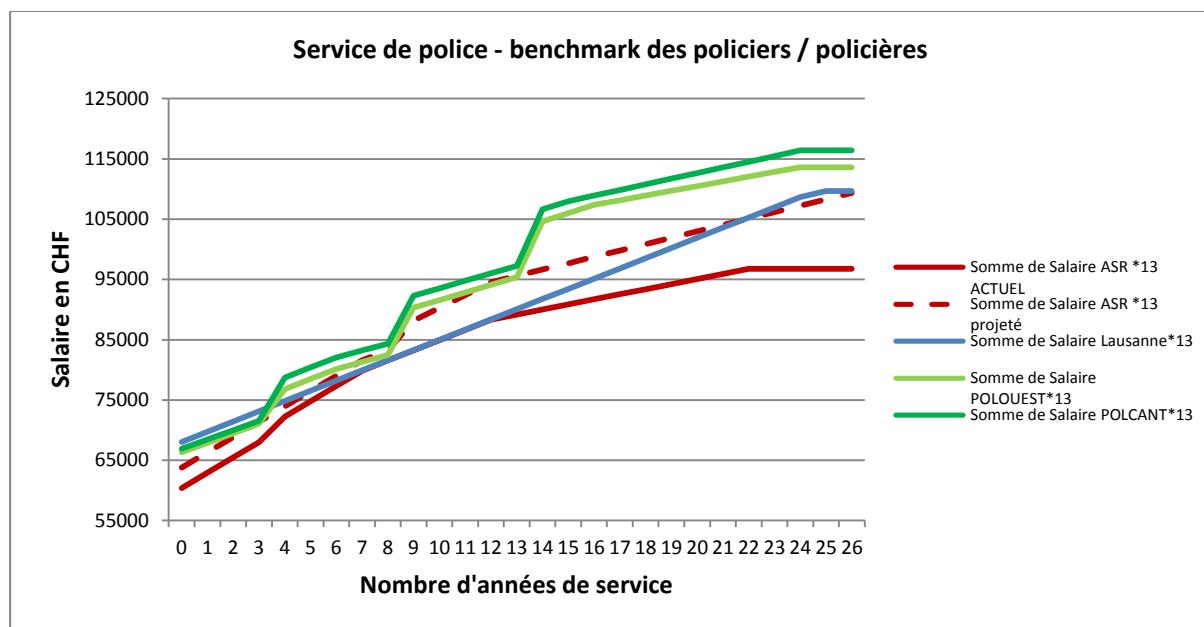
9. Police Riviera

En 2019, une réflexion de fond, menée en étroite collaboration avec la Délégation du personnel, a permis de définir prioritairement l'organisation du Service de police qui occupe le plus grand nombre de personnel professionnel. Trois niveaux de fonctions managériales ont été retenus pour améliorer la qualité de l'encadrement et mieux définir les sphères de compétences. Ces dernières seront renforcées par un concept de formation continue en adéquation avec les responsabilités confiées. Sur cette base, la cohérence transversale sera ainsi garantie pour l'ensemble des services de l'organisation.



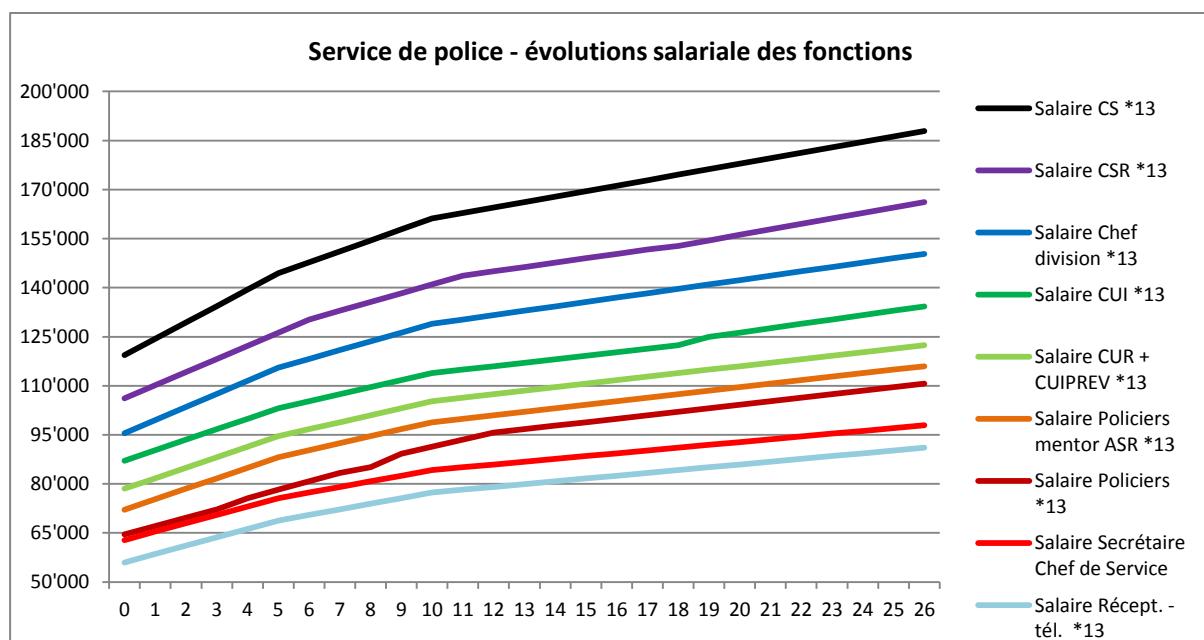
Classification de la fonction de policière et de policier

En référence au paysage policier vaudois, une démarche de comparaison des classifications salariales dite « benchmarking » a été effectuée en partenariat avec le réseau des ressources humaines. Elle a permis de repositionner la fonction de policière et policier dans le respect des principes du système de gestion du personnel (Gesper). Afin d'en maintenir l'attractivité, la progression a également été adaptée en passant d'une perspective de 20 à 26 ans. L'infographie qui figure ci-dessous illustre le nouveau positionnement, soit un revenu mensuel brut de CHF 4'964.00 à CHF 8'511.00 (courbe discontinue rouge).



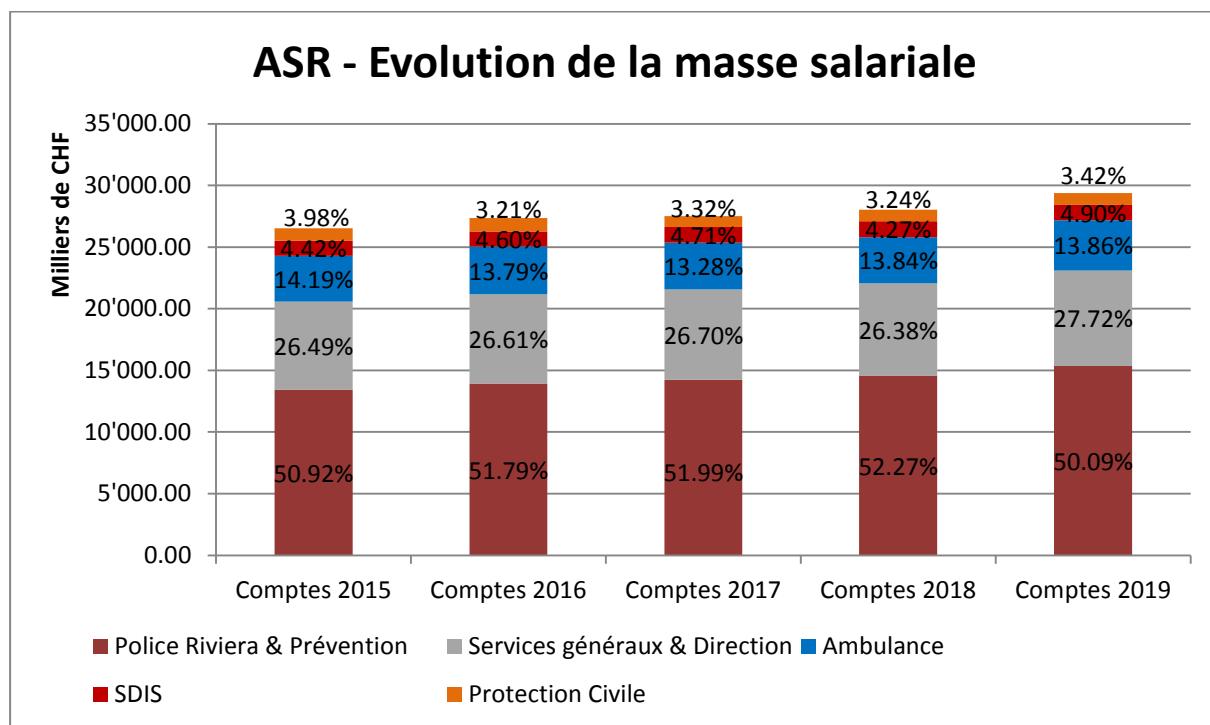
Projection de l'ensemble des fonctions

Dans le même sens que le processus susmentionné, toutes les fonctions du Service de police ont été repositionnées, de réceptionniste à commandant.



10. Ressources Humaines

En termes de dépenses, l'année 2019 a été marquée par la revalorisation des salaires du personnel du Service de police, dans le respect de l'enveloppe octroyée de CHF 540'000.00. En sus et hors budget de fonctionnement, le Comité de direction, lors de sa séance du mois de novembre 2018 (proposition 90/2018), a également validé la reconnaissance de l'augmentation du coût de la vie de +1.2% sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC). Le calcul est basé sur l'indice de référence 2015 (base comparée du mois d'octobre 2018 par rapport à celui du mois d'octobre 2017). Cette opération représente un montant d'environ CHF 150'000.00 (part patronales incluses) pour tout le personnel de l'ASR. Egaleement hors budget, il y a lieu de mentionner la revalorisation des allocations familiales cantonales, qui ont généré une augmentation des charges patronales y relatives d'environ CHF 62'000.00, soit + 0.525%.



Service	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
Police Riviera & Prévention	13'431'555.05	13'925'315.00	14'252'116.90	14'578'581.10	15'356'181.55
Ambulance	3'726'655.10	3'882'096.65	3'793'507.70	3'723'587.45	4'064'693.39
SDIS	1'212'785.45	1'209'546.45	1'266'415.85	1'319'687.45	1'255'169.38
Protection Civile	1'013'013.75	1'088'014.85	882'668.75	930'904.95	950'823.07
Services généraux & Direction	7'136'403.75	7'243'801.65	7'323'641.60	7'486'259.58	7'749'697.73
TOTAL	26'520'413.10	27'348'774.60	27'518'350.80	28'039'020.53	29'376'565.12

11. Protection Civile

L'arrivée du corpus réglementaire vaudois, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, change l'approche du financement des services de protection civile. Sur le plan des cours de répétition, le subventionnement reste fixé à CHF 30.- par jour de service. Néanmoins, ces cours seront accompagnés d'une convention d'objectifs entre le service cantonal et l'organisation régionale de protection civile.

Les interventions d'urgence, ainsi que celles aux profits de la collectivité, se voient également passablement modifiées. Lors d'interventions d'urgence, les astreints alarmés seront indemnisés à l'heure (CHF 30.- par heure, à raison de 8 heures par jour). Le financement de ce type d'indemnité se fera au travers du fond cantonal de la protection civile.

Quant aux interventions en faveur de la collectivité, les demandeurs se verront facturer l'entier des frais. De plus, les astreints seront indemnisés à l'heure, pour les heures en soirées, ainsi que celles du week-end.

En raison des engagements déjà pris avant l'entrée en vigueur de ce corpus réglementaire, ainsi que du nombre et du type d'engagement, les changements seront plus clairement visibles sur les comptes, dès l'année 2020.

12. Finances

Le Comité de Direction de l'ASR, en accord avec la Commune de Montreux, a décidé le 29 novembre 2018 de résilier le contrat de gestion comptable et financière qui les liait depuis la création de l'association. Dès lors, dès le 1^{er} janvier 2019, l'entier des traitements comptables et le suivi du contentieux sont gérés en interne.

L'engagement d'une spécialiste du contentieux à un taux d'activité de 40% a permis de traiter de nombreux cas de créances relatifs aux années précédentes. Un processus de rappels et de poursuites plus efficient a également été instauré.

D'autre part, un nombre important de créances irrécouvrables ont été défalquées durant cette année, afin de présenter une situation correcte des débiteurs. Cela a engendré les dépassements de comptes suivants :

Compte	Service	Comptes 2019	Budget 2019	Différence
603.3184 Frais de contentieux	Police	6'985.05	1'000.00	5'985.05
603.3301 Amortissement des créances	Police	16'254.20	2'000.00	14'254.20
605.3301 Amortissement des créances	Ambulance	384'841.03	300'000.00	84'841.03
605.3184 Frais de contentieux	Ambulance	47'810.90	30'000.00	17'810.90
608.3301 Amortissement des créances	PolCom	9'440.00	2'000.00	7'440.00
650.3301 Amortissement des créances	SDIS	10'911.25	2'000.00	8'911.25

TVA

A la fin de l'année 2018, une étude relative à la possibilité d'assujettir l'Association à la TVA a été menée en partenariat avec la société PriceWaterhouseCoopers (PWC). L'analyse menée a permis d'établir que les recettes imposables des années 2014 à 2018 dépassent le montant de CHF 100'000.- fixé par l'Administration fiscale cantonale pour un assujettissement obligatoire.

De ce fait, le Comité de Direction a décidé de demander l'assujettissement de l'ASR rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, selon la méthode des taux forfaitaires et en conséquence, la TVA est dès cette année facturée en sus des prestations soumises à l'impôt.

A contrario, toutes les prestations relevant de la puissance publique, ainsi que les parkings non délimités par des barrières, ne sont pas soumis à la TVA.

13. Conclusions

Le Comité de direction est une nouvelle fois très satisfait de clôturer l'exercice 2019 dans le respect du budget octroyé. Il fait le constat que les procédures internes mises en place sont efficaces. Il en va de même du suivi constant, nécessaire à fournir la prestation dans les meilleures conditions possibles et respecter les objectifs financiers.

Par ailleurs, il soutient la mise en place d'outils de pilotage afin de poursuivre l'optimisation de la gestion organisationnelle et financière. Il remercie vivement le personnel de l'ASR, dont la Direction, pour ce bilan positif.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2019 du Comité de direction du 19 mars 2020 sur les comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera

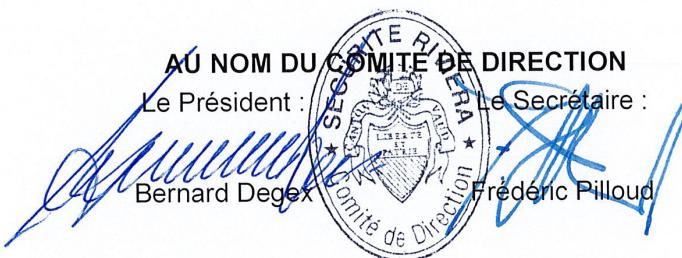
Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'733'044.27, les revenus à CHF 23'364'274.31, pour une charge totale à répartir de CHF 18'368'769.96.
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Ainsi adopté le 19 mars 2020



Membres du CD délégués : le Comité de direction

Annexes : figurent sous la table des matières et au point 5 du préavis





Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle SC-B - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Au conseil intercommunal de l'
Association Sécurité Riviera (ASR)

Clarens

Rapport relatif à la vérification des comptes annuels 2019

(période du 1.1. au 31.12.2019)

10 février 2020
9793/17197830/21512192/6-1
JGE/VHA/mbe

Rapport des vérificateurs des comptes

au Conseil intercommunal de

Association Sécurité Riviera (ASR), Clarens

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association Sécurité Riviera (ASR), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité du Comité de direction l'Association Sécurité Riviera (ASR) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes de l'association ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 10 février 2020

BDO SA



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé



pp Valmir Haxhosaj
Expert-réviseur agréé

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
	Disponibilités		
9100.010	Caisse police Montreux	18 815.41	27 379.80
9100.012	Caisse - AO et Coffre VEVEY	1 844.00	1 708.80
9100.013	Caisse réception VEVEY	363.00	2 789.00
9100.600	Caisse CRI MONTREUX	487.85	991.45
9100.601	Caisse office stationnement Montreux	965.50	241.50
9100.602	Caisse Office stationnement Vevey	464.80	226.95
9100.650	Caisse SDIS	6 129.00	8 754.15
9101.000	CCP Sécurité Riviera - 17-260791-9	4 737 634.87	8 638 153.18
9101.001	CCP Amendes ordre Riviera - 17-518452-7	200 727.37	359 786.45
9101.003	CCP stationnement Vevey 17-592207-1	229 646.98	931 234.99
9102.000	Crédit Suisse	1 089 200.38	88 083.73
	Débiteurs	2 178 453.22	2 397 927.02
9111.001/005	Débiteurs	2 178 453.22	2 397 927.02
9111.003	Compte courant impôt anticipé	0.00	0.00
	Actifs de régularisation	210 797.40	221 198.24
9139.000	Transferts de fonds	3 962.22	0.00
9139.001	Actifs de régularisation	202 461.68	219 018.49
9139.010	Avance salaires	4 373.50	2 179.75
	PATRIMOINE FINANCIER	8 675 529.78	12 678 475.26
	Investissements	240 448.20	396 800.00
9146.000	Mobilier, machines et véhicules	80 000.00	160 000.00
9149.010	Remplacement logiciel AO	160 448.20	236 800.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	240 448.20	396 800.00
	TOTAL DE L'ACTIF	8 915 977.98	13 075 275.26

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		31.12.2019	31.12.2018
PASSIF			
Créanciers		678 727.48	2 244 790.04
9200.008	Créanciers	678 727.48	2 244 790.04
Autres dettes à court terme		7 058 412.07	9 331 557.53
9111.600	C/c Commune de Montreux		43 808.40
9114.000	Participation des communes	6 543 017.62	8 994 029.58
9139.000	Transferts de fonds		5 240.80
9200.050	Caisse de compensation AVS	55 497.00	-117 415.25
9200.051	CIP - acomptes	-2 725.05	-7 864.50
9200.052	Vaudoise LAA - Acomptes	34 263.50	13 897.65
9200.053	SUVA - Acomptes	-2 265.05	-2 791.75
9200.055	Caisse de compensation AVS, acomptes ALFA	-6 941.25	-27 670.40
9233.001	Fonds pour Don	0.00	50.00
9258.002	Parcomètres Clarens	0.00	-4 026.30
9258.004	Règlements divers en attente	4 827.30	2 110.80
9258.007	Caution bornes électriques	4 500.00	4 450.00
9258.010	Dépannages à revirer	0.00	5 750.00
9258.026	Taxes lotos et tombolas à revirer		8 251.50
9258.027	Enc. à revirer aux instances cantonales		1 152.00
9258.028	Amendes d'ordre encaissées à répartir		0.00
9258.031	Macarons à revirer	393 010.00	412 585.00
9258.050	TVA à payer	35 228.00	0.00
Passifs de régularisation		822 609.83	964 584.81
9259.000	Passifs transitoires	822 609.83	964 584.81
DETTES ETRANGERES A COURT TERME		8 559 749.38	12 540 932.38
Dettes à long terme portant intérêt		356 228.60	534 342.88
9221.010	Emprunt à la Poste	356 228.60	534 342.88
DETTES ETRANGERES A LONG TERME		356 228.60	534 342.88
TOTAL DU PASSIF		8 915 977.98	13 075 275.26

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
6	SECURITE RIVIERA	41 733 044.27	41 733 044.27	43 409 743.00	25 466 866.00	40 665 551.48	40 665 551.48	
60	CELLULES	29 627 945.91	27 895 548.13	30 384 457.00	9 759 362.00	28 825 692.89	26 277 263.23	-18 892 697.22
600	AUTORITES (CELLULE C1)	299 284.98	1 246.60	316 930.00	0.00	295 418.86	1 300.00	-18 891.62
600.3001	Rétribution des autorités	252 677.90	0.00	265 800.00	0.00	251 502.90	0.00	-13 122.10
600.3030	AVS/AC/AF	475.05	0.00	0.00	0.00	448.65	0.00	475.05
600.3055	Assurances perte de gain	69.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	69.15
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	18 183.20	0.00	20 000.00	0.00	17 300.00	0.00	-1 816.80
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 503.03	0.00	5 000.00	0.00	4 724.19	0.00	-1 496.97
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 590.20	0.00	2 000.00	0.00	427.00	0.00	-409.80
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	1 088.80	0.00	0.00
600.3123	Électricité	356.67	0.00	430.00	0.00	413.99	0.00	-73.33
600.3151.01	Entretien matériel informatique	2 433.10	0.00	2 400.00	0.00	2 300.00	0.00	33.10
600.3161	Loyers	5 323.04	0.00	6 800.00	0.00	5 796.58	0.00	-1 476.96
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	7 339.68	0.00	7 000.00	0.00	4 617.30	0.00	339.68
600.3181	Frais de ports et CCP	1 239.00	0.00	1 500.00	0.00	725.85	0.00	-261.00
600.3182	Téléphones	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
600.3186	Primes d'assurances	94.96	0.00	0.00	0.00	73.60	0.00	94.96
600.3193	Cotisations	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	0.00
600.4362	Remboursements de frais	0.00	1 246.60	0.00	0.00	0.00	1 300.00	-1 246.60

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601	DIRECTION (CELLULE C2)	1 558 181.14	18 472 520.45	1 740 666.00	90 530.00	1 468 409.38	17 100 948.02	-18 564 475.31
601.3011	Traitements	973 489.45	0.00	966 797.00	0.00	906 444.65	0.00	6 692.45
601.3011.01	Primes	6 076.50	0.00	10 356.00	0.00	6 743.55	0.00	-4 279.50
601.3012	Personnel occasionel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
601.3030	AVS/AC/AF	88 514.26	0.00	84 272.00	0.00	78 564.44	0.00	4 242.26
601.3040	Caisse de pensions	153 915.70	0.00	152 715.00	0.00	117 424.35	0.00	1 200.70
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	21 490.40	0.00	0.00
601.3050	Assurances accidents	2 769.82	0.00	2 514.00	0.00	2 812.38	0.00	255.82
601.3055	Assurances perte de gain	13 040.99	0.00	13 052.00	0.00	12 219.06	0.00	-11.01
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6 122.90	0.00	6 000.00	0.00	9 165.00	0.00	122.90
601.3091	Frais formation prof. du personnel	9 708.76	0.00	16 000.00	0.00	10 063.35	0.00	-6 291.24
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 372.13	0.00	4 510.00	0.00	3 181.62	0.00	-1 137.87
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 019.19	0.00	5 000.00	0.00	6 046.35	0.00	1 019.19
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	6 823.85	0.00	7 200.00	0.00	748.19	0.00	-376.15
601.3111.01	Achats matériel informatique	17 313.28	0.00	35 500.00	0.00	26 171.05	0.00	-18 186.72
601.3123	Electricité	5 292.12	0.00	6 200.00	0.00	6 187.84	0.00	-907.88
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 502.85	0.00	6 700.00	0.00	1 577.15	0.00	-5 197.15
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	7 241.07	0.00	7 310.00	0.00	7 056.93	0.00	-68.93
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	44 487.55	0.00	22 150.00	0.00	28 185.44	0.00	22 337.55
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
601.3161	Loyers	80 580.02	0.00	83 000.00	0.00	75 556.55	0.00	-2 419.98
601.3181	Frais de ports et CCP	1 744.35	0.00	4 000.00	0.00	1 691.07	0.00	-2 255.65
601.3182	Téléphones	5 476.68	0.00	7 590.00	0.00	2 805.00	0.00	-2 113.32
601.3183	Frais bancaires	5 538.15	0.00	0.00	0.00	1 075.43	0.00	5 538.15
601.3185	Honoraires	55 786.20	0.00	240 000.00	0.00	98 469.72	0.00	-184 213.80
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	17 124.97	0.00	18 300.00	0.00	14 531.88	0.00	-1 175.03
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00
601.3195	Complément TVA forfaitaire due	722.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	722.00
601.3199	Dépenses diverses	45 458.35	0.00	41 000.00	0.00	29 947.98	0.00	4 458.35
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	60.00	0.00	500.00	0.00	150.00	0.00	-440.00
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	30.00
601.4356.01	Participations des communes	0.00	18 368 769.96	0.00	0.00	0.00	16 870 773.64	-18 368 769.96
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	22 962.40	0.00	500.00	0.00	0.00	-22 462.40
601.4362	Remboursements de frais	0.00	80 788.09	0.00	90 000.00	0.00	230 174.38	9 211.91

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	514 397.57	423 302.40	530 329.00	367 400.00	474 083.30	379 860.20	-71 833.83
602.3011	Traitements	379 677.80	0.00	375 186.00	0.00	344 207.80	0.00	4 491.80
602.3011.01	Primes	963.00	0.00	1 000.00	0.00	985.50	0.00	-37.00
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602.3030	AVS/AC/AF	32 679.70	0.00	32 744.00	0.00	30 154.05	0.00	-64.30
602.3040	Caisse de pensions	55 399.20	0.00	59 451.00	0.00	45 386.40	0.00	-4 051.80
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	8 510.40	0.00	0.00
602.3050	Assurances accidents	944.05	0.00	1 003.00	0.00	923.05	0.00	-58.95
602.3055	Assurances perte de gain	4 756.65	0.00	5 065.00	0.00	4 646.95	0.00	-308.35
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	378.20	0.00	1 000.00	0.00	459.00	0.00	-621.80
602.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	700.00	0.00	364.55	0.00	-700.00
602.3091	Frais de formation du personnel	390.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	390.25
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 289.05	0.00	2 545.00	0.00	1 811.00	0.00	-1 255.95
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 453.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	-47.00
602.3111.01	Achat matériel informatique	2 458.35	0.00	9 700.00	0.00	2 964.95	0.00	-7 241.65
602.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602.3123	Electricité	310.79	0.00	370.00	0.00	363.39	0.00	-59.21
602.3124	Carburant, combustible	1 647.60	0.00	1 600.00	0.00	1 599.20	0.00	47.60
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2 062.76	0.00	2 710.00	0.00	2 011.98	0.00	-647.24
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	9 827.95	0.00	12 150.00	0.00	11 637.14	0.00	-2 322.05
602.3155	Entretien des véhicules	3 632.35	0.00	3 480.00	0.00	2 877.15	0.00	152.35
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00
602.3161	Loyers	4 746.16	0.00	5 000.00	0.00	4 461.90	0.00	-253.84
602.3181	Frais de ports et CCP	5 478.35	0.00	6 500.00	0.00	5 724.95	0.00	-1 021.65
602.3182	Téléphones	3 114.32	0.00	3 900.00	0.00	2 498.34	0.00	-785.68
602.3186	Primes d'assurances	2 764.04	0.00	2 925.00	0.00	2 485.60	0.00	-160.96
602.3199	Dépenses diverses	424.00	0.00	300.00	0.00	10.00	0.00	124.00
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	396 375.00	0.00	335 000.00	0.00	365 750.00	-61 375.00
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	26 927.40	0.00	32 400.00	0.00	14 110.20	5 472.60

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	16 479 458.30	2 282 674.24	16 839 473.00	2 438 440.00	16 386 812.00	2 279 555.24	-204 248.94
603.3011	Traitements	11 492 223.50	0.00	11 539 534.00	0.00	10 978 906.30	0.00	-47 310.50
603.3011.01	Primes	85 484.50	0.00	142 544.00	0.00	75 710.20	0.00	-57 059.50
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
603.3030	AVS/AC/AF	1 051 508.20	0.00	1 007 114.00	0.00	947 751.25	0.00	44 394.20
603.3040	Caisse de pensions	1 824 973.40	0.00	1 926 211.00	0.00	1 423 775.80	0.00	-101 237.60
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	264 540.95	0.00	0.00
603.3050	Assurances accidents	30 093.10	0.00	30 786.00	0.00	28 723.80	0.00	-692.90
603.3055	Assurances perte de gain	153 090.05	0.00	155 784.00	0.00	145 791.25	0.00	-2 693.95
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	25 597.45	0.00	25 000.00	0.00	31 536.15	0.00	597.45
603.3065	Frais d'habillement	144 978.72	0.00	148 150.00	0.00	208 430.54	0.00	-3 171.28
603.3066	Frais de subsistance	10 726.21	0.00	14 000.00	0.00	8 186.91	0.00	-3 273.79
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	61 830.70	0.00	52 500.00	0.00	67 826.11	0.00	9 330.70
603.3091.01	Frais de formalion des aspirants	183 832.00	0.00	165 750.00	0.00	332 600.00	0.00	18 082.00
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	0.00	0.00	5 500.00	0.00	1 201.75	0.00	-5 500.00
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	22 745.21	0.00	18 300.00	0.00	30 347.28	0.00	4 445.21
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5 453.54	0.00	7 500.00	0.00	11 611.07	0.00	-2 046.46
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8 913.10	0.00	9 800.00	0.00	75 209.71	0.00	-886.90
603.3111.01	Achats de matériel informatique	18 229.92	0.00	73 600.00	0.00	129 113.08	0.00	-55 370.08
603.3115	Achats de véhicules	66 418.83	0.00	78 200.00	0.00	198 453.55	0.00	-11 781.17
603.3116	Achats équipements spécialisés	65 722.49	0.00	95 660.00	0.00	23 439.76	0.00	-29 937.51
603.3116.01	Achats de matériel radio	51 923.85	0.00	72 340.00	0.00	159 694.57	0.00	-20 416.15
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	3 120.40	0.00	2 500.00	0.00	1 694.65	0.00	620.40
603.3123	Electricité	12 525.62	0.00	15 000.00	0.00	14 645.61	0.00	-2 474.38
603.3124	Carburant, combustible	70 391.40	0.00	62 000.00	0.00	68 504.55	0.00	8 391.40
603.3139	Munition	14 103.25	0.00	14 900.00	0.00	19 376.05	0.00	-796.75
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	9 287.20	0.00	14 800.00	0.00	75 405.80	0.00	-5 512.80
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	13 865.61	0.00	12 300.00	0.00	13 502.50	0.00	1 565.61
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	224 026.18	0.00	228 500.00	0.00	191 284.83	0.00	-4 473.82
603.3155	Entretien des véhicules	73 966.41	0.00	43 000.00	0.00	65 059.15	0.00	30 966.41
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	26 932.00	0.00	45 400.00	0.00	40 697.50	0.00	-18 468.00
603.3161	Loyers	356 459.41	0.00	382 000.00	0.00	369 773.49	0.00	-25 540.59
603.3181	Frais de ports et CCP	17 640.79	0.00	17 000.00	0.00	20 737.50	0.00	640.79
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	141 874.35	0.00	183 100.00	0.00	159 282.74	0.00	-41 225.65
603.3184	Frais de contentieux	6 985.05	0.00	1 000.00	0.00	502.05	0.00	5 985.05
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	24 209.17	0.00	60 000.00	0.00	31 972.26	0.00	-35 790.83
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	40 369.01	0.00	47 800.00	0.00	43 748.85	0.00	-7 430.99
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	101 442.15	0.00	115 000.00	0.00	100 639.49	0.00	-13 557.85
603.3193	Cotisations	6 946.00	0.00	9 700.00	0.00	6 967.00	0.00	-2 754.00
603.3195	Complément TVA forfaitaire due	595.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	595.00
603.3199	Dépenses diverses	14 720.33	0.00	15 200.00	0.00	15 112.70	0.00	-479.67
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	16 254.20	0.00	2 000.00	0.00	5 055.25	0.00	14 254.20
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	104 794.90	0.00	205 940.00	0.00	92 187.00	101 145.10
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	32 319.71	0.00	30 000.00	0.00	23 528.50	-2 319.71
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	374 097.95	0.00	250 000.00	0.00	315 303.15	-124 097.95

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.4362	Remboursements de frais	0.00	136 893.40	0.00	45 000.00	0.00	39 536.40	-91 893.40
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	4 224.00	0.00	7 000.00	0.00	3 773.00	2 776.00
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	25.85	0.00	500.00	0.00	0.00	474.15
603.4370	Amendes	0.00	1 630 318.43	0.00	1 900 000.00	0.00	1 805 227.19	269 681.57

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
604	CELLULE DE PREVENTION (C5)	825 200.54	15 805.55	845 758.00	4 000.00	808 321.52	17 743.70	-32 363.01
604.3011	Traitements	564 643.70	0.00	579 117.00	0.00	565 196.00	0.00	-14 473.30
604.3011.01	Primes	2 004.00	0.00	3 400.00	0.00	1 893.60	0.00	-1 396.00
604.3030	AVS/AC/AF	51 193.55	0.00	50 371.00	0.00	47 651.85	0.00	822.55
604.3040	Caisse de pensions	92 041.45	0.00	94 540.00	0.00	75 654.60	0.00	-2 498.55
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	14 185.20	0.00	0.00
604.3050	Assurances accidents	1 467.30	0.00	1 532.00	0.00	1 454.05	0.00	-64.70
604.3055	Assurances perte de gain	7 458.80	0.00	7 818.00	0.00	7 346.25	0.00	-359.20
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 562.50	0.00	2 500.00	0.00	1 120.45	0.00	-937.50
604.3065	Frais d'habillement	1 507.55	0.00	3 200.00	0.00	1 769.40	0.00	-1 692.45
604.3091	Frais formation prof. du personnel	1 080.00	0.00	2 500.00	0.00	350.00	0.00	-1 420.00
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	46.19	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-453.81
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	640.03	0.00	1 560.00	0.00	1 290.40	0.00	-919.97
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	145.00	0.00	250.00	0.00	166.55	0.00	-105.00
604.3102.01	Campagne de prévention	8 787.22	0.00	11 700.00	0.00	13 586.64	0.00	-2 912.78
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	1 109.94	0.00	1 800.00	0.00	1 204.76	0.00	-690.06
604.3111.01	Achats de matériel informatique	886.33	0.00	7 100.00	0.00	1 893.85	0.00	-6 213.67
604.3115	Achats de véhicules	3 997.33	0.00	3 850.00	0.00	0.00	0.00	147.33
604.3116	Achats équipements spécialisés	37 893.84	0.00	13 500.00	0.00	7 133.75	0.00	24 393.84
604.3116.01	Achats de matériel radio	71.40	0.00	210.00	0.00	7 344.56	0.00	-138.60
604.3123	Electricité	500.72	0.00	600.00	0.00	585.48	0.00	-99.28
604.3124	Carburant, combustible	2 014.25	0.00	1 800.00	0.00	2 215.45	0.00	214.25
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1 000.00	0.00	164.85	0.00	-1 000.00
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	897.91	0.00	1 960.00	0.00	1 060.73	0.00	-1 062.09
604.3151.01	Entretien matériel informatique	9 675.46	0.00	10 250.00	0.00	8 995.44	0.00	-574.54
604.3155	Entretien des véhicules	2 784.60	0.00	3 040.00	0.00	1 624.20	0.00	-255.40
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	14 788.37	0.00	20 100.00	0.00	25 440.75	0.00	-5 311.63
604.3161	Loyers	7 591.23	0.00	8 000.00	0.00	7 136.57	0.00	-408.77
604.3181	Frais de ports et CCP	168.10	0.00	500.00	0.00	350.59	0.00	-331.90
604.3182	Téléphones	6 135.44	0.00	7 220.00	0.00	6 682.88	0.00	-1 084.56
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 956.23	0.00	2 140.00	0.00	2 439.97	0.00	-183.77
604.3192	Taxes sur véhicules à moteur	628.50	0.00	700.00	0.00	628.50	0.00	-71.50
604.3195	Complément TVA forfaitaire due	44.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	44.00
604.3199	Dépenses diverses	1 479.60	0.00	3 000.00	0.00	1 754.20	0.00	-1 520.40
604.4361	Remboursements de traitements	0.00	13 440.20	0.00	0.00	0.00	15 949.50	-13 440.20
604.4362	Remboursements de frais	0.00	2 365.35	0.00	4 000.00	0.00	1 794.20	1 634.65

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5 139 486.74	4 744 736.47	5 183 281.00	4 810 972.00	4 579 484.56	4 559 201.22	22 441.27
605.3011	Traitements	3 171 577.36	0.00	3 084 198.00	0.00	2 926 143.30	0.00	87 379.36
605.3011.01	Primes	13 638.30	0.00	12 799.00	0.00	8 817.00	0.00	839.30
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	23 379.45	0.00	10 000.00	0.00	13 410.75	0.00	13 379.45
605.3030	AVS/AC/AF	293 247.26	0.00	268 485.00	0.00	255 314.75	0.00	24 762.26
605.3040	Caisse de pensions	511 881.40	0.00	505 804.00	0.00	398 471.10	0.00	6 077.40
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	74 447.80	0.00	0.00
605.3050	Assurances accidents	8 449.36	0.00	8 208.00	0.00	7 745.80	0.00	241.36
605.3055	Assurances perte de gain	42 520.26	0.00	41 637.00	0.00	39 236.95	0.00	883.26
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8 118.69	0.00	7 450.00	0.00	9 997.50	0.00	668.69
605.3065	Frais d'habillement	33 497.64	0.00	47 100.00	0.00	31 614.58	0.00	-13 602.36
605.3091	Frais formation prof. du personnel	18 792.92	0.00	24 000.00	0.00	21 812.99	0.00	-5 207.08
605.3093	Frais sanitaires du personnel	1 528.76	0.00	2 000.00	0.00	1 899.35	0.00	-471.24
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 560.57	0.00	3 000.00	0.00	2 023.76	0.00	-439.43
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 191.65	0.00	2 000.00	0.00	1 187.65	0.00	191.65
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8 290.80	0.00	10 000.00	0.00	10 987.93	0.00	-1 709.20
605.3111.01	Achats de matériel informatique	27 723.14	0.00	61 900.00	0.00	5 350.33	0.00	-34 176.86
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
605.3116	Achats équipements spécialisés	498.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	498.00
605.3116.01	Achats de matériel radio	2 413.05	0.00	30 000.00	0.00	1 711.00	0.00	-27 586.95
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	23 134.37	0.00	22 000.00	0.00	43 318.63	0.00	1 134.37
605.3123	Électricité	742.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	742.75
605.3124	Carburant, combustible	40 613.15	0.00	49 100.00	0.00	34 935.90	0.00	-8 486.85
605.3132	Achats de matériel pour soins	82 430.43	0.00	133 400.00	0.00	63 362.38	0.00	-50 969.57
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	19 142.00	0.00	18 000.00	0.00	15 807.83	0.00	1 142.00
605.3135	Achats de matières premières	835.75	0.00	5 000.00	0.00	853.70	0.00	-4 164.25
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	8 302.75	0.00	27 000.00	0.00	4 265.71	0.00	-18 697.25
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 810.51	0.00	4 000.00	0.00	2 711.16	0.00	-1 189.49
605.3151.01	Entretien matériel informatique	23 408.98	0.00	24 300.00	0.00	17 469.24	0.00	-891.02
605.3155	Entretien des véhicules	60 375.07	0.00	111 600.00	0.00	94 090.26	0.00	-51 224.93
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	20 573.55	0.00	23 000.00	0.00	22 140.44	0.00	-2 426.45
605.3161	Loyers	75 100.00	0.00	79 100.00	0.00	75 100.00	0.00	-4 000.00
605.3181	Frais de ports et CCP	7 043.15	0.00	7 000.00	0.00	7 693.01	0.00	43.15
605.3182	Téléphones	18 876.56	0.00	34 500.00	0.00	9 911.13	0.00	-15 623.44
605.3184	Frais de contentieux	47 810.90	0.00	30 000.00	0.00	11 186.20	0.00	17 810.90
605.3183	Frais bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	20 368.87	0.00	22 000.00	0.00	20 000.00	0.00	-1 631.13
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	22 292.58	0.00	22 750.00	0.00	21 208.22	0.00	-457.42
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00
605.3189.01	Prestations de services avancées	7 337.05	0.00	12 500.00	0.00	8 013.05	0.00	-5 162.95
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	4 384.70	0.00	6 000.00	0.00	5 157.80	0.00	-1 615.30
605.3193	Cotisations	1 807.70	0.00	2 050.00	0.00	1 700.00	0.00	-242.30
605.3195	Complément TVA forfaitaire due	7 498.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7 498.00
605.3199	Dépenses diverses	7 509.51	0.00	8 000.00	0.00	8 485.60	0.00	-490.49
605.3223	Intérêts des emprunts	1 938.77	0.00	12 400.00	0.00	2 908.15	0.00	-10 461.23
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	384 841.03	0.00	300 000.00	0.00	219 140.71	0.00	84 841.03
605.3313	Amortissements équipements	80 000.00	0.00	110 000.00	0.00	79 852.90	0.00	-30 000.00

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	2 988 219.85	0.00	3 010 130.00	0.00	2 772 214.77	21 910.15
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	880.80	0.00	1 000.00	0.00	450.00	119.20
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	10 059.80	0.00	5 000.00	0.00	150.00	-5 059.80
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	19 918.40	0.00	80 000.00	0.00	31 561.10	60 081.60
605.4362	Remboursements de frais	0.00	18 584.22	0.00	30 000.00	0.00	54 174.35	11 415.78
605.4514	Participation du Canton	0.00	1 707 073.40	0.00	1 684 842.00	0.00	1 700 651.00	-22 231.40

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606	UTLI (CELLULE C7)	923 633.05	3 948.15	933 302.00	8 520.00	915 899.95	5 826.00	-5 097.10
606.3011	Traitements	636 930.74	0.00	619 354.00	0.00	618 384.70	0.00	17 576.74
606.3011.01	Primes	1 651.20	0.00	10 223.00	0.00	1 376.70	0.00	-8 571.80
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	11 082.30	0.00	13 000.00	0.00	17 380.00	0.00	-1 917.70
606.3030	AVS/AC/AF	57 687.19	0.00	54 806.00	0.00	53 517.55	0.00	2 881.19
606.3040	Caisse de pensions	99 323.85	0.00	98 297.00	0.00	82 262.60	0.00	1 026.85
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	15 162.90	0.00	0.00
606.3050	Assurances accidents	1 666.94	0.00	1 654.00	0.00	1 637.30	0.00	12.94
606.3055	Assurances perte de gain	8 396.99	0.00	8 361.00	0.00	8 247.35	0.00	35.99
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 269.66	0.00	2 000.00	0.00	2 005.60	0.00	269.66
606.3065	Frais d'habillement	548.30	0.00	600.00	0.00	704.40	0.00	-51.70
606.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	1 000.00	0.00	320.00	0.00	-1 000.00
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	579.90	0.00	1 170.00	0.00	594.58	0.00	-590.10
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	14.50	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-285.50
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	721.50	0.00	1 000.00	0.00	190.55	0.00	-278.50
606.3111.01	Achats de matériel informatique	10 333.12	0.00	14 350.00	0.00	7 619.12	0.00	-4 016.88
606.3114	Achats de machines et matériel	5 516.70	0.00	7 370.00	0.00	2 578.00	0.00	-1 853.30
606.3116	Achats équipements spécialisés	144.55	0.00	700.00	0.00	171.60	0.00	-555.45
606.3116.01	Achats de matériel radio	12 479.50	0.00	12 500.00	0.00	0.00	0.00	-20.50
606.3123	Électricité	1 890.65	0.00	2 300.00	0.00	2 210.67	0.00	-409.35
606.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
606.3133	Achats produits de nettoyage	12 992.85	0.00	15 000.00	0.00	14 351.05	0.00	-2 007.15
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	649.30	0.00	1 000.00	0.00	936.25	0.00	-350.70
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 142.40	0.00	1 950.00	0.00	1 051.37	0.00	-807.60
606.3151.01	Entretien matériel informatique	17 592.93	0.00	18 900.00	0.00	19 888.76	0.00	-1 307.07
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00
606.3161	Loyers	28 686.72	0.00	33 000.00	0.00	51 983.87	0.00	-4 313.28
606.3181	Frais de ports et CCP	24.55	0.00	200.00	0.00	124.60	0.00	-175.45
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10 375.99	0.00	12 642.00	0.00	12 913.87	0.00	-2 266.01
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	169.87	0.00	125.00	0.00	131.66	0.00	44.87
606.3195	Complément TVA forfaitaire due	214.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	214.00
606.3199	Dépenses diverses	546.85	0.00	1 000.00	0.00	154.90	0.00	-453.15
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	6 120.00	0.00	5 826.00	6 120.00
606.4362	Remboursements de frais	0.00	3 948.15	0.00	2 400.00	0.00	0.00	-1 548.15

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1 521 881.19	791 613.19	1 567 163.00	810 000.00	1 554 251.55	801 938.76	-26 895.00
607.3011	Traitements	573 918.30	0.00	585 705.00	0.00	604 249.60	0.00	-11 786.70
607.3011.01	Primes	3 832.50	0.00	6 164.00	0.00	3 660.00	0.00	-2 331.50
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	4 963.75	0.00	5 000.00	0.00	3 627.75	0.00	-36.25
607.3030	AVS/AC/AF	52 142.00	0.00	51 390.00	0.00	51 534.05	0.00	752.00
607.3040	Caisse de pensions	86 970.60	0.00	94 229.00	0.00	77 182.80	0.00	-7 258.40
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	14 471.40	0.00	0.00
607.3050	Assurances accidents	1 551.65	0.00	1 538.00	0.00	1 568.50	0.00	13.65
607.3055	Assurances perte de gain	7 841.35	0.00	7 907.00	0.00	8 181.35	0.00	-65.65
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	3 328.85	0.00	200.00	0.00	3 777.05	0.00	3 128.85
607.3091	Frais de formation du personnel	4 307.75	0.00	4 500.00	0.00	1 500.00	0.00	-192.25
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7 786.00	0.00	12 800.00	0.00	10 848.20	0.00	-5 014.00
607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0	0	888.53	0.00	0.00
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 158.80	0.00	1 000.00	0.00	2 458.60	0.00	158.80
607.3111.01	Achats matériel informatique	29 568.00	0.00	21 000.00	0.00	17 705.78	0.00	8 568.00
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1 000.00	0.00	36.30	0.00	-1 000.00
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	10 333.79	0.00	12 400.00	0.00	9 795.71	0.00	-2 066.21
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	74 949.50	0.00	83 550.00	0.00	58 742.38	0.00	-8 600.50
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	200.00	0.00	0.00	0.00	-200.00
607.3161	Loyers	27 620.00	0.00	28 000.00	0.00	15 670.00	0.00	-380.00
607.3181	Frais de ports et CCP	184 450.94	0.00	206 000.00	0.00	176 644.58	0.00	-21 549.06
607.3182	Téléphones	2 740.04	0.00	3 810.00	0.00	1 424.34	0.00	-1 069.96
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	321 870.05	0.00	320 000.00	0.00	381 173.20	0.00	1 870.05
607.3186	Primes d'assurances	75.97	0.00	70.00	0.00	58.88	0.00	5.97
607.3199	Dépenses diverses	33 049.35	0.00	30 000.00	0.00	19 191.35	0.00	3 049.35
607.3223	Intérêts des emprunts	1 322.00	0.00	2 500.00	0.00	1 762.00	0.00	-1 178.00
607.3313	Amortissements équipements	88 100.00	0.00	88 200.00	0.00	88 099.20	0.00	-100.00
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-150.00
607.4362	Remboursements de frais	0.00	791 463.19	0.00	810 000.00	0.00	801 938.76	18 536.81

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1 057 933.55	982 204.77	1 012 375.00	1 042 500.00	987 934.83	966 905.84	105 853.78
608.3011	Traitements	736 527.95	0.00	680 657.00	0.00	678 856.50	0.00	55 870.95
608.3011.01	Primes	3 641.70	0.00	5 301.00	0.00	2 897.40	0.00	-1 659.30
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7 242.25	0.00	7 500.00	0.00	7 162.10	0.00	-257.75
608.3030	AVS/AC/AF	67 060.90	0.00	59 738.00	0.00	59 981.55	0.00	7 322.90
608.3040	Caisse de pensions	116 786.40	0.00	109 950.00	0.00	92 346.00	0.00	6 836.40
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	17 314.80	0.00	0.00
608.3050	Assurances accidents	1 912.55	0.00	1 815.00	0.00	1 849.10	0.00	97.55
608.3055	Assurances perte de gain	9 720.70	0.00	9 189.00	0.00	9 201.00	0.00	531.70
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 286.40	0.00	1 500.00	0.00	569.90	0.00	-213.60
608.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	400.00	0.00	0.00	0.00	-400.00
608.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	1 800.00	0.00	0.00	0.00	-1 800.00
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	9 257.88	0.00	11 900.00	0.00	8 529.14	0.00	-2 642.12
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 146.35	0.00	2 950.00	0.00	1 529.80	0.00	196.35
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	548.40	0.00	500.00	0.00	567.04	0.00	48.40
608.3111.01	Achats matériel informatique	4 475.27	0.00	9 900.00	0.00	1 252.87	0.00	-5 424.73
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.3123	Électricité	17 046.19	0.00	18 000.00	0.00	13 224.64	0.00	-953.81
608.3124	Carburant, combustible	240.40	0.00	200.00	0.00	182.15	0.00	40.40
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1 000.00	0.00	100.00	0.00	-1 000.00
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3 507.81	0.00	5 250.00	0.00	4 370.45	0.00	-1 742.19
608.3151.01	Entretien matériel informatique	24 922.49	0.00	27 870.00	0.00	28 878.40	0.00	-2 947.51
608.3155	Entretien des véhicules	363.25	0.00	540.00	0.00	324.40	0.00	-176.75
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 637.55	0.00	3 500.00	0.00	1 047.00	0.00	-1 862.45
608.3161	Loyers	12 160.39	0.00	13 000.00	0.00	11 432.09	0.00	-839.61
608.3181	Frais de ports et CCP	6 676.91	0.00	9 000.00	0.00	10 294.21	0.00	-2 323.09
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	1 578.60	0.00	3 990.00	0.00	2 311.79	0.00	-2 411.40
608.3184	Frais de contentieux	796.80	0.00	2 500.00	0.00	530.35	0.00	-1 703.20
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 295.00	0.00	5 000.00	0.00	7 775.00	0.00	-2 705.00
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 053.21	0.00	1 140.00	0.00	1 141.15	0.00	-86.79
608.3192	Taxes	80.70	0.00	85.00	0.00	80.70	0.00	-4.30
608.3195	Complément TVA forfaitaire due	316.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	316.00
608.3199	Dépenses diverses	2 224.50	0.00	2 700.00	0.00	2 080.00	0.00	-475.50
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	9 440.00	0.00	2 000.00	0.00	9 621.30	0.00	7 440.00
608.3658	Aides et subventions économie publique	11 987.00	0.00	13 500.00	0.00	12 484.00	0.00	-1 513.00
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	51 373.00	0.00	60 000.00	0.00	55 819.00	8 627.00
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	139 348.70	0.00	149 000.00	0.00	152 163.00	9 651.30
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	20 917.00	0.00	20 000.00	0.00	30 249.00	-917.00
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	12 925.00	0.00	57 000.00	0.00	46 765.00	44 075.00
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	75 794.00	0.00	102 000.00	0.00	100 944.00	26 206.00
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	11 065.00	0.00	15 000.00	0.00	26 001.50	3 935.00
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	16 644.00	0.00	22 500.00	0.00	5 522.00	5 856.00
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	4 300.00	0.00	7 000.00	0.00	5 300.00	2 700.00
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	134 260.00	0.00	82 000.00	0.00	57 210.00	-52 260.00
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	101 610.00	0.00	125 000.00	0.00	90 270.00	23 390.00
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	329 599.85	0.00	335 000.00	0.00	333 445.10	5 400.15

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	24 900.00	0.00	26 000.00	0.00	26 900.00	1 100.00
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	5 655.80	0.00	9 000.00	0.00	6 733.60	3 344.20
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	28 352.00	0.00	32 000.00	0.00	29 381.00	3 648.00
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	21 072.80	0.00	0.00	0.00	0.00	-21 072.80
608.4362	Remboursements de frais	0.00	4 387.62	0.00	1 000.00	0.00	202.64	-3 387.62

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1 308 488.85	177 496.31	1 415 180.00	187 000.00	1 355 076.94	163 984.25	-97 187.46
609.3011	Traitements	740 592.50	0.00	732 996.00	0.00	725 241.00	0.00	7 596.50
609.3011.01	Primes	960.00	0.00	11 267.00	0.00	1 350.00	0.00	-10 307.00
609.3012	Personnel occasionnel	11 549.80	0.00	12 000.00	0.00	21 828.95	0.00	-450.20
609.3030	AVS/AC/AF	66 954.20	0.00	64 308.00	0.00	61 245.85	0.00	2 646.20
609.3040	Caisse de pensions	102 294.35	0.00	111 909.00	0.00	92 553.60	0.00	-9 614.65
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	17 353.80	0.00	0.00
609.3050	Assurances accidents	4 615.25	0.00	4 995.00	0.00	4 484.65	0.00	-379.75
609.3055	Assurances perte de gain	9 732.50	0.00	9 895.00	0.00	9 214.05	0.00	-162.50
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	221.80	0.00	1 000.00	0.00	290.70	0.00	-778.20
609.3065	Frais d'habillement	3 266.90	0.00	4 500.00	0.00	3 008.05	0.00	-1 233.10
609.3091	Frais de formation du personnel	1 680.25	0.00	2 000.00	0.00	1 080.00	0.00	-319.75
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 627.26	0.00	1 430.00	0.00	1 392.71	0.00	197.26
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 834.10	0.00	6 500.00	0.00	5 589.05	0.00	334.10
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	563.00	0.00	1 000.00	0.00	968.90	0.00	-437.00
609.3111.01	Achats matériel informatique	2 598.71	0.00	4 400.00	0.00	1 492.72	0.00	-1 801.29
609.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	3 000.00	0.00	36 478.70	0.00	-3 000.00
609.3116	Achats équipements spécialisés	280.00	0.00	27 000.00	0.00	11 632.15	0.00	-26 720.00
609.3121	Eau, gaz	1 031.85	0.00	1 500.00	0.00	3 153.45	0.00	-468.15
609.3123	Électricité	27 466.85	0.00	35 000.00	0.00	38 487.20	0.00	-7 533.15
609.3124	Carburant, combustible	8 497.80	0.00	4 500.00	0.00	8 755.25	0.00	3 997.80
609.3135	Achats de matières premières	83 094.09	0.00	100 000.00	0.00	85 793.63	0.00	-16 905.91
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	2 210.78	0.00	10 000.00	0.00	247.00	0.00	-7 789.22
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	3 032.30	0.00	3 600.00	0.00	2 619.20	0.00	-567.70
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	70 632.89	0.00	116 700.00	0.00	85 531.10	0.00	-46 067.11
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	675.13	0.00	1 500.00	0.00	700.75	0.00	-824.87
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	7 530.37	0.00	8 400.00	0.00	9 453.46	0.00	-869.63
609.3155	Entretien des véhicules	12 934.60	0.00	10 010.00	0.00	11 055.35	0.00	2 924.60
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 784.45	0.00	1 000.00	0.00	262.00	0.00	784.45
609.3161	Loyers	99 000.00	0.00	99 000.00	0.00	99 000.00	0.00	0.00
609.3181	Frais de ports et CCP	964.50	0.00	1 500.00	0.00	1 386.90	0.00	-535.50
609.3182	Téléphones	3 799.08	0.00	3 480.00	0.00	2 716.25	0.00	319.08
609.3184	Frais de contentieux	557.90	0.00	1 000.00	0.00	388.15	0.00	-442.10
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	1 606.50	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	606.50
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3 612.62	0.00	3 790.00	0.00	3 734.17	0.00	-177.38
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	18 318.27	0.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00	3 318.27
609.3195	Complément TVA forfaitaire due	6 085.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 085.00
609.3199	Dépenses diverses	251.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	251.50
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	1 631.75	0.00	0.00	0.00	6 588.20	0.00	1 631.75
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	90 987.26	0.00	110 000.00	0.00	105 942.00	19 012.74
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	34 142.00	0.00	20 000.00	0.00	53 815.40	-14 142.00
609.4362	Remboursements de frais	0.00	29 278.75	0.00	42 000.00	0.00	2 022.23	12 721.25
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	23 088.30	0.00	15 000.00	0.00	2 204.62	-8 088.30

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
61	OFFICES DE STATIONNEMENT	6 131 888.13	11 820 663.53	6 139 881.00	13 108 791.00	6 023 750.23	12 904 583.15	1 280 134.60
610	OFFICES DE STATIONNEMENT	2 642 374.37	2 642 374.37	2 621 791.00	2 621 791.00	2 590 589.33	2 590 589.33	0.00
610.3011	Traitements	2 072 736.95	0.00	2 047 520.00	0.00	2 014 228.70	0.00	25 216.95
610.3011.01	Primes	5 475.60	0.00	13 989.00	0.00	6 537.90	0.00	-8 513.40
610.3030	AVS/AC/AF	185 216.85	0.00	178 192.00	0.00	173 966.50	0.00	7 024.85
610.3040	Caisse de pensions	314 275.70	0.00	317 990.00	0.00	264 049.20	0.00	-3 714.30
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	49 508.90	0.00	0.00
610.3050	Assurances accidents	5 256.50	0.00	5 458.00	0.00	5 322.10	0.00	-201.50
610.3055	Assurances perte de gain	26 958.60	0.00	27 642.00	0.00	26 808.40	0.00	-683.40
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 960.50	0.00	3 000.00	0.00	1 414.75	0.00	-39.50
610.3065	Frais d'habillement	17 995.12	0.00	17 000.00	0.00	28 192.88	0.00	995.12
610.3091	Frais de formation du personnel	11 498.55	0.00	11 000.00	0.00	20 560.00	0.00	498.55
610.4361	Remboursements de traitements	0.00	65 829.75	0.00	0.00	0.00	39 083.50	-65 829.75
610.4362	Remboursements de frais	0.00	12 880.90	0.00	0.00	0.00	0.00	-12 880.90
610.4911	Imputations internes	0.00	2 563 663.72	0.00	2 621 791.00	0.00	2 551 505.83	58 127.28

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1 220 823.79	3 279 608.84	1 256 970.00	3 230 000.00	1 233 095.88	3 164 316.79	-85 755.05
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	210.00	0.00	0.00
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30 835.45	0.00	25 820.00	0.00	28 123.12	0.00	5 015.45
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	1 500.00	0.00	249.85	0.00	-1 500.00
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	56.80	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-443.20
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	1 471.26	0.00	5 500.00	0.00	4 568.88	0.00	-4 028.74
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	4 650.00	0.00	4 150.00	0.00	5 910.55	0.00	500.00
610.01.3116.01	Achats matériel radio	5 127.65	0.00	5 950.00	0.00	10 039.26	0.00	-822.35
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3123	Électricité	5 141.04	0.00	7 400.00	0.00	8 006.63	0.00	-2 258.96
610.01.3124	Carburant, combustible	1 754.80	0.00	1 300.00	0.00	1 500.75	0.00	454.80
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	224.00	0.00	1 300.00	0.00	100.00	0.00	-1 076.00
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 408.56	0.00	2 280.00	0.00	1 445.76	0.00	-871.44
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	14 551.04	0.00	14 370.00	0.00	12 911.22	0.00	181.04
610.01.3155	Entretien des véhicules	3 801.25	0.00	2 540.00	0.00	4 943.20	0.00	1 261.25
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	33 358.45	0.00	43 300.00	0.00	45 659.30	0.00	-9 941.55
610.01.3161	Loyers	82 760.64	0.00	85 190.00	0.00	78 223.35	0.00	-2 429.36
610.01.3181	Frais de ports et CCP	2 340.85	0.00	4 000.00	0.00	3 380.63	0.00	-1 659.15
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10 639.62	0.00	12 822.00	0.00	13 929.00	0.00	-2 182.38
610.01.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	33 465.75	0.00	27 000.00	0.00	32 995.51	0.00	6 465.75
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 580.30	0.00	2 510.00	0.00	2 476.85	0.00	70.30
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	606.00	0.00	910.00	0.00	606.00	0.00	-304.00
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due	4 445.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 445.00
610.01.3199	Dépenses diverses	22 503.50	0.00	23 000.00	0.00	19 040.40	0.00	-496.50
610.01.3223	Intérêts des emprunts	50.00	0.00	100.00	0.00	66.00	0.00	-50.00
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.01.3313	Amortissements équipements	3 300.00	0.00	3 300.00	0.00	3 299.95	0.00	0.00
610.01.3911	Imputations internes	955 751.83	0.00	981 728.00	0.00	955 409.67	0.00	-25 976.17
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	375 424.00	0.00	470 000.00	0.00	448 552.00	94 576.00
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1 529 719.63	0.00	1 460 000.00	0.00	1 494 414.46	-69 719.63
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	1 954.80	0.00	0.00	0.00	0.00	-1 954.80
610.01.4370	Amendes	0.00	1 372 510.41	0.00	1 300 000.00	0.00	1 221 350.33	-72 510.41

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2 003 691.20	5 229 346.64	1 982 640.00	6 572 000.00	1 937 735.45	6 451 436.25	1 363 704.56
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3012	Personnel occasionnel	2 733.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 733.40
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	432.00	0.00	0.00
610.02.3065	Frais d'habillement	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	420.00	0.00	0.00
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30 570.53	0.00	30 630.00	0.00	29 286.41	0.00	-59.47
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 912.01	0.00	4 500.00	0.00	1 964.70	0.00	-1 587.99
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 369.17	0.00	2 500.00	0.00	41.43	0.00	-1 113.08
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	1 642.04	0.00	9 200.00	0.00	5 442.06	0.00	-7 557.96
610.02.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	5 767.30	0.00	5 500.00	0.00	12 564.30	0.00	267.30
610.02.3116.01	Achats matériel radio	5 127.65	0.00	5 750.00	0.00	11 002.01	0.00	-622.35
610.02.3121	Eau, gaz	5 172.40	0.00	4 500.00	0.00	4 986.80	0.00	672.40
610.02.3123	Électricité	24 339.10	0.00	21 500.00	0.00	24 016.60	0.00	2 839.10
610.02.3124	Carburant, combustible	2 230.38	0.00	1 800.00	0.00	1 896.38	0.00	430.38
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	31 027.40	0.00	27 950.00	0.00	25 677.91	0.00	3 077.40
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 230.64	0.00	2 330.00	0.00	1 271.78	0.00	-1 099.36
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	18 051.12	0.00	18 250.00	0.00	15 827.85	0.00	-198.88
610.02.3155	Entretien des véhicules	3 828.04	0.00	2 580.00	0.00	2 444.60	0.00	1 248.04
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	91 349.56	0.00	104 850.00	0.00	98 321.84	0.00	-13 500.44
610.02.3161	Loyers	33 290.00	0.00	31 240.00	0.00	31 950.00	0.00	2 050.00
610.02.3181	Frais de ports et CCP	15 283.45	0.00	20 000.00	0.00	13 026.53	0.00	-4 716.55
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	31 742.90	0.00	32 610.00	0.00	32 877.02	0.00	-867.10
610.02.3183	Frais bancaires	15 294.64	0.00	9 000.00	0.00	10 131.46	0.00	6 294.64
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	76 718.12	0.00	66 500.00	0.00	93 709.84	0.00	10 218.12
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 762.80	0.00	3 062.00	0.00	3 191.23	0.00	-299.20
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.50	0.00	520.00	0.00	500.50	0.00	-19.50
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due	900.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	900.00
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	98.00	0.00	200.00	0.00	132.00	0.00	-102.00
610.02.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	60.00	0.00	0.00
610.02.3313	Amortissements équipements	6 600.00	0.00	6 600.00	0.00	6 599.95	0.00	0.00
610.02.3529	Ristourne macarons	210 090.94	0.00	162 000.00	0.00	138 666.37	0.00	48 090.94
610.02.3911	Impitations internes	1 383 029.11	0.00	1 409 068.00	0.00	1 371 293.88	0.00	-26 038.89
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	936 509.90	0.00	800 000.00	0.00	795 697.31	-136 509.90
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	21 971.32	0.00	0.00	0.00	180.00	-21 971.32
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-7 111.79	0.00
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	2 478 128.84	0.00	3 680 000.00	0.00	3 794 969.51	1 201 871.16
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	547 100.00	0.00	560 000.00	0.00	567 530.00	12 900.00
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	19 492.20	0.00	0.00	0.00	0.00	-19 492.20
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	1 750.00	0.00	32 000.00	0.00	2 000.00	30 250.00
610.02.4370	Amendes	0.00	1 224 394.38	0.00	1 500 000.00	0.00	1 298 171.22	275 605.62

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	264 998.77	669 333.68	278 480.00	685 000.00	262 329.57	698 240.78	2 185.09
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8 160.48	0.00	9 575.00	0.00	4 417.71	0.00	-1 414.52
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	737.25	0.00	200.00	0.00	8.47	0.00	537.25
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	10.25	0.00	600.00	0.00	54.42	0.00	-589.75
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	1 077.50	0.00	900.00	0.00	1 688.75	0.00	177.50
610.03.3116.01	Achats matériel radio	71.40	0.00	190.00	0.00	2 471.85	0.00	-118.60
610.03.3123	Électricité	590.35	0.00	600.00	0.00	590.00	0.00	-9.65
610.03.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	400.00	0.00	388.42	0.00	-400.00
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	428.38	0.00	1 170.00	0.00	438.22	0.00	-741.62
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	871.04	0.00	1 100.00	0.00	1 462.69	0.00	-228.96
610.03.3155	Entretien des véhicules	784.06	0.00	1 000.00	0.00	500.70	0.00	-215.94
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	13 976.25	0.00	15 700.00	0.00	9 975.50	0.00	-1 723.75
610.03.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	2.15	0.00	0.00
610.03.3182	Téléphones	163.46	0.00	2 530.00	0.00	1 134.62	0.00	-2 366.54
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	13 198.02	0.00	13 000.00	0.00	13 585.62	0.00	198.02
610.03.3186	Primes d'assurances	10.55	0.00	20.00	0.00	8.17	0.00	-9.45
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due	37.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	37.00
610.03.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	800.00	0.00	0.00
610.03.3911	Imputations internes	224 882.78	0.00	230 995.00	0.00	224 802.28	0.00	-6 112.22
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	92 870.00	0.00	70 000.00	0.00	92 261.00	-22 870.00
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	388 840.80	0.00	375 000.00	0.00	393 356.58	-13 840.80
610.03.4370	Amendes	0.00	187 622.88	0.00	240 000.00	0.00	212 623.20	52 377.12

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650	SDIS	3 479 834.38	1 344 847.44	4 050 278.00	1 677 670.00	3 674 938.63	1 168 577.45	-237 621.06
650.3011	Traitements	950 954.91	0.00	1 017 429.00	0.00	991 498.15	0.00	-66 474.09
650.3011.01	Primes	2 444.40	0.00	2 500.00	0.00	2 488.80	0.00	-55.60
650.3013	Soldes	1 192 860.50	0.00	1 440 832.00	0.00	1 150 241.95	0.00	-247 971.50
650.3013.03	Soldes JSP	442.00	0.00	10 500.00	0.00	250.00	0.00	-10 058.00
650.3030	AVS/AC/AF	146 566.76	0.00	161 587.00	0.00	151 710.95	0.00	-15 020.24
650.3040	Caisse de pensions	140 722.22	0.00	162 868.00	0.00	133 254.90	0.00	-22 145.78
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	24 985.65	0.00	0.00
650.3050	Assurances accidents	2 371.07	0.00	2 662.00	0.00	2 571.35	0.00	-290.93
650.3055	Assurances perte de gain	12 110.02	0.00	13 735.00	0.00	13 177.65	0.00	-1 624.98
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 247.45	0.00	47 230.00	0.00	2 222.95	0.00	-45 982.55
650.3065	Frais d'habillement	23 837.05	0.00	47 400.00	0.00	44 347.81	0.00	-23 562.95
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	0.00	0.00	1 200.00	0.00	80.00	0.00	-1 200.00
650.3066	Frais de subsistance	58 779.89	0.00	79 300.00	0.00	57 829.47	0.00	-20 520.11
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	413.25	0.00	300.00	0.00	331.10	0.00	113.25
650.3091	Frais de formation du personnel	27 411.61	0.00	46 650.00	0.00	38 273.07	0.00	-19 238.39
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00
650.3093	Frais sanitaires	9 980.00	0.00	10 000.00	0.00	6 716.40	0.00	-20.00
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	1 390.00	0.00	27 750.00	0.00	2 875.00	0.00	-26 360.00
650.3099.03	Charges diverses JSP	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4 945.57	0.00	10 000.00	0.00	5 419.42	0.00	-5 054.43
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 978.70	0.00	4 500.00	0.00	3 865.00	0.00	478.70
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	22 437.30	0.00	35 000.00	0.00	16 080.98	0.00	-12 562.70
650.3111.01	Achat de matériel informatique	7 247.10	0.00	9 900.00	0.00	18 012.07	0.00	-2 652.90
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	47 000.00	0.00	108 522.00	0.00	-47 000.00
650.3116	Achats équipements spécialisés	5 798.45	0.00	14 700.00	0.00	16 408.05	0.00	-8 901.55
650.3116.01	Achats de matériel radio	1 388.70	0.00	8 000.00	0.00	0.00	0.00	-6 611.30
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	3 092.60	0.00	4 000.00	0.00	1 018.85	0.00	-907.40
650.3123	Electricité	345.75	0.00	500.00	0.00	465.75	0.00	-154.25
650.3124	Achat huiles et carburants	37 306.95	0.00	30 000.00	0.00	38 082.25	0.00	7 306.95
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	1 922.60	0.00	5 000.00	0.00	4 436.20	0.00	-3 077.40
650.3135	Achats de matières premières	1 966.75	0.00	3 000.00	0.00	2 817.65	0.00	-1 033.25
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	33 666.15	0.00	38 720.00	0.00	39 389.40	0.00	-5 053.85
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7 465.15	0.00	7 500.00	0.00	8 630.10	0.00	-34.85
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	28 845.21	0.00	28 900.00	0.00	46 885.14	0.00	-54.79
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	12 585.00	0.00	15 500.00	0.00	14 748.55	0.00	-2 915.00
650.3155	Entretien des véhicules	16 284.25	0.00	29 900.00	0.00	12 557.75	0.00	-13 615.75
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	2 317.20	0.00	3 000.00	0.00	3 990.30	0.00	-682.80
650.3161	Loyers	587 922.50	0.00	577 560.00	0.00	585 839.00	0.00	10 362.50
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	29 319.30	0.00	35 000.00	0.00	26 526.00	0.00	-5 680.70
650.3181	Frais de ports et CCP	5 675.40	0.00	8 000.00	0.00	3 696.90	0.00	-2 324.60
650.3182	Téléphones	11 725.14	0.00	11 665.00	0.00	11 604.57	0.00	60.14
650.3184	Frais de contentieux	961.50	0.00	1 000.00	0.00	379.80	0.00	-38.50
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	8 170.03	0.00	0.00	0.00	51 133.13	0.00	8 170.03
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	17 570.36	0.00	20 600.00	0.00	16 313.72	0.00	-3 029.64
650.3189	Prestations de services	5 343.20	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	-656.80
650.3189.01	Prestations de services avancées	0.00	0.00	2 000.00	0.00	133.00	0.00	-2 000.00

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	130.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-170.00
650.3193	Cotisations	9 256.00	0.00	11 700.00	0.00	9 062.70	0.00	-2 444.00
650.3193.03	Cotisations JSP	0.00	0.00	390.00	0.00	380.00	0.00	-390.00
650.3195	Complément TVA forfaitaire due	22 243.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22 243.00
650.3199	Dépenses diverses	6 482.14	0.00	5 000.00	0.00	2 254.30	0.00	1 482.14
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	10 911.25	0.00	2 000.00	0.00	3 430.85	0.00	8 911.25
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	18 939.30	0.00	642 000.00	0.00	212 318.00	623 060.70
650.4356.01	Facturation de services à des tiers avec TVA	0.00	401 025.24	0.00	0.00	0.00	0.00	-401 025.24
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	8 583.20	0.00	7 500.00	0.00	10 932.00	-1 083.20
650.4362	Remboursements de frais	0.00	13 557.90	0.00	13 000.00	0.00	14 155.05	-557.90
650.4514	Participation du Canton	0.00	902 741.80	0.00	1 015 170.00	0.00	931 172.40	112 428.20

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
66	PROTECTION CIVILE RIVIERA	2 493 375.85	671 985.17	2 835 127.00	921 043.00	2 141 169.73	315 127.65	-92 693.32
660	PROTECTION CIVILE / PERSONNEL	962 314.71	2 189.80	1 014 636.00	0.00	935 238.90	2.00	-54 511.09
660.3011	Traitements	724 686.79	0.00	769 361.00	0.00	716 687.50	0.00	-44 674.21
660.3011.01	Primes	1 806.00	0.00	9 145.00	0.00	1 441.50	0.00	-7 339.00
660.3012	Personnel occasionnel	27 523.30	0.00	31 000.00	0.00	21 538.15	0.00	-3 476.70
660.3030	AVS/AC/AF	69 748.74	0.00	69 110.00	0.00	64 609.15	0.00	638.74
660.3040	Caisse de pensions	114 534.03	0.00	123 578.00	0.00	96 320.40	0.00	-9 043.97
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	18 091.80	0.00	0.00
660.3050	Assurances accidents	2 365.43	0.00	2 056.00	0.00	2 257.95	0.00	309.43
660.3055	Assurances perte de gain	10 158.78	0.00	10 386.00	0.00	9 958.50	0.00	-227.22
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	11 491.64	0.00	0.00	0.00	4 260.65	0.00	11 491.64
660.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	0.00	0.00	73.30	0.00	0.00
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
660.4362	Remboursements de frais	0.00	2 189.80	0.00	0.00	0.00	2.00	-2 189.80

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
661	PROTECTION CIVILE / OFFICE	200 598.42	0.00	233 530.00	0.00	214 855.60	0.00	-32 931.58
661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	2 000.00	0.00	83.90	0.00	-2 000.00
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	90.00	0.00	4 000.00	0.00	0.00	0.00	-3 910.00
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 347.87	0.00	4 000.00	0.00	2 433.56	0.00	-1 652.13
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	549.00	0.00	2 300.00	0.00	1 284.05	0.00	-1 751.00
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	2 000.00	0.00	11 654.68	0.00	-2 000.00
661.3111.01	Achats matériels informatique	5 325.18	0.00	8 600.00	0.00	5 317.07	0.00	-3 274.82
661.3116	Achats équipements spécialisés	784.80	0.00	700.00	0.00	0.00	0.00	84.80
661.3123	Électricité	554.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	554.00
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	269.80	0.00	3 500.00	0.00	1 950.00	0.00	-3 230.20
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3 159.87	0.00	8 000.00	0.00	4 657.05	0.00	-4 840.13
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	14 117.98	0.00	14 250.00	0.00	12 774.48	0.00	-132.02
661.3161	Loyers	146 920.00	0.00	146 800.00	0.00	146 740.00	0.00	120.00
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	9 835.15	0.00	16 500.00	0.00	8 510.26	0.00	-6 664.85
661.3181	Frais de ports et CCP	4 435.45	0.00	8 000.00	0.00	7 823.35	0.00	-3 564.55
661.3182	Téléphones	5 758.06	0.00	7 930.00	0.00	4 442.25	0.00	-2 171.94
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 355.15	0.00	1 000.00	0.00	1 615.00	0.00	1 355.15
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	622.51	0.00	450.00	0.00	482.50	0.00	172.51
661.3193	Cotisations	100.00	0.00	500.00	0.00	300.00	0.00	-400.00
661.3199	Dépenses diverses	3 373.60	0.00	3 000.00	0.00	4 787.45	0.00	373.60

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
662	PROTECTION CIVILE / INSTRUCTION	554 435.40	528 391.90	811 080.00	817 100.00	248 142.82	212 374.60	32 063.50
662.3013	Soldes	523 083.89	0.00	775 880.00	0.00	219 646.60	0.00	-252 796.11
662.3065	Frais d'habillement	999.70	0.00	1 000.00	0.00	60.96	0.00	-0.30
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	27 727.81	0.00	32 700.00	0.00	28 435.26	0.00	-4 972.19
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 500.00
662.3195	Complément TVA forfaitaire due	2 624.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 624.00
662.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	442 300.70	0.00	770 300.00	0.00	96 714.60	327 999.30
662.4511	Subventions cantonales	0.00	86 091.20	0.00	46 800.00	0.00	115 660.00	-39 291.20

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
663	PROTECTION CIVILE / OUVRAGES PCI	639 207.40	128 403.47	655 881.00	101 943.00	632 013.02	100 371.05	-43 134.07
663.3113	Achats de mobilier	1 463.50	0.00	2 000.00	0.00	1 571.25	0.00	-536.50
663.3121	Eau, gaz	4 482.80	0.00	4 000.00	0.00	3 052.95	0.00	482.80
663.3123	Électricité	27 798.90	0.00	45 000.00	0.00	33 760.75	0.00	-17 201.10
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	4 797.00	0.00	4 500.00	0.00	5 616.90	0.00	297.00
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	36 011.75	0.00	38 000.00	0.00	21 322.82	0.00	-1 988.25
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	4 831.80	0.00	5 000.00	0.00	3 113.25	0.00	-168.20
663.3182	Téléphones	6 931.65	0.00	7 000.00	0.00	5 584.10	0.00	-68.35
663.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	2 267.00	0.00	0.00
663.3511	Charges cantonales	552 890.00	0.00	550 381.00	0.00	555 724.00	0.00	2 509.00
663.4271	Locations d'installations PCI	0.00	58 191.32	0.00	40 000.00	0.00	38 732.20	-18 191.32
663.4362	Remboursements de frais	0.00	30 269.15	0.00	22 000.00	0.00	21 695.85	-8 269.15
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	0.00	39 943.00	0.00	39 943.00	0.00	39 943.00	0.00

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
664	MATERIEL ET VEHICULES	136 819.92	13 000.00	120 000.00	2 000.00	110 919.39	2 380.00	5 819.92
664.3114	Achats de machines et matériel	1 984.50	0.00	2 000.00	0.00	6 832.04	0.00	-15.50
664.3115	Achats de véhicules	66 794.00	0.00	52 000.00	0.00	48 466.95	0.00	14 794.00
664.3116	Achats équipements spécialisés	10 798.85	0.00	12 200.00	0.00	7 612.45	0.00	-1 401.15
664.3124	Carburant, combustible	16 271.30	0.00	12 500.00	0.00	7 699.95	0.00	3 771.30
664.3135	Achats de matières premières	2 050.10	0.00	2 000.00	0.00	1 486.95	0.00	50.10
664.3153	Entretien des équipements loués	1 578.60	0.00	2 000.00	0.00	560.00	0.00	-421.40
664.3154	Entretien machines, matériel	2 551.10	0.00	2 800.00	0.00	3 758.05	0.00	-248.90
664.3155	Entretien des véhicules	14 674.25	0.00	14 780.00	0.00	13 626.65	0.00	-105.75
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 948.20	0.00	2 000.00	0.00	2 955.85	0.00	-51.80
664.3186	Primes d'assurances	18 169.02	0.00	17 720.00	0.00	17 920.50	0.00	449.02
664.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	13 000.00	0.00	2 000.00	0.00	2 380.00	-380.00
664.4801	Prélèvement provision	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
INVESTISSEMENTS

Compte	Description	Proposition	Date achat	Montant achat	Valeur 01.01.2019	Achat 2019	Amortissement 2019	Valeur résiduelle au 31.12.2019
9146.000 Mobilier, machines et véhicules	2 Ambulances	107/2013	2014	560 312.20	160 000.00		80 000.00	80 000.00
9149.010 Remplacement logiciel AO	Epsilon	50/2016	2016	432 799.10	236 800.00	21 648.20	98 000.00	160 448.20
TOTAL				993 111.30	396 800.00	21 648.20	178 000.00	240 448.20



COMPTE 2019 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Autorités	1
Direction	2-3
Chancellerie	4-5
Police Riviera	6-8
Cellule de Prévention	9-10
Ambulance Riviera	11-13
UTLI	14-15
Amendes d'ordre	16-17
Police du commerce	18-20
Signalisation	21-22
Offices de stationnement	23
Stat-Montreux	24-25
Stat- Vevey	26-28
Stat - La Tour-De-Peilz	29-30
SDIS	31-33
Protection civile / personnel	34
Protection civile / office	35
Protection civile / instruction	36
Protection civile / ouvrages PCI	37
Matériel et véhicules	38
Comptes 2019 - charges par nature	39
Comptes 2019 - revenus par nature	40
Charges et revenus 2019 par cellules	41-42
Répartition 2019 par commune	43-44

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
6	SECURITE RIVIERA	41'733'044.27	41'733'044.27	43'409'743.00	25'466'866.00	40'665'551.48	40'665'551.48		
60	CELLULES	29'627'945.91	27'895'548.13	30'384'457.00	9'759'362.00	28'825'692.89	26'277'263.23	-18'892'697.22	
600	AUTORITES (CELLULE C1)	299'284.98	1'246.60	316'930.00	0.00	295'418.86	1'300.00	-18'891.62	
600.3001	Rétribution des autorités	252'677.90	0.00	265'800.00	0.00	251'502.90	0.00	-13'122.10	
600.3030	AVS/AC/AF	475.05	0.00	0.00	0.00	448.65	0.00	475.05	
600.3055	Assurances perte de gain	69.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	69.15	
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	18'183.20	0.00	20'000.00	0.00	17'300.00	0.00	-1'816.80	
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'503.03	0.00	5'000.00	0.00	4'724.19	0.00	-1'496.97	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1'590.20	0.00	2'000.00	0.00	427.00	0.00	-409.80	
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	1'088.80	0.00	0.00	
600.3123	Electricité	356.67	0.00	430.00	0.00	413.99	0.00	-73.33	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	2'433.10	0.00	2'400.00	0.00	2'300.00	0.00	33.10	
600.3161	Loyers	5'323.04	0.00	6'800.00	0.00	5'796.58	0.00	-1'476.96	
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	7'339.68	0.00	7'000.00	0.00	4'617.30	0.00	339.68	
600.3181	Frais de ports et CCP	1'239.00	0.00	1'500.00	0.00	725.85	0.00	-261.00	
600.3182	Téléphones	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3186	Primes d'assurances	94.96	0.00	0.00	0.00	73.60	0.00	94.96	
600.3193	Cotisations	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	0.00	
600.4362	Remboursements de frais	0.00	1'246.60	0.00	0.00	0.00	1'300.00	-1'246.60	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601	DIRECTION (CELLULE C2)	1'558'181.14	18'472'520.45	17'40'666.00	90'530.00	1'468'409.38	17'100'948.02	-18'564'475.31	
601.3011	Traitements	973'489.45	0.00	966'797.00	0.00	906'444.65	0.00	6'692.45	Adaptation de l'échelle des traitements au 1er janvier 2019 selon l'IPC
601.3011.01	Primes	6'076.50	0.00	10'356.00	0.00	6'743.55	0.00	-4'279.50	
601.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3030	AVS/AC/AF	88'514.26	0.00	84'272.00	0.00	78'564.44	0.00	4'242.26	
601.3040	Caisse de pensions	153'915.70	0.00	152'715.00	0.00	117'424.35	0.00	1'200.70	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	21'490.40	0.00	0.00	
601.3050	Assurances accidents	2'769.82	0.00	2'514.00	0.00	2'812.38	0.00	255.82	
601.3055	Assurances perte de gain	13'040.99	0.00	13'052.00	0.00	12'219.06	0.00	-11.01	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6'122.90	0.00	6'000.00	0.00	9'165.00	0.00	122.90	
601.3091	Frais formation prof. du personnel	9'708.76	0.00	16'000.00	0.00	10'063.35	0.00	-6'291.24	
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'372.13	0.00	4'510.00	0.00	3'181.62	0.00	-1'137.87	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'019.19	0.00	5'000.00	0.00	6'046.35	0.00	1'019.19	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	6'823.85	0.00	7'200.00	0.00	748.19	0.00	-376.15	
601.3111.01	Achats matériel informatique	17'313.28	0.00	35'500.00	0.00	26'171.05	0.00	-18'186.72	Modification des sites internet et intranet non effectuées
601.3123	Électricité	5'292.12	0.00	6'200.00	0.00	6'187.84	0.00	-907.88	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'502.85	0.00	6'700.00	0.00	1'577.15	0.00	-5'197.15	Travaux dans les locaux de Clarens non effectués en attente du déménagement
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	7'241.07	0.00	7'310.00	0.00	7'056.93	0.00	-68.93	
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	44'487.55	0.00	22'150.00	0.00	28'185.44	0.00	22'337.55	- Maintenance du système de gestion des caisses. Proposition 72/2018 - CHF 8'500.- - Licence du système pour le contentieux - compensé par la diminution du compte 601.3185
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3161	Loyers	80'580.02	0.00	83'000.00	0.00	75'556.55	0.00	-2'419.98	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601.3181	Frais de ports et CCP	1'744.35	0.00	4'000.00	0.00	1'691.07	0.00	-2'255.65	
601.3182	Téléphones	5'476.68	0.00	7'590.00	0.00	2'805.00	0.00	-2'113.32	
601.3183	Frais bancaires	5'538.15	0.00	0.00	0.00	1'075.43	0.00	5'538.15	Intérêts sur compte PostFinance non prévus au budget
601.3185	Honoraires	55'786.20	0.00	240'000.00	0.00	98'469.72	0.00	-184'213.80	- Mandat d'étude pour nouveau bâtiment non effectué et reporté en 2020 (CHF 100'000.-) - Annulation du contrat de gestion comptable et financière avec la Commune de Montreux (CHF 50'000.-) - Divers mandats non effectués
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	17'124.97	0.00	18'300.00	0.00	14'531.88	0.00	-1'175.03	
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	
601.3195	Complément TVA forfaitaire due	722.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	722.00	
601.3199	Dépenses diverses	45'458.35	0.00	41'000.00	0.00	29'947.98	0.00	4'458.35	
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	60.00	0.00	500.00	0.00	150.00	0.00	-440.00	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	30.00	
601.4356.01	Participations des communes	0.00	18'368'769.96	0.00	0.00	0.00	16'870'773.64	-18'368'769.96	
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	22'962.40	0.00	500.00	0.00	0.00	-22'462.40	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
601.4362	Remboursements de frais	0.00	80'788.09	0.00	90'000.00	0.00	230'174.38	9'211.91	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	514'397.57	423'302.40	530'329.00	367'400.00	474'083.30	379'860.20	-71'833.83	
602.3011	Traitements	379'677.80	0.00	375'186.00	0.00	344'207.80	0.00	4'491.80	Adaptation de l'échelle des traitements au 1er janvier 2019 selon l'IPC
602.3011.01	Primes	963.00	0.00	1'000.00	0.00	985.50	0.00	-37.00	
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3030	AVS/AC/AF	32'679.70	0.00	32'744.00	0.00	30'154.05	0.00	-64.30	
602.3040	Caisse de pensions	55'399.20	0.00	59'451.00	0.00	45'386.40	0.00	-4'051.80	
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	8'510.40	0.00	0.00	
602.3050	Assurances accidents	944.05	0.00	1'003.00	0.00	923.05	0.00	-58.95	
602.3055	Assurances perte de gain	4'756.65	0.00	5'065.00	0.00	4'646.95	0.00	-308.35	
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	378.20	0.00	1'000.00	0.00	459.00	0.00	-621.80	
602.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	700.00	0.00	364.55	0.00	-700.00	
602.3091	Frais de formation du personnel	390.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	390.25	
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'289.05	0.00	2'545.00	0.00	1'811.00	0.00	-1'255.95	
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'453.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	-47.00	
602.3111.01	Achat matériel informatique	2'458.35	0.00	9'700.00	0.00	2'964.95	0.00	-7'241.65	
602.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3123	Électricité	310.79	0.00	370.00	0.00	363.39	0.00	-59.21	
602.3124	Carburant, combustible	1'647.60	0.00	1'600.00	0.00	1'599.20	0.00	47.60	
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	0.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	-1'000.00	
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2'062.76	0.00	2'710.00	0.00	2'011.98	0.00	-647.24	
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	9'827.95	0.00	12'150.00	0.00	11'637.14	0.00	-2'322.05	
602.3155	Entretien des véhicules	3'632.35	0.00	3'480.00	0.00	2'877.15	0.00	152.35	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	
602.3161	Loyers	4'746.16	0.00	5'000.00	0.00	4'461.90	0.00	-253.84	
602.3181	Frais de ports et CCP	5'478.35	0.00	6'500.00	0.00	5'724.95	0.00	-1'021.65	
602.3182	Téléphones	3'114.32	0.00	3'900.00	0.00	2'498.34	0.00	-785.68	
602.3186	Primes d'assurances	2'764.04	0.00	2'925.00	0.00	2'485.60	0.00	-160.96	
602.3199	Dépenses diverses	424.00	0.00	300.00	0.00	10.00	0.00	124.00	
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	396'375.00	0.00	335'000.00	0.00	365'750.00	-61'375.00	Facturation des commandements de payer
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	26'927.40	0.00	32'400.00	0.00	14'110.20	5'472.60	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	16'479'458.30	2'282'674.24	16'839'473.00	2'438'440.00	16'386'812.00	2'279'555.24	-204'248.94	
603.3011	Traitements	11'492'223.50	0.00	11'539'534.00	0.00	10'978'906.30	0.00	-47'310.50	Enveloppe concernant la revalorisation des salaires portée au budget sur le compte 603.3011 et répartie durant l'année avec les charges sociales
603.3011.01	Primes	85'484.50	0.00	142'544.00	0.00	75'710.20	0.00	-57'059.50	- Estimation des primes d'assiduité trop élevée - Prime de jubilaire prises en vacances et non en salaire
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3030	AVS/AC/AF	1'051'508.20	0.00	1'007'114.00	0.00	947'751.25	0.00	44'394.20	
603.3040	Caisse de pensions	1'824'973.40	0.00	1'926'211.00	0.00	1'423'775.80	0.00	-101'237.60	
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	264'540.95	0.00	0.00	
603.3050	Assurances accidents	30'093.10	0.00	30'786.00	0.00	28'723.80	0.00	-692.90	
603.3055	Assurances perte de gain	153'090.05	0.00	155'784.00	0.00	145'791.25	0.00	-2'693.95	
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	25'597.45	0.00	25'000.00	0.00	31'536.15	0.00	597.45	
603.3065	Frais d'habillement	144'978.72	0.00	148'150.00	0.00	208'430.54	0.00	-3'171.28	
603.3066	Frais de subsistance	10'726.21	0.00	14'000.00	0.00	8'186.91	0.00	-3'273.79	
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	61'830.70	0.00	52'500.00	0.00	67'826.11	0.00	9'330.70	Deux formations ASFC leasership et management prévues au budget 2020 et débutées en 2019
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	183'832.00	0.00	165'750.00	0.00	332'600.00	0.00	18'082.00	Formation "Passerelle" pour une Policière
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	0.00	0.00	5'500.00	0.00	1'201.75	0.00	-5'500.00	
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	22'745.21	0.00	18'300.00	0.00	30'347.28	0.00	4'445.21	
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5'453.54	0.00	7'500.00	0.00	11'611.07	0.00	-2'046.46	
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8'913.10	0.00	9'800.00	0.00	75'209.71	0.00	-886.90	
603.3111.01	Achats de matériel informatique	18'229.92	0.00	73'600.00	0.00	129'113.08	0.00	-55'370.08	- PC non renouvelés en 2019 car en attente de Windows 10 (CHF 10'000.-) - Interface pour les manifestations non effectuée car gestion via le POCAMA (CHF 20'000.-) - Dépenses pour la FDV19 non effectuées (CHF 20'400.-)

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
603.3115	Achats de véhicules	66'418.83	0.00	78'200.00	0.00	198'453.55	0.00	-11'781.17	- Dépenses liées aux compléments pour vélos électriques non effectués (CHF 12'000.-) - Dépenses liées à la FDV19 effectuées par le service de la sécurité civile et militaire (CHF 11'000.-)
603.3116	Achats équipements spécialisés	65'722.49	0.00	95'660.00	0.00	23'439.76	0.00	-29'937.51	- Divers achats non effectués : lit de contention (CHF 5'500.-), Caméra thermique (CHF 3'000.-), Boucliers balistiques (CHF 4'000.-), dispositifs pour tablettes (CHF 5'000.-)
603.3116.01	Achats de matériel radio	51'923.85	0.00	72'340.00	0.00	159'694.57	0.00	-20'416.15	Dépenses pour des pupitres pour les radios de la centrale de régulation de l'information (CRI) non effectuées
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	3'120.40	0.00	2'500.00	0.00	1'694.65	0.00	620.40	
603.3123	Électricité	12'525.62	0.00	15'000.00	0.00	14'645.61	0.00	-2'474.38	
603.3124	Carburant, combustible	70'391.40	0.00	62'000.00	0.00	68'504.55	0.00	8'391.40	
603.3139	Munition	14'103.25	0.00	14'900.00	0.00	19'376.05	0.00	-796.75	
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	9'287.20	0.00	14'800.00	0.00	75'405.80	0.00	-5'512.80	
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	13'865.61	0.00	12'300.00	0.00	13'502.50	0.00	1'565.61	
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	224'026.18	0.00	228'500.00	0.00	191'284.83	0.00	-4'473.82	
603.3155	Entretien des véhicules	73'966.41	0.00	43'000.00	0.00	65'059.15	0.00	30'966.41	Montant des réparations ou entretien des véhicules supérieur à celui du budget. Le montant sera révisé lors du prochain budget
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	26'932.00	0.00	45'400.00	0.00	40'697.50	0.00	-18'468.00	Moins de réparations sur les radios Polycom en 2019 car renouvellement d'une partie du parc
603.3161	Loyers	356'459.41	0.00	382'000.00	0.00	369'773.49	0.00	-25'540.59	Répartition des loyers en fonction des m2 utilisés
603.3181	Frais de ports et CCP	17'640.79	0.00	17'000.00	0.00	20'737.50	0.00	640.79	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	141'874.35	0.00	183'100.00	0.00	159'282.74	0.00	-41'225.65	- Renouvellement des téléphones portables des voitures prévu au budget et non effectué car reprise des appareils Ambulance - TOC pour la FDV19 mis en place par le Service de la Sécurité Civile et Militaire. Dépense prévue au budget et non effectuée
603.3184	Frais de contentieux	6'985.05	0.00	1'000.00	0.00	502.05	0.00	5'985.05	Défalcations de créances irrécouvrables des années précédentes afin de présenter une situation à jour des débiteurs
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	24'209.17	0.00	60'000.00	0.00	31'972.26	0.00	-35'790.83	
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	40'369.01	0.00	47'800.00	0.00	43'748.85	0.00	-7'430.99	
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	101'442.15	0.00	115'000.00	0.00	100'639.49	0.00	-13'557.85	
603.3193	Cotisations	6'946.00	0.00	9'700.00	0.00	6'967.00	0.00	-2'754.00	
603.3195	Complément TVA forfaitaire due	595.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	595.00	
603.3199	Dépenses diverses	14'720.33	0.00	15'200.00	0.00	15'112.70	0.00	-479.67	
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	16'254.20	0.00	2'000.00	0.00	5'055.25	0.00	14'254.20	
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	104'794.90	0.00	205'940.00	0.00	92'187.00	101'145.10	Montant budgété pour la FDV19 non facturé car les dépenses n'on pas été effectuées ou payées directement par le Service de la Sécurité Civile et Militaire
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	32'319.71	0.00	30'000.00	0.00	23'528.50	-2'319.71	
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	374'097.95	0.00	250'000.00	0.00	315'303.15	-124'097.95	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
603.4362	Remboursements de frais	0.00	136'893.40	0.00	45'000.00	0.00	39'536.40	-91'893.40	Travaux dans les locaux de Clarens prévus en 2018 et 2019 et non effectués en attente du déménagement
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	4'224.00	0.00	7'000.00	0.00	3'773.00	2'776.00	
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	25.85	0.00	500.00	0.00	0.00	474.15	
603.4370	Amendes	0.00	1'630'318.43	0.00	1'900'000.00	0.00	1'805'227.19	269'681.57	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
604	CELLULE DE PREVENTION (C5)	825'200.54	15'805.55	845'758.00	4'000.00	808'321.52	177'43.70	-32'363.01	
604.3011	Traitements	564'643.70	0.00	579'117.00	0.00	565'196.00	0.00	-14'473.30	
604.3011.01	Primes	2'004.00	0.00	3'400.00	0.00	1'893.60	0.00	-1'396.00	
604.3030	AVS/AC/AF	51'193.55	0.00	50'371.00	0.00	47'651.85	0.00	822.55	
604.3040	Caisse de pensions	92'041.45	0.00	94'540.00	0.00	75'654.60	0.00	-2'498.55	
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	14'185.20	0.00	0.00	
604.3050	Assurances accidents	1'467.30	0.00	1'532.00	0.00	1'454.05	0.00	-64.70	
604.3055	Assurances perte de gain	7'458.80	0.00	7'818.00	0.00	7'346.25	0.00	-359.20	
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'562.50	0.00	2'500.00	0.00	1'120.45	0.00	-937.50	
604.3065	Frais d'habillement	1'507.55	0.00	3'200.00	0.00	1'769.40	0.00	-1'692.45	
604.3091	Frais formation prof. du personnel	1'080.00	0.00	2'500.00	0.00	350.00	0.00	-1'420.00	
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	46.19	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-453.81	
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	640.03	0.00	1'560.00	0.00	1'290.40	0.00	-919.97	
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	145.00	0.00	250.00	0.00	166.55	0.00	-105.00	
604.3102.01	Campagne de prévention	8'787.22	0.00	11'700.00	0.00	13'586.64	0.00	-2'912.78	
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	1'109.94	0.00	1'800.00	0.00	1'204.76	0.00	-690.06	
604.3111.01	Achats de matériel informatique	886.33	0.00	7'100.00	0.00	1'893.85	0.00	-6'213.67	Achat de PC prévu au budget et non effectué
604.3115	Achats de véhicules	3'997.33	0.00	3'850.00	0.00	0.00	0.00	147.33	
604.3116	Achats équipements spécialisés	37'893.84	0.00	13'500.00	0.00	7'133.75	0.00	24'393.84	Proposition de crédit supplémentaire 65/2019 concernant l'achat d'un nouvel appareil radar laser
604.3116.01	Achats de matériel radio	71.40	0.00	210.00	0.00	7'344.56	0.00	-138.60	
604.3123	Electricité	500.72	0.00	600.00	0.00	585.48	0.00	-99.28	
604.3124	Carburant, combustible	2'014.25	0.00	1'800.00	0.00	2'215.45	0.00	214.25	
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1'000.00	0.00	164.85	0.00	-1'000.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	897.91	0.00	1'960.00	0.00	1'060.73	0.00	-1'062.09	
604.3151.01	Entretien matériel informatique	9'675.46	0.00	10'250.00	0.00	8'995.44	0.00	-574.54	
604.3155	Entretien des véhicules	2'784.60	0.00	3'040.00	0.00	1'624.20	0.00	-255.40	
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	14'788.37	0.00	20'100.00	0.00	25'440.75	0.00	-5'311.63	
604.3161	Loyers	7'591.23	0.00	8'000.00	0.00	7'136.57	0.00	-408.77	
604.3181	Frais de ports et CCP	168.10	0.00	500.00	0.00	350.59	0.00	-331.90	
604.3182	Téléphones	6'135.44	0.00	7'220.00	0.00	6'682.88	0.00	-1'084.56	
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1'956.23	0.00	2'140.00	0.00	2'439.97	0.00	-183.77	
604.3192	Taxes sur véhicules à moteur	628.50	0.00	700.00	0.00	628.50	0.00	-71.50	
604.3195	Complément TVA forfaitaire due	44.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	44.00	
604.3199	Dépenses diverses	1'479.60	0.00	3'000.00	0.00	1'754.20	0.00	-1'520.40	
604.4361	Remboursements de traitements	0.00	13'440.20	0.00	0.00	0.00	15'949.50	-13'440.20	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
604.4362	Remboursements de frais	0.00	2'365.35	0.00	4'000.00	0.00	1'794.20	1'634.65	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTEES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5'139'486.74	4'744'736.47	5'183'281.00	4'810'972.00	4'579'484.56	4'559'201.22	22'441.27	
605.3011	Traitements	3'171'577.36	0.00	3'084'198.00	0.00	2'926'143.30	0.00	87'379.36	Budget élaboré avant la décision de la DGS d'augmenter la dotation et introduction d'un Rapid Responder (+1.2 EPT)
605.3011.01	Primes	13'638.30	0.00	12'799.00	0.00	8'817.00	0.00	839.30	
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	23'379.45	0.00	10'000.00	0.00	13'410.75	0.00	13'379.45	
605.3030	AVS/AC/AF	293'247.26	0.00	268'485.00	0.00	255'314.75	0.00	24'762.26	
605.3040	Caisse de pensions	511'881.40	0.00	505'804.00	0.00	398'471.10	0.00	6'077.40	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	74'447.80	0.00	0.00	
605.3050	Assurances accidents	8'449.36	0.00	8'208.00	0.00	7'745.80	0.00	241.36	
605.3055	Assurances perte de gain	42'520.26	0.00	41'637.00	0.00	39'236.95	0.00	883.26	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8'118.69	0.00	7'450.00	0.00	9'997.50	0.00	668.69	
605.3065	Frais d'habillement	33'497.64	0.00	47'100.00	0.00	31'614.58	0.00	-13'602.36	Dépense de CHF 14'100.- prévue au budget pour la FDV19 et non effectuée
605.3091	Frais formation prof. du personnel	18'792.92	0.00	24'000.00	0.00	21'812.99	0.00	-5'207.08	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	1'528.76	0.00	2'000.00	0.00	1'899.35	0.00	-471.24	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2'560.57	0.00	3'000.00	0.00	2'023.76	0.00	-439.43	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'191.65	0.00	2'000.00	0.00	1'187.65	0.00	191.65	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8'290.80	0.00	10'000.00	0.00	10'987.93	0.00	-1'709.20	
605.3111.01	Achats de matériel informatique	27'723.14	0.00	61'900.00	0.00	5'350.33	0.00	-34'176.86	- Renvouvellement de PC et écrans prévu au budget mais non effectué en 2019 - Dépenses pour la FDV19 prévues au budget et non effectuées
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3116	Achats équipements spécialisés	498.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	498.00	
605.3116.01	Achats de matériel radio	2'413.05	0.00	30'000.00	0.00	1'711.00	0.00	-27'586.95	Achat d'une radio TPH900 non effectué car la livraison n'était pas possible

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	23'134.37	0.00	22'000.00	0.00	43'318.63	0.00	1'134.37	
605.3123	Electricité	742.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	742.75	
605.3124	Carburant, combustible	40'613.15	0.00	49'100.00	0.00	34'935.90	0.00	-8'486.85	
605.3132	Achats de matériel pour soins	82'430.43	0.00	133'400.00	0.00	63'362.38	0.00	-50'969.57	Dépenses pour la FDV19 prévues au budget et en partie non effectuées
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	19'142.00	0.00	18'000.00	0.00	15'807.83	0.00	1'142.00	
605.3135	Achats de matières premières	835.75	0.00	5'000.00	0.00	853.70	0.00	-4'164.25	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	8'302.75	0.00	27'000.00	0.00	4'265.71	0.00	-18'697.25	Dépenses pour la FDV19 prévues au budget et non effectuées
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2'810.51	0.00	4'000.00	0.00	2'711.16	0.00	-1'189.49	
605.3151.01	Entretien matériel informatique	23'408.98	0.00	24'300.00	0.00	17'469.24	0.00	-891.02	
605.3155	Entretien des véhicules	60'375.07	0.00	111'600.00	0.00	94'090.26	0.00	-51'224.93	Dépenses pour la FDV19 prévues au budget et non effectuées
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	20'573.55	0.00	23'000.00	0.00	22'140.44	0.00	-2'426.45	
605.3161	Loyers	75'100.00	0.00	79'100.00	0.00	75'100.00	0.00	-4'000.00	
605.3181	Frais de ports et CCP	7'043.15	0.00	7'000.00	0.00	7'693.01	0.00	43.15	
605.3182	Téléphones	18'876.56	0.00	34'500.00	0.00	9'911.13	0.00	-15'623.44	Dépenses pour la FDV19 inférieures au budget car une partie est payée par le Service de Sécurité Civile et Militaire
605.3184	Frais de contentieux	47'810.90	0.00	30'000.00	0.00	11'186.20	0.00	17'810.90	Reprise de la gestion du contentieux par l'ASR et mise à jour des débiteurs et des créances irrécouvrables
605.3183	Frais bancaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	20'368.87	0.00	22'000.00	0.00	20'000.00	0.00	-1'631.13	
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	22'292.58	0.00	22'750.00	0.00	21'208.22	0.00	-457.42	
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	-1'000.00	
605.3189.01	Prestations de services avancées	7'337.05	0.00	12'500.00	0.00	8'013.05	0.00	-5'162.95	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	4'384.70	0.00	6'000.00	0.00	5'157.80	0.00	-1'615.30	
605.3193	Cotisations	1'807.70	0.00	2'050.00	0.00	1'700.00	0.00	-242.30	
605.3195	Complément TVA forfaitaire due	7'498.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'498.00	Montant forfaitaire du à l'Administration Fiscale et compensé par la facturation des prestations avec TVA
605.3199	Dépenses diverses	7'509.51	0.00	8'000.00	0.00	8'485.60	0.00	-490.49	
605.3223	Intérêts des emprunts	1'938.77	0.00	12'400.00	0.00	2'908.15	0.00	-10'461.23	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	384'841.03	0.00	300'000.00	0.00	219'140.71	0.00	84'841.03	Reprise de la gestion du contentieux par l'ASR et mise à jour des débiteurs et des créances irrécouvrables
605.3313	Amortissements équipements	80'000.00	0.00	110'000.00	0.00	79'852.90	0.00	-30'000.00	Achat d'une amblance reporté sur l'année 2020
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	2'988'219.85	0.00	3'010'130.00	0.00	2'772'214.77	21'910.15	
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	880.80	0.00	1'000.00	0.00	450.00	119.20	
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	10'059.80	0.00	5'000.00	0.00	150.00	-5'059.80	
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	19'918.40	0.00	80'000.00	0.00	31'561.10	60'081.60	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
605.4362	Remboursements de frais	0.00	18'584.22	0.00	30'000.00	0.00	54'174.35	11'415.78	Remboursement des frais de rappel et contentieux
605.4514	Participation du Canton	0.00	1'707'073.40	0.00	1'684'842.00	0.00	1'700'651.00	-22'231.40	Décompte définitif 2018 de la DGS reçu en août 2019

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
606	UTLI (CELLULE C7)	923'633.05	3'948.15	933'302.00	8'520.00	915'899.95	5'826.00	-5'097.10	
606.3011	Traitements	636'930.74	0.00	619'354.00	0.00	618'384.70	0.00	17'576.74	
606.3011.01	Primes	1'651.20	0.00	10'223.00	0.00	1'376.70	0.00	-8'571.80	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	11'082.30	0.00	13'000.00	0.00	17'380.00	0.00	-1'917.70	
606.3030	AVS/AC/AF	57'687.19	0.00	54'806.00	0.00	53'517.55	0.00	2'881.19	
606.3040	Caisse de pensions	99'323.85	0.00	98'297.00	0.00	82'262.60	0.00	1'026.85	
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	15'162.90	0.00	0.00	
606.3050	Assurances accidents	1'666.94	0.00	1'654.00	0.00	1'637.30	0.00	12.94	
606.3055	Assurances perte de gain	8'396.99	0.00	8'361.00	0.00	8'247.35	0.00	35.99	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'269.66	0.00	2'000.00	0.00	2'005.60	0.00	269.66	
606.3065	Frais d'habillement	548.30	0.00	600.00	0.00	704.40	0.00	-51.70	
606.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	1'000.00	0.00	320.00	0.00	-1'000.00	
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	579.90	0.00	1'170.00	0.00	594.58	0.00	-590.10	
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	14.50	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-285.50	
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	721.50	0.00	1'000.00	0.00	190.55	0.00	-278.50	
606.3111.01	Achats de matériel informatique	10'333.12	0.00	14'350.00	0.00	7'619.12	0.00	-4'016.88	
606.3114	Achats de machines et matériel	5'516.70	0.00	7'370.00	0.00	2'578.00	0.00	-1'853.30	
606.3116	Achats équipements spécialisés	144.55	0.00	700.00	0.00	171.60	0.00	-555.45	
606.3116.01	Achats de matériel radio	12'479.50	0.00	12'500.00	0.00	0.00	0.00	-20.50	
606.3123	Electricité	1'890.65	0.00	2'300.00	0.00	2'210.67	0.00	-409.35	
606.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3133	Achats produits de nettoyage	12'992.85	0.00	15'000.00	0.00	14'351.05	0.00	-2'007.15	
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	649.30	0.00	1'000.00	0.00	936.25	0.00	-350.70	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'142.40	0.00	1'950.00	0.00	1'051.37	0.00	-807.60	
606.3151.01	Entretien matériel informatique	17'592.93	0.00	18'900.00	0.00	19'888.76	0.00	-1'307.07	
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	
606.3161	Loyers	28'686.72	0.00	33'000.00	0.00	51'983.87	0.00	-4'313.28	
606.3181	Frais de ports et CCP	24.55	0.00	200.00	0.00	124.60	0.00	-175.45	
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10'375.99	0.00	12'642.00	0.00	12'913.87	0.00	-2'266.01	
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	169.87	0.00	125.00	0.00	131.66	0.00	44.87	
606.3195	Complément TVA forfaitaire due	214.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	214.00	
606.3199	Dépenses diverses	546.85	0.00	1'000.00	0.00	154.90	0.00	-453.15	
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	6'120.00	0.00	5'826.00	6'120.00	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
606.4362	Remboursements de frais	0.00	3'948.15	0.00	2'400.00	0.00	0.00	-1'548.15	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1'521'881.19	791'613.19	1'567'163.00	810'000.00	1'554'251.55	801'938.76	-26'895.00	
607.3011	Traitements	573'918.30	0.00	585'705.00	0.00	604'249.60	0.00	-11'786.70	
607.3011.01	Primes	3'832.50	0.00	6'164.00	0.00	3'660.00	0.00	-2'331.50	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	4'963.75	0.00	5'000.00	0.00	3'627.75	0.00	-36.25	
607.3030	AVS/AC/AF	52'142.00	0.00	51'390.00	0.00	51'534.05	0.00	752.00	
607.3040	Caisse de pensions	86'970.60	0.00	94'229.00	0.00	77'182.80	0.00	-7'258.40	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	14'471.40	0.00	0.00	
607.3050	Assurances accidents	1'551.65	0.00	1'538.00	0.00	1'568.50	0.00	13.65	
607.3055	Assurances perte de gain	7'841.35	0.00	7'907.00	0.00	8'181.35	0.00	-65.65	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	3'328.85	0.00	200.00	0.00	3'777.05	0.00	3'128.85	
607.3091	Frais de formation du personnel	4'307.75	0.00	4'500.00	0.00	1'500.00	0.00	-192.25	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7'786.00	0.00	12'800.00	0.00	10'848.20	0.00	-5'014.00	
607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0	0	888.53	0.00	0.00	
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'158.80	0.00	1'000.00	0.00	2'458.60	0.00	158.80	
607.3111.01	Achats matériel informatique	29'568.00	0.00	21'000.00	0.00	17'705.78	0.00	8'568.00	Proposition de crédit supplémentaire 52/2019 concernant la modification du système de gestion des amendes d'ordres suite à la révision de la loi sur les amendes d'ordres
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1'000.00	0.00	36.30	0.00	-1'000.00	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	10'333.79	0.00	12'400.00	0.00	9'795.71	0.00	-2'066.21	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	74'949.50	0.00	83'550.00	0.00	58'742.38	0.00	-8'600.50	
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	200.00	0.00	0.00	0.00	-200.00	
607.3161	Loyers	27'620.00	0.00	28'000.00	0.00	15'670.00	0.00	-380.00	
607.3181	Frais de ports et CCP	184'450.94	0.00	206'000.00	0.00	176'644.58	0.00	-21'549.06	
607.3182	Téléphones	2'740.04	0.00	3'810.00	0.00	1'424.34	0.00	-1'069.96	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	321'870.05	0.00	320'000.00	0.00	381'173.20	0.00	1'870.05	
607.3186	Primes d'assurances	75.97	0.00	70.00	0.00	58.88	0.00	5.97	
607.3199	Dépenses diverses	33'049.35	0.00	30'000.00	0.00	19'191.35	0.00	3'049.35	
607.3223	Intérêts des emprunts	1'322.00	0.00	2'500.00	0.00	1'762.00	0.00	-1'178.00	
607.3313	Amortissements équipements	88'100.00	0.00	88'200.00	0.00	88'099.20	0.00	-100.00	
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-150.00	
607.4362	Remboursements de frais	0.00	791'463.19	0.00	810'000.00	0.00	801'938.76	18'536.81	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTEES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1'057'933.55	982'204.77	1'012'375.00	1'042'500.00	987'934.83	966'905.84	105'853.78	
608.3011	Traitements	736'527.95	0.00	680'657.00	0.00	678'856.50	0.00	55'870.95	- Absence de longue durée d'une collaboratrice et remboursement d'assurance sur le compte 608.4361. Solde en attente de l'évaluation de l'assurance - Engagement d'une secrétaire à durée déterminée afin de palier au manque d'effectif
608.3011.01	Primes	3'641.70	0.00	5'301.00	0.00	2'897.40	0.00	-1'659.30	
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7'242.25	0.00	7'500.00	0.00	7'162.10	0.00	-257.75	
608.3030	AVS/AC/AF	67'060.90	0.00	59'738.00	0.00	59'981.55	0.00	7'322.90	
608.3040	Caisse de pensions	116'786.40	0.00	109'950.00	0.00	92'346.00	0.00	6'836.40	
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	17'314.80	0.00	0.00	
608.3050	Assurances accidents	1'912.55	0.00	1'815.00	0.00	1'849.10	0.00	97.55	
608.3055	Assurances perte de gain	9'720.70	0.00	9'189.00	0.00	9'201.00	0.00	531.70	
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'286.40	0.00	1'500.00	0.00	569.90	0.00	-213.60	
608.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	400.00	0.00	0.00	0.00	-400.00	
608.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	1'800.00	0.00	0.00	0.00	-1'800.00	
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	9'257.88	0.00	11'900.00	0.00	8'529.14	0.00	-2'642.12	
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3'146.35	0.00	2'950.00	0.00	1'529.80	0.00	196.35	
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	548.40	0.00	500.00	0.00	567.04	0.00	48.40	
608.3111.01	Achats matériel informatique	4'475.27	0.00	9'900.00	0.00	1'252.87	0.00	-5'424.73	
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3123	Electricité	17'046.19	0.00	18'000.00	0.00	13'224.64	0.00	-953.81	
608.3124	Carburant, combustible	240.40	0.00	200.00	0.00	182.15	0.00	40.40	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Déférence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	1'000.00	0.00	100.00	0.00	-1'000.00	
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3'507.81	0.00	5'250.00	0.00	4'370.45	0.00	-1'742.19	
608.3151.01	Entretien matériel informatique	24'922.49	0.00	27'870.00	0.00	28'878.40	0.00	-2'947.51	
608.3155	Entretien des véhicules	363.25	0.00	540.00	0.00	324.40	0.00	-176.75	
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	1'637.55	0.00	3'500.00	0.00	1'047.00	0.00	-1'862.45	
608.3161	Loyers	12'160.39	0.00	13'000.00	0.00	11'432.09	0.00	-839.61	
608.3181	Frais de ports et CCP	6'676.91	0.00	9'000.00	0.00	10'294.21	0.00	-2'323.09	
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	1'578.60	0.00	3'990.00	0.00	2'311.79	0.00	-2'411.40	
608.3184	Frais de contentieux	796.80	0.00	2'500.00	0.00	530.35	0.00	-1'703.20	
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	2'295.00	0.00	5'000.00	0.00	7'775.00	0.00	-2'705.00	
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1'053.21	0.00	1'140.00	0.00	1'141.15	0.00	-86.79	
608.3192	Taxes	80.70	0.00	85.00	0.00	80.70	0.00	-4.30	
608.3195	Complément TVA forfaitaire due	316.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	316.00	
608.3199	Dépenses diverses	2'224.50	0.00	2'700.00	0.00	2'080.00	0.00	-475.50	
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	9'440.00	0.00	2'000.00	0.00	9'621.30	0.00	7'440.00	
608.3658	Aides et subventions économie publique	11'987.00	0.00	13'500.00	0.00	12'484.00	0.00	-1'513.00	
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	51'373.00	0.00	60'000.00	0.00	55'819.00	8'627.00	Diminution des abonnés au marché de Vevey due à la FDV19
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	139'348.70	0.00	149'000.00	0.00	152'163.00	9'651.30	
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	20'917.00	0.00	20'000.00	0.00	30'249.00	-917.00	
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	12'925.00	0.00	57'000.00	0.00	46'765.00	44'075.00	Suppression des marchands ponctuels due au déplacement du marché de Vevey à la Tour-de-Peilz
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	75'794.00	0.00	102'000.00	0.00	100'944.00	26'206.00	Diminution des marchands durant la foire de la St-Martin
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	11'065.00	0.00	15'000.00	0.00	26'001.50	3'935.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	16'644.00	0.00	22'500.00	0.00	5'522.00	5'856.00	
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	4'300.00	0.00	7'000.00	0.00	5'300.00	2'700.00	
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	134'260.00	0.00	82'000.00	0.00	57'210.00	-52'260.00	Facturation de permis temporaires durant la FDV19
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	101'610.00	0.00	125'000.00	0.00	90'270.00	23'390.00	
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	329'599.85	0.00	335'000.00	0.00	333'445.10	5'400.15	
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	24'900.00	0.00	26'000.00	0.00	26'900.00	1'100.00	
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	5'655.80	0.00	9'000.00	0.00	6'733.60	3'344.20	
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	28'352.00	0.00	32'000.00	0.00	29'381.00	3'648.00	
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	21'072.80	0.00	0.00	0.00	0.00	-21'072.80	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
608.4362	Remboursements de frais	0.00	4'387.62	0.00	1'000.00	0.00	202.64	-3'387.62	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1'308'488.85	177'496.31	1'415'180.00	187'000.00	1'355'076.94	163'984.25	-97'187.46	
609.3011	Traitements	740'592.50	0.00	732'996.00	0.00	725'241.00	0.00	7'596.50	
609.3011.01	Primes	960.00	0.00	11'267.00	0.00	1'350.00	0.00	-10'307.00	
609.3012	Personnel occasionnel	11'549.80	0.00	12'000.00	0.00	21'828.95	0.00	-450.20	
609.3030	AVS/AC/AF	66'954.20	0.00	64'308.00	0.00	61'245.85	0.00	2'646.20	
609.3040	Caisse de pensions	102'294.35	0.00	111'909.00	0.00	92'553.60	0.00	-9'614.65	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	17'353.80	0.00	0.00	
609.3050	Assurances accidents	4'615.25	0.00	4'995.00	0.00	4'484.65	0.00	-379.75	
609.3055	Assurances perte de gain	9'732.50	0.00	9'895.00	0.00	9'214.05	0.00	-162.50	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	221.80	0.00	1'000.00	0.00	290.70	0.00	-778.20	
609.3065	Frais d'habillement	3'266.90	0.00	4'500.00	0.00	3'008.05	0.00	-1'233.10	
609.3091	Frais de formation du personnel	1'680.25	0.00	2'000.00	0.00	1'080.00	0.00	-319.75	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'627.26	0.00	1'430.00	0.00	1'392.71	0.00	197.26	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'834.10	0.00	6'500.00	0.00	5'589.05	0.00	334.10	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	563.00	0.00	1'000.00	0.00	968.90	0.00	-437.00	
609.3111.01	Achats matériel informatique	2'598.71	0.00	4'400.00	0.00	1'492.72	0.00	-1'801.29	
609.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	3'000.00	0.00	36'478.70	0.00	-3'000.00	
609.3116	Achats équipements spécialisés	280.00	0.00	27'000.00	0.00	11'632.15	0.00	-26'720.00	Achat d'un signal à message variable non effectué car loué par la Confrérie des vignerons dans le cadre de la FDV19
609.3121	Eau, gaz	1'031.85	0.00	1'500.00	0.00	3'153.45	0.00	-468.15	
609.3123	Electricité	27'466.85	0.00	35'000.00	0.00	38'487.20	0.00	-7'533.15	Remplacement des feux RC780 à Vevey par des ampoules LED
609.3124	Carburant, combustible	8'497.80	0.00	4'500.00	0.00	8'755.25	0.00	3'997.80	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
609.3135	Achats de matières premières	83'094.09	0.00	100'000.00	0.00	85'793.63	0.00	-16'905.91	Dépenses liées à la FDV19 prévues au budget mais non effectuées
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	2'210.78	0.00	10'000.00	0.00	247.00	0.00	-7'789.22	
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	3'032.30	0.00	3'600.00	0.00	2'619.20	0.00	-567.70	
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	70'632.89	0.00	116'700.00	0.00	85'531.10	0.00	-46'067.11	Location de signalisation en lien avec la FDV19 prévue au budget et non effectuée
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	675.13	0.00	1'500.00	0.00	700.75	0.00	-824.87	
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	7'530.37	0.00	8'400.00	0.00	9'453.46	0.00	-869.63	
609.3155	Entretien des véhicules	12'934.60	0.00	10'010.00	0.00	11'055.35	0.00	2'924.60	
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	1'784.45	0.00	1'000.00	0.00	262.00	0.00	784.45	
609.3161	Loyers	99'000.00	0.00	99'000.00	0.00	99'000.00	0.00	0.00	
609.3181	Frais de ports et CCP	964.50	0.00	1'500.00	0.00	1'386.90	0.00	-535.50	
609.3182	Téléphones	3'799.08	0.00	3'480.00	0.00	2'716.25	0.00	319.08	
609.3184	Frais de contentieux	557.90	0.00	1'000.00	0.00	388.15	0.00	-442.10	
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'606.50	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	606.50	
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3'612.62	0.00	3'790.00	0.00	3'734.17	0.00	-177.38	
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	18'318.27	0.00	15'000.00	0.00	0.00	0.00	3'318.27	
609.3195	Complément TVA forfaitaire due	6'085.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'085.00	
609.3199	Dépenses diverses	251.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	251.50	
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	1'631.75	0.00	0.00	0.00	6'588.20	0.00	1'631.75	
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	90'987.26	0.00	110'000.00	0.00	105'942.00	19'012.74	
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	34'142.00	0.00	20'000.00	0.00	53'815.40	-14'142.00	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
609.4362	Remboursements de frais	0.00	29'278.75	0.00	42'000.00	0.00	2'022.23	12'721.25	
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	23'088.30	0.00	15'000.00	0.00	2'204.62	-8'088.30	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Défaut Comptes - budget	commentaires - justifications
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
61 OFFICES DE STATIONNEMENT	6'131'888.13	11'820'663.53	6'139'881.00	13'108'791.00	6'023'750.23	12'904'583.15	1'280'134.60	
610 OFFICES DE STATIONNEMENT	2'642'374.37	2'642'374.37	2'621'791.00	2'621'791.00	2'590'589.33	2'590'589.33	0.00	
610.3011 Traitements	2'072'736.95	0.00	2'047'520.00	0.00	2'014'228.70	0.00	25'216.95	Adaptation de l'échelle des traitements au 1er janvier 2019 selon l'IPC
610.3011.01 Primes	5'475.60	0.00	13'989.00	0.00	6'537.90	0.00	-8'513.40	
610.3030 AVS/AC/AF	185'216.85	0.00	178'192.00	0.00	173'966.50	0.00	7'024.85	
610.3040 Caisse de pensions	314'275.70	0.00	317'990.00	0.00	264'049.20	0.00	-3'714.30	
610.3040.01 Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	49'508.90	0.00	0.00	
610.3050 Assurances accidents	5'256.50	0.00	5'458.00	0.00	5'322.10	0.00	-201.50	
610.3055 Assurances perte de gain	26'958.60	0.00	27'642.00	0.00	26'808.40	0.00	-683.40	
610.3060 Indemnisation et remboursement de frais	2'960.50	0.00	3'000.00	0.00	1'414.75	0.00	-39.50	
610.3065 Frais d'habillement	17'995.12	0.00	17'000.00	0.00	28'192.88	0.00	995.12	
610.3091 Frais de formation du personnel	11'498.55	0.00	11'000.00	0.00	20'560.00	0.00	498.55	
610.4361 Remboursements de traitements	0.00	65'829.75	0.00	0.00	0.00	39'083.50	-65'829.75	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
610.4362 Remboursements de frais	0.00	12'880.90	0.00	0.00	0.00	0.00	-12'880.90	
610.4911 Imputations internes	0.00	2'563'663.72	0.00	2'621'791.00	0.00	2'551'505.83	58'127.28	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1'220'823.79	3'279'608.84	1'256'970.00	3'230'000.00	1'233'095.88	3'164'316.79	-85'755.05	
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	210.00	0.00	0.00	
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30'835.45	0.00	25'820.00	0.00	28'123.12	0.00	5'015.45	
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	1'500.00	0.00	249.85	0.00	-1'500.00	
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	56.80	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-443.20	
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	1'471.26	0.00	5'500.00	0.00	4'568.88	0.00	-4'028.74	
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	4'650.00	0.00	4'150.00	0.00	5'910.55	0.00	500.00	
610.01.3116.01	Achats matériel radio	5'127.65	0.00	5'950.00	0.00	10'039.26	0.00	-822.35	
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3123	Electricité	5'141.04	0.00	7'400.00	0.00	8'006.63	0.00	-2'258.96	
610.01.3124	Carburant, combustible	1'754.80	0.00	1'300.00	0.00	1'500.75	0.00	454.80	
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	224.00	0.00	1'300.00	0.00	100.00	0.00	-1'076.00	
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'408.56	0.00	2'280.00	0.00	1'445.76	0.00	-871.44	
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	14'551.04	0.00	14'370.00	0.00	12'911.22	0.00	181.04	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.01.3155	Entretien des véhicules	3'801.25	0.00	2'540.00	0.00	4'943.20	0.00	1'261.25	
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	33'358.45	0.00	43'300.00	0.00	45'659.30	0.00	-9'941.55	
610.01.3161	Loyers	82'760.64	0.00	85'190.00	0.00	78'223.35	0.00	-2'429.36	
610.01.3181	Frais de ports et CCP	2'340.85	0.00	4'000.00	0.00	3'380.63	0.00	-1'659.15	
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10'639.62	0.00	12'822.00	0.00	13'929.00	0.00	-2'182.38	
610.01.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	33'465.75	0.00	27'000.00	0.00	32'995.51	0.00	6'465.75	
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2'580.30	0.00	2'510.00	0.00	2'476.85	0.00	70.30	
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	606.00	0.00	910.00	0.00	606.00	0.00	-304.00	
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due	4'445.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4'445.00	
610.01.3199	Dépenses diverses	22'503.50	0.00	23'000.00	0.00	19'040.40	0.00	-496.50	
610.01.3223	Intérêts des emprunts	50.00	0.00	100.00	0.00	66.00	0.00	-50.00	
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3313	Amortissements équipements	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	3'299.95	0.00	0.00	
610.01.3911	Imputations internes	955'751.83	0.00	981'728.00	0.00	955'409.67	0.00	-25'976.17	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	375'424.00	0.00	470'000.00	0.00	448'552.00	94'576.00	
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1'529'719.63	0.00	1'460'000.00	0.00	1'494'414.46	-69'719.63	
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	1'954.80	0.00	0.00	0.00	0.00	-1'954.80	
610.01.4370	Amendes	0.00	1'372'510.41	0.00	1'300'000.00	0.00	1'221'350.33	-72'510.41	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2'003'691.20	5'229'346.64	1'982'640.00	6'572'000.00	1'937'735.45	6'451'436.25	1'363'704.56	
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3012	Personnel occasionnel	2'733.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'733.40	
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	432.00	0.00	0.00	
610.02.3065	Frais d'habillement	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00	
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	420.00	0.00	0.00	
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30'570.53	0.00	30'630.00	0.00	29'286.41	0.00	-59.47	
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'912.01	0.00	4'500.00	0.00	1'964.70	0.00	-1'587.99	
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'369.17	0.00	2'500.00	0.00	41.43	0.00	-1'130.83	
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	1'642.04	0.00	9'200.00	0.00	5'442.06	0.00	-7'557.96	
610.02.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	5'767.30	0.00	5'500.00	0.00	12'564.30	0.00	267.30	
610.02.3116.01	Achats matériel radio	5'127.65	0.00	5'750.00	0.00	11'002.01	0.00	-622.35	
610.02.3121	Eau, gaz	5'172.40	0.00	4'500.00	0.00	4'986.80	0.00	672.40	
610.02.3123	Électricité	24'339.10	0.00	21'500.00	0.00	24'016.60	0.00	2'839.10	
610.02.3124	Carburant, combustible	2'230.38	0.00	1'800.00	0.00	1'896.38	0.00	430.38	
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	31'027.40	0.00	27'950.00	0.00	25'677.91	0.00	3'077.40	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'230.64	0.00	2'330.00	0.00	1'271.78	0.00	-1'099.36	
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	18'051.12	0.00	18'250.00	0.00	15'827.85	0.00	-198.88	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.02.3155	Entretien des véhicules	3'828.04	0.00	2'580.00	0.00	2'444.60	0.00	1'248.04	
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	91'349.56	0.00	104'850.00	0.00	98'321.84	0.00	-13'500.44	
610.02.3161	Loyers	33'290.00	0.00	31'240.00	0.00	31'950.00	0.00	2'050.00	
610.02.3181	Frais de ports et CCP	15'283.45	0.00	20'000.00	0.00	13'026.53	0.00	-4'716.55	
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	31'742.90	0.00	32'610.00	0.00	32'877.02	0.00	-867.10	
610.02.3183	Frais bancaires	15'294.64	0.00	9'000.00	0.00	10'131.46	0.00	6'294.64	
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	76'718.12	0.00	66'500.00	0.00	93'709.84	0.00	10'218.12	
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2'762.80	0.00	3'062.00	0.00	3'191.23	0.00	-299.20	
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.50	0.00	520.00	0.00	500.50	0.00	-19.50	
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due	900.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	900.00	
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	98.00	0.00	200.00	0.00	132.00	0.00	-102.00	
610.02.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	60.00	0.00	0.00	
610.02.3313	Amortissements équipements	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	6'599.95	0.00	0.00	
610.02.3529	Ristourne macarons	210'090.94	0.00	162'000.00	0.00	138'666.37	0.00	48'090.94	
610.02.3911	Imputations internes	1'383'029.11	0.00	1'409'068.00	0.00	1'371'293.88	0.00	-26'038.89	
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	936'509.90	0.00	800'000.00	0.00	795'697.31	-136'509.90	
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	21'971.32	0.00	0.00	0.00	180.00	-21'971.32	
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-7'111.79	0.00	
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	2'478'128.84	0.00	3'680'000.00	0.00	3'794'969.51	1'201'871.16	
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	547'100.00	0.00	560'000.00	0.00	567'530.00	12'900.00	
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	19'492.20	0.00	0.00	0.00	0.00	-19'492.20	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTEES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	1'750.00	0.00	32'000.00	0.00	2'000.00	30'250.00	
610.02.4370	Amendes	0.00	1'224'394.38	0.00	1'500'000.00	0.00	1'298'171.22	275'605.62	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTEES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	264'998.77	669'333.68	278'480.00	685'000.00	262'329.57	698'240.78	2'185.09	
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8'160.48	0.00	9'575.00	0.00	4'417.71	0.00	-1'414.52	
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	737.25	0.00	200.00	0.00	8.47	0.00	537.25	
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	10.25	0.00	600.00	0.00	54.42	0.00	-589.75	
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	1'077.50	0.00	900.00	0.00	1'688.75	0.00	177.50	
610.03.3116.01	Achats matériel radio	71.40	0.00	190.00	0.00	2'471.85	0.00	-118.60	
610.03.3123	Électricité	590.35	0.00	600.00	0.00	590.00	0.00	-9.65	
610.03.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	400.00	0.00	388.42	0.00	-400.00	
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	428.38	0.00	1'170.00	0.00	438.22	0.00	-741.62	
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	871.04	0.00	1'100.00	0.00	1'462.69	0.00	-228.96	
610.03.3155	Entretien des véhicules	784.06	0.00	1'000.00	0.00	500.70	0.00	-215.94	
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	13'976.25	0.00	15'700.00	0.00	9'975.50	0.00	-1'723.75	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.03.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	2.15	0.00	0.00	
610.03.3182	Téléphones	163.46	0.00	2'530.00	0.00	1'134.62	0.00	-2'366.54	
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	13'198.02	0.00	13'000.00	0.00	13'585.62	0.00	198.02	
610.03.3186	Primes d'assurances	10.55	0.00	20.00	0.00	8.17	0.00	-9.45	
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due	37.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	37.00	
610.03.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	800.00	0.00	0.00	
610.03.3911	Imputations internes	224'882.78	0.00	230'995.00	0.00	224'802.28	0.00	-6'112.22	
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	92'870.00	0.00	70'000.00	0.00	92'261.00	-22'870.00	
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	388'840.80	0.00	375'000.00	0.00	393'356.58	-13'840.80	
610.03.4370	Amendes	0.00	187'622.88	0.00	240'000.00	0.00	212'623.20	52'377.12	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650	SDIS	3'479'834.38	1'344'847.44	4'050'278.00	1'677'670.00	3'674'938.63	1'168'577.45	-237'621.06	
650.3011	Traitements	950'954.91	0.00	1'017'429.00	0.00	991'498.15	0.00	-66'474.09	Remplacement du commandant en 2020
650.3011.01	Primes	2'444.40	0.00	2'500.00	0.00	2'488.80	0.00	-55.60	
650.3013	Soldes	1'192'860.50	0.00	1'440'832.00	0.00	1'150'241.95	0.00	-247'971.50	
650.3013.03	Soldes JSP	442.00	0.00	10'500.00	0.00	250.00	0.00	-10'058.00	
650.3030	AVS/AC/AF	146'566.76	0.00	161'587.00	0.00	151'710.95	0.00	-15'020.24	
650.3040	Caisse de pensions	140'722.22	0.00	162'868.00	0.00	133'254.90	0.00	-22'145.78	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	24'985.65	0.00	0.00	
650.3050	Assurances accidents	2'371.07	0.00	2'662.00	0.00	2'571.35	0.00	-290.93	
650.3055	Assurances perte de gain	12'110.02	0.00	13'735.00	0.00	13'177.65	0.00	-1'624.98	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'247.45	0.00	47'230.00	0.00	2'222.95	0.00	-45'982.55	Dépenses prévues pour la FDV19 et non effectuées
650.3065	Frais d'habillement	23'837.05	0.00	47'400.00	0.00	44'347.81	0.00	-23'562.95	
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	0.00	0.00	1'200.00	0.00	80.00	0.00	-1'200.00	
650.3066	Frais de subsistance	58'779.89	0.00	79'300.00	0.00	57'829.47	0.00	-20'520.11	Dépenses prévues pour la FDV19 et non effectuées
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	413.25	0.00	300.00	0.00	331.10	0.00	113.25	
650.3091	Frais de formation du personnel	27'411.61	0.00	46'650.00	0.00	38'273.07	0.00	-19'238.39	Cours de cadre prévu au budget non effectué
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	0.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	-1'000.00	
650.3093	Frais sanitaires	9'980.00	0.00	10'000.00	0.00	6'716.40	0.00	-20.00	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	1'390.00	0.00	27'750.00	0.00	2'875.00	0.00	-26'360.00	Dépenses prévues pour la FDV19 et non effectuées
650.3099.03	Charges diverses JSP	0.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	-1'000.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'945.57	0.00	10'000.00	0.00	5'419.42	0.00	-5'054.43	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'978.70	0.00	4'500.00	0.00	3'865.00	0.00	478.70	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	22'437.30	0.00	35'000.00	0.00	16'080.98	0.00	-12'562.70	
650.3111.01	Achat de matériel informatique	7'247.10	0.00	9'900.00	0.00	18'012.07	0.00	-2'652.90	
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	47'000.00	0.00	108'522.00	0.00	-47'000.00	Revouvellement de deux véhicules non effectué
650.3116	Achats équipements spécialisés	5'798.45	0.00	14'700.00	0.00	16'408.05	0.00	-8'901.55	
650.3116.01	Achats de matériel radio	1'388.70	0.00	8'000.00	0.00	0.00	0.00	-6'611.30	
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	3'092.60	0.00	4'000.00	0.00	1'018.85	0.00	-907.40	
650.3123	Électricité	345.75	0.00	500.00	0.00	465.75	0.00	-154.25	
650.3124	Achat huiles et carburants	37'306.95	0.00	30'000.00	0.00	38'082.25	0.00	7'306.95	
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	1'922.60	0.00	5'000.00	0.00	4'436.20	0.00	-3'077.40	
650.3135	Achats de matières premières	1'966.75	0.00	3'000.00	0.00	2'817.65	0.00	-1'033.25	
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	33'666.15	0.00	38'720.00	0.00	39'389.40	0.00	-5'053.85	
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7'465.15	0.00	7'500.00	0.00	8'630.10	0.00	-34.85	
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	28'845.21	0.00	28'900.00	0.00	46'885.14	0.00	-54.79	
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	12'585.00	0.00	15'500.00	0.00	14'748.55	0.00	-2'915.00	
650.3155	Entretien des véhicules	16'284.25	0.00	29'900.00	0.00	12'557.75	0.00	-13'615.75	
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	2'317.20	0.00	3'000.00	0.00	3'990.30	0.00	-682.80	
650.3161	Loyers	587'922.50	0.00	577'560.00	0.00	585'839.00	0.00	10'362.50	Oubli de la location du local de Chernex dans le budget
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	29'319.30	0.00	35'000.00	0.00	26'526.00	0.00	-5'680.70	
650.3181	Frais de ports et CCP	5'675.40	0.00	8'000.00	0.00	3'696.90	0.00	-2'324.60	
650.3182	Téléphones	11'725.14	0.00	11'665.00	0.00	11'604.57	0.00	60.14	
650.3184	Frais de contentieux	961.50	0.00	1'000.00	0.00	379.80	0.00	-38.50	
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	8'170.03	0.00	0.00	0.00	51'133.13	0.00	8'170.03	Assessment nouveau Commandant
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	17'570.36	0.00	20'600.00	0.00	16'313.72	0.00	-3'029.64	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650.3189	Prestations de services	5'343.20	0.00	6'000.00	0.00	0.00	0.00	-656.80	
650.3189.01	Prestations de services avancées	0.00	0.00	2'000.00	0.00	133.00	0.00	-2'000.00	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	130.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-170.00	
650.3193	Cotisations	9'256.00	0.00	11'700.00	0.00	9'062.70	0.00	-2'444.00	
650.3193.03	Cotisations JSP	0.00	0.00	390.00	0.00	380.00	0.00	-390.00	
650.3195	Complément TVA forfaitaire due	22'243.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22'243.00	Montant forfaitaire du à l'Administration Fiscale et compensé par la facturation des prestations avec TVA
650.3199	Dépenses diverses	6'482.14	0.00	5'000.00	0.00	2'254.30	0.00	1'482.14	
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	10'911.25	0.00	2'000.00	0.00	3'430.85	0.00	8'911.25	
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	18'939.30	0.00	642'000.00	0.00	212'318.00	623'060.70	Création d'un nouveau compte 650.4356.01 pour la facturation des prestations avec TVA
650.4356.01	Facturation de services à des tiers avec TVA	0.00	401'025.24	0.00	0.00	0.00	0.00	-401'025.24	
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	8'583.20	0.00	7'500.00	0.00	10'932.00	-1'083.20	Remboursements assurance maladie, accident et caisse de pension
650.4362	Remboursements de frais	0.00	13'557.90	0.00	13'000.00	0.00	14'155.05	-557.90	
650.4514	Participation du Canton	0.00	902'741.80	0.00	1'015'170.00	0.00	931'172.40	112'428.20	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
66	PROTECTION CIVILE RIVIERA	2'493'375.85	671'985.17	2'835'127.00	921'043.00	2'141'169.73	315'127.65	-92'693.32	
660	PROTECTION CIVILE / PERSONNEL	962'314.71	2'189.80	1'014'636.00	0.00	935'238.90	2.00	-54'511.09	
660.3011	Traitements	724'686.79	0.00	769'361.00	0.00	716'687.50	0.00	-44'674.21	
660.3011.01	Primes	1'806.00	0.00	9'145.00	0.00	1'441.50	0.00	-7'339.00	
660.3012	Personnel occasionnel	27'523.30	0.00	31'000.00	0.00	21'538.15	0.00	-3'476.70	
660.3030	AVS/AC/AF	69'748.74	0.00	69'110.00	0.00	64'609.15	0.00	638.74	
660.3040	Caisse de pensions	114'534.03	0.00	123'578.00	0.00	96'320.40	0.00	-9'043.97	
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	18'091.80	0.00	0.00	
660.3050	Assurances accidents	2'365.43	0.00	2'056.00	0.00	2'257.95	0.00	309.43	
660.3055	Assurances perte de gain	10'158.78	0.00	10'386.00	0.00	9'958.50	0.00	-227.22	
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	11'491.64	0.00	0.00	0.00	4'260.65	0.00	11'491.64	
660.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	0.00	0.00	73.30	0.00	0.00	
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.4362	Remboursements de frais	0.00	2'189.80	0.00	0.00	0.00	2.00	-2'189.80	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
661	PROTECTION CIVILE / OFFICE	200'598.42	0.00	233'530.00	0.00	214'855.60	0.00	-32'931.58	
661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	2'000.00	0.00	83.90	0.00	-2'000.00	
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	90.00	0.00	4'000.00	0.00	0.00	0.00	-3'910.00	
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2'347.87	0.00	4'000.00	0.00	2'433.56	0.00	-1'652.13	
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	549.00	0.00	2'300.00	0.00	1'284.05	0.00	-1'751.00	
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	2'000.00	0.00	11'654.68	0.00	-2'000.00	
661.3111.01	Achats matériels informatique	5'325.18	0.00	8'600.00	0.00	5'317.07	0.00	-3'274.82	
661.3116	Achats équipements spécialisés	784.80	0.00	700.00	0.00	0.00	0.00	84.80	
661.3123	Electricité	554.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	554.00	
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	269.80	0.00	3'500.00	0.00	1'950.00	0.00	-3'230.20	
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3'159.87	0.00	8'000.00	0.00	4'657.05	0.00	-4'840.13	
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	14'117.98	0.00	14'250.00	0.00	12'774.48	0.00	-132.02	
661.3161	Loyers	146'920.00	0.00	146'800.00	0.00	146'740.00	0.00	120.00	
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	9'835.15	0.00	16'500.00	0.00	8'510.26	0.00	-6'664.85	
661.3181	Frais de ports et CCP	4'435.45	0.00	8'000.00	0.00	7'823.35	0.00	-3'564.55	
661.3182	Téléphones	5'758.06	0.00	7'930.00	0.00	4'442.25	0.00	-2'171.94	
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	2'355.15	0.00	1'000.00	0.00	1'615.00	0.00	1'355.15	
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	622.51	0.00	450.00	0.00	482.50	0.00	172.51	
661.3193	Cotisations	100.00	0.00	500.00	0.00	300.00	0.00	-400.00	
661.3199	Dépenses diverses	3'373.60	0.00	3'000.00	0.00	4'787.45	0.00	373.60	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTEES 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
662	PROTECTION CIVILE / INSTRUCTION	554'435.40	528'391.90	811'080.00	817'100.00	248'142.82	212'374.60	32'063.50	
662.3013	Soldes	523'083.89	0.00	775'880.00	0.00	219'646.60	0.00	-252'796.11	800 jours de cours n'ont pas été effectués car la FDV19 a été privilégiée et le nombre d'astreints est inférieur au budget
662.3065	Frais d'habillement	999.70	0.00	1'000.00	0.00	60.96	0.00	-0.30	
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	27'727.81	0.00	32'700.00	0.00	28'435.26	0.00	-4'972.19	
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	-1'500.00	
662.3195	Complément TVA forfaitaire due	2'624.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'624.00	
662.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	442'300.70	0.00	770'300.00	0.00	96'714.60	327'999.30	Les remboursements varient en fonction des soldes du compte 662.3013
662.4511	Subventions cantonales	0.00	86'091.20	0.00	46'800.00	0.00	115'660.00	-39'291.20	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
663	PROTECTION CIVILE / OUVRAGES PCI	639'207.40	128'403.47	655'881.00	101'943.00	632'013.02	100'371.05	-43'134.07	
663.3113	Achats de mobilier	1'463.50	0.00	2'000.00	0.00	1'571.25	0.00	-536.50	
663.3121	Eau, gaz	4'482.80	0.00	4'000.00	0.00	3'052.95	0.00	482.80	
663.3123	Electricité	27'798.90	0.00	45'000.00	0.00	33'760.75	0.00	-17'201.10	
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	4'797.00	0.00	4'500.00	0.00	5'616.90	0.00	297.00	
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	36'011.75	0.00	38'000.00	0.00	21'322.82	0.00	-1'988.25	
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	4'831.80	0.00	5'000.00	0.00	3'113.25	0.00	-168.20	
663.3182	Téléphones	6'931.65	0.00	7'000.00	0.00	5'584.10	0.00	-68.35	
663.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	2'267.00	0.00	0.00	
663.3511	Charges cantonales	552'890.00	0.00	550'381.00	0.00	555'724.00	0.00	2'509.00	
663.4271	Locations d'installations PCI	0.00	58'191.32	0.00	40'000.00	0.00	38'732.20	-18'191.32	
663.4362	Remboursements de frais	0.00	30'269.15	0.00	22'000.00	0.00	21'695.85	-8'269.15	
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	0.00	39'943.00	0.00	39'943.00	0.00	39'943.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTE S 2019

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Différence Comptes - budget	commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
664	MATERIEL ET VEHICULES	136'819.92	13'000.00	120'000.00	2'000.00	110'919.39	2'380.00	5'819.92	
664.3114	Achats de machines et matériel	1'984.50	0.00	2'000.00	0.00	6'832.04	0.00	-15.50	
664.3115	Achats de véhicules	66'794.00	0.00	52'000.00	0.00	48'466.95	0.00	14'794.00	
664.3116	Achats équipements spécialisés	10'798.85	0.00	12'200.00	0.00	7'612.45	0.00	-1'401.15	
664.3124	Carburant, combustible	16'271.30	0.00	12'500.00	0.00	7'699.95	0.00	3'771.30	
664.3135	Achats de matières premières	2'050.10	0.00	2'000.00	0.00	1'486.95	0.00	50.10	
664.3153	Entretien des équipements loués	1'578.60	0.00	2'000.00	0.00	560.00	0.00	-421.40	
664.3154	Entretien machines, matériel	2'551.10	0.00	2'800.00	0.00	3'758.05	0.00	-248.90	
664.3155	Entretien des véhicules	14'674.25	0.00	14'780.00	0.00	13'626.65	0.00	-105.75	
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	1'948.20	0.00	2'000.00	0.00	2'955.85	0.00	-51.80	
664.3186	Primes d'assurances	18'169.02	0.00	17'720.00	0.00	17'920.50	0.00	449.02	
664.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	13'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'380.00	-380.00	
664.4801	Prélèvement provision	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

		Sécurité Riviera	Comptes 2019	Charges par nature				
		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart budget	En %	Comptes 2018	Ecart 2018	En %
3	CHARGES	41'733'044.27	43'409'743.00	-1'676'699	-3.86	40'665'551.48	1'067'492.79	2.63
30	AUTORITES ET PERSONNEL	32'089'552.13	32'908'285.00	-818'733	-2.49	30'666'810.16	1'422'741.97	4.64
300	Autorités et commissions	252'677.90	265'800.00	-13'122	-4.94	251'502.90	1'175.00	0.47
301	Personnel Administratif	24'950'798.29	25'532'254.00	-581'456	-2.28	23'639'032.60	1'311'765.69	5.55
303	Charges sociales 1er pilier	2'162'994.66	2'082'117.00	80'878	3.88	1'976'450.59	186'544.07	9.44
304	Caisse de pension	3'613'118.30	3'757'542.00	-144'424	-3.84	3'438'745.75	174'372.55	5.07
305	Assurance accidents	369'317.86	374'692.00	-5'374	-1.43	355'378.79	13'939.07	3.92
306	Débours	379'349.57	483'730.00	-104'380	-21.58	469'556.25	-90'206.68	-19.21
309	Autres frais	361'295.55	412'150.00	-50'854	-12.34	536'143.28	-174'847.73	-32.61
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	5'700'313.48	6'623'986.00	-923'673	-13.94	6'310'527.66	-610'214.18	-9.67
310	Fournitures de bureau	172'842.42	193'740.00	-20'898	-10.79	182'819.34	-9'976.92	-5.46
311	Achats équipements	571'006.07	879'120.00	-308'114	-35.05	1'075'927.52	-504'921.45	-46.93
312	Eau et énergies	316'556.58	328'100.00	-11'543	-3.52	319'912.00	-3'355.42	-1.05
313	Marchandises et MP	225'545.60	310'800.00	-85'254	-27.43	214'149.34	11'396.26	5.32
314	Entretien du patrimoine	158'594.64	245'270.00	-86'675	-35.34	237'753.67	-79'159.03	-33.29
315	Entretien des équipements	1'031'172.45	1'134'820.00	-103'648	-9.13	1'028'497.52	2'674.93	0.26
316	Loyer	1'548'160.11	1'577'690.00	-29'530	-1.87	1'558'663.40	-10'503.29	-0.67
317	Réceptions	46'494.13	58'500.00	-12'006	-20.52	39'653.56	6'840.57	17.25
318	Honoraires et frais bancaires	1'397'436.88	1'709'891.00	-312'454	-18.27	1'518'849.23	-121'412.35	-7.99
319	Frais divers	232'504.60	186'055.00	46'450	24.97	134'302.08	98'202.52	73.12
32	INTERETS	3'408.77	15'200.00	-11'791	-77.57	4'868.15	-1'459.38	-29.98
322	Intérêts	3'408.77	15'200.00	-11'791	-77.57	4'868.15	-1'459.38	-29.98
33	AMORTISSEMENTS	601'138.23	514'600.00	86'538	16.82	424'965.31	176'172.92	41.46
330	Amortissement du patrimoine financier	423'138.23	306'500.00	116'638	38.05	247'113.31	176'024.92	71.23
331	Amortissements patrimoine adm.	178'000.00	208'100.00	-30'100	-14.46	177'852.00	148.00	0.08
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	762'980.94	712'381.00	50'600	7.10	694'390.37	68'590.57	9.88
351	Charges cantonales et intercom.	552'890.00	550'381.00	2'509	0.46	555'724.00	-2'834.00	-0.51
352	Communes et associations de communes	210'090.94	162'000.00	48'091	29.69	138'666.37	71'424.57	51.51
36	SUBVENTIONS	11'987.00	13'500.00	-1'513	-11.21	12'484.00	-497.00	-3.98
365	Subventions	11'987.00	13'500.00	-1'513	-11.21	12'484.00	-497.00	-3.98
39	IMPUTATIONS INTERNES	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48
391	Imputations internes	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48

		Sécurité Riviera	Comptes 2019	Budget 2019	Ecarts budget	Ecarts en %	Comptes 2018	Ecart 2018	Ecart en %
		Comptes 2019							
4	REVENUS	41'733'044.27	25'466'866.00	16'266'178.27	63.87	40'665'551.48	1'067'492.79	2.63	
42	REVENUS DU PATRIMOINE	6'756'822.51	7'880'500.00	-1'123'677.49	-14.26	8'036'044.77	-1'279'222.26	-15.92	
422	REVENUS PLACEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
423	REVENUS PATRIMOINE	1'009'854.22	860'000.00	149'854.22	17.42	844'584.52	165'269.70	19.57	
427	LOCATIONS, REDEVANCES	5'746'968.29	7'020'500.00	-1'273'531.71	-18.14	7'191'460.25	-1'444'491.96	-20.09	
43	TAXES, EMOLUMENTS	29'676'708.64	12'177'820.00	17'498'888.64	143.69	27'290'574.48	2'386'134.16	8.74	
431	EMOLUMENTS	600'325.65	584'000.00	16'325.65	2.80	519'858.70	80'466.95	15.48	
435	PRESTATIONS DIVERSES	22'896'024.52	5'143'400.00	17'752'624.52	345.15	20'571'789.51	2'324'235.01	11.30	
436	REMBOURSEMENTS	1'765'512.37	1'510'420.00	255'092.37	16.89	1'661'554.33	103'958.04	6.26	
437	AMENDES	4'414'846.10	4'940'000.00	-525'153.90	-10.63	4'537'371.94	-122'525.84	-2.70	
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'735'849.40	2'786'755.00	-50'905.60	-1.83	2'787'426.40	-51'577.00	-1.85	
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'735'849.40	2'786'755.00	-50'905.60	-1.83	2'787'426.40	-51'577.00	-1.85	
49	IMPUTATIONS INTERNES	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127.28	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48	
491	IMPUTATIONS INTERNES	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127.28	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48	

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule comptes 2019

600 Autorités	
charges	299'284.98
revenus	1'246.60
total	298'038.38

601 Direction	
charges	1'558'181.14
revenus	103'750.49
total	1'454'430.65

602 Chancellerie	
charges	514'397.57
revenus	423'302.40
total	91'095.17

603 Police Riviera	
charges	16'479'458.30
revenus	2'282'674.24
total	14'196'784.06

604 Prévention	
charges	825'200.54
revenus	15'805.55
total	809'394.99

650 SDIS Riviera	
charges	3'479'834.38
revenus	1'344'847.44
total	2'134'986.94

605 Ambulance Riviera	
charges	5'139'486.74
revenus	4'744'736.47
total	394'750.27

610 Off. du Stat. Personnel	
charges	2'642'374.37
revenus	2'642'374.37
total	0.00

606 SG - utili	
charges	923'633.05
revenus	3'948.15
total	919'684.90

610.01 Stat. Montreux	
charges	1'220'823.79
revenus	3'279'608.84
total	-2'058'785.05

607 Amendes d'ordre	
charges	1'521'881.19
revenus	791'613.19
total	730'268.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	2'003'691.20
revenus	5'229'346.64
total	-3'225'655.44

608 Polcom / admin	
charges	1'057'933.55
revenus	982'204.77
total	75'728.78

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	264'998.77
revenus	669'333.68
total	-404'334.91

609 Signalisation	
charges	1'308'488.85
revenus	177'496.31
total	1'130'992.54

cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total charges	18'368'769.96	14'412'392.34
total charges	41'733'044.27	35'759'834.04
total revenus	23'364'274.31	21'347'441.70
total contrôle	18'368'769.96	14'412'392.34
		18'970'175.20
		28'319'457.06
		9'349'281.86

total charges brutes	41'733'044.27	35'759'834.04	28'319'457.06
total revenus	23'364'274.31	21'347'441.70	9'349'281.86

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Charges et revenus par service

Comptes 2019

No	Services	Comptes 2019			Budget 2019			Comptes 2018		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	299'284.98	1'246.60	298'038.38	316'930.00	0.00	316'930.00	295'418.86	1'300.00	294'118.86
601	Direction & Services	1'558'181.14	18'472'520.45	-16'914'339.31	1'740'666.00	90'530.00	1'650'136.00	1'468'409.38	17'100'948.02	-15'632'538.64
602	Chancellerie	514'397.57	423'302.40	91'095.17	530'329.00	367'400.00	162'929.00	474'083.30	379'860.20	94'223.10
603	Police Riviera	16'479'458.30	2'282'674.24	14'196'784.06	16'839'473.00	2'438'440.00	14'401'033.00	16'386'812.00	2'279'555.24	14'107'256.76
604	Prévention	825'200.54	15'805.55	809'394.99	845'758.00	4'000.00	841'758.00	808'321.52	17'743.70	790'577.82
605	Ambulance Riviera	5'139'486.74	4'744'736.47	394'750.27	5'183'281.00	4'810'972.00	372'309.00	4'579'484.56	4'559'201.22	20'283.34
606	UTLI	923'633.05	3'948.15	919'684.90	933'302.00	8'520.00	924'782.00	915'899.95	5'826.00	910'073.95
607	Amendes d'ordre	1'521'881.19	791'613.19	730'268.00	1'567'163.00	810'000.00	757'163.00	1'554'251.55	801'938.76	752'312.79
608	Police du commerce	1'057'933.55	982'204.77	75'728.78	1'012'375.00	1'042'500.00	-30'125.00	987'934.83	966'905.84	21'028.99
Total comptes 600 à 608		28'319'457.06	27'718'051.82	601'405.24	28'969'277.00	9'572'362.00	19'396'915.00	27'470'615.95	26'113'278.98	1'357'336.97
609	Signalisation	1'308'488.85	177'496.31	1'130'992.54	1'415'180.00	187'000.00	1'228'180.00	1'355'076.94	163'984.25	1'191'092.69
610	Office du stationnement	2'642'374.37	2'642'374.37	0.00	2'621'791.00	2'621'791.00	0.00	2'590'589.33	2'590'589.33	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1'220'823.79	3'279'608.84	-2'058'785.05	1'256'970.00	3'230'000.00	-1'973'030.00	1'233'095.88	3'164'316.79	-1'931'220.91
610.02	Stationnement Vevey	2'003'691.20	5'229'346.64	-3'225'655.44	1'982'640.00	6'572'000.00	-4'589'360.00	1'937'735.45	6'451'436.25	-4'513'700.80
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	264'998.77	669'333.68	-404'334.91	278'480.00	685'000.00	-406'520.00	262'329.57	698'240.78	-435'911.21
Total comptes 600 à 610.03		35'759'834.04	39'716'211.66	-3'956'377.62	36'524'338.00	22'868'153.00	13'656'185.00	34'849'443.12	39'181'846.38	-4'332'403.26
650	SDIS Riviera	3'479'834.38	1'344'847.44	2'134'986.94	4'050'278.00	1'677'670.00	2'372'608.00	3'674'938.63	1'168'577.45	2'506'361.18
66	Protection Civile	2'493'375.85	671'985.17	1'821'390.68	2'835'127.00	921'043.00	1'914'084.00	2'141'169.73	315'127.65	1'826'042.08
TOTAL ASR		41'733'044.27	41'733'044.27	0.00	43'409'743.00	25'466'866.00	17'942'877.00	40'665'551.48	40'665'551.48	0.00

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2019

Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	600	601	602	607	605	606	604	603	608						
				Autorités	Direction	Chancellerie	Amendes	Ambulance	SG+utili	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	budget 2019	comptes 2018		
Blonay	6'175	5	30'875	21'980.91	107'267.10	67'18.45	53'858.69	29'113.60	67'828.55	59'694.46	1'047'040.51	5'585.15	1'399'087.41	226.57	230.05	216.19		
Chardonne	2'941	3	8'823	6'281.38	30'653.20	19'19.90	15'390.94	8'319.65	19'383.04	17'058.60	299'207.72	1'596.04	399'810.47	135.94	138.03	129.71		
Corseaux	2'282	3	6'846	4'873.89	23'784.63	1'489.70	11'942.24	6'455.44	15'039.81	13'236.22	232'163.22	1'238.41	310'223.56	135.94	138.03	129.71		
Corsier	3'386	3	10'158	7'231.81	35'291.31	22'10.40	17'719.73	9'578.49	22'315.87	19'639.72	344'480.57	1'837.54	460'305.42	135.94	138.03	129.71		
Jongny	1'536	3	4'608	3'280.58	16'009.29	1'002.71	8'038.25	4'345.12	10'123.21	8'909.22	156'267.62	833.57	208'809.55	135.94	138.03	129.71		
Montreux	26'006	6	156'036	111'087.08	542'106.19	33'953.67	272'190.91	147'134.25	342'791.78	301'683.71	5'291'530.76	28'226.19	707'070.45	271.89	276.06	259.43		
St-Légier	5'185	4	20'740	14'765.48	72'055.69	4'513.06	36'179.08	19'556.80	45'563.21	40'099.21	703'339.92	3'751.77	939'824.22	181.26	184.04	172.92		
La Tour-de-Peilz	11'871	5	59'355	42'256.75	206'213.39	12'915.74	103'539.51	55'968.84	130'395.59	114'758.37	2012'861.19	10'737.05	2'689'646.42	226.57	230.05	216.19		
Vevey	19'904	6	119'424	85'021.81	414'907.39	25'986.84	208'324.54	112'610.94	262'359.75	230'897.20	4'049'935.72	21'603.25	5'411'647.44	271.89	276.06	259.43		
Veytaux	884	2	1'768	1'258.70	6'142.45	384.72	3'084.12	1'667.14	3'884.08	3'418.29	59'956.85	319.82	80'116.16	90.63	92.02	86.48		
scris 31.12.2018		total pour contrôle		298'038.38	1'454'430.65	91'095.17	730'268.00	394'750.27	919'684.90	809'394.99	14'196'784.06	75'728.78	18'970'175.20					
total	80'170		418'633										TOTAL	18'970'175.20				
3 villes/609 habitants PCI	57'781		85'060										609	610.01-02-03				
													Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab		
													Montreux	509'035.70	-205'878.05	5'520'955.20	212.30	
													La Tour-de-Peilz	232'360.33	-40'433'349.1	2'517'671.84	212.09	
													Vevey	389'596.50	-3'225'655.44	257'5588.50	129.40	
																budget 2019	comptes 2018	
																223.12	207.41	
																216.62	199.63	
																65.70	52.24	

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Comptes 2019

	Montant des charges à répartir	Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	St-Légier	La Tour-de-Peilz	Vevey	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL
Nombre d'habitants (scris 31.12.2018)		6175	2'941	2'282	3'386	1'536	26'006	5'185	11'871	19'904	884	0	0	0	80'170
Nombre d'habitants (scris 31.12.2018)		6'175	2'941	2'282	3'386	1'536	26'006	5'185	11'871	19'904	884	3'460	548	882	85'060
Nobmre d'habitants trois villes		0	0	0	0	0	26'006	0	11'871	19'904		0	0	0	57'781
Coefficient		5	3	3	3	3	6	4	5	6	2	0	0	0	
Nombre d'habitants pondéré		30'875	8'823	6'846	10'158	4'608	156'036	20740	59'355	119'424	1768	0	0	0	418'633
600 Autorités	298'038.38	21'980.91	6'281.38	4'873.89	7'231.81	3'280.58	111'087.08	14'765.48	42'256.75	85'021.81	1'258.70	--	--	--	298'038.38
601 Direction & Services	1'454'430.65	107'267.10	30'653.20	23'784.63	35'291.31	16'009.29	542'106.19	72'055.69	206'213.39	414'907.39	6'142.45	--	--	--	1'454'430.65
602 Chancellerie	91'095.17	6'718.45	1'919.90	1'489.70	2'210.40	1'002.71	33'953.67	4'513.06	12'915.74	25'986.84	384.72	--	--	--	91'095.17
603 Police Riviera	14'196'784.06	1'047'040.51	299'207.72	232'163.22	344'480.57	156'267.62	5'291'530.76	703'339.92	2'012'861.19	4'049'935.72	59'956.85	--	--	--	14'196'784.06
604 Prévention	809'394.99	59'694.46	17'058.60	13'236.22	19'639.72	8'909.22	301'683.71	40'099.21	114'758.37	230'897.20	3'418.29	--	--	--	809'394.99
605 Ambulance Riviera	394'750.27	29'113.60	8'319.65	6'455.44	9'578.49	4'345.12	147'134.25	19'556.80	55'968.84	112'610.94	1'667.14	--	--	--	394'750.27
606 UTLI	919'684.90	67'828.55	19'383.04	15'039.81	22'315.87	10'123.21	342'791.78	45'563.21	130'395.59	262'359.75	3'884.08	--	--	--	919'684.90
607 Amendes d'ordre	730'268.00	53'858.69	15'390.94	11'942.24	17'719.73	8'038.25	272'190.91	36'179.08	103'539.51	208'324.54	3'084.12	--	--	--	730'268.00
608 Police du commerce	75728.78	5'585.15	1'596.04	1'238.41	1'837.54	833.57	28'226.19	3751.77	10'737.05	21'603.25	319.82	--	--	--	75728.78
TOTAL	18'970'175.20	1'399'087.41	399'810.47	310'223.56	460'305.42	208'809.55	7'070'704.55	939'824.22	2'689'646.42	5'411'647.44	80'116.16	--	--	--	18'970'175.20
Coût par habitant comptes 2019	226.57	135.94	135.94	135.94	271.89	181.26	226.57	271.89	90.63	--	--	--	--	--	
Coût par habitant budget 2019	230.05	138.03	138.03	138.03	276.06	184.04	230.05	276.06	92.02	--	--	--	--	--	
Coût par habitant comptes 2018	216.19	129.71	129.71	129.71	259.43	172.95	216.19	259.43	86.48	--	--	--	--	--	
66 Protection Civile	1'821'390.68	132'225.34	62'975.66	48'864.49	72'504.45	32'890.38	556'866.75	111'026.46	254'193.85	426'204.56	18'929.10	74'089.02	11'734.33	18'886.28	1'821'390.68
Coût par habitant (Budget 2019 : 22.39)		21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	21.41	
650 SDIS Riviera	2'134'986.94	164'444.86	78'321.03	60'771.36	90'171.71	40'904.83	692'559.19	138'080.42	316'133.59	530'058.38	23'541.58	--	--	--	2'134'986.94
Coût par habitant (Budget 2019 : 29.42)		26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	26.63	--	--	--	
609 Signalisation	1'130'992.54	--	--	--	--	--	509'035.70	--	232'360.33	389'596.50	--	--	--	--	1'130'992.54
610 Office du stationnement	-5'688'775.40	--	--	--	--	--	-2'058'785.05	--	-404'334.91	-3'225'655.44	--	--	--	--	-5'688'775.40
TOTAL PAR COMMUNE	18'368'769.96	1'695'757.61	541'107.16	419'859.41	622'981.58	282'604.76	6'770'381.15	1'188'931.10	3'087'999.28	3'531'851.44	122'586.84	74'089.02	11'734.33	18'886.28	18'368'769.96
Coût par habitant comptes 2019	274.62	183.99	183.99	183.99	183.99	183.99	260.34	229.30	260.13	177.44	138.67	21.41	21.41	21.41	
Coût par habitant budget 2019	281.86	189.84	189.84	189.84	189.84	189.84	274.93	235.85	268.43	117.51	143.83	22.39	22.39	22.39	
Coût par habitant comptes 2018	268.63	182.15	182.15	182.15	182.15	182.15	259.86	225.39	252.07	104.68	138.92	21.36	21.36	21.36	



Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Bilan								
9100.010	Caisse - Police MONTREUX (Coffre)			150'721.90	159'286.29			8'564.39
9100.012	Caisse - AO + Coffre VEVY			16'054.55	15'919.35			135.20
9100.013	Caisse - Réception VEVY			101'930.00	104'356.00			2'426.00
9100.600	Caisse - CRI MONTREUX			103'464.30	103'967.90			503.60
9100.601	Caisse - Office stationnement MONTREUX			35'044.00	34'320.00			724.00
9100.602	Caisse - Office stationnement VEVY			31'555.00	31'317.15			237.85
9100.650	Caisse SDIS			33'214.55	35'839.70			2'625.15
9101.000	CCP Sécurité Riviera - 17-260791-9			46'515'307.07	50'415'825.38			3'900'518.31
9101.001	CCP Amendes ordre Riviera - 17-518452-7				159'059.08			159'059.08
9101.003	CCP 17-592207-1 stationnement Vevey				701'588.01			701'588.01
9102.000	Crédit Suisse			1'001'456.65	340.00			1'001'116.65
9111.001	Débiteurs (G2i)			20'215.25	200'032.90			179'817.65
9111.005	Débiteurs			31'131'176.75	31'170'832.90			39'656.15
9111.010	Cartes de crédit Montreux			128'032.40	128'032.40			0.00
9111.020	Cartes de crédit Vevey			129'131.50	129'131.50			0.00
9111.600	Commune de Montreux : compte courant			43'808.40				43'808.40
9111.999	Compte d'attente salaires			2'323'312.10	2'323'312.10			0.00
9114.000	Participation des communes			27'362'799.56	24'911'787.60			2'451'011.96
9139.000	Transferts de fonds			26'741'866.83	26'732'663.81			9'203.02
9139.001	Actifs transitoires			202'461.68	219'018.49			16'556.81
9139.010	Avance salaires			41'447.90	39'254.15			2'193.75
9146.000	Mobilier, machines et véhicules				80'000.00			80'000.00
9149.010	Remplacement logiciel AO			21'648.20	98'000.00			76'351.80
9200.008	Créanciers			26'605'304.88	25'039'242.32			1'566'062.56
9200.050	Caisse de compensation AVS - Acomptes			2'996'528.25	3'169'440.50			172'912.25
9200.051	CIP - acomptes			5'364'273.95	5'369'413.40			5'139.45
9200.052	Vaudoise - Acomptes LAA			693'758.60	714'124.45			20'365.85
9200.053	SUVA - Acomptes			18'010.80	18'537.50			526.70
9200.055	Caisse de compensation AVS, acptes ALFA			652'351.15	673'080.30			20'729.15
9221.010	Emprunt à la Poste			178'114.28				178'114.28
9233.001	Fonds pour Don			1'620.00	1'570.00			50.00
9233.003	Produit des OT versé à oeuvre caritative			1020.65	1'020.65			0.00
9258.000	Paiements BVR			21'072.65	21'072.65			0.00
9258.001	Compte de liaison - Caisses			38'637.10	38'637.10			0.00
9258.002	Parcomètres Clarens			43'132.10	47'158.40			4'026.30
9258.003	Commandes économat			12'211.35	12'211.35			0.00
9258.004	Règlements divers (attente)			4'454.75	7'171.25			2'716.50
9258.007	Caution bornes électriques				50.00			50.00
9258.008	Garanties amendes			26'040.28	26'040.28			0.00
9258.010	Dépannages à revirer			52'100.00	46'350.00			5'750.00
9258.026	Taxes lotos et tombolas à revirer VD			14'578.50	6'327.00			8'251.50

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Débit	Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
Bilan (...)									
9258.027	Enc. à revirer aux instances cantonales			14'592.00	13'440.00			1'152.00	
9258.028	Amendes d'ordre encaissées à répartir			5'192'308.53	5'192'308.53				0.00
9258.029	Loyers à répartir			370'171.50	370'171.50				0.00
9258.031	Macarons à revirer			1'707'003.44	1'687'428.44			19'575.00	
9258.050	TVA à Payer (forfaitaire)			10'495.00	45'723.00				35'228.00
9259.000	Passifs transitoires			2'544'123.21	2'402'148.23			141'974.98	
				182'696'551.56	182'696'551.56			5'429'361.15	5'429'361.15

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits								
600.3001	Rétribution des autorités			252'677.90				252'677.90
600.3030	AVS/AC/AF			475.05				475.05
600.3055	Assurances perte de gain			69.15				69.15
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais			18'183.20				18'183.20
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau			3'503.03				3'503.03
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			1'590.20				1'590.20
600.3123	Électricité			356.67				356.67
600.3151.01	Entretien matériel informatique			2'433.10				2'433.10
600.3161	Loyers			5'507.43	184.39			5'323.04
600.3170	Frais de réceptions et manifestations			7'339.68				7'339.68
600.3181	Frais de ports et CCP			1'399.45	160.45			1'239.00
600.3186	Primes d'assurances			94.96				94.96
600.3193	Cotisations			6'000.00				6'000.00
600.4362	Remboursements de frais			1'300.00	2'546.60			1'246.60
601.01.3199	Dépenses diverses			28.80	28.80			0.00
601.3011.01	Primes			6'076.50				6'076.50
601.3011	Traitements			1'080'014.45	106'525.00			973'489.45
601.3030	AVS/AC/AF			89'397.80	883.54			88'514.26
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation			415.60	415.60			0.00
601.3040	Caisse de pensions			154'672.65	756.95			153'915.70
601.3050	Assurances accidents			2'824.65	54.83			2'769.82
601.3055	Assurances perte de gain			13'167.90	126.91			13'040.99
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais			6'122.90				6'122.90
601.3091	Frais formation prof. du personnel			9'708.76				9'708.76
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau			3'372.13				3'372.13
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			6'019.19				6'019.19
601.3111.01	Achats matériel informatique			18'213.28	900.00			17'313.28
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau			6'823.85				6'823.85
601.3123	Électricité			5'292.12				5'292.12
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments			1'502.85				1'502.85
601.3151.01	Entretien du matériel informatique			52'107.67	7'620.12			44'487.55
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau			7'241.07				7'241.07
601.3161	Loyers			83'363.99	2'783.97			80'580.02
601.3181	Frais de ports et CCP			1'918.17	173.82			1'744.35
601.3182	Téléphones			5'476.68				5'476.68
601.3183	Frais bancaires			5'550.38	12.23			5'538.15
601.3185	Honoraires			63'863.70	8'077.50			55'786.20
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC			17'124.97				17'124.97
601.3195	Complément TVA forfaitaire due (DIR)			722.00				722.00
601.3199	Dépenses diverses			60'558.35	15'100.00			45'458.35
601.3301	Amortissements créances et débiteurs			60.00				60.00

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
601.4356.01	Participations des communes			18'368'769.96				18'368'769.96
601.4361	Remboursements de traitements			22'962.40				22'962.40
601.4362	Remboursements de frais			80'788.09				80'788.09
602.3011.01	Primes	963.00				963.00		
602.3011	Traitements	408'308.40		28'630.60				379'677.80
602.3030	AVS/AC/AF	32'679.70						32'679.70
602.3040	Caisse de pensions	55'399.20						55'399.20
602.3050	Assurances accidents	944.05						944.05
602.3055	Assurances perte de gain	4'756.65						4'756.65
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	378.20						378.20
602.3091	Frais de formation du personnel	390.25						390.25
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'289.05						1'289.05
602.3111.01	Achat matériel informatique	2'458.35						2'458.35
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'453.00						1'453.00
602.3123	Électricité	310.79						310.79
602.3124	Carburant, combustible	1'647.60						1'647.60
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	9'959.64		131.69				9'827.95
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2'062.76						2'062.76
602.3155	Entretien des véhicules	3'632.35						3'632.35
602.3161	Loyers	4'910.56		164.40				4'746.16
602.3181	Frais de ports et CCP	6'168.00		689.65				5'478.35
602.3182	Téléphones	3'114.32						3'114.32
602.3186	Primes d'assurances	2'764.04						2'764.04
602.3199	Dépenses diverses	424.00						424.00
602.4356	Facturation de services à des tiers			396'375.00				396'375.00
602.4361	Remboursements de traitements			26'927.40				26'927.40
603.3011.01	Primes	88'018.20		2'533.70				85'484.50
603.3011	Traitements	12'609'251.25		1'117'027.75				11'492'223.50
603.3030	AVS/AC/AF	1'062'676.15		11'167.95				1'051'508.20
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	1'473.75		1'473.75				0.00
603.3040	Caisse de pensions	1'844'567.95		19'594.55				1'824'973.40
603.3050	Assurances accidents	30'505.95		412.85				30'093.10
603.3055	Assurances perte de gain	154'714.25		1'624.20				153'090.05
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	25'597.45						25'597.45
603.3065	Frais d'habillement	144'995.90		17.18				144'978.72
603.3066	Frais de subsistance	10'726.21						10'726.21
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	183'832.00						183'832.00
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	61'830.70						61'830.70
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	22'782.21		37.00				22'745.21
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	5'453.54						5'453.54
603.3111.01	Achats de matériel informatique	105'730.27		87'500.35				18'229.92

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			48'811.10	39'898.00			8'913.10
603.3115	Achats de véhicules			190'893.78	124'474.95			66'418.83
603.3116.01	Achats de matériel radio			78'288.80	26'364.95			51'923.85
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire			3'120.40				3'120.40
603.3116	Achats équipements spécialisés			65'722.49				65'722.49
603.3123	Électricité			12'525.62				12'525.62
603.3124	Carburant, combustible			70'391.40				70'391.40
603.3139	Munition			14'103.25				14'103.25
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments			36'071.55	26'784.35			9'287.20
603.3151.01	Entretien du matériel informatique			284'346.76	60'320.58			224'026.18
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau			13'865.61				13'865.61
603.3155	Entretien des véhicules			73'966.41				73'966.41
603.3156	Entretien du matériel spécialisé			28'170.55	1'238.55			26'932.00
603.3161	Loyers			363'053.74	6'594.33			356'459.41
603.3181	Frais de ports et CCP			19'239.64	1'598.85			17'640.79
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.			145'690.80	3'816.45			141'874.35
603.3184	Frais de contentieux			6'985.05				6'985.05
603.3185	Honoraires et frais d'expertises			24'209.17				24'209.17
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC			40'409.01	40.00			40'369.01
603.3189	Prestations de services (frais tiers)			106'042.15	4'600.00			101'442.15
603.3193	Cotisations			6'946.00				6'946.00
603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)			595.00				595.00
603.3199	Dépenses diverses			14'720.33				14'720.33
603.3301	Amortissements créances et débiteurs			16'254.20				16'254.20
603.4356	Facturation de services à des tiers			6'050.00	110'844.90			104'794.90
603.4359	Ventes et prestations diverses			11'151.90	33'471.61			32'319.71
603.4361	Remboursements de traitements			34'600.00	408'697.95			374'097.95
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports			64.00	4'288.00			4'224.00
603.4362	Remboursements de frais			237'135.30	374'028.70			136'893.40
603.4363	Remboursements de dommages				25.85			25.85
603.4370	Amendes				1'630'318.43			1'630'318.43
604.3011.01	Primes			2'004.00				2'004.00
604.3011	Traitements			631'739.75	67'096.05			564'643.70
604.3030	AVS/AC/AF			51'643.75	450.20			51'193.55
604.3040	Caisse de pensions			92'041.45				92'041.45
604.3050	Assurances accidents			1'483.00	15.70			1'467.30
604.3055	Assurances perte de gain			7'522.40	63.60			7'458.80
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais			1'562.50				1'562.50
604.3065	Frais d'habillement			1'507.55				1'507.55
604.3091	Frais formation prof. du personnel			1'080.00				1'080.00
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)			46.19				46.19

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau			640.03				640.03
604.3102.01	Campagne de prévention			8'787.22				8'787.22
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			145.00				145.00
604.3111.01	Achats de matériel informatique			886.33				886.33
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau			1'109.94				1'109.94
604.3115	Achats de véhicules			3'997.33				3'997.33
604.3116.01	Achats de matériel radio			71.40				71.40
604.3116	Achats équipements spécialisés			37'893.84				37'893.84
604.3123	Électricité			500.72				500.72
604.3124	Carburant, combustible			2'014.25				2'014.25
604.3151.01	Entretien matériel informatique			9'807.15	131.69			9'675.46
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau			897.91				897.91
604.3155	Entretien des véhicules			2'784.60				2'784.60
604.3156	Entretien du matériel spécialisé			14'788.37				14'788.37
604.3161	Loyers			7'854.19	262.96			7'591.23
604.3181	Frais de ports et CCP			205.50	37.40			168.10
604.3182	Téléphones			6'135.44				6'135.44
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC			1'956.23				1'956.23
604.3192	Taxes sur véhicules à moteur			628.50				628.50
604.3195	Complément TVA forfaitaire due (Prévention)			44.00				44.00
604.3199	Dépenses diverses			1'479.60				1'479.60
604.4361	Remboursements de traitements				13'440.20			13'440.20
604.4362	Remboursements de frais				2'365.35			2'365.35
605.3011.01	Primes			13'638.30				13'638.30
605.3011	Traitements			3'456'470.54	284'893.18			3'171'577.36
605.3012	Salaire du personnel occasionnel			23'379.45				23'379.45
605.3030	AVS/AC/AF			295'152.16	1'904.90			293'247.26
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation			512.65	512.65			0.00
605.3040	Caisse de pensions			511'881.40				511'881.40
605.3050	Assurances accidents			8'505.11	55.75			8'449.36
605.3055	Assurances perte de gain			42'797.11	276.85			42'520.26
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais			8'118.69				8'118.69
605.3065	Frais d'habillement			33'497.64				33'497.64
605.3091	Frais formation prof. du personnel			18'792.92				18'792.92
605.3093	Frais sanitaires du personnel			1'528.76				1'528.76
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau			2'560.57				2'560.57
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			2'191.65				2'191.65
605.3111.01	Achats de matériel informatique			27'723.14				27'723.14
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			8'290.80				8'290.80
605.3116.01	Achats de matériel radio			2'413.05				2'413.05
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire			23'134.37				23'134.37

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Débit	Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
Pertes et profits (...)									
605.3116	Achats équipements spécialisés		498.00				498.00		
605.3123	Électricité		742.75				742.75		
605.3124	Carburant, combustible		40'613.15				40'613.15		
605.3132	Achats de matériel pour soins		82'430.43				82'430.43		
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection		19'142.00				19'142.00		
605.3135	Achats de matières premières		835.75				835.75		
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments		8'302.75				8'302.75		
605.3151.01	Entretien matériel informatique	24'172.76		763.78				23'408.98	
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau		2'810.51				2'810.51		
605.3155	Entretien des véhicules		60'375.07				60'375.07		
605.3156	Entretien du matériel spécialisé		20'573.55				20'573.55		
605.3161	Loyers		75'100.00				75'100.00		
605.3181	Frais de ports et CCP		9'550.80	2'507.65				7'043.15	
605.3182	Téléphones		18'876.56					18'876.56	
605.3183	Frais bancaires		204.02	204.02					0.00
605.3184	Frais de contentieux		47'897.00	86.10				47'810.90	
605.3185	Honoraires et frais d'expertises		20'368.87					20'368.87	
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC		22'292.58					22'292.58	
605.3189.01	Prestations de services avancées		8'726.40	1'389.35				7'337.05	
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur		4'384.70					4'384.70	
605.3193	Cotisations		1'807.70					1'807.70	
605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)		7'498.00					7'498.00	
605.3199	Dépenses diverses		7'509.51					7'509.51	
605.3223	Intérêts des emprunts		4'846.92	2'908.15				1'938.77	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs		384'841.03					384'841.03	
605.3313	Amortissements équipements		80'000.00					80'000.00	
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins			880.80					880.80
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)		113'653.10	123'712.90					10'059.80
605.4356	Facturation de services à des tiers		78'987.40	3'067'207.25					2'988'219.85
605.4361	Remboursements de traitements			19'918.40					19'918.40
605.4362	Remboursements de frais		40'597.95	59'182.17					18'584.22
605.4514	Participation du Canton		284'808.00	1'991'881.40					1'707'073.40
606.3011.01	Primes		1'651.20					1'651.20	
606.3011	Traitements		685'069.91	48'139.17				636'930.74	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel		11'082.30					11'082.30	
606.3030	AVS/AC/AF		57'687.19					57'687.19	
606.3040	Caisse de pensions		99'323.85					99'323.85	
606.3050	Assurances accidents		1'666.94					1'666.94	
606.3055	Assurances perte de gain		8'396.99					8'396.99	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais		2'269.66					2'269.66	
606.3065	Frais d'habillement		548.30					548.30	

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau			579.90				579.90
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			14.50				14.50
606.3111.01	Achats de matériel informatique			10'333.12				10'333.12
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			721.50				721.50
606.3114	Achats de machines et matériel			5'516.70				5'516.70
606.3116.01	Achats de matériel radio			12'479.50				12'479.50
606.3116	Achats équipements spécialisés			144.55				144.55
606.3123	Électricité			1'890.65				1'890.65
606.3133	Achats produits de nettoyage			12'992.85				12'992.85
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments			649.30				649.30
606.3151.01	Entretien matériel informatique			17'803.63	210.70			17'592.93
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau			1'142.40				1'142.40
606.3161	Loyers			41'630.41	12'943.69			28'686.72
606.3181	Frais de ports et CCP			75.95	51.40			24.55
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.			10'375.99				10'375.99
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC			169.87				169.87
606.3195	Complément TVA forfaitaire due (UTLI)			214.00				214.00
606.3199	Dépenses diverses			546.85				546.85
606.4362	Remboursements de frais				3'948.15			3'948.15
607.3011.01	Primes			3'832.50				3'832.50
607.3011	Traitements			620'166.90	46'248.60			573'918.30
607.3012	Salaire du personnel occasionnel			4'963.75				4'963.75
607.3030	AVS/AC/AF			52'149.35	7.35			52'142.00
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation			338.10	338.10			0.00
607.3040	Caisse de pensions			86'970.60				86'970.60
607.3050	Assurances accidents			1'553.25	1.60			1'551.65
607.3055	Assurances perte de gain			7'841.35				7'841.35
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais			3'328.85				3'328.85
607.3091	Frais de formation du personnel			4'307.75				4'307.75
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau			7'786.00				7'786.00
607.3111.01	Achats matériel informatique			29'568.00				29'568.00
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			3'617.40	2'458.60			1'158.80
607.3151.01	Entretien du matériel informatique			75'186.53	237.03			74'949.50
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau			10'333.79				10'333.79
607.3161	Loyers			27'620.00				27'620.00
607.3181	Frais de ports et CCP			206'986.61	22'535.67			184'450.94
607.3182	Téléphones			2'740.04				2'740.04
607.3184	Frais de contentieux et poursuites			321'870.05				321'870.05
607.3186	Primes d'assurances			75.97				75.97
607.3199	Dépenses diverses			33'472.05	422.70			33'049.35
607.3223	Intérêts des emprunts			1'322.00				1'322.00

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	
Pertes et profits (...)								
607.3313	Amortissements équipements			88'100.00				88'100.00
607.4361	Remboursements de traitements				150.00			150.00
607.4362	Remboursements de frais			4'680.00	796'143.19			791'463.19
608.3011.01	Primes			3'641.70				3'641.70
608.3011	Traitements			811'239.30	74'711.35			736'527.95
608.3012	Salaire du personnel occasionnel			7'242.25				7'242.25
608.3030	AVS/AC/AF			67'288.90	228.00			67'060.90
608.3040	Caisse de pensions			116'786.40				116'786.40
608.3050	Assurances accidents			1'920.20	7.65			1'912.55
608.3055	Assurances perte de gain			9'753.10	32.40			9'720.70
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais			1'286.40				1'286.40
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau			9'257.88				9'257.88
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			3'146.35				3'146.35
608.3111.01	Achats matériel informatique			4'475.27				4'475.27
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			548.40				548.40
608.3123	Électricité			17'046.19				17'046.19
608.3124	Carburant, combustible			240.40				240.40
608.3151.01	Entretien matériel informatique			25'133.19	210.70			24'922.49
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau			3'507.81				3'507.81
608.3155	Entretien des véhicules			363.25				363.25
608.3156	Entretien du matériel spécialisé			1'637.55				1'637.55
608.3161	Loyers			12'581.62	421.23			12'160.39
608.3181	Frais de ports et CCP			7'742.06	1'065.15			6'676.91
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.			1'578.60				1'578.60
608.3184	Frais de contentieux			796.80				796.80
608.3185	Honoraires et frais d'expertises			2'295.00				2'295.00
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC			1'053.21				1'053.21
608.3192	Taxes			80.70				80.70
608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)			316.00				316.00
608.3199	Dépenses diverses			2'224.50				2'224.50
608.3301	Amortissements créances et débiteurs			9'440.00				9'440.00
608.3658	Aides et subventions économie publique			11'987.00				11'987.00
608.4232.02	Recettes abonnements			8'619.00	59'992.00			51'373.00
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique			435.00	21'352.00			20'917.00
608.4272.02	Recettes marchés				12'925.00			12'925.00
608.4272.07	Forains et revendeurs			78'101.00	153'895.00			75'794.00
608.4272.08	Autorisations de taxis				11'065.00			11'065.00
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)			2'250.00	18'894.00			16'644.00
608.4272	Redevances utilisation DP			6'143.50	145'492.20			139'348.70
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)			300.00	4'600.00			4'300.00
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures			4'680.00	106'290.00			101'610.00

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclément		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB			2'325.00	331'924.85			329'599.85
608.4312.04	Emoluments LEAE			925.00	25'825.00			24'900.00
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)			124.80	5'780.60			5'655.80
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)			22'470.00	156'730.00			134'260.00
608.4356	Facturation de services à des tiers			994.00	29'346.00			28'352.00
608.4361	Remboursements de traitements				21'072.80			21'072.80
608.4362	Remboursements de frais				4'387.62			4'387.62
609.3011.01	Primes			960.00			960.00	
609.3011	Traitements			827'116.60	86'524.10			740'592.50
609.3012	Personnel occasionnel			11'549.80				11'549.80
609.3030	AVS/AC/AF			66'954.20				66'954.20
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation			1'339.00	1'339.00			0.00
609.3040	Caisse de pensions			112'221.75	9'927.40			102'294.35
609.3050	Assurances accidents			4'627.30	12.05			4'615.25
609.3055	Assurances perte de gain			9'732.50				9'732.50
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais			221.80				221.80
609.3065	Frais d'habillement			3'266.90				3'266.90
609.3091	Frais de formation du personnel			1'680.25				1'680.25
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau			1'627.26				1'627.26
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			6'834.10				6'834.10
609.3111.01	Achats matériel informatique			2'598.71				2'598.71
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			563.00				563.00
609.3116	Achats équipements spécialisés			280.00				280.00
609.3121	Eau, gaz			1'031.85				1'031.85
609.3123	Électricité			32'535.65	5'068.80			27'466.85
609.3124	Carburant, combustible			8'497.80				8'497.80
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés			2'210.78				2'210.78
609.3135	Achats de matières premières			86'149.39	3'055.30			83'094.09
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments			3'032.30				3'032.30
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage			75'028.49	4'395.60			70'632.89
609.3151.01	Entretien du matériel informatique			7'741.07	210.70			7'530.37
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau			675.13				675.13
609.3155	Entretien des véhicules			12'934.60				12'934.60
609.3156	Entretien du matériel spécialisé			1'784.45				1'784.45
609.3161	Loyers			99'000.00				99'000.00
609.3181	Frais de ports et CCP			1'328.50	364.00			964.50
609.3182	Téléphones			3'799.08				3'799.08
609.3184	Frais de contentieux			557.90				557.90
609.3185	Honoraires et frais d'expertises			1'606.50				1'606.50
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC			3'612.62				3'612.62
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée			18'318.27				18'318.27

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)			6'085.00				6'085.00
609.3199	Dépenses diverses			251.50				251.50
609.3301	Amortissements créances et débiteurs			1'631.75				1'631.75
609.4359	Ventes et prestations diverses			11'358.86	102'346.12			90'987.26
609.4361	Remboursements de traitements				34'142.00			34'142.00
609.4362	Remboursements de frais			150.00	29'428.75			29'278.75
609.4363	Remboursements de dommages			7'603.45	30'691.75			23'088.30
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel			19.70	19.70			0.00
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau			30'835.45				30'835.45
610.01.3111.	Achats matériel informatique			1'471.26				1'471.26
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau			56.80				56.80
610.01.3116	Achats matériel radio			5'127.65				5'127.65
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés			4'650.00				4'650.00
610.01.3123	Électricité			5'141.04				5'141.04
610.01.3124	Carburant, combustible			1'754.80				1'754.80
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments			224.00				224.00
610.01.3151.	Entretien du matériel informatique			14'788.07	237.03			14'551.04
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau			1'408.56				1'408.56
610.01.3155	Entretien des véhicules			3'801.25				3'801.25
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé			33'358.45				33'358.45
610.01.3161	Loyers			83'333.32	572.68			82'760.64
610.01.3181	Frais de ports et CCP			2'673.10	332.25			2'340.85
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.			10'639.62				10'639.62
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises			33'465.75				33'465.75
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC			2'580.30				2'580.30
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur			606.00				606.00
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)			4'445.00				4'445.00
610.01.3199	Dépenses diverses			26'164.30	3'660.80			22'503.50
610.01.3223	Intérêts des emprunts			50.00				50.00
610.01.3313	Amortissements équipements			3'300.00				3'300.00
610.01.3911	Impayations internes			955'751.83				955'751.83
610.01.4272.	Recettes parcomètres			73'894.10	1'603'613.73			1'529'719.63
610.01.4272	Redevances utilisation DP			4'795.00	380'219.00			375'424.00
610.01.4362	Remboursements de frais				1'954.80			1'954.80
610.01.4370	Amendes				1'372'510.41			1'372'510.41
610.02.3012	Personnel occasionnel			2'733.40				2'733.40
610.02.3065	Frais d'habillement			30.00				30.00
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau			30'570.53				30'570.53
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			2'912.01				2'912.01
610.02.3111.	Achats matériel informatique			1'642.04				1'642.04
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			1'649.60	280.43			1'369.17

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
610.02.3116. Achats matériel radio				5'127.65				5'127.65
610.02.3116 Achats équipements spécialisés				5'767.30				5'767.30
610.02.3121 Eau, gaz				5'172.40				5'172.40
610.02.3123 Electricité				24'339.10				24'339.10
610.02.3124 Carburant, combustible				2'687.20	456.82			2'230.38
610.02.3141 Entretien des bâtiments et monuments				31'027.40				31'027.40
610.02.3151. Entretien matériel informatique				18'340.83	289.71			18'051.12
610.02.3151 Entretien de l'équipement de bureau				1'230.64				1'230.64
610.02.3155 Entretien des véhicules				4'612.10	784.06			3'828.04
610.02.3156 Entretien du matériel spécialisé				91'349.56				91'349.56
610.02.3161 Loyers				33'290.00				33'290.00
610.02.3181 Frais de ports et CCP				19'599.98	4'316.53			15'283.45
610.02.3182 Téléphones, concessions radio, télécom.				31'742.90				31'742.90
610.02.3183 Frais bancaires				15'626.04	331.40			15'294.64
610.02.3185 Honoraires et frais d'expertises				76'718.12				76'718.12
610.02.3186 Primes assurances tiers, choses et RC				2'762.80				2'762.80
610.02.3192 Taxes véhicules à moteur				500.50				500.50
610.02.3195 Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)				900.00				900.00
610.02.3223 Intérêts des emprunts moyen/long termes				98.00				98.00
610.02.3313 Amortissements équipements				6'600.00				6'600.00
610.02.3529 Ristourne macarons & amendes				354'979.42	144'888.48			210'090.94
610.02.3911 Imputations internes				1'383'029.11				1'383'029.11
610.02.4232. Recettes tarif horaire				67'071.60	1'003'581.50			936'509.90
610.02.4232. Recettes abonnements				100.00	22'071.32			21'971.32
610.02.4272. Recettes parcomètres				48'480.16	2'526'609.00			2'478'128.84
610.02.4272. Redevances "macarons" pr stationnement					547'100.00			547'100.00
610.02.4272 Redevances utilisation DP				0.75	0.75			0.00
610.02.4361 Remboursements de traitements					19'492.20			19'492.20
610.02.4362 Remboursements de frais					1'750.00			1'750.00
610.02.4370 Amendes					1'224'394.38			1'224'394.38
610.03.3101 Imprimés et fournitures de bureau				8'160.48				8'160.48
610.03.3111. Achats matériel informatique				10.25				10.25
610.03.3111 Achats mobilier, mach., équip. bureau				737.25				737.25
610.03.3116. Achats matériel radio				71.40				71.40
610.03.3116 Achats équipements spécialisés				1'077.50				1'077.50
610.03.3123 Electricité				590.35				590.35
610.03.3151. Entretien du matériel informatique				897.38	26.34			871.04
610.03.3151 Entretien de l'équipement de bureau				428.38				428.38
610.03.3155 Entretien des véhicules				784.06				784.06
610.03.3156 Entretien du matériel spécialisé				13'976.25				13'976.25
610.03.3181 Frais de ports et CCP				1.10	1.10			0.00

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
610.03.3182	Téléphones		163.46				163.46	
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises		13'198.02				13'198.02	
610.03.3186	Primes d'assurances		10.55				10.55	
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)		37.00				37.00	
610.03.3911	Imputations internes		224'882.78				224'882.78	
610.03.4272.	Recettes parcomètres	10'061.23		398'902.03				388'840.80
610.03.4272	Redevances utilisation DP			92'870.00				92'870.00
610.03.4370	Amendes			187'622.88				187'622.88
610.3011.01	Primes	5'475.60					5'475.60	
610.3011	Traitements	2'318'549.40		245'812.45			2'072'736.95	
610.3030	AVS/AC/AF	188'007.60		2'790.75			185'216.85	
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		385.85	385.85				0.00
610.3040	Caisse de pensions	319'287.05		5'011.35			314'275.70	
610.3050	Assurances accidents	5'393.85		137.35			5'256.50	
610.3055	Assurances perte de gain	27'364.75		406.15			26'958.60	
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'960.50					2'960.50	
610.3065	Frais d'habillement	17'995.12					17'995.12	
610.3091	Frais de formation du personnel	11'498.55					11'498.55	
610.4361	Remboursements de traitements	3'370.75		69'200.50				65'829.75
610.4362	Remboursements de frais			12'880.90				12'880.90
610.4911	Imputations internes		2'563'663.72					2'563'663.72
650.3011.01	Primes	2'444.40					2'444.40	
650.3011	Traitements	1'062'787.33		111'832.42			950'954.91	
650.3013.03	Soldes JSP	442.00					442.00	
650.3013	Soldes	1'426'021.20		233'160.70			1'192'860.50	
650.3030	AVS/AC/AF	149'994.01		3'427.25			146'566.76	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	178.00		178.00				0.00
650.3040	Caisse de pensions	140'722.22					140'722.22	
650.3050	Assurances accidents	2'415.32		44.25			2'371.07	
650.3055	Assurances perte de gain	12'566.52		456.50			12'110.02	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'247.45					1'247.45	
650.3065	Frais d'habillement	23'837.05					23'837.05	
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	413.25					413.25	
650.3066	Frais de subsistance	65'311.44		6'531.55			58'779.89	
650.3091	Frais de formation du personnel	27'691.61		280.00			27'411.61	
650.3093	Frais sanitaires	9'980.00					9'980.00	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	1'390.00					1'390.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'945.57					4'945.57	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'978.70					4'978.70	
650.3111.01	Achat de matériel informatique	7'247.10					7'247.10	
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	22'437.30					22'437.30	

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
650.3116.01	Achats de matériel radio			1'388.70				1'388.70
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire			3'092.60				3'092.60
650.3116	Achats équipements spécialisés			5'798.45				5'798.45
650.3123	Électricité			345.75				345.75
650.3124	Carburant, combustible			37'306.95				37'306.95
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection			1'946.60	24.00			1'922.60
650.3135	Achats de matières premières			3'095.75	1'129.00			1'966.75
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments			35'549.65	1'883.50			33'666.15
650.3151.01	Entretien du matériel informatique			29'082.23	237.02			28'845.21
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau			7'465.15				7'465.15
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation			12'585.00				12'585.00
650.3155	Entretien des véhicules			16'284.25				16'284.25
650.3156	Entretien du matériel spécialisé			2'317.20				2'317.20
650.3161	Loyers			587'922.50				587'922.50
650.3170	Frais de réceptions et manifestations			29'519.30	200.00			29'319.30
650.3181	Frais de ports et CCP			7'210.70	1'535.30			5'675.40
650.3182	Téléphones			11'725.14				11'725.14
650.3184	Frais de contentieux			961.50				961.50
650.3185	Honoraires et frais d'expertises			8'170.03				8'170.03
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC			17'570.36				17'570.36
650.3189	Prestations de services			5'343.20				5'343.20
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur			130.00				130.00
650.3193	Cotisations			9'256.00				9'256.00
650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)			22'243.00				22'243.00
650.3199	Dépenses diverses			6'482.16	0.02			6'482.14
650.3301	Amortissements créances et débiteurs			10'911.25				10'911.25
650.4356.01	Facturation de services à des tiers			73'911.21	474'936.45			401'025.24
650.4356	Facturation de services à des tiers			16'857.10	35'796.40			18'939.30
650.4361	Remboursements de traitements				8'583.20			8'583.20
650.4362	Remboursements de frais				13'557.90			13'557.90
650.4514	Participation du Canton				902'741.80			902'741.80
660.3011.01	Primes			1'806.00				1'806.00
660.3011	Traitements			787'981.32	63'294.53			724'686.79
660.3012	Personnel occasionnel			27'523.30				27'523.30
660.3030	AVS/AC/AF			69'748.74				69'748.74
660.3040	Caisse de pensions			114'534.03				114'534.03
660.3050	Assurances accidents			2'365.43				2'365.43
660.3055	Assurances perte de gain			10'158.78				10'158.78
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais			11'491.64				11'491.64
660.4362	Remboursements de frais				2'189.80			2'189.80
661.3091	Frais de formation prof. du personnel			90.00				90.00

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Pertes et profits (...)								
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau			2'347.87				2'347.87
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			549.00				549.00
661.3111.01	Achats matériels informatique			5'325.18				5'325.18
661.3116	Achats équipements spécialisés			784.80				784.80
661.3123	Électricité			554.00				554.00
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments			269.80				269.80
661.3151.01	Entretien du matériel informatique			14'638.64	520.66			14'117.98
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau			3'514.22	354.35			3'159.87
661.3161	Loyers			271'580.00	124'660.00			146'920.00
661.3170	Frais de réceptions et manifestations			9'835.15				9'835.15
661.3181	Frais de ports et CCP			6'026.50	1'591.05			4'435.45
661.3182	Téléphones			5'758.06				5'758.06
661.3185	Honoraires et frais d'expertises			2'355.15				2'355.15
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC			622.51				622.51
661.3193	Cotisations			100.00				100.00
661.3199	Dépenses diverses			3'373.60				3'373.60
662.3013	Soldes			550'195.89	27'112.00			523'083.89
662.3065	Frais d'habillement			999.70				999.70
662.3091	Frais de formation prof. du personnel			27'727.81				27'727.81
662.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)			2'624.00				2'624.00
662.4359	Ventes et prestations diverses			68'602.37	510'903.07			442'300.70
662.4511	Subventions cantonales			20'850.00	106'941.20			86'091.20
663.3113	Achats de mobilier			1'463.50				1'463.50
663.3121	Eau, gaz			4'482.80				4'482.80
663.3123	Électricité			27'798.90				27'798.90
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection			4'797.00				4'797.00
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement			36'011.75				36'011.75
663.3156	Entretien du matériel spécialisé			4'831.80				4'831.80
663.3182	Téléphones			6'931.65				6'931.65
663.3511	Charges cantonales			552'890.00				552'890.00
663.4271	Locations d'installations PCI			19'172.82	77'364.14			58'191.32
663.4362	Remboursements de frais				30'269.15			30'269.15
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires				39'943.00			39'943.00
664.3114	Achats de machines et matériel			1'984.50				1'984.50
664.3115	Achats de véhicules			66'794.00				66'794.00
664.3116	Achats équipements spécialisés			10'798.85				10'798.85
664.3124	Carburant, combustible			16'271.30				16'271.30
664.3135	Achats de matières premières			2'050.10				2'050.10
664.3153	Entretien des équipements loués			1'578.60				1'578.60
664.3154	Entretien machines, matériel			2'551.10				2'551.10
664.3155	Entretien des véhicules			14'674.25				14'674.25

Balance

2019.1 - 2019.13

Compte	Description	Période de report		Période de gestion		Période de bouclement		Solde Débit	Solde Crédit
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
Pertes et profits (...)									
664.3156	Entretien du matériel spécialisé			1'948.20				1'948.20	
664.3186	Primes d'assurances			18'169.02				18'169.02	
664.4359	Ventes et prestations diverses				13'000.00				13'000.00
		46'474'180.71		46'474'180.71				41'733'044.27	41'733'044.27
Balance				229'170'732.27	229'170'732.27			47'162'405.42	47'162'405.42





Rapport de gestion 2019

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA

www.securite-riviera.ch

PRÉAVIS No 02/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c);
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34);
- du règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 (art. 100);

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent Rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2019.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2019

Vu le rapport de la Commission de gestion

décide

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge au Comité de direction.

COMITE DE DIRECTION

Le Président



Bernard Degex

Le Secrétaire



Frédéric Pilloud

TABLE DES MATIERES

1. Notre organisation	5
1.1 Organigramme au 31.12.2019	6
2. Les autorités au 31.12.2019	7
2.1 Le Comité de direction	7
2.2 Le Conseil intercommunal	11
2.3 Les décisions du Conseil intercommunal	13
2.4 Planning de toutes les séances 2019	16
2.5 Eléments clés	17
3. Résumé des comptes 2019	19
4. Direction	23
4.1 Ressources Humaines	24
4.2 Finances	30
4.3 Secrétariat	30
4.4 Commission de police	31
5. Police Riviera	32
5.1 Service de police	32
5.2 Prévention	37
6. Services généraux	45
6.1 Office du commerce et des manifestations	45
6.2 Offices du stationnement	52
6.3 Unité Technique Logistique & Informatique	58
6.4 Amendes d'ordre	60
6.5 Signalisation	64
6.6 Communication et Relations publiques	67
6.7 Cellule Juridique	68
6.8 Chancellerie	69
7. Ambulance Riviera	70
7.1 Organisation générale	70
7.2 Opérationnel	71
7.3 Aspects financiers	74
7.4 Personnel	74
7.5 Formation	75
7.6 Technique	77
7.7 Partenariat & Prévention	78
7.8 Qualité	81
7.9 Direction médicale	81
7.10 Données complémentaires	82
8. Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut	85
8.1 Bilan de capacité Riviera-Pays-d'Enhaut	86
8.2 Instruction	89
8.3 Interventions en Faveur de la Collectivité (IFC)	91

8.4 Interventions en situation d'urgence (ISU)	92
8.5 Formations d'intervention régionale (FIR) et Formations d'appui régional (FAR)	93
9. SDIS Riviera	95
9.1 Préambule	95
9.2 Bataillon des sapeurs-pompiers	96
9.3 Organisation opérationnelle	98
9.4 Formation	102
9.5 Prévention	105
9.6 150 ans de la FSSP	105

1. Notre organisation



URGENCES

Police	117
Ambulance	144
Feu	118

7 JOURS /7
H24

CLARENS
Rue du Lac 118 021 966 83 00

DIRECTION
SERVICE DE POLICE
Police Secours - Police de Proximité - Prévention

SERVICES GÉNÉRAUX
Office du stationnement, Office du commerce et des manifestations



VEVEY
Rue du Simplon 38

SERVICE DE POLICE
Police Secours et Police de Proximité

SERVICES GÉNÉRAUX
Amendes d'ordre, Office du Stationnement et Signalisation (bureau)

SERVICE D'AMBULANCE

LA TOUR-DE-PEILZ
Ch. de Béranges 111

Tél 021 966 83 63
Fax 021 966 83 01
Mail ambulance@securiv.ch

SERVICE DE PROTECTION CIVILE

MONTREUX
Rue de la Corsaz 2

Tél 021 966 84 50
Fax 021 966 83 06
Mail orpcriviera@securiv.ch

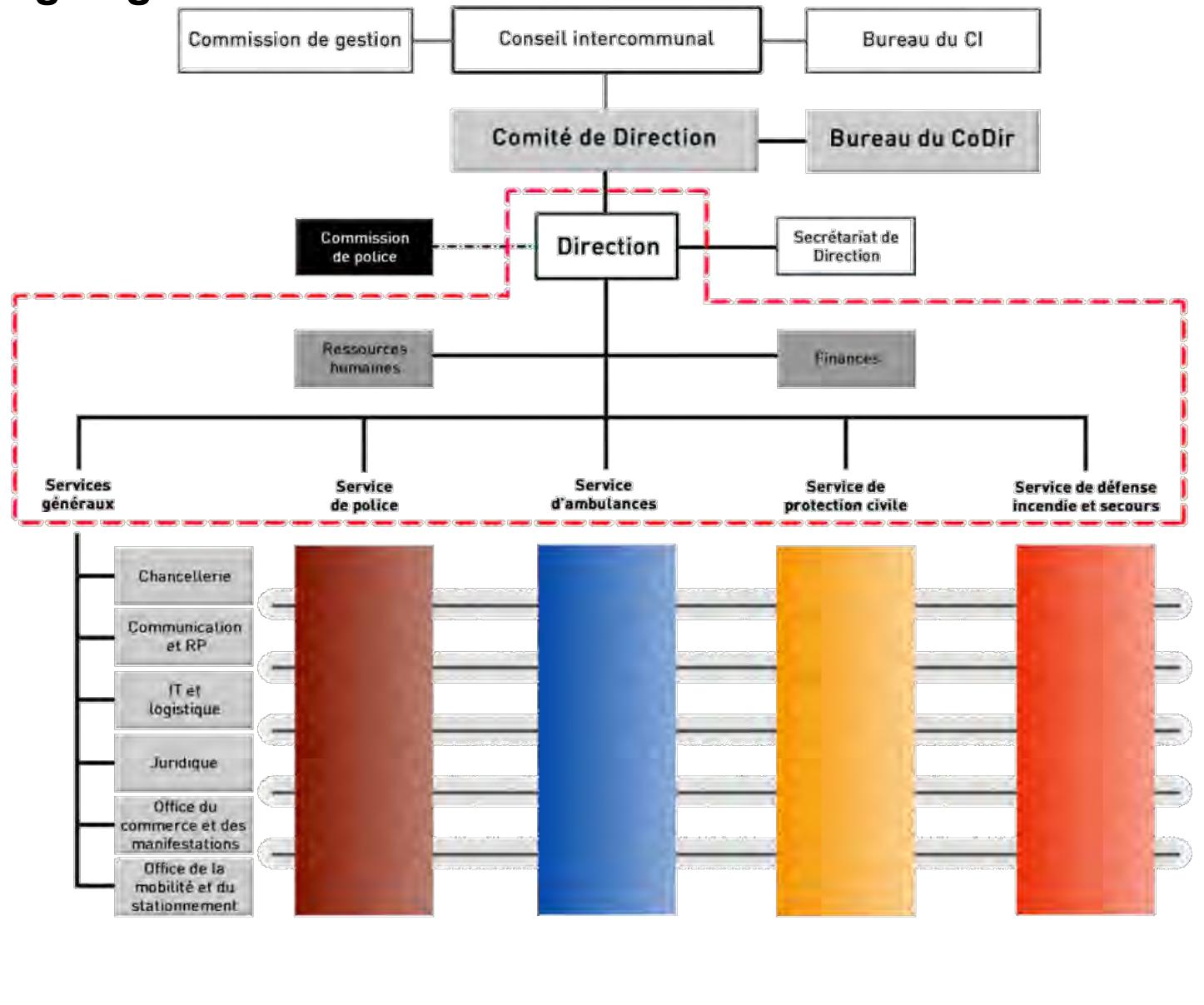
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

MONTREUX
Rue de la Corsaz 4

Tél 021 966 84 60
Fax 021 966 84 73
Mail sdis@securiv.ch

ADRESSE POSTALE UNIQUE
Rue du Lac 118 - CP 434 - 1815 Clarens - Tél 021 966 83 00 - www.securite-riviera.ch - info@securiv.ch

1.1 Organigramme au 31.12.2019



2. Les autorités au 31.12.2019

2.1 Le Comité de direction

2.1.1 Son message

L'année 2019 a été particulièrement éprouvante et tout à fait exceptionnelle pour l'Association Sécurité Riviera.

La disparition de notre Commandant sur SDIS, tout d'abord, a été un événement marquant qui a plongé notre organisation dans un certain désarroi.

Le nombre et l'ampleur des manifestations qui se sont déroulées sur notre territoire ensuite.

En effet, outre les nombreux et habituels grands rassemblements, nos services ont dû faire face à des événements plutôt inédits, nécessitant des besoins sécuritaires accrus et hors du commun.

Nous pouvons citer entre autres la Fête des Vignerons, pour laquelle l'ASR a été engagée au travers de tous ses services ; nous avons pu bénéficier de collaborations étroites avec d'autres services communaux de la Riviera, mais aussi et bien entendu de renforts bienvenus d'autres régions du canton dans différents domaines. Cette manifestation hors du commun a permis aussi de renforcer nos liens avec des services sécuritaires cantonaux.

Les remerciements appuyés du Comité de direction vont à toutes ces institutions, mais bien évidemment à toutes les femmes et les hommes qui en font partie et qui nous ont soutenus.

Outre ces surcharges opérationnelles inédites, nos services ont accompli les missions de base qui sont les leurs, afin de répondre au mieux aux attentes de nos communes-membres, et aux travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

Notre Association a continué à travailler sur la politique des ressources humaines, vaste chantier qui a débuté en 2019 déjà et qui comprend notamment la revalorisation et la réflexion sur la cohérence transversale du positionnement des fonctions, mais aussi des éléments liés au renforcement de l'ADN et des valeurs de notre organisation. Ces réflexions et ces réformes se mènent en relation étroite avec une Délégation du personnel en cherchant avec la Direction des solutions consensuelles bénéfiques à tous.

Notre efficace équipe de direction partage désormais régulièrement les défis opérationnels des différents services qui la composent, et peut ainsi trouver les solutions adéquates pour répondre aux attentes des organisateurs d'événements et des communes.

L'étroite collaboration avec les communes-membres implique que nous puissions répondre à des questionnements politiques comme la clé de répartition des coûts ou la couverture des services d'urgences pré-hospitalières par exemple. A l'inverse, ces mêmes communes devraient entendre nos besoins et nous aider à trouver des solutions comme dans le cas du futur redéploiement de nos services sur la Riviera.

Le CoDir, au travers de ce message, tient à remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers de notre Conseil

Intercommunal, avec en tête son Président, ainsi que sa Secrétaire, et les membres de la Commission de Gestion.

- Le CoDir a tenu 14 séances et validé 90 propositions.
- Les Membres du Bureau du CoDir ont tenu 8 séances en 2019.

Le Comité de direction ne pouvait terminer ces quelques mots sans remercier chaleureusement une fois encore les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, mais aussi les volontaires, les astreintes et les astreints, tout grade et toute fonction confondus, pour les prestations qu'ils délivrent 24 heures sur 24 à l'ensemble de notre population. Le CoDir salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité est bien présent sur la Riviera; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où l'individualisme a tendance à prédominer.



Rapport de législature de l'ASR, 13 septembre 2014 à La Tour-de-Peilz

2.1.2 Ses membres du 01.01 au 10.04.2019

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION ASR 2016-2021

Bernard DEGEX
Commune de Blonay



**Président
du Comité de direction**

Etienne RIVIER
Commune de Vevey



**Vice-Président
du Comité de direction**

Gilbert CAVIN
Commune de Chardonne



**Membre
du Comité de direction**

Yves RABOUD
Commune de Corseaux



**Membre
du Comité de direction**

Arianne ROUGE
Commune de Corsier



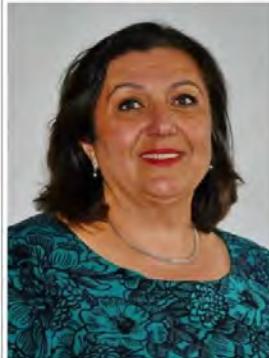
**Membre
du Comité de direction**

Jean-Pierre TAVERNEY
Commune de Jongny



**Membre
du Comité de direction**

Taraneh AMINIAN
Commune de La Tour-de-Peilz



**Membre
du Comité de direction**

Jean-Baptiste PIEMONTESSI
Commune de Montreux



**Membre
du Comité de direction**

Antoinette SIFFERT
Commune de St-Légier



**Membre
du Comité de direction**

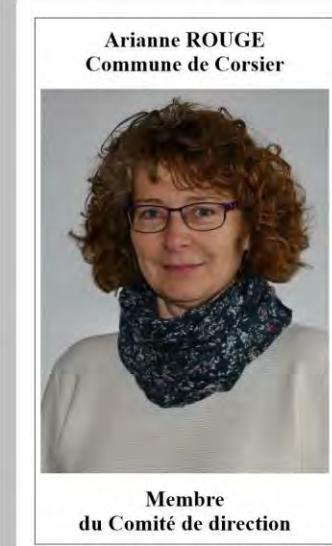
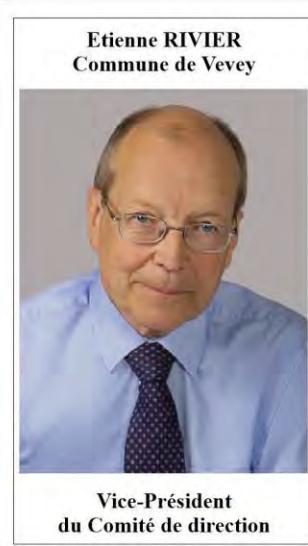
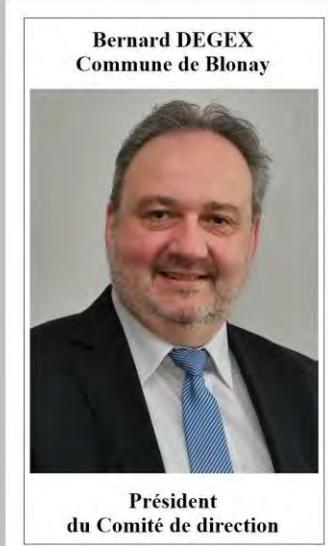
Arnaud REY-LESCURE
Commune de Veytaux



**Membre
du Comité de direction**

Ses membres du 11.04.2019 au 31.12.2019

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION ASR 2016-2021



2.2 Le Conseil intercommunal

Législature 2016 – 2021 (situation au 31.12.2019)

Bureau

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Baud	Francis	Vevey
Vice-Président	Kraehenbuehl	Yvan	La Tour-de-Peilz
Scrutatrice	Borloz	Corinne	Corseaux
Scrutateur	Kundert	Yves-Laurent	Montreux
Scrutatrice-suppl.	Borloz	Claudine	Clarens
Scrutateur-suppl.	Marmier	Jacques	Corseaux
Secrétaire	Dind	Carole	

Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
Grivel	André	Blonay
Mercier	Philippe	Chardonne
Müller-Hermann	Hans-Jörg	Corseaux
Martins Alves Ribeiro	Tiago	Corsier
De Quattro	Angelo	Jongny
Urech	Roger	La Tour-de-Peilz
Hess	Yanick	Montreux, Président
Besson	Pierre-Alain	St-Légier
Dos Santos Domingos Aeby	Nuno Manuel	Vevey
Grandchamp	John	Veytaux

Suppléants

Nom	Prénom	Commune politique
Young-Rarden	Helga	Blonay
Ducret	Anne	Chardonne
Marmier	Jacques	Corseaux
Bays	Olivier	Corsier
Durussel	Dominique	Jongny
Culand	Michel	La Tour-de-Peilz
Blanc	Olivier	Montreux
Dale	Gavin	St-Légier
Tolusso	Clément	Vevey
Andler	Philippe	Veytaux

Nom	Prénom	Commune politique
Cardinaux	Michel	Blonay
Chabloz	Jean-Luc	Blonay
Chevallaz Belotti	Evelyne	Blonay
Grivel	André	Blonay
Vouilloz	Cécile	Blonay
Young-Rarden	Helga	Blonay
Cavin	Gilbert	Chardonne
Ducret	Anne	Chardonne
Groves	Bernard	Chardonne
Mercier	Philippe	Chardonne
Borloz	Corinne	Corseaux
Marmier	Jacques	Corseaux
Müller-Hermann	Hans Jörg	Corseaux
Volet	Alain	Corseaux
Bays	Olivier	Corsier-sur-Vevey
Debetaz	Pierre-André	Corsier-sur-Vevey
Keller	Jacques	Corsier-sur-Vevey
Martins Alves Ribeiro	Tiago	Corsier-sur-Vevey
De Quattro	Angelo	Jongny
Durussel	Dominique	Jongny
Pointet	Nicole	Jongny
Culand	Michel	La Tour-de-Peilz
Grobéty	Christian	La Tour-de-Peilz
Krahenbühl	Yvan	La Tour-de-Peilz
Leimgruber	Elisabeth	La Tour-de-Peilz
Martin	Olivier	La Tour-de-Peilz
Ranzato	Gabriel	La Tour-de-Peilz
Urech	Roger	La Tour-de-Peilz
Vaucoret	Dominique	La Tour-de-Peilz
Blanc	Olivier	Montreux
Borloz	Claudine	Montreux
Chevallier	Charlotte	Montreux
Corbaz	Raphaël	Montreux

Nom	Prénom	Commune politique
Filippone	Joseph	Montreux
Gote	Irina	Montreux
Grangier	Carole	Montreux
Hess	Yanick	Montreux
Huys	Anthony	Montreux
Imhof	Alain	Montreux
Kundert	Yves-Laurent	Montreux
Luder	Tal	Montreux
Staeger	Alexandre	Montreux
Streicher	Bibiana	Montreux
Wehrli	Laurent	Montreux
Winkler	Lionel	Montreux
Besson	Pierre-Alain	St-Légier
Dale	Gavin	St-Légier
Gygli	Gérald	St-Légier
Schlaeppi	Martine	St-Légier
Vionnet	Alain	St-Légier
Baud	Francis	Vevey
Bussy	Cédric	Vevey
Ciana	Marcia	Vevey
D'Inverno	Jeremy	Vevey
Dos Santos Domingos Aeby	Nuno Manuel	Vevey
Jerbia	Isabel	Vevey
Leimgruber	Elina	Vevey
Maldonado	Jorge	Vevey
Ming	Christophe	Vevey
Riesen	Werner	Vevey
Tolusso	Clément	Vevey
Vallotton	Frédéric	Vevey
Andler	Philippe	Veytaux
Grandchamp	John	Veytaux
Koschevnikov	Alexandre	Veytaux

2.3 Les décisions du Conseil intercommunal

Première séance – jeudi 11 avril 2019, Aula du Collège de Montreux-Est

- **Assermentation** de Messieurs Jacques Ansermet (Vevey), Michel Cardinaux (Blonay), Gilbert Cavin (Chardonne).
- **Election et assermentation** de Madame Amélie Flückiger (Chardonne) en qualité de membre du Comité de direction, en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin, démissionnaire.
- **Préavis du Comité de direction déposés :**
 - No 01/2019 - Comptes 2018 de l'ASR.
 - No 02/2019 - Rapport de gestion 2018.
- **Dépôt d'une interpellation :**
 - Monsieur Tal Luder (Montreux) : « Souffler n'est pas jouer, faut-il payer la note ? ».
- **Rapport des commissions :**
 - No 05/2018 – Rapport relatif au règlement intercommunal sur la vidéosurveillance de l'Association Sécurité Riviera, modification des art. 1 et 9 traitant de l'autorité compétente et de la durée de conservation.

Deuxième séance – jeudi 20 juin 2019, Salle du Conseil communal de Vevey

- **Dépôt de deux interpellations :**
 - Monsieur Antony Huys (Montreux) : « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Berne ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! ».
 - Monsieur Olivier Blanc (Montreux) au sujet de la mise en place et du financement de mesures de sécurité particulières lors de manifestations privées.

- **Préavis du Comité de direction déposé :**
 - No 03/2019 – Budget de l'ASR – Année 2020.
- **Communications du Comité de direction :**
 - No 01/2019 – Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller André Grivel (Blonay) déposée lors de la séance du 22 novembre 2018, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil intercommunal, suite à la pollution du réseau d'eau des Communes de Blonay et St-Légier- La Chiésaz.
 - No 02/2019 – Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Tal Luder (Montreux) déposée lors de la séance du 11 avril 2019, relative aux autorisations délivrées aux artistes et musiciens de rue qui se produisent régulièrement sur la voie publique.
- Un état de situation de la Fête des Vignerons 2019 est fait durant la séance.
- **Rapports des commissions :**
 - Rapport de la Commission de gestion relatif aux comptes 2018 (préavis No 01/2019). Les conclusions du préavis ont été adoptées par le Conseil intercommunal à l'unanimité.
 - Rapport de la Commission de gestion relatif à la gestion 2018 (préavis No 02/2019). Les conclusions du préavis ont été adoptées par le Conseil intercommunal à l'unanimité.
- **Elections du Président du Conseil intercommunal pour 2019-2020, ainsi que du Vice-Président, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants :**
 - Monsieur Francis Baud, représentant la commune de Vevey, a été élu par 44 voix Président du Conseil intercommunal pour l'année 2019-2020.
 - Monsieur Yvan Krahenbuehl, représentant la commune de La Tour-de-Peilz, a été élu en qualité de Vice-Président par 47 voix pour l'année 2019-2020.

- Madame Corinne Borloz, (Corseaux) et Monsieur Yves-Laurent Kundert (Montreux) ont été élus scrutateurs de manière tacite et par acclamation.
- Madame Claudine Borloz (Montreux) et Monsieur Jacques Marmier (Corseaux) ont été désignés, de manière tacite et par acclamation, scrutateurs suppléants.

Troisième séance – jeudi 26 septembre 2019, Aula du Collège de Montreux-Est

- **Assermentation** de Madame Dominique Durussel (Jongny), en remplacement de Monsieur Marc Badoud, démissionnaire.
- **Elections** de Monsieur Angelo De Quattro (Jongny) en qualité de membre de la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021 et de Madame Dominique Durussel (Jongny) en qualité de membre suppléant de la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021.
- Un **préavis** 04/2019 relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises est déposé.
- **Communications du Comité de direction :**
 - No 03/2019 - Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! ».
 - No 04/2019 - Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Blanc (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 relative au financement de mesures de sécurité particulières lors de manifestations privées.
 - No 05/2019 - Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2020.
 - Présentation sur les réflexions relatives au dispositif régional de sécurité publique.

- Bilan du dispositif de sécurité, sûreté et mobilité, de la Fête des Vignerons.
- Une **motion** intitulée « Fête des Vignerons 2019 » est déposée.
- **Rapports des commissions :**
 - Rapport de la Commission de gestion relatif au budget 2020. Les conclusions du préavis No 03/2019 ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Quatrième séance – jeudi 28 novembre 2019, Salle du Conseil communal de Vevey

- **Assermentation** de Madame Elina Leimgruber (Vevey), en remplacement de Monsieur Jacques Ansermet, démissionnaire.
- Le Conseil intercommunal a adopté la directive sur les frais de transports publics des membres du Conseil intercommunal Sécurité Riviera.
- **Dépôt de deux interpellations :**
 - Mme Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! ».
 - M. Jérémy D'Inverno (Vevey) « Calmer les inquiétudes de la population veveysanne ».
- **Communications du Comité de direction :**
 - No 06/2019 - Complément de réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antony Huys (Montreux) déposée lors de la séance du 20 juin 2019 intitulée « Se trouvant à Glion (Montreux), téléphoner au 118, et atterrir aux services de secours du canton de Bern ! En plus, il faut attendre plus de 7 minutes pour atteindre l'ASR à Clarens ! ».
 - No 07/2019 - Communication relative à la clé de répartition.
 - Politique des Ressources humaines – Présentation des réflexions liées aux comparaisons salariales.

- Mme Sandra Deriaz, Directrice médicale de l'HRC, et M. Olivier Linder, Directeur hôpitaux et pré-hospitalier à la Direction générale de la santé de l'Etat de Vaud, ont présenté l'évolution du paysage hospitalier et ses conséquences.
- Le Conseil a pris, par la suite, position au sujet du **Rapport établi par la Commission ad hoc** relatif au projet « Odyssée » - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises (préavis No 04/2019). Les conclusions du préavis ont été adoptées à l'unanimité.

2.4 Planning de toutes les séances 2019

Sécurité Riviera - Planning 2019

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Conseil intercommunal
Jours fériés

Comité de direction à 17h
Vacances scolaires

Bureau à 16h
Séance CC Vevey

Séance CI SIGE
Délégation du personnel

Fête des Vignerons
Séance CoGest

2.5 Eléments clés

2 février

Police Riviera est sollicitée à Territet suite à un glissement de terrain qui a provoqué l'effondrement du mur de soutènement d'un parking extérieur situé côté aval de la route de Glion.

12 février

Feu d'un salon de coiffure à La Tour-de-Peilz.

23 février

Un automobiliste circule sur la rue du Midi et perd la maîtrise de sa voiture qui quitte la chaussée et termine sa course sur le toit d'une maison en contrebas. Douze pompiers sont mobilisés pour extraire le conducteur, conscient et choqué, de son véhicule. Il est ensuite pris en charge par les ambulanciers qui le conduisent à l'hôpital. Police Riviera, qui procède aux mesures de constat, fait évacuer momentanément l'habitation et procède à la déviation du trafic.

25 février

Feu d'appartement dans une ancienne maison située dans le quartier de Pallens à Montreux.

28 février

Présence de l'ASR sur les réseaux sociaux par le lancement de sa page Facebook.

5 mars

Feu dans un commerce à Vevey. Incendie de petite taille; les fumées produites détruisent l'établissement.

07 mars

Une patrouille de Police Riviera a repéré un véhicule suspect à Vevey. Il s'en est suivi une course-poursuite jusqu'à la route du Stand, où le véhicule s'est retrouvé dans un cul de sac et a tenté de foncer sur les policiers, lesquels ont fait usage de leur arme à feu. Les deux occupants de la voiture suspecte ont pu être appréhendés

et remis à la Police cantonale pour les besoins de l'enquête. L'intervention a occasionné l'engagement de plusieurs voitures de patrouille, qui ont été endommagées durant les événements.

1^{er} avril

Création de l'Office du commerce et des manifestations.

5 avril

Intervention à caractère biologique à Vevey.

17 avril

Décès du Commandant Cédric Fagherazzi.

15 mai

Décès d'un véliplanchiste sur sa planche au large de Vevey.

19 mai

Accident de la circulation à Caux impliquant un automobiliste seul en cause. Blessé à la tête, il est pris en charge par Ambulance Riviera. Deux chiens, dont l'un est décédé, sont retrouvés à proximité du véhicule. Le conducteur a effectué plusieurs tonneaux sur environ 40 mètres avant de finir sa course sur la route de Caux.

1^{er} juin

Création de la Cellule Juridique par l'entrée en service de notre Conseillère juridique.

22 juin

Feu dans un appartement à Montreux.

29 juin-13 juillet

Engagement dans le cadre du Montreux Jazz Festival.

30 juin

Feu de cuisine dans un locatif à Clarens.

1^{er} juillet

Contrat de prestations conclu entre l'Office du stationnement de Vevey et la commune de Veytaux.

26 juillet

Le moteur d'un bateau prend feu dans le port. L'incendie se propage à toute l'embarcation, sans faire de victime. Huit pompiers sont mobilisés avec un tonne-pompe 2'000 litres, un camion de défense chimique et hydrocarbures (DCH) et un bateau. Ils maîtrisent l'incendie et posent un barrage flottant antipollution autour de l'embarcation. Police Riviera, la Gendarmerie et la brigade du lac sont aussi présentes.

13 juillet au 11 août

Engagement dans le cadre de la Fête des Vignerons 2019.

8 août

Importante pollution à Puidoux.

10 août

Feu dans une salle de gym à l'intérieur du dispositif FeVi.

15 août

Renfort sur un événement chimique à Forel.

26 août

Engagement sur l'AR A9 à proximité de Chailly suite à un pont endommagé. Du personnel est également engagé pour assurer une présence en caserne afin de garantir le standard de sécurité.

31 août

Journée portes ouvertes à l'occasion des 150 ans de la FSSP (Fédération suisse des sapeurs-pompiers).

4 septembre

Un homme de 29 ans se jette sous le train à Vevey. Il est retrouvé encore en vie. Pris en charge par la REGA à destination du CHUV, la victime succombe finalement à ses blessures.

24 septembre au 30 octobre

Déménagement de la caserne de Montreux sur le site du 2M2C.

4 octobre

Journée technique des Commandants SDIS de la région Est à Blonay.

11 octobre

Un parapentiste tombe d'une altitude de 50 mètres à Montreux. La victime souffre d'un traumatisme crânien et d'une fracture à la jambe droite. Elle est héliportée au CHUV par la REGA.

18 octobre

Un témoin alerte la centrale après avoir découvert un corps dans les gorges du Chauderon à Montreux. Deux patrouilles de Police Riviera constatent le décès de deux personnes dans des circonstances que l'enquête menée par la Police cantonale devra déterminer.

14 décembre

Une voiture est retrouvée sur le toit, à moitié immergée dans la Veveyse à Vevey. Les policiers brisent les vitres pour secourir le blessé. Il est établi que le conducteur a perdu la maîtrise de sa machine.

3. Résumé des comptes 2019

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule comptes 2019			
600 Autorités		605 Ambulance Riviera	
charges	299'284.98	charges	5'139'486.74
revenus	1'246.60	revenus	4'744'736.47
total	298'038.38	total	394'750.27
601 Direction		606 SG - utili	
charges	1'558'181.14	charges	923'633.05
revenus	103'750.49	revenus	3'948.15
total	1'454'430.65	total	919'684.90
602 Chancellerie		607 Amendes d'ordre	
charges	514'397.57	charges	1'521'881.19
revenus	423'302.40	revenus	791'613.19
total	91'095.17	total	730'268.00
603 Police Riviera		608 Polcom / admin	
charges	16'479'458.30	charges	1'057'933.55
revenus	2'282'674.24	revenus	982'204.77
total	14'196'784.06	total	75'728.78
604 Prévention		609 Signalisation	
charges	825'200.54	charges	1'308'488.85
revenus	15'805.55	revenus	177'496.31
total	809'394.99	total	1'130'992.54
650 SDIS Riviera		66 Protection Civile	
charges	3'479'834.38	charges	2'493'375.85
revenus	1'344'847.44	revenus	671'985.17
total	2'134'986.94	total	1'821'390.68
		cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03
		total charges	18'368'769.96
			14'412'392.34
			18'970'175.20
		cptes 600 à 608	
		total revenus	41'733'044.27
			35'759'834.04
			28'319'457.06
		total contrôle	23'364'274.31
			21'347'441.70
			9'349'281.86
			18'368'769.96
			14'412'392.34
			18'970'175.20
		total charges brutes	41'733'044.27
			35'759'834.04
		total revenus	23'364'274.31
			21'347'441.70
			9'349'281.86

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2019

			600	601	602	607	605	606	604	603	608					
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction	Chancellerie	Amendes	SG+utli	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	budget 2019	comptes 2018	
Blonay	6'175	5	30'875	21'980.91	107'267.10	6'718.45	53'858.69	29'113.60	67'828.55	59'694.46	1'047'040.51	5'585.15	1'399'087.41	226.57	230.05	216.19
Chardonne	2'941	3	8'823	6'281.38	30'653.20	1'919.90	15'390.94	8'319.65	19'383.04	17'058.60	299'207.72	1'596.04	399'810.47	135.94	138.03	129.71
Corseaux	2'282	3	6'846	4'873.89	23'784.63	1'489.70	11'942.24	6'455.44	15'039.81	13'236.22	232'163.22	1'238.41	310'223.56	135.94	138.03	129.71
Corsier	3'386	3	10'158	7'231.81	35'291.31	2'210.40	17'719.73	9'578.49	22'315.87	19'639.72	344'480.57	1'837.54	460'305.42	135.94	138.03	129.71
Jongny	1'536	3	4'608	3'280.58	16'009.29	1'002.71	8'038.25	4'345.12	10'123.21	8'909.22	156'267.62	833.57	208'809.55	135.94	138.03	129.71
Montreux	26'006	6	156'036	111'087.08	542'106.19	33'953.67	272'190.91	147'134.25	342'791.78	301'683.71	5'291'530.76	28'226.19	7'070'704.55	271.89	276.06	259.43
St-Léger	5'185	4	20'740	14'765.48	72'055.69	4'513.06	36'179.08	19'556.80	45'563.21	40'099.21	703'339.92	3'751.77	939'824.22	181.26	184.04	172.92
La Tour-de-Peilz	11'871	5	59'355	42'256.75	206'213.39	12'915.74	103'539.51	55'968.84	130'395.59	114'758.37	2'012'861.19	10'737.05	2'689'646.42	226.57	230.05	216.19
Vevey	19'904	6	119'424	85'021.81	414'907.39	25'986.84	208'324.54	112'610.94	262'359.75	230'897.20	4'049'935.72	21'603.25	5'411'647.44	271.89	276.06	259.43
Veytaux	884	2	1'768	1'258.70	6'142.45	384.72	3'084.12	1'667.14	3'884.08	3'418.29	59'956.85	319.82	80'116.16	90.63	92.02	86.48
scris 31.12.2018			total pour contrôle			298'038.38	1'454'430.65	91'095.17	730'268.00	394'750.27	919'684.90	809'394.99	14'196'784.06	75'728.78	18'970'175.20	

scribd 31.12.2018

total pour contrôle

3.38 1'454'430.65 91°095.17 730°268.00 394°750.27 919°684.90 809°394.99 14°196°784.06 75°728.78 18°970°175.20

total 80'170 418'633

TOTAL 18'970'175.20

3 villes/609 57'781

nt TOTAL coûts/hab

habitants PCI 85'060

05 5'520'955.20 212.30

	Protection Civile Riviera			SDIS Riviera		ASR - brut
	budget 2019	22.39	66	29.42	650	sans 609-610
Communes	n/habitants	coût/hab		coût/hab		
Blonay	6'175	21.41	132'225.34	26.63	164'444.86	1'695'757.61
Chardonne	2'941	21.41	62'975.66	26.63	78'321.03	541'107.16
Corseaux	2'282	21.41	48'864.49	26.63	60'771.36	419'859.41
Corsier	3'386	21.41	72'504.45	26.63	90'171.71	622'981.58
Jongny	1'536	21.41	32'890.38	26.63	40'904.83	282'604.76
Montreux	26'006	21.41	556'866.75	26.63	692'559.19	8'320'130.49
St-Légier	5'185	21.41	111'026.46	26.63	138'080.42	1'188'931.10
La Tour-de-Peilz	11'871	21.41	254'193.85	26.63	316'133.59	3'259'973.86
Vevey	19'904	21.41	426'204.56	26.63	530'058.38	6'367'910.38
Veytaux	884	21.41	18'929.10	26.63	23'541.58	122'586.84
			totaux	2'134'986.94	22'821'843.20	

coût total AGR net cyphus 600 à 66	coût/hab	budget 2019	comptes 2018
Blonay	1'695'757.61	274.62	281.86
Chardonne	541'107.16	183.99	189.84
Corseaux	419'839.41	183.99	189.84
Corsier	622'981.58	183.99	189.84
Jongny	282'604.76	183.99	189.84
Montreux	6'770'381.15	260.34	274.93
St-Légier	1'188'931.10	229.30	235.85
La Tour-de-Peilz	3'087'999.28	260.13	268.43
Vevey	3'531'851.44	177.44	117.51
Veytaux	122'586.84	138.67	143.83

Château-d'Oex	3'460	21.41	74'089.02
Rossinière	548	21.41	11'734.33
Rougemont	882	21.41	18'886.28
Total pour contrôle	85'060		1'821'390.68

Château-d'Oex	74'089.02	
Rossinière	11'734.33	
Rougemont	18'886.28	
Total pour contrôle	18'368'769.96	

		Sécurité Riviera	Comptes 2019	Comptes 2019	Charges par nature				
			Comptes 2019	Budget 2019	Ecart budget	En %	Comptes 2018	Ecart 2018	En %
3	CHARGES		41'733'044.27	43'409'743.00	-1'676'699	-3.86	40'665'551.48	1'067'492.79	2.63
30	AUTORITES ET PERSONNEL		32'089'552.13	32'908'285.00	-818'733	-2.49	30'666'810.16	1'422'741.97	4.64
300	Autorités et commissions		252'677.90	265'800.00	-13'122	-4.94	251'502.90	1'175.00	0.47
301	Personnel Administratif		24'950'798.29	25'532'254.00	-581'456	-2.28	23'639'032.60	1'311'765.69	5.55
303	Charges sociales 1er pilier		2'162'994.66	2'082'117.00	80'878	3.88	1'976'450.59	186'544.07	9.44
304	Caisse de pension		3'613'118.30	3'757'542.00	-144'424	-3.84	3'438'745.75	174'372.55	5.07
305	Assurance accidents		369'317.86	374'692.00	-5'374	-1.43	355'378.79	13'939.07	3.92
306	Débours		379'349.57	483'730.00	-104'380	-21.58	469'556.25	-90'206.68	-19.21
309	Autres frais		361'295.55	412'150.00	-50'854	-12.34	536'143.28	-174'847.73	-32.61
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES		5'700'313.48	6'623'986.00	-923'673	-13.94	6'310'527.66	-610'214.18	-9.67
310	Fournitures de bureau		172'842.42	193'740.00	-20'898	-10.79	182'819.34	-9'976.92	-5.46
311	Achats équipements		571'006.07	879'120.00	-308'114	-35.05	1'075'927.52	-504'921.45	-46.93
312	Eau et énergies		316'556.58	328'100.00	-11'543	-3.52	319'912.00	-3'355.42	-1.05
313	Marchandises et MP		225'545.60	310'800.00	-85'254	-27.43	214'149.34	11'396.26	5.32
314	Entretien du patrimoine		158'594.64	245'270.00	-86'675	-35.34	237'753.67	-79'159.03	-33.29
315	Entretien des équipements		1'031'172.45	1'134'820.00	-103'648	-9.13	1'028'497.52	2'674.93	0.26
316	Loyer		1'548'160.11	1'577'690.00	-29'530	-1.87	1'558'663.40	-10'503.29	-0.67
317	Réceptions		46'494.13	58'500.00	-12'006	-20.52	39'653.56	6'840.57	17.25
318	Honoraires et frais bancaires		1'397'436.88	1'709'891.00	-312'454	-18.27	1'518'849.23	-121'412.35	-7.99
319	Frais divers		232'504.60	186'055.00	46'450	24.97	134'302.08	98'202.52	73.12
32	INTERETS		3'408.77	15'200.00	-11'791	-77.57	4'868.15	-1'459.38	-29.98
322	Intérêts		3'408.77	15'200.00	-11'791	-77.57	4'868.15	-1'459.38	-29.98
33	AMORTISSEMENTS		601'138.23	514'600.00	86'538	16.82	424'965.31	176'172.92	41.46
330	Amortissement du patrimoine financier		423'138.23	306'500.00	116'638	38.05	247'113.31	176'024.92	71.23
331	Amortissements patrimoine adm.		178'000.00	208'100.00	-30'100	-14.46	177'852.00	148.00	0.08
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.		762'980.94	712'381.00	50'600	7.10	694'390.37	68'590.57	9.88
351	Charges cantonales et intercom.		552'890.00	550'381.00	2'509	0.46	555'724.00	-2'834.00	-0.51
352	Communes et associations de communes		210'090.94	162'000.00	48'091	29.69	138'666.37	71'424.57	51.51
36	SUBVENTIONS		11'987.00	13'500.00	-1'513	-11.21	12'484.00	-497.00	-3.98
365	Subventions		11'987.00	13'500.00	-1'513	-11.21	12'484.00	-497.00	-3.98
39	IMPUTATIONS INTERNES		2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48
391	Imputations internes		2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48

Sécurité Riviera Comptes 2019 Revenus par nature								
		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart budget	Ecart en %	Comptes 2018	Ecart 2018	Ecart en %
4	REVENUS	41'733'044.27	25'466'866.00	16'266'178.27	63.87	40'665'551.48	1'067'492.79	2.63
42	REVENUS DU PATRIMOINE	6'756'822.51	7'880'500.00	-1'123'677.49	-14.26	8'036'044.77	-1'279'222.26	-15.92
422	REVENUS PLACEMENTS	0.00	0.00	0.00	#DIV/0!	0.00	0.00	#DIV/0!
423	REVENUS PATRIMOINE	1'009'854.22	860'000.00	149'854.22	17.42	844'584.52	165'269.70	19.57
427	LOCATIONS, REDEVANCES	5'746'968.29	7'020'500.00	-1'273'531.71	-18.14	7'191'460.25	-1'444'491.96	-20.09
43	TAXES, EMOLUMENTS	29'676'708.64	12'177'820.00	17'498'888.64	143.69	27'290'574.48	2'386'134.16	8.74
431	EMOLUMENTS	600'325.65	584'000.00	16'325.65	2.80	519'858.70	80'466.95	15.48
435	PRESTATIONS DIVERSES	22'896'024.52	5'143'400.00	17'752'624.52	345.15	20'571'789.51	2'324'235.01	11.30
436	REMBOURSEMENTS	17'651'512.37	1'510'420.00	255'092.37	16.89	1'661'554.33	103'958.04	6.26
437	AMENDES	4'414'846.10	4'940'000.00	-525'153.90	-10.63	4'537'371.94	-122'525.84	-2.70
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'735'849.40	2'786'755.00	-50'905.60	-1.83	2'787'426.40	-51'577.00	-1.85
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	2'735'849.40	2'786'755.00	-50'905.60	-1.83	2'787'426.40	-51'577.00	-1.85
49	IMPUTATIONS INTERNES	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127.28	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48
491	IMPUTATIONS INTERNES	2'563'663.72	2'621'791.00	-58'127.28	-2.22	2'551'505.83	12'157.89	0.48

4. Direction



Frédéric Pilloud :
Directeur de l'Association Sécurité Riviera et
Secrétaire du Comité de direction

L'année 2019 a été particulièrement rythmée, tant dans les domaines opérationnels qu'organisationnels. Elle a malheureusement été marquée par la soudaine disparition du Major Cédric Fagherazzi, Chef du SDIS et Membre de la Direction.

Au terme d'un processus itératif dans le cadre des travaux d'état-major pour la planification des grandes manifestations, nous avons étroitement collaboré avec les services cantonaux et communaux. Ces différentes réflexions communes ont porté leurs fruits en permettant de créer les conditions nécessaires au parfait déroulement du Montreux Jazz Festival, dont le Concert de Sir Elton John, puis de la Fête des Vignerons pour ne citer que les principaux événements. Dignes de tous les superlatifs, ils laisseront une empreinte immuable dans nos mémoires et nous ont permis d'acquérir une somme de compétences et de connaissances particulièrement utiles pour relever les futurs défis.

Guidés par la vision « ASR 2025 », le Comité de direction et la Direction œuvrent en symbiose pour renforcer la transversalité au sein de l'organisation. Grâce à la confiance et au soutien témoignés par ses organes de gouvernance, nous avons notamment pu amorcer l'opérationnalisation de la politique des ressources humaines. Ceci a permis d'améliorer la reconnaissance auprès du personnel policier avec l'allocation d'une enveloppe de CHF 540'000.-, dans un premier temps. L'évolution du cycle de la vie professionnelle aura inéluctablement des répercussions positives sur le contrat psychologique qui lie les collaboratrices et les collaborateurs à leur employeur. La qualité des prestations offertes à la population devrait également s'en renforcer. Les démarches initiées se poursuivront sur plusieurs années au profit du personnel de l'ensemble des services.

Au niveau politique, la clé de répartition des coûts entre les communes-membres (réf. à l'art. 34 des Statuts de l'ASR) a soulevé un débat de fond. Un mandat spécifique a été confié au Prof. Nils Soguel de l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique. Son expertise et sa neutralité lui permettront de présenter un modèle plus contemporain à nos Autorités.

Les recommandations qui découlent du mandat relatif à la défense contre l'incendie et de secours permettront d'éclairer les futures décisions stratégiques au niveau du dispositif régional de sécurité publique. En tenant compte des différents enjeux, dont l'évolution du paysage sécuritaire, des variantes ont été élaborées et présentées à la Conférence des Syndics et au Conseil intercommunal. La priorité réside dans la recherche d'un terrain pouvant accueillir l'ensemble des services, y compris ceux des partenaires intéressés. En raison de l'évolution du projet sis à la rue du Lac 118, à Clarens, un déménagement vers l'ancien Hôpital de Montreux représente désormais une réelle fenêtre d'opportunité pour la phase transitoire.

4.1 Ressources Humaines



Dario Piras :
Responsable des Ressources humaines

Véritable partenaire opérationnel et stratégique de la Direction, les Ressources humaines ont en outre la délicate mission de gérer le cycle de vie professionnel complet des quelque 240 collaboratrices et collaborateurs de l'Association Sécurité Riviera. Durant l'année 2019, notre entité a poursuivi, en étroite collaboration avec la Direction, les différents travaux en lien avec la politique de rémunération de notre organisation. Au terme desdits travaux, l'ensemble des fonctions, à l'exception de celles du Service d'ambulances, de la Division de proximité du service de police et du futur Office de la mobilité et du stationnement, a pu être réajusté. En ce sens, une nouvelle grille salariale, qui sera encore complétée dans le courant de l'année 2020, sera publiée le 1^{er} janvier prochain. Celle-ci se veut conforme aux valeurs promulguées par la Vision ASR 2025, en incarnant notamment l'équité, la transparence et la transversalité entre les fonctions des différents services de l'association. Pour conclure, le système de promotion interne des cadres du Service de police a été adapté, eu égard aux diverses revalorisations salariales intervenues au 1^{er} janvier 2019, et vulgarisé, de manière à le rendre plus accessible et compréhensible.

Au niveau de la fluctuation du personnel (entrées et sorties), nous comptons 18 collaboratrices et collaborateurs qui ont quitté l'organisation durant l'année 2019, alors que 15 sont venus renforcer ses rangs. Chaque collaboratrice et collaborateur

quittant l'organisation de son plein gré, est reçu pour un entretien de sortie, de manière à tirer un bilan et à identifier les éventuels motifs d'insatisfaction. Une synthèse est dressée annuellement, à l'attention du Comité de direction. A noter qu'au chapitre des départs, 2 collaborateurs ont saisi l'opportunité de prendre leur retraite. Il s'agit de Messieurs Moreno Magnin, Policier, et Guy Lacroix, Responsable adjoint des Offices du stationnement. Un grand merci à ces collaborateurs qui ont œuvré au bien-être des habitants et visiteurs de la région.

Les 15 nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices engagés se répartissent de la manière suivante :

- 3 Aspirants et Aspirantes de police qui ont débuté l'Académie en mars 2019,
- 1 Assistant de sécurité publique,
- 1 Secrétaire pour le Service d'ambulances,
- 1 Secrétaire comptable,
- 2 Techniciens-ambulanciers,
- 1 Ambulancier,
- 4 Agents et Agentes de police,
- 1 Chef de la division de proximité pour le Service de police
- 1 Conseillère juridique.

Chaque année, l'organisation a le plaisir de fêter ses jubilaires, puisque, pour mémoire, la Convention de transfert prévoyait que soit reconnue l'ancienneté réalisée auprès du précédent employeur communal, membre de Sécurité Riviera. En 2019, les jubilaires ont été les suivants :

20 ans de service

- Madame Sandra Jobet – Secrétaire à l'Office du commerce et des manifestations
- Madame Francine Egger, Responsable de la cellule des amendes d'ordre
- Monsieur Vincent Lemaire – Ambulancier diplômé
- Monsieur Frédéric Rossier – Ouvrier à la Signalisation

25 ans de service :

- Le Major Ruben Melikian – Chef du Service de police
- Le Sergent Vincent Tschopp – Policier
- Monsieur Vanco Gocevski – Ouvrier à la Signalisation
- Monsieur Francis Vernex – Assistant de sécurité publique

30 ans de service :

- Madame Gianna Attanasio – Secrétaire à la Facturation
- Le Sergent-major Martin Sewer – Policier
- Le Sergent-major Emmanuel Pittet – Policier
- Le Sergent Franco Ciampi - Policier
- Le Sergent Jean-Bernard Martin – Collaborateur « section population » au sein du Service de la Protection civile

35 ans de service :

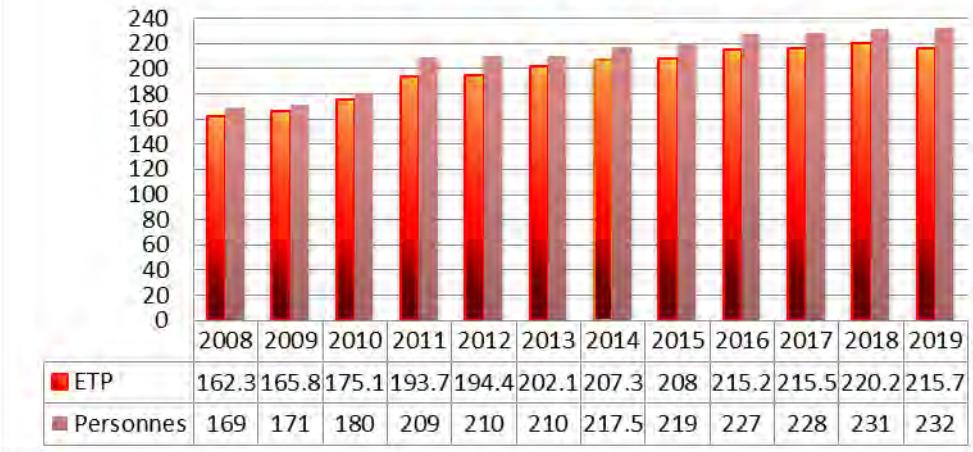
- Le Sergent-major Yvan Gavillet – Collaborateur UTLI
- L'Adjudant Olivier Braillard – Adjoint opérationnel et administratif au sein du Service de police

Sécurité Riviera, une entreprise formatrice

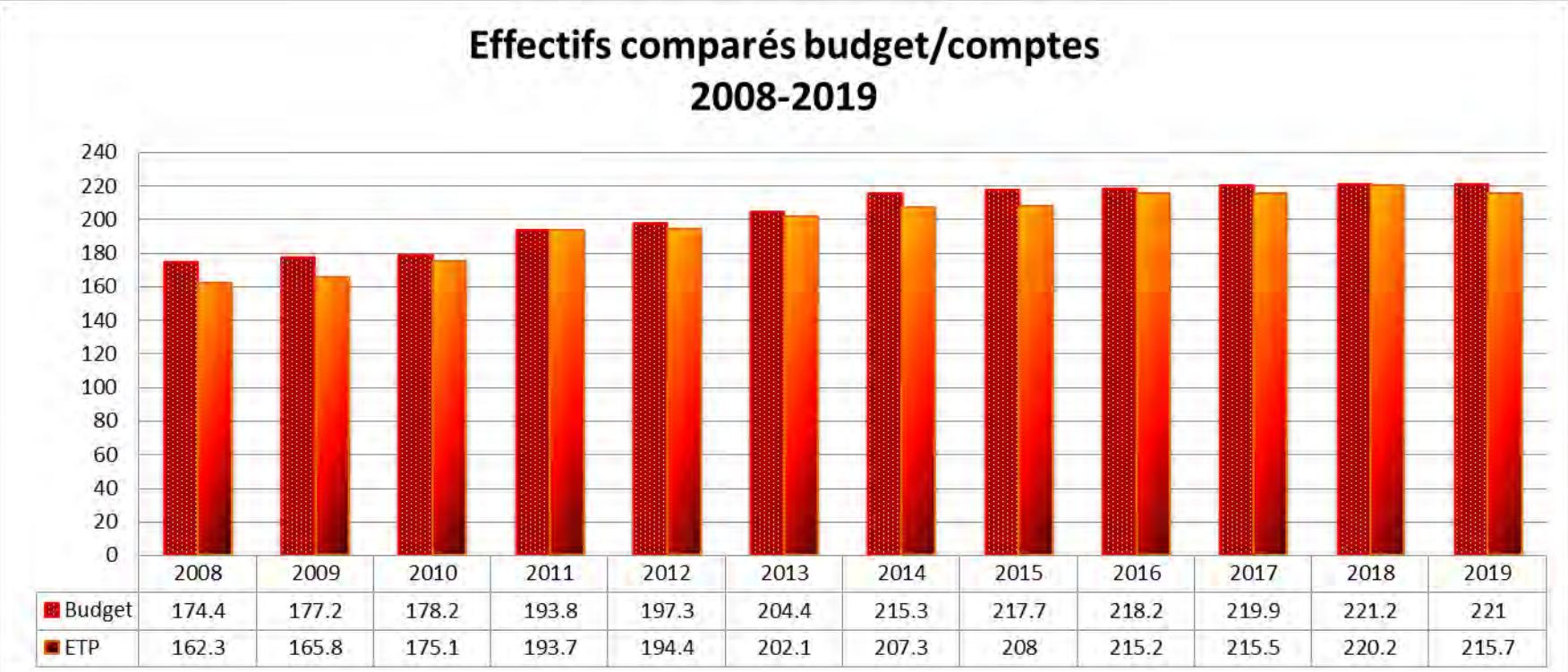
Au 31.12.2019, deux apprentis employés de commerce de 2^{ème} année, encadrés par 4 formatrices volontaires, œuvrent au sein de différents services : Direction, Facturation, Amendes d'ordre, Signalisation et Office du commerce et des manifestations. De plus, la Direction accueille régulièrement des écoliers dans le cadre de stages de découverte du métier d'employé de commerce et des stagiaires provenant de différentes instances sociales, dans le cadre de plusieurs mesures.



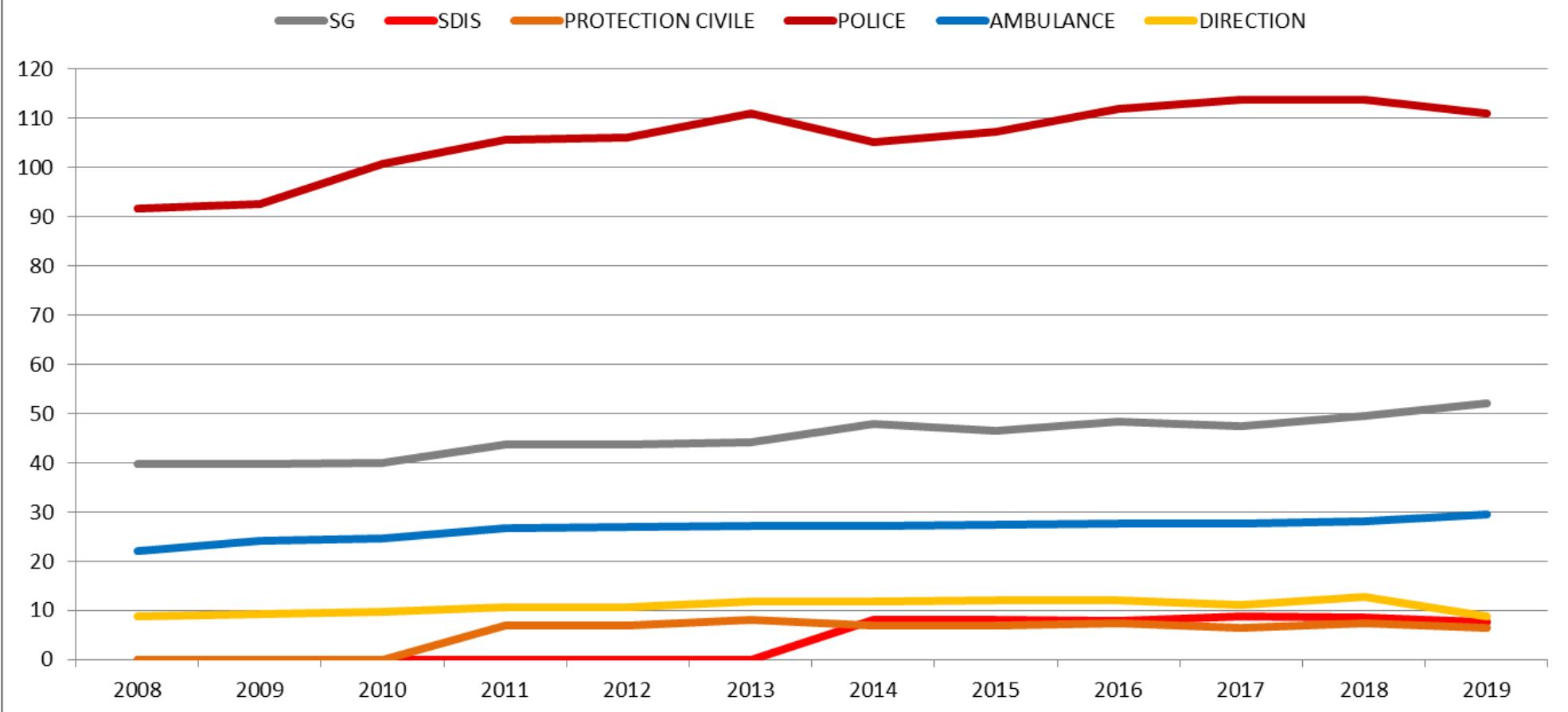
Evolution effectifs 2008-2019



Effectifs comparés budget/comptes 2008-2019



Evolution de l'effectif par Service 2008-2019



RECAPITULATIF DES ETP PAR CELLULE AU 31.12.2019					
CELLULES	ETP POLICIERS	ETP NON POLICIERS	TOTAL ETP REEL	TOTAL ETP ADMIS	EMPLOYES REELS
SERVICES DE DIRECTION					
Directeur	1.0	1.0			1
Chargée de communication / juriste	1.0	1.0			1
Secrétariat de direction	1.6	1.6			2
Comptabilité / Facturation	3.1	3.5			5
Ressources Humaines	2.0	1.5			2
Total	8.7	8.6	8.7	11.0	
SERVICE DE POLICE					
Chef de service	1.0	1.0			1
Chef de Service remplaçant	1.0	1.0			1
Centrale CRI Clarens	7.0	3.0	9.5		10
Secrétaire du chef de service		1.0	1.0		1
Responsable des manifestations	1.0	1.0			1
Adjoint opérationnel et administratif	1.0	1.0			1
Chef de la division police-sécurité	1.0	1.0			1
Agents de police administratif	0.5	0.5			1
Agents de Police et aspirants	79.5		79.1		80
Chef de la division proximité	1.0	1.0			1
Répondants proximité	8.0	8.0			8
Réception Vevey	3.0	2.0			2
Chef de la division de prévention	1.0	1.0			1
Unité de Prévention	4.0	4.0			4
Total	109.0	4.0	111.1	114.0	113.0
SERVICE D'AMBULANCES					
Chef de service	1.0	1.0			1
Chef de service remplaçant	1.0	1.0			1
Secrétaire du chef de service	0.5	0.5			1
AD - Responsable formation - Membre EM	1.0	1.0			1
AD - Responsable technique - Membre EM	1.0	1.0			1
AD - Resp. Partenariat & prévention - Membre EM	0.8	0.8			1
Ambulanciers diplômés	18.2	18.2			20
Techniciens ambulanciers	5.3	5.3			6
Total	28.8	28.8	28.0	32.0	
SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT					
Chef de service	1.0	1.0			1
Chef de service remplaçant	1.0	1.0			1
Chef opération-instruction	1.0	1.0			1
Chef / cheffe d'office	1.0	0.0			0
Collaborateur "Protection population"	1.0	1.0			1
Responsable de la logistique et maintenance	1.0	1.0			1
Mécanicien d'entretien	1.0	1.0			1
Répondante du Pays-d'Enhaut	0.5	0.5			1
Total	7.5	6.5	7.5	7.0	
SERVICE DE DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS					
Chef de service	1.0	0.0			1
Chef de service remplaçant	1.0	1.0			1
Secrétariat	1.0	0.7			1
Responsable de la formation	1.0	1.0			1
Responsable de la prévention	1.0	1.0			1
Responsable technique	1.0	1.0			1
Agents de maintenance	3.0	3.0			3
Total	9.0	7.7	9.0	9	
SERVICES GENERAUX					
Chef de service	1.0	1.0	1.0		1
Amendes d'ordre / Comm. Police	4.8	4.8	4.8		8
UTLI	6.2	6.2	6.2		7
Signalisation	8.0	8.0	8.0		8
Police du commerce	6.4	5.7	6.4		7
Chancellerie	4.5	4.5	4.5		6
Stationnement Montreux et Vevey	22.9	22.9	22.9		24
Total	53.8	53.1	53.8	61.0	
TOTAL ASR	220.8	215.8	221.0	233.0	

Cours suivis en 2019		
Cours CEP – employé-e-s	Participants	Services
CAS CEP 2019/2020, formation d'officiers	2	Police
Journée de préparation au TFE, CAS CEP, formations d'officiers	2	Police
CC I VD 2019/2020	2	Police
Certificat ASFC en leadership - cursus condensé – 1 ^{ère} partie	2	Police
Marchés publics : introduction générale	1	Direction
Organiser son travail et gérer son temps - OACP	1	SDIS
Orthographe et grammaire : des outils pour le quotidien	1	Police
Planifier financièrement sa retraite pour l'aborder sereinement (réservé aux affiliés à la CIP)	1	Police
POLCANT-cursus CC1 : S'exprimer en public	1	Police
POLCANT-cursus CC1: Conduire et animer une équipe	1	Police
Spécial Riviera - Pays-d'Enhaut : Formation à la gestion de crise, sensibilisation	1	Services généraux
Spécial Riviera - Pays-d'Enhaut : Formation à la gestion de crise, spécifique	1	Services généraux
Spécial Riviera - Pays-d'Enhaut : Formation à la gestion de crise, spécifique	6	Direction
Cours CEP – apprenti-e-s	Participants	
CI2 - Cours interentreprises des apprentis de commerce de 1 ^e année	2	Direction
CI2 - Cours interentreprises des apprentis de commerce de 2 ^e année	2	Direction
Révision en comptabilité 1 ^{ère} année - profil B	1	Direction
Révision en comptabilité 1 ^{ère} année - profil E	1	Direction
Formations employé-e-s (hors CEP)	Participants	Service
Union des communes vaudoises – planification financière	1	Direction
Prime technologies – Formation continue sur la gestion des débiteurs	1	Direction
CRPM – Formation relative à l'entretien individuel annuel	10	Multi services – cadres
InterSimMed – formation relative à la haute réalité	3	Ambulance
Abraxas – formation relative au programme Epsilon	1	Services généraux
PanGas – formation sur le brasage	1	Services généraux
Cours ISP	Participants	Service
Formation préparatoire au CC I ISP	2	Police
Formation préparatoire au CC II ISP	2	Police
Formation continue DCR	31	Police
Training auto supérieur 1	1	Police
Cours cadre Tir	1	Police
Examen de module ASP	1	Services généraux
Examen professionnel Policier / Policière	6	Police
Certificat ASP, demande d'équivalence certificat ASP	16	Services généraux
Cours ECA	Participants	Service
ECA – PN04 REGA	1	SDIS
ECA – SN07 Véhicule à propulsion alternative	1	SDIS
ECA – RH11 Gestion de la relation	1	SDIS
ECA – CD01 Rapport administratif des cdt	2	SDIS
ECA – CD02 Journée technique des cdt	1	SDIS
ECA – CD04 Journée technique des centres ABS	5	SDIS
ECA – FR01 Formateur de conduite	1	SDIS
ECA – SA05 Formateur VEA	4	SDIS
ECA – SP31 Journée technique des prép. Matériel	4	SDIS
ECA – PN04 REGA	1	SDIS
ECA – SN07 Véhicule à propulsion alternative	1	SDIS

4.2 Finances



Isabelle Henny :
Responsable des Finances

L'élaboration du budget, le bouclement des comptes, la gestion des factures fournisseurs et la facturation au profit de la Direction, de Police Riviera et d'Ambulance Riviera, de la Protection civile Riviera - Pays-d'Enhaut et de la Signalisation incombent à la Responsable financière et aux quatre collaboratrices qui l'assistent dans cette tâche exigeant précision et suivi.

Les procédures mises en œuvre dès la création de l'Association Sécurité Riviera sont pratiquées par l'ensemble des Services et permettent une gestion des factures fournisseurs optimisée, avec la préoccupation d'effectuer l'ensemble des opérations dans les délais prescrits, de manière à rationaliser au mieux l'activité. L'image de Sécurité Riviera est également garantie par le paiement des factures des fournisseurs dans les délais.

La comptabilité générale ainsi que le contentieux étaient précédemment effectués au sein de la commune de Montreux et soumis à un contrat de prestations. L'ASR a repris dès le 1^{er} janvier 2019 la responsabilité de la comptabilité dans son entier et, suite à l'engagement d'une collaboratrice à 40% au 1^{er} mai 2019, le suivi du contentieux. L'Association Sécurité Riviera est actuellement indépendante dans les processus liés aux finances.

4.3 Secrétariat

Avec l'augmentation de la charge administrative, le Comité de direction et la Direction bénéficient du précieux soutien d'une équipe compétente et dynamique.

De la gestion des processus politico-administratifs à la formation des apprentis, en passant par l'appui à la communication, nos collaboratrices jouent un rôle déterminant dans la gestion de l'association.

Au niveau de la formation, deux des trois apprentis poursuivent leur formation. Le troisième a réorienté son apprentissage vers un environnement répondant mieux à ses attentes. La qualité de l'encadrement mérite d'être soulignée.

En ce sens, nous souhaitons vivement renforcer ce rôle d'organisation formatrice au niveau régional en offrant d'avantage de places d'apprentissage.

4.4 Commission de police



Me Denis Sulliger :
Président de la Commission de police

En 2018 et 2019, les ordonnances de conversion ont été traitées sur le nouveau système d'exploitation Epsipour. Cette étape n'a été mise en place qu'à la fin de l'année 2018 et finalisée en décembre 2019. Dès lors, seule une partie des dossiers a pu être traitée, raison pour laquelle les nombres énoncés sont en baisse par rapport aux autres années.

La Commission de police assure le suivi :

- des dénonciations sur domaine privé (défenses publiques) et rapports de dénonciations au Règlement général de police intercommunal, ainsi qu'aux règlements communaux (déchets, etc.);
- des oppositions aux contraventions (amendes d'ordre, ordonnances pénales), pour lesquelles elle statue dans la majorité des cas après audience;
- des conversions en peines privatives de liberté de substitution.

Aperçu des procédures

<u>Commission de police</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Dossiers traités en audience :	173	157	197	241
- Maintenus après audience	Pas donnée	65	64	92
- Annulés après audience	Pas donnée	52	67	112
- Diminués après audience	Pas donnée	36	56	35
- Recours Tribunal après audience		4	10	2
Conversions	1'554	1'634	167	192

5. Police Riviera



Maj Ruben Melikian :
Commandant de Police Riviera et
Secrétaire suppléant du Comité de direction



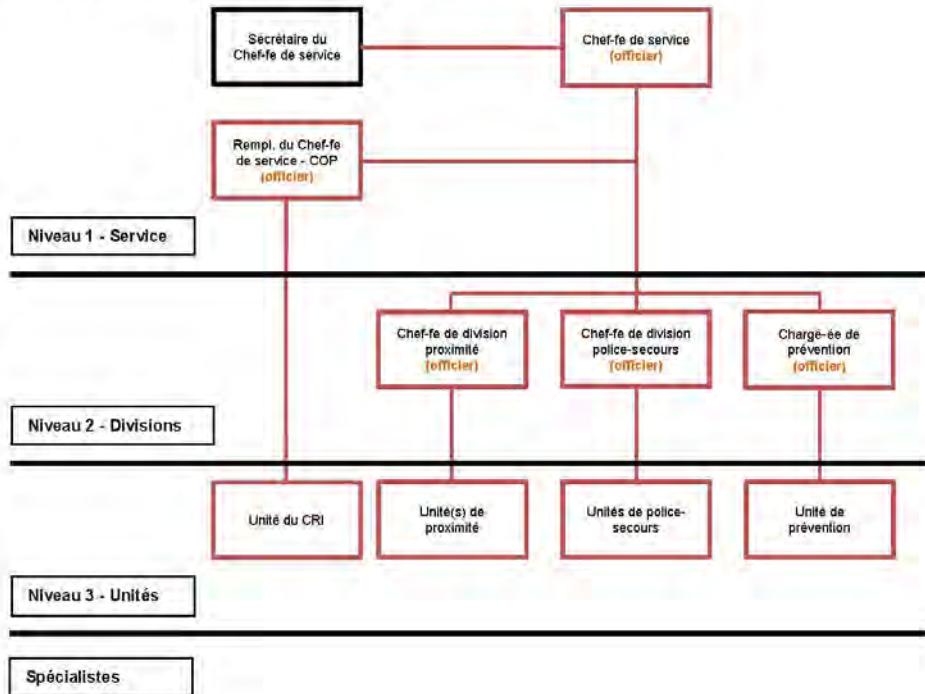
5.1 Service de police

5.1.1 Fonctionnement – organisation de Police Riviera

La vision « ASR 2.0 » a mené à une restructuration du Service de Police Riviera avec effet au 1^{er} janvier 2019. Celle-ci a permis de clarifier les différents niveaux de responsabilités et de valoriser les fonctions d'encadrement par des formations complémentaires en leadership & management, ainsi que par des formations spécifiques pour les collaborateurs exerçant des fonctions de spécialistes.

Les fonctions ainsi que les responsabilités au sein de l'Etat-major du service ont également été redéfinies. Un processus de sélection a permis de recruter un officier de police responsable de la Division de proximité.

La structure du Service de police au 01.01.2019



Après un important travail de type « benchmark », une revalorisation des salaires du Service de police a également été englobée dans cette vision « ASR 2.0 ».

L'effectif de Police Riviera représente 114 postes de travail. Sur ses deux bases opérationnelles actives 24h/24, ce service englobe 6 unités de police-secours composées de 12 à 13 policiers chacune, ainsi que 8 Répondants de proximité affectés chacun à un quartier d'environ 10'000 habitants. Ces Répondants ont pour mission de prendre en charge des problèmes récurrents, non urgents, et de constituer un lien étroit entre les autorités, les acteurs de la vie locale (commerçants, associations), la population de leur secteur et l'Etat-major.

Le Centre de Régulation de l'Information (CRI), exploité 24h/24 et situé dans les locaux de Clarens, est géré par 8 policiers-ières et par 3 réceptionnistes-téléphonistes. Ce personnel gère toutes les demandes d'intervention, la régulation des appels téléphoniques au sein de l'organisation, ainsi que l'accueil du public à la réception. Cette centrale a fait peau neuve en octobre 2018 avec l'aménagement d'un nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE) ainsi qu'un Système d'Aide et de Gestion des Alarmes (SAGA) qui proposent une suite d'applications modulables pour les services de secours. Ceci constitue un atout important pour un meilleur engagement et une meilleure coordination des moyens. Le système comprend également des moyens techniques embarqués à bord des véhicules de patrouille (tablette) ou portés par les policiers (smartphone).

La réception de la base de Vevey est gérée, en journée, par 3 sous-officiers de police attitrés, ainsi que par des policiers en horaire irrégulier en soirée et de nuit.

Les deux bases opérationnelles de Clarens et de Vevey sont accessibles au public 24h/24 – 365j/365.

L'Unité de Prévention, composée de 4 policiers, dispense les programmes de prévention dans l'ensemble des classes de la Riviera et développe de nombreuses campagnes de prévention dans les lieux fréquentés par un large public (voir plus de détails au chapitre 5.2). Cette cellule est également chargée des contrôles de vitesse.

S'agissant de la formation continue, les policiers-ières ont pu bénéficier de plusieurs modules mis sur pied par les instructeurs du Service de police, notamment dans le domaine du tir, des moyens de contraintes et des secours sanitaires, ceci afin de maintenir à niveau les connaissances techniques indispensables à une gestion professionnelle des missions sensibles de police. Les Répondants de proximité ont également eu l'opportunité de suivre des modules spécifiques de formation continue sur la police de proximité organisés de manière centralisée par les Polices communales vaudoises.

5.1.2 Mouvements de personnel au sein du Service de police

Sur le plan des effectifs, 7 policiers ont quitté l'organisation durant l'année et un policier a fait valoir son droit à la retraite.

Les postes vacants sont compensés par l'engagement de policiers formés, respectivement par le recrutement d'aspirants de police appelés à suivre la formation à l'Académie de police de Savatan, ceci dans les limites de l'enveloppe budgétaire accordée par le Conseil intercommunal.

5.1.3 Diminution des délits (voir graphiques ci-après)

La baisse du nombre de délits se confirme toujours en 2016, 2017, 2018 et 2019. La légère baisse du nombre d'interventions de Police Riviera entre 2018 et 2019 trouve notamment son explication au travers de l'important déploiement sécuritaire durant la Fête des Vignerons.

De nombreuses manifestations, dont bien évidemment la Fête des Vignerons en juillet-août, ont marqué une année particulièrement intense et chargée.

Il s'agit de relever l'excellente collaboration avec la Police cantonale ainsi qu'avec nos nombreux partenaires, sans lesquels les actions de Police Riviera n'auraient pas eu la même portée, ni la même efficacité.

5.1.4 Actions de prévention (voir graphiques ci-après)

La statistique des actions proactives n'englobe pas la forte présence policière préventive et dissuasive déployée durant la Fête des Vignerons. En effet, la présence préventive policière particulièrement soutenue à Vevey durant toute la manifestation n'a pas fait l'objet d'un relevé précis, étant entendu qu'un dispositif sécuritaire totalement intégré avec la Police cantonale a été déployé.

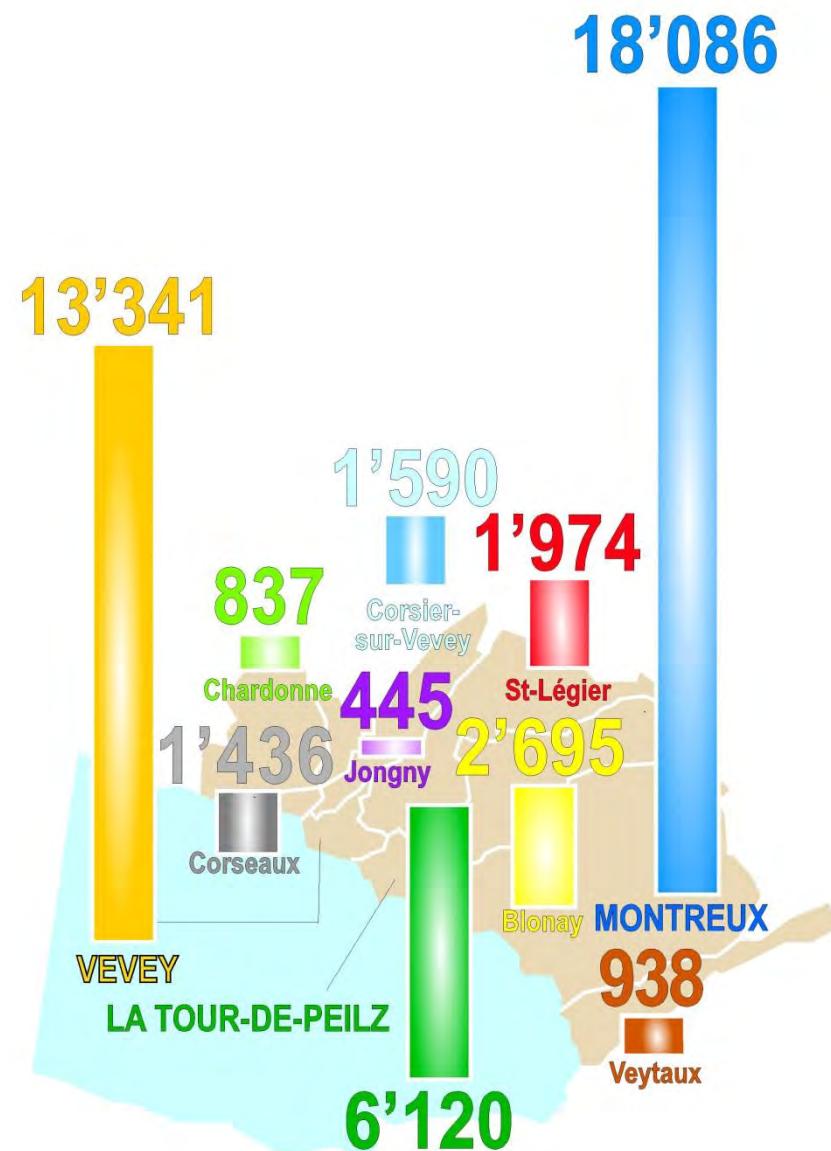
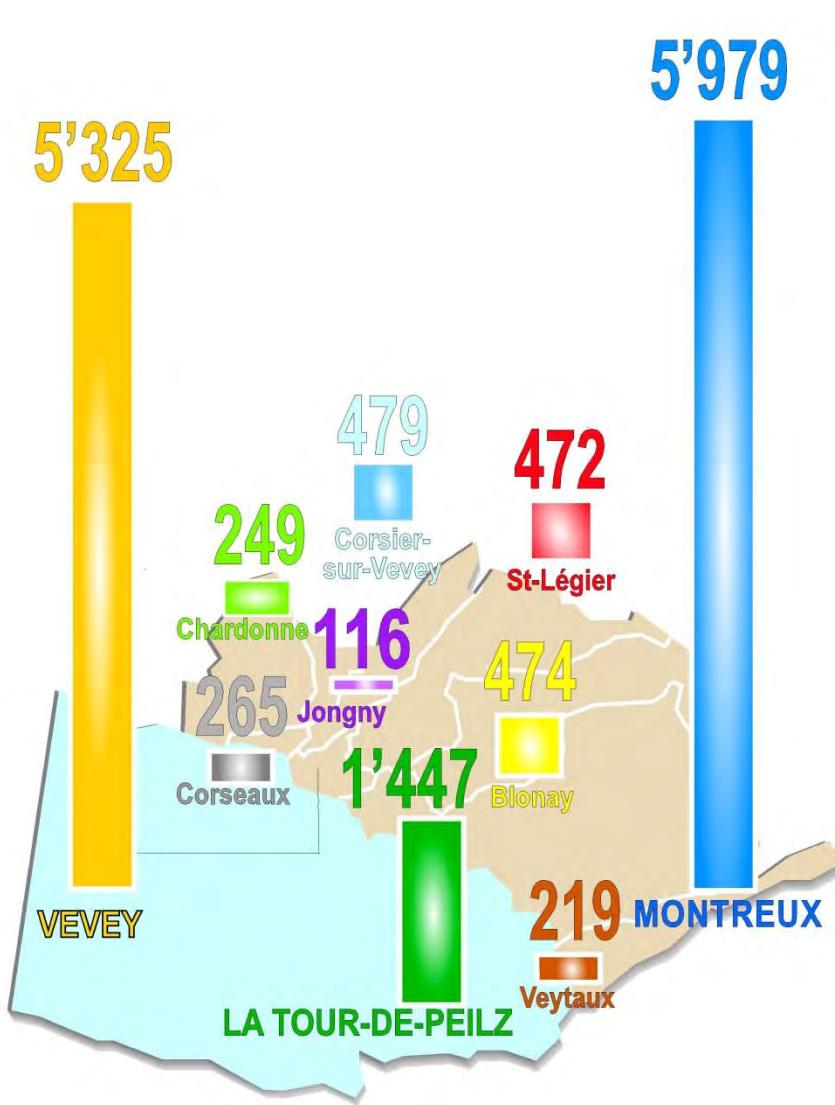
5.1.5 Nouvelle sérigraphie sur les voitures d'intervention

La population a pu constater un changement dans la sérigraphie des nouvelles voitures d'intervention. En effet, cette nouvelle ligne graphique est adoptée progressivement par l'ensemble des Polices communales vaudoises. Elle se caractérise notamment par un graphisme revisité ainsi que des bandes réfléchissantes jaunes.

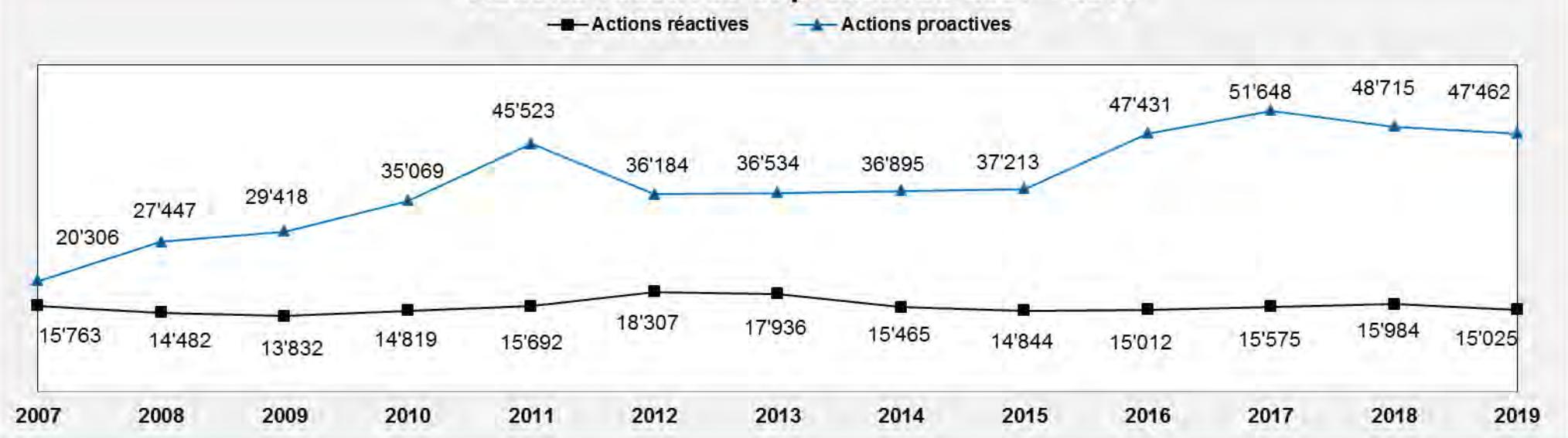


Total des interventions réactives : 15'025

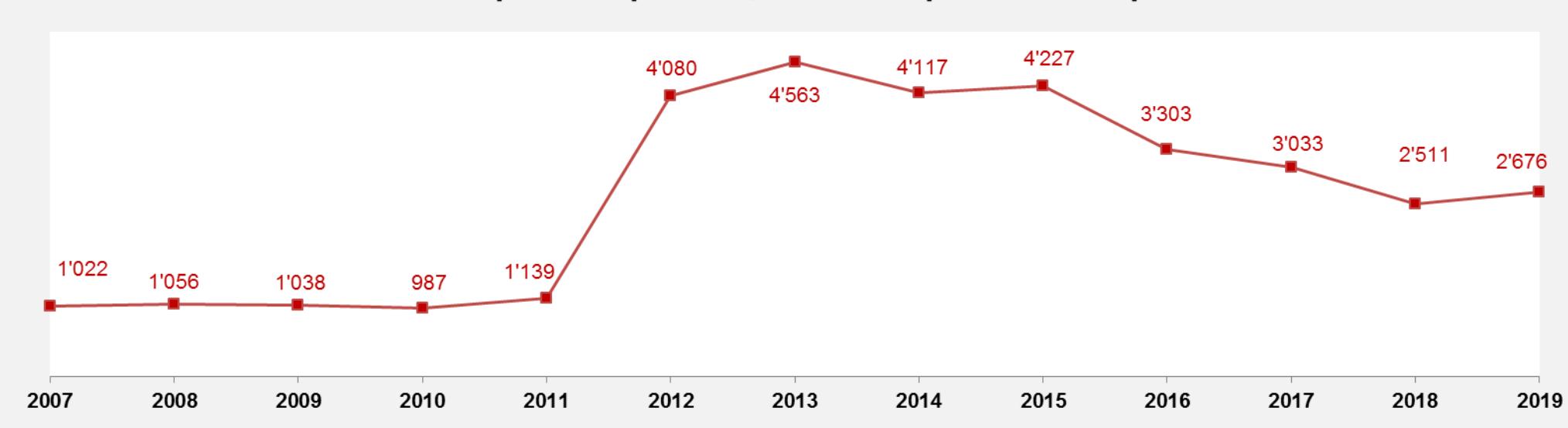
Total des actions proactives : 47'462



Actions réactives et proactives 2007 - 2019



Nombre de plaintes pénales, auditions-plaintes et e-plaintes



5.2 Prévention



Lt Pierre-André Emery :
Chargé de Prévention

La cellule Prévention de Police Riviera est basée à Clarens. Elle est composée du Chargé de prévention et de 4 policiers.

5.3.1 Missions générales

Former :

- les élèves, étudiants et apprentis de la région dans les domaines de la prévention en général et routière en particulier;
- les patrouilleurs scolaires;
- les partenaires et collaborateurs sur des thèmes spécifiques.

Informer :

- les citoyens par des actions ciblées en fonction des campagnes régionales, cantonales et nationales;
- les partenaires et autres personnes œuvrant dans divers domaines en relation avec le public (tenanciers d'établissements, gérants de commerces, etc.).

Participer :

- aux diverses actions de prévention sur la Riviera;
- aux diverses séances de coordination et d'information en relation avec la prévention.

Contrôler :

- le respect des législations en vigueur par des actions et présences visibles, avec des objectifs définis ou spontanés;
- la vitesse des véhicules et le respect de la signalisation lumineuse avec des appareils techniques.

5.3.2 Actions principales en 2019

5.3.2.1 Campagnes de prévention

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire a fait l'objet de 317 actions, représentant 196h20 de présence aux abords des collèges ou aux endroits stratégiques sur les axes routiers y conduisant, entre le 26 août et le 06 septembre.

La pose des affiches spécialement prévues pour cette campagne nationale a été effectuée. 24 banderoles du TCS/BPA ont également été posées sur différents axes routiers et à proximité des écoles de la Riviera.

Une lettre à l'attention des parents-taxis, rappelant le comportement attendu aux abords des écoles de la part de personnes véhiculant les enfants, a été remise, via les secrétariats des écoles, aux parents des enfants débutant leur scolarité.

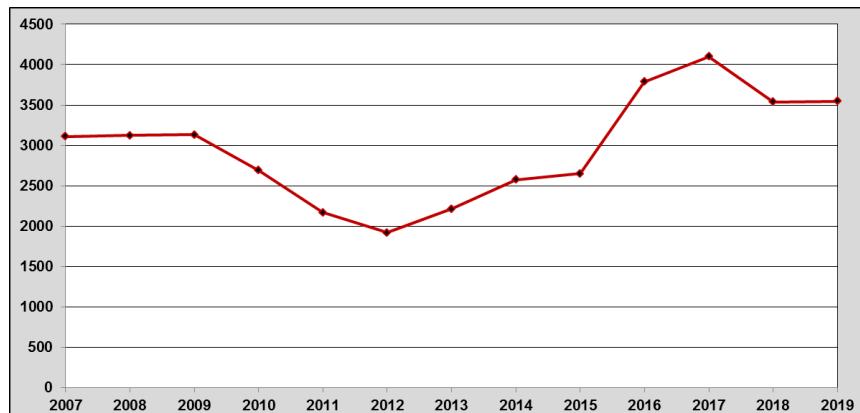
Lors des premières semaines d'école, les indicateurs de vitesse et les radars mobiles ont principalement été installés sur des axes conduisant aux collèges.

La sécurité aux abords des écoles est également évoquée lors de soirées organisées par les directeurs pour les parents d'élèves.

Nombre d'actions à proximité des écoles

Ville/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay	30	17	27	17	30	12	2	11	28	11	21	14	220
Chardonne	11	5	8	3	11	6	1	2	12	1	4	2	66
Corseaux	15	11	12	9	16	14	2	5	8	5	19	12	128
Corsier	13	13	12	18	21	13	2	5	5	9	5	6	122
Jongny	5	7	6	4	8	5	0	2	4	3	6	3	53
La Tour-de-Peilz	93	78	91	68	89	69	17	20	76	32	54	38	725
Montreux	138	93	143	88	105	67	4	40	122	70	112	100	1'082
St-Légier	14	8	16	5	14	12	2	8	12	8	17	13	129
Vevey	118	63	75	59	93	98	29	41	93	62	148	135	1'014
Veytaux	1	1	1	0	0	1	0	2	0	1	0	3	10
Totaux	438	296	391	271	387	297	59	136	360	202	386	326	3'549

Nombre total d'actions proactives aux abords des écoles



Campagne « Conduire comme ça ? »

Pendant la période hivernale, 12 actions préventives ont été organisées ; 405 grattoirs ont été remis aux conducteurs/trices. 4 personnes ont été dénoncées pour avoir circulé avec des vitres embuées, givrées ou enneigées.

Campagnes « Giratoire »

Une campagne régionale sur le thème du comportement à adopter dans les giratoires a été déployée. 12 contrôles de circulation ont été effectués et 199 documents « Circuler dans les giratoires » ont été distribués aux automobilistes.

Dans le cadre d'une campagne de prévention romande et tessinoise, avec pour objectif la circulation des cycles dans les giratoires, plusieurs actions ont été menées. 9 points d'interception ont permis d'approcher 92 cyclistes. La manière de se comporter dans les giratoires leur a été démontrée par un petit film diffusé sur une tablette. Des catadioptres et 30 kits d'éclairage à LED ont été distribués.

Prévention auprès des cyclistes circulant sur les quais

Plusieurs actions avec le poste de police mobile et les policiers-cyclistes de l'unité de Prévention ont permis d'aller à la rencontre de plusieurs dizaines d'adeptes de la petite reine circulant sur les quais. A ces occasions, des messages de prévention ont été transmis et l'équipement des vélos contrôlé.



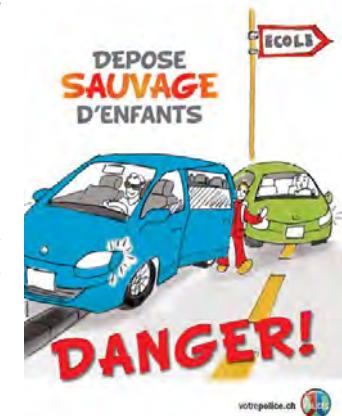
Prévention dans les bus scolaires

Suite aux cours dispensés par l'unité de Prévention dans les classes de la Riviera, notamment celles du niveau primaire, il était judicieux de rappeler les bons comportements à adopter dans les transports scolaires (ceinture de sécurité, tranquillité), ainsi qu'aux arrêts de bus.

21 actions éducatives et préventives dans les bus scolaires des secteurs Blonay/St-Légier et Jongny/Corsier ont été effectuées.

Campagne « parents-taxis »

Une campagne de prévention cantonale sur ce thème a été déployée dès le 17 septembre. Elle visait à encourager les parents à envoyer leur(s) enfant(s) à pied à l'école et à les sensibiliser aux dangers potentiels qu'ils génèrent en stationnant hors des espaces prévus à proximité des collèges. Le fonctionnement des zones dites de dépose leur a également été rappelé. Parmi des



diverses actions effectuées, citons l'affichage sur les supports de la SGA et communaux, l'installation de panneaux alvéolés, ainsi que 22 actions de sensibilisation où des disques de stationnement spécifiques ont été remis.

Campagne « Visibilité - Made Visible »

Police Riviera a participé à la campagne nationale « Made Visible », visant à sensibiliser tous les usagers de la route, notamment les piétons et les cyclistes, sur l'importance d'être visibles dans la circulation routière. Des affiches ont été placardées sur les supports SGA et communaux. A l'occasion de stands de prévention tenus dans des centres commerciaux ou avec le poste de police mobile, des lunettes VR ont été utilisées, permettant ainsi aux citoyens d'évoluer dans un espace virtuel ; cette animation a rencontré un franc succès. Des sacs avec dessins rétro-réfléchissants ont aussi été distribués.

Campagne « Nez Rouge »

Au mois de décembre, un soutien à la Fondation « Nez Rouge » a été effectué par l'apposition d'affiches, par la mise à disposition de flyers aux réceptions de Vevey et Clarens, ainsi que par un don de CHF 500.00.

Campagne « Boire ou conduire, il faut choisir»

Dans le cadre de cette campagne cantonale, le poste de police mobile a été déployé près de deux stations-services. A ces occasions, 70 conducteurs ont été sensibilisés aux risques liés à la conduite en état d'ébriété et des porte-clés accompagnés de flyers ont été donnés.

Prévention des incivilités et des délits

Des patrouilles pédestres préventives et dissuasives ont été effectuées aux abords des écoles, dans les centres commerciaux et les transports publics, ainsi qu'aux endroits "sensibles" et lors de grandes manifestations.

Prévention des cambriolages en période nocturne

A l'instar des années précédentes, une importante campagne cantonale de prévention des cambriolages en période nocturne a

été déployée dès le passage à l'heure d'hiver. Le 28 octobre, les policiers de la cellule Prévention ont distribué des flyers accompagnés d'un napolitain, près des centres commerciaux de la région, pour inviter les citoyens à se prémunir contre les vols au crépuscule, en prenant des précautions simples dans leur logement. Des affiches ont été placardées à proximité des centres commerciaux. Les entreprises de transports MOB et VMCV ont participé à cette action en diffusant des messages de prévention sur les supports numériques de leurs véhicules.



5.3.2.2 Stands de prévention – manifestations

Les membres de la cellule Prévention ont participé au **Montreux Jazz Festival**, en tenant des stands avec le poste de police mobile ou de l'e-bike cargo. Hormis la diffusion de messages de prévention, 285 bracelets pour enfants de moins de 10 ans avec le N° de téléphone portable des parents ont été distribués.

Les policiers de la cellule Prévention ont eu la possibilité de déployer le poste de police mobile lors de la manifestation « **Léman rétro** », accompagnant ainsi les collègues de la Gendarmerie et leur stand.

A l'occasion de la **Fête des Vignerons**, deux postes de police mobile étaient déployés tous les jours en ville de Vevey, un de la Gendarmerie vaudoise et le second de Police Riviera. De nombreux conseils et renseignements ont été donnés aux citoyens et visiteurs.



5.3.2.3 Prévention sur l'utilisation des médias numériques

Un cours spécifique sur l'usage d'internet et des médias numériques en général, axé plus particulièrement sur la réputation individuelle qui découle des informations mises en réseau, ainsi que sur le « sexting », a été dispensé à tous les élèves de 8^{ème} année de la région.



Les sujets de l'usage d'internet, des réseaux sociaux, du téléphone portable et de certaines applications ont également été évoqués lors de cours aux personnes migrantes et lors de soirées dédiées aux parents d'élèves.

5.3.3 Cours dans les écoles (primaires, secondaires et postscolaires) 2018 - 2019

L'enseignement de l'**éducation routière** a été dispensé dans les 448 classes publiques et privées de la Riviera, totalisant 8'552 élèves.

29 **patrouilleurs** ont été formés en automne 2019, soit 5 adultes pour St-Légier, 6 adultes pour Blonay et 18 enfants pour Montreux-Est.

Le **Jardin de circulation**, déployé dans les sous-sols du 2M2C à Montreux, a permis à 804 élèves de 7^{ème} année Harmos de la Riviera de mettre en pratique, avec des cycles, la théorie enseignée auparavant.

4 personnes à mobilité réduite ont également pu s'exercer dans cet espace reproduisant diverses situations de circulation routière.



Les élèves de 4ème année ont bénéficié du cours d'éducation routière « Merle Blanc ». Ce cours a pour objectif de rappeler le comportement à adopter lors de la traversée de la route, ainsi que de sensibiliser les enfants au temps de réaction des conducteurs et à la distance de freinage des véhicules.

Le programme de prévention des délit et incivilités a été dispensé à 43 classes de 7ème ou 8ème année Harmos, soit à 770 élèves, ainsi qu'à 21 jeunes d'une institution spécialisée.

Dans le cadre d'une journée de prévention initiée par la direction des écoles de Montreux-Ouest, un module spécifique sur le thème de la violence a été dispensé à des élèves de 10^{ème} année.

55 jeunes de l'EDT (**Ecole de transition**) ont participé à une présentation de prévention et d'information sur différents thèmes, dont la problématique de la consommation abusive d'alcool, des stupéfiants, de la violence, des dangers liés à l'utilisation d'internet et des incivilités telles que les déchets sauvages et les nuisances sonores.

Les étudiants de 1^{ère} année du **gymnase de Burier** ont eu l'occasion de suivre une présentation sur les médias numériques, le sexting, le harcèlement et la cybercriminalité.

Les étudiants des **Ecoles hôtelières** GIHE, SHMS et HIM sont rencontrés durant le mois qui suit leur arrivée en Suisse, pour les informer sur diverses législations en vigueur dans notre pays.

Un cours « Sécurité piétonne » a été préparé et dispensé à des Résidents de la **fondation Eben-Hézer**. La traversée de la route et le comportement sur le quai de la gare sont les thèmes qui ont été évoqué, d'abord par une brève théorie puis par une mise en pratique à l'extérieur.



5.3.4 Indicateurs de vitesse

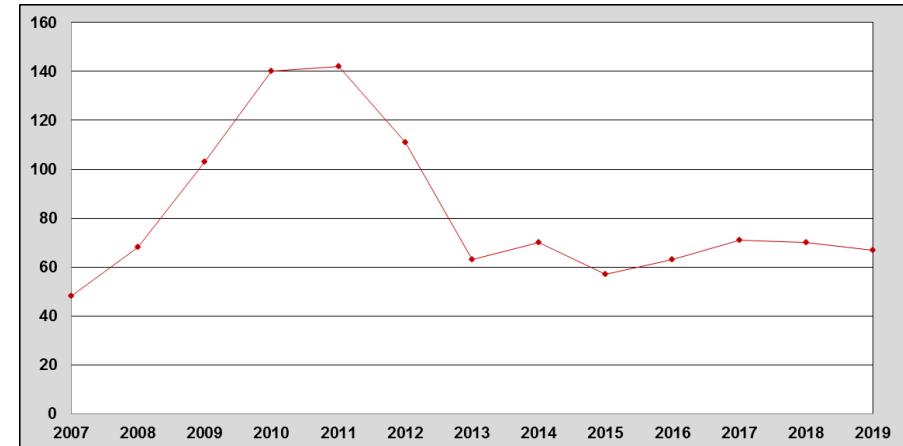
Les 2 appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 70 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse approximative du trafic à un endroit précis.



Indicateurs de vitesse : nombre d'utilisation

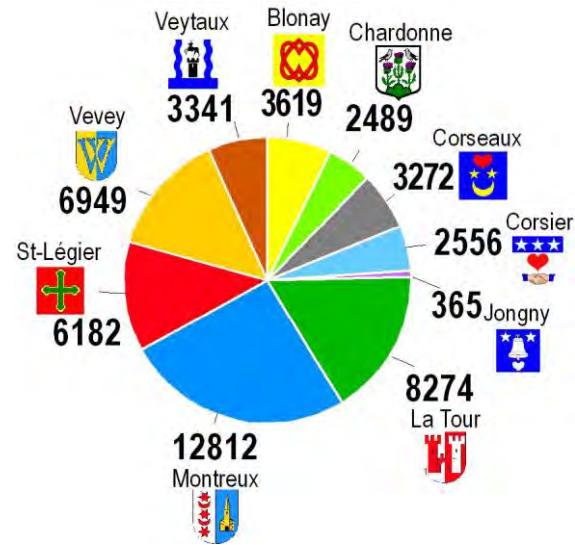
Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay				1	1			1	1		1		5
Chardonne			1	1					1	1			4
Corseaux						1				2			4
Corsier			1	1					1	1	1		5
Jongny				1	1	1				1	1		6
La Tour-de-Peilz			1	2	1			1	1	1		7	
Montreux			1	2	3	2		1	2	3	3	3	17
St-Légier			1	1	1	1		1	1	2	1	1	10
Vevey			2	2					1	1			6
Veytaux				1						1			3
Totaux	0	0	8	8	8	8	0	6	8	8	9	4	67

Indicateurs de vitesse : nombre d'utilisation 2007-2019

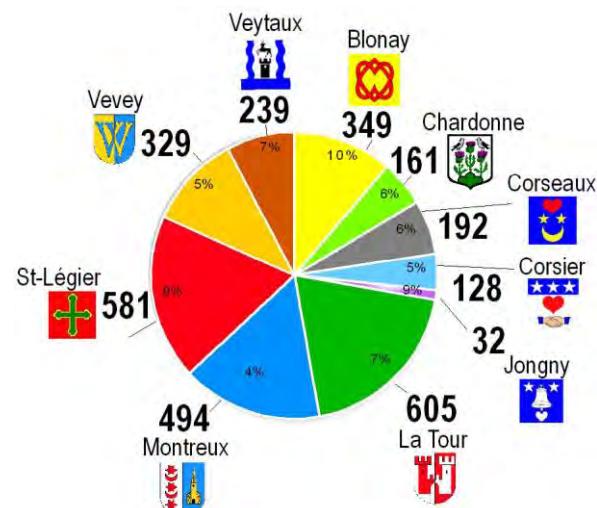


5.3.5 Contrôles radars mobiles « ESO »

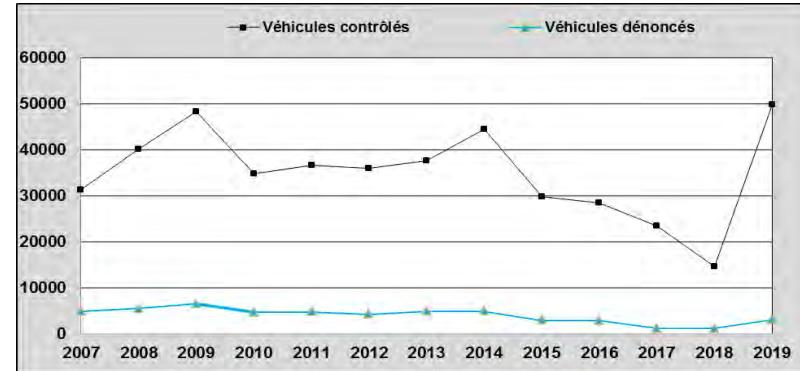
Conducteurs contrôlés



Conducteurs dénoncés

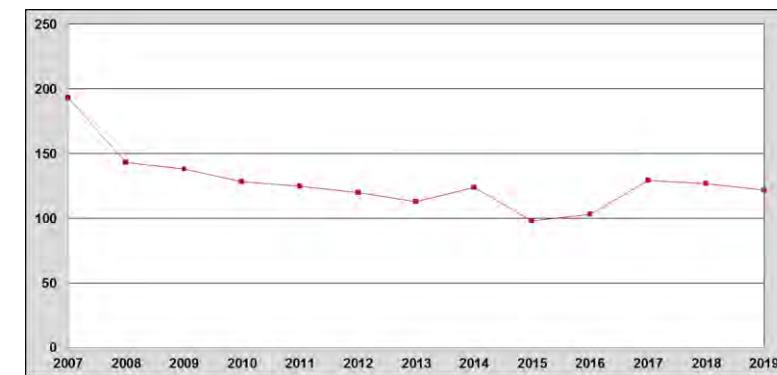


Contrôles radars mobiles 2007-2019



La différence du nombre de véhicules contrôlés entre 2018 et 2019 s'explique par le fait qu'en 2018 les contrôles ont été effectués majoritairement avec l'appareil laser, contrairement à l'année 2019, durant laquelle c'est plutôt l'appareil mobile ESO qui a été employé.

Nombre de contrôles radars mobiles en 2007-2019



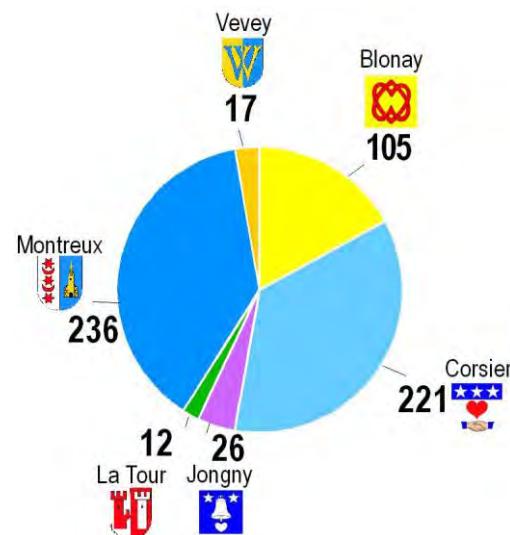
Nombre de contrôles radars mobiles en 2019

Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Chardonne	1		1	1			1	1	1			1	7
Corseaux	1	1				1							5
Corsier		1	1	2	1	1	1	2		2		1	11
Jongny				1	1	1	1		1		1	1	6
La Tour-de-Peilz	2	1	2	2	2	3	2	1	1	1	1	2	20
Montreux	2	2	3	3	2	2	3	4	1	1	1	3	26
St-Légier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
Vevey	2	2	2	1	3	2	1	2	1	1	2	2	21
Veytaux	1				1					1			3
Totaux	11	9	11	12	13	11	13	12	4	6	9	11	122

5.3.6 Contrôles radars mobiles laser

Ce genre d'appareil ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés, mais uniquement ceux dénoncés.

Nombre total de véhicules en infraction : 617



5.3.7 Contrôles radars fixes

Localité	Rue	Vitesse prescrite	Véhicules contrôlés	Infractions Vitesse	Infractions Feux	Total infractions
Brent	Place de la Chapelle	50	470'749	7	45	52
Clarens	Av. Eugène-Rambert	50	344'754	9	276	285
Clarens	Rue Gambetta (sens montant)	50	788'381	1'547	243	1'790
Clarens	Rue Gambetta (sens descendant)	50	782'967	868	664	1'532
Jongny	Rte Châtel-St-Denis (administration communale)	50	345'146	476	65	541
Jongny	Rte Châtel-St-Denis (Combettaz)	50	15'993	398	0	398
Total			2'747'990	3'305	1'293	4'598

5.3.8 Activités diverses – partenariats

Dans le cadre du **Passeport-Vacances**, une matinée a été organisée pendant les vacances d'octobre, conjointement par le SDIS, Ambulance et Police Riviera pour accueillir près de 40 enfants de la région.

Les recrues du SDIS Riviera ainsi que le personnel des Espaces verts de Vevey ont bénéficié d'une **formation "polroute"**, dispensée par la cellule Prévention.

Le Chargé de prévention rencontre régulièrement différents **partenaires en lien avec la jeunesse**. Ces réunions permettent de faire le point sur la situation des jeunes dans l'espace public, d'échanger sur des thématiques particulières, de trouver des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées et d'anticiper certaines problématiques.

Plusieurs **conférences de prévention et d'information** ont été données lors de soirées destinées aux parents, en collaboration avec Madame le Préfet et les directeurs d'écoles.

Des **conseils** et un **rappel des lois et règlements** en vigueur sur les thèmes de la sécurité en général et de la vente d'alcool en particulier ont été transmis aux **responsables de bars**, lors de séances préparatoires de diverses manifestations publiques.

Le Chargé de prévention a été requis à 19 reprises pour l'**analyse sécuritaire** de maisons individuelles, d'appartements, bureaux ou petits commerces.

Des **conférences pour des Aînés et des personnes immigrées** ont été organisées. Les thèmes abordés sont la présentation du fonctionnement de la police, la prévention des délits/incivilités et des problématiques liées aux médias numériques. Une présentation résumant les cours d'éducation routière a aussi donné lieu à des rencontres avec des parents issus de l'immigration.

Une conférence spécifique pour les migrants mineurs non accompagnés a également été dispensée.

En accord avec la Division « mineurs » de la Police cantonale, 13 **séances de conciliation, de « recadrage » ou de passages en classe suite à de petits délits ou incivilités**, ont été effectuées en 2019. En outre, le Chargé de prévention a été sollicité à plusieurs reprises par des directions d'écoles pour des séances de coordination et d'analyse de situations en milieu scolaire.



6. Services généraux



Sébastien Piu :
Chef des Services généraux

Par leur transversalité, les Services généraux fournissent un réel support à l'ensemble des entités de l'ASR. Ils agissent en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires dans un but d'efficience et de cohérence.

Les Services généraux regroupent :

- l'Office du commerce et des manifestations
- les Offices du stationnement
- l'Unité Technique Logistique & Informatique (UTLI)
- les Amendes d'ordre
- la Signalisation
- la Communication et Relations publiques
- la Cellule Juridique
- la Chancellerie

Quelque soixante cadres et collaborateurs y travaillent. Ils assurent, à des degrés différents, les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'Association Sécurité Riviera.

Le personnel des Services généraux est réparti sur les sites de Clarens, Vevey et St-Légier – La Chiésaz, en fonction des facteurs liés aux prestations offertes et aux infrastructures à disposition.

6.1 Office du commerce et des manifestations



Cap Stephan Gattone :
Responsable de l'Office du commerce et des manifestations
Suppléant du Chef des Services généraux

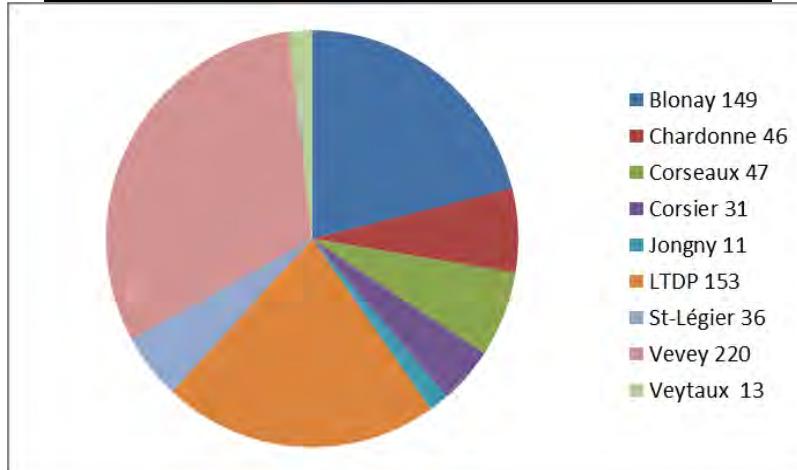
2019 a vu la création du nouvel Office du commerce et des manifestations (OCM). Cette fusion a permis de réunir la Police du commerce d'une part et, de l'autre, la cellule manifestations, deux services qui collaboraient déjà très étroitement. Ce nouvel office a démarré sur les chapeaux de roue, notamment avec plusieurs grands événements qui ont marqué l'année 2019 (Montreux Jazz Festival, concert de Sir Elton John, Fête des Vignerons).

Les demandes de manifestation ont été en forte augmentation en 2019. D'autres entités de l'ASR ont œuvré journellement pour permettre le bon déroulement des 981 manifestations au programme de la Riviera, soit une augmentation de 78 événements par rapport à 2018. Il s'agit là de la Signalisation, l'Unité Technique, Logistique & Informatique, l'Office du stationnement et la Prévention notamment.

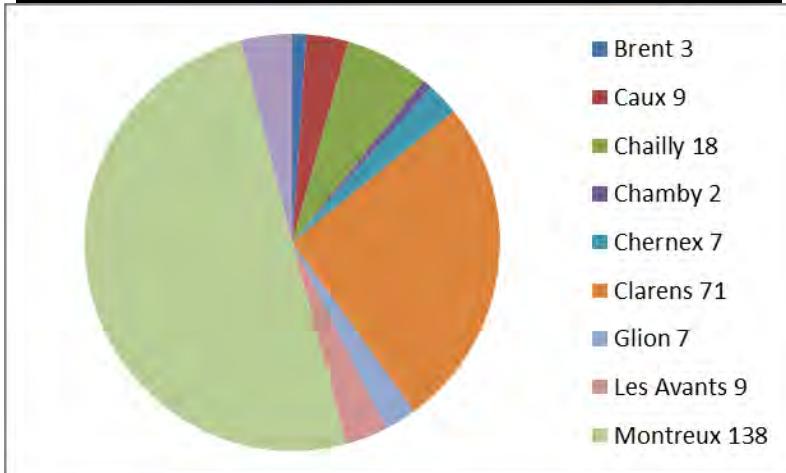
Le plus grand nombre de ces manifestations s'est déroulé principalement dans les communes de Vevey (220), La Tour-de-Peilz (153), Blonay (149) et Montreux (138).

Voici un aperçu du nombre de manifestations enregistré par commune.

Manifestations sur le territoire de l'ASR (sans Montreux)



Manifestations sur le territoire de la commune de Montreux



A relever que 6 demandes d'événement impactant plusieurs communes ont été traitées, comme les 10 km de la Riviera, Run Mate Lac, Cyclotour du Léman, Nuit des Musées, Portes ouvertes SDIS Riviera, Tour de Romandie.

6.1.1 Manifestations marquantes en 2019

Montreux

Polymanga, du 19 au 22 avril
Montreux Jazz Festival, du 28 juin au 13 juillet
Montreux - Les Rochers-de-Naye, 7 juillet
Montreux Trail Festival, du 26 au 28 juillet
Montreux Ville du Goût, du 12 au 22 septembre
Montreux Tattoo Convention, du 20 au 22 septembre
Montreux Comedy Festival, du 28 novembre au 7 décembre
Montreux Noël, du 21 novembre au 24 décembre

Brent

Foire de Brent, les 8, 9, 10, 13 et 15 novembre

Chailly

Concert Elton John, 29 juin
Entrainement de l'équipe de Suisse de football, du 6 au 8 septembre

Clarens

Montreux Volley Masters, du 13 au 18 mai

Les Avants

Bukolik, du 16 au 18 août

Territet

Montreux Junior Open, du 2 au 28 avril
Montreux Ladies Open, du 31 août au 8 septembre

Blonay

Léman Rétro, du 23 au 25 août
Désalpe des Guedères, 21 septembre

Chardonne

Marché des Vins, 25 mai

Corseaux

Fête villageoise, 22 juin

Corsier

Corsier en Fête et Cross Chaplin, 30 et 31 août

La Tour-de-Peilz

Fête de la Jeunesse, du 5 au 7 juillet
Festivités du 1^{er} août
Concerts Nox Orae, du 29 au 31 août
Lausanne Marathon, 27 octobre

St-Légier

Fête au village, 14 et 15 juin

Vevey

L'événement extraordinaire constitué par la Fête des Vignerons a impacté la Ville de Vevey entre janvier et mi-octobre 2019. Malgré l'occupation totale de la Grande-Place et les perturbations liées à l'accessibilité, d'autres manifestations ont pu être réalisées, à savoir :

ACV-Scanavin Pop UP Market, du 22 mars au 16 juin
StrEAT Food Festival, du 17 au 19 mai
Fête de la Bière, du 29 mai au 1^{er} juin
Fête Multiculturelle, du 28 au 30 juin
Festival des Artistes de Rue, du 23 au 25 août
Foire de la Saint-Martin, 12 novembre
Village et Quais de Noël, du 23 novembre au 31 décembre
Vevey Réveillon, 31 décembre

La libération de la Grande-Place pour l'installation du cirque Knie, le 15 octobre 2019, a également été un défi majeur. L'exercice a été réussi.

Veytaux

Mini Beer Festival, 7 septembre

Riviera

Vevey Lavaux UP, 28 avril
Run Mate Lac, 28 et 29 septembre

Dans le cadre de ses activités relevant de la Police du commerce, l'OCM collabore de façon régulière avec les services cantonaux partenaires et, plus particulièrement, avec le Service de la promotion économique et police du commerce (SPECo), respectivement la Police cantonale du commerce.

Les relations soutenues avec les différentes communes, ainsi qu'avec les divers acteurs économiques de la région permettent d'améliorer en permanence les nombreuses prestations en faveur des sociétés locales, des commerçants et des citoyens. En outre, la Police du commerce se tient à disposition des autorités communales pour répondre à diverses sollicitations et apporter son soutien technique.

Ses principales activités sont décrites ci-après :

6.1.2 Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

- délivrance des autorisations pour marchands d'occasions et appareils automatiques;
- préavis pour les autorisations de vente au détail de tabac et de produits à base de cannabidiol;
- registre des entreprises, inscription et mise à jour quotidienne des commerces;
- contrôles divers sur le terrain (contrôle des prix durant les soldes).

6.1.3 Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

Le territoire couvert par l'ASR compte 445 établissements et débits. Les tâches liées à ces derniers sont pour l'essentiel :

- gestion administrative des licences, préavis municipaux;
- examen des dossiers pour de nouveaux établissements et mise à l'enquête de nouvelles terrasses;
- contrôles dans les établissements et encaissement des taxes et émoluments, prolongations d'ouverture;

- gestion des manifestations; délivrance d'autorisations et de permis temporaires;
- contrôle des débits de boissons;
- fermeture d'établissements lors de retraits de licence;
- participation à des opérations spéciales, de concert avec la Police cantonale du commerce.



6.1.4 Service des taxis

De façon générale, la gestion du service des taxis s'articule autour des points principaux suivants :

- délivrance et gestion des concessions;
- examen des conducteurs et mise à jour annuelle des autorisations;
- contrôles ponctuels des chauffeurs et du respect du contrôle des véhicules;
- relations avec le comité ATACON (Association des taxis concessionnaires Riviera).

6.1.5 Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI) - Gestion du domaine public

Foires, marchés, expositions :

- ventes diverses (sapins, marrons, enchères);
- métiers forains, cirques, commerces itinérants;
- stands de vente et d'information sur la voie publique.

6.1.6 Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)

Contrôles imposés dans les commerces :

- contrôles ponctuels ou suite à des plaintes émanant du public;
- contrôles des stands durant les manifestations importantes (Montreux Jazz Festival, Montreux Noël, etc.) ou consécutifs à une requête du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

6.1.7 Collectes, jeux divers, lotos, loteries, tombolas, etc.

- gestion des demandes, délivrance des autorisations et encaissement des taxes (communales et cantonales).

6.1.8 Objets trouvés, objets perdus

La gestion des objets trouvés s'effectue au moyen du logiciel « Easyfind » qui permet à l'usager d'avoir accès aux objets trouvés dans la majeure partie de la Suisse, par l'intermédiaire du site internet de l'ASR notamment. A l'occasion des grandes manifestations, telles que le Montreux Jazz et, pour 2019, la Fête des Vignerons, l'OCM a apporté son support et son concours à la réception ainsi qu'à la gestion des objets trouvés.

6.1.9 Gestion administrative des foires, marchés, manifestations

- Montreux Jazz Festival (114 stands de vente et artisanat);
- Foire de la St-Martin à Vevey (380 stands de vente);
- Marché de Noël à Montreux (176 stands de vente);

- Fêtes des écoles à Vevey (14 métiers forains) et à La Tour-de-Peilz (14);
- Festival des Artistes de Rue à Vevey (env. 20 stands de vente);
- Fête Multiculturelle à Vevey (env. 50 stands);
- Abonnés sur les marchés hebdomadaires (6 à Blonay, 36 à Vevey le mardi, 68 le samedi et 3 à La Tour-de-Peilz).

6.1.10 Événements à relever en 2019

Service des taxis

Des contrôles sont régulièrement effectués par la Police du commerce, en collaboration avec Police Riviera, afin de vérifier que les conditions, propres à chaque type de concession (A et B) soient parfaitement respectées.

La problématique UBER, bien qu'ayant déjà perdu quelque peu de son essor, est désormais quasiment résolue par les modifications apportées à la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Ces dispositions, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020, ne différencieront plus que deux types de véhicules de transport de personnes : les taxis (actuels concessionnaires A) et les VTC (véhicules de transport avec chauffeur).

Le règlement d'exécution est en projet, mais il soulève encore quelques interrogations quant à son application.

En conclusion, il y a lieu de retenir, face à ce changement, un transfert de compétences au canton concernant l'octroi des autorisations. En revanche, le contrôle de l'application de la réglementation continuera d'être effectué par l'OCM.



Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

Bed and Breakfast

Dans le canton de Vaud, la surveillance sur les activités économiques incombe aux communes. De ce fait, l'Office du commerce et des manifestations effectue, par délégation, cette surveillance. Cette entité maintient un registre des activités économiques de la Riviera, ce qui lui permet de répertorier non seulement les entreprises, les établissements et les commerces, mais également les autorisations, ainsi que l'activité parahôtelière. Celle-ci a pris un essor fulgurant ces dernières années lors de la mise en ligne de la plateforme "Airbnb".

En raison des lacunes juridiques régissant la matière, de nombreux exploitants de logements de vacances échappaient notamment à l'acquittement de la taxe de séjour. Grâce à la collaboration existante depuis plusieurs années entre l'OCM et divers organismes intercommunaux, plus de 200 résidences utilisées à cet effet sont désormais en conformité et ont été annoncées.

Il est à relever que, depuis la mise en place des contrôles, plus de 200 exploitants de logements de vacances ont cessé l'activité.

Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB)

La régularisation des titulaires de food trucks, par l'octroi de la licence ad hoc, suit son cours. Désormais, des contrôles sont effectués à chaque manifestation comptant ce genre d'infrastructures.

Contrôle des manifestations

Lors des contrôles des manifestations de moyenne importance, il s'est avéré que la législation sur le service de boissons alcooliques à des mineurs n'est parfois pas respectée. Des dénonciations ont été établies en conséquence et une attention toute particulière est demandée aux responsables lors de l'octroi de nouvelles autorisations.

L'OCM continue ses contrôles visant à mesurer les décibels émis, tant lors des grandes manifestations que lors d'événements de moyenne importance. Pour cela, elle s'est dotée de moyens techniques lui permettant de réaliser ces contrôles de façon efficace et ciblée.

Fête des Vignerons 2019

L'OCM a été très largement impliqué dans la gestion de la manifestation, plus particulièrement en ce qui concerne le développement du concept et le contrôle des caveaux. Il a œuvré de concert avec les services de la Ville de Vevey et la Police cantonale du commerce. Durant la période d'exploitation, l'Office a procédé à de nombreux contrôles, rappels à l'ordre et dénonciations, en collaboration avec Police Riviera. Ces inspections ont notamment eu pour but de garantir et de maintenir un niveau de nuisance acceptable pour les résidents de Vevey.



Foires et marchés

Marchés hebdomadaires de Vevey

Le marché de Vevey a occupé intensément la Police du commerce durant l'année écoulée, ceci suite aux incidences découlant de la Fête des Vignerons. Son déplacement sur la Place des Anciens-Fossés à La Tour-de-Peilz a été couronné de succès. Néanmoins, l'organisation et la planification du retour du marché en terre veveysanne ont constitué un défi au vu des travaux de démontage encore en cours au bord du lac.

Foire de la St-Martin

L'organisation de cette édition a nécessité davantage de préparation qu'à l'ordinaire, du fait que certaines infrastructures gênaient encore l'installation traditionnelle des stands. Une légère diminution du nombre de stands a été observée, n'engendrant toutefois pas de conséquences au niveau du succès de la manifestation.



Gestion du domaine public

Les emplacements pour food trucks et autres stands de marchandises diverses ou de nourriture ambulants ont subi quelques modifications durant les périodes de montage et d'exploitation de la Fête des Vignerons. Depuis l'automne, la situation a pu être rétablie.

Synthèse des activités

	BLONAY	CHARDONNE	CORSEAUX	CORSIER	JONGNY	TOUR-DE-PEILZ	MONTREUX	ST-LÉGIER	VEVEY	VEYTAUX	TOTAUX 2018	TOTAUX 2019
LEAE - activités économiques												
Nombre d'appareils automatiques	20	3	23	10	6	59	139	38	140	8	450	446
Nombre de marchands d'occasion	1	0	1	1	0	1	17	1	13	1	40	36
Patentes tabac	8	3	6	5	2	19	100	6	70	2	279	221
Demandes ventes aux enchères	0	0	0	0	0	0	2	0	2		8	4
Nbre entreprises actives inscrites	407	215	176	200	607	621	2666	448	1982	69	6551	7391
Collectes et jeux de hasard												
Autorisations collectes (jusqu'en 2014: préavis)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Autorisations - jeux de la roue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorisations - lotos	7	0	0	1	2	6	5	1	3	1	21	26
Autorisations - loteries	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	3
Autorisations - tombolas	7	3	2	3	2	7	12	3	5	0	52	44
Anticipations domaine public												
Autorisations - occupation domaine public (stands)	2	0	0	0	0	23	54	1	64	0	173	144
Autorisations - occupation domaine public (autres)	1	0	0	0	0	4	10	0	20	0	101	35
Manifestations												
Demandes d'autorisation pour manifestations	74	23	38	12	10	94	142	37	153	12	498	595
Autorisations - permis temporaires	37	13	13	8	10	70	122	25	260	15	413	573

	BLONAY	CHARDONNE	CORSEAUX	CORSIER	JONGNY	TOUR-DE-PEILZ	MONTREUX	ST-LÉGIER	VEVEY	VEYTAUX	TOTAUX 2018	Totaux 2019
Loi sur les auberges et les débits de boissons												
Nombre d'établissements											445	451
Hôtels	4	1	1	1	1	3	25	2	12	3	51	53
Cafés-restaurants	6	5	2	4	1	15	85	7	78	2	203	205
Agritourisme	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3	3
Cafés-bars	0	0	0	0	0	1	2	0	5	0	10	8
Buvettes	1	0	0	0	0	5	8	1	7	0	22	22
Discothèques	0	0	0	0	0	0	3	0	4	0	7	7
Night-Clubs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salons de jeux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tea-rooms	1	0	1	1	0	2	9	1	12	0	27	27
Bars à café	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	4	4
Licences particulières (anc. autorisations spéciales)	0	1	0	2	0	1	7	0	3	1	15	15
Traiteurs	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	5	4
Débits d'alcool à l'emporter											98	103
Contrôles effectués dans les établissements	3	1	1	1	0	6	28	0	32	2	161	174
Création d'un établissement (dossiers traités)	0	0	0	0	0	0	3	0	4	0	13	7
Création d'une terrasse (dossiers traités)	0	0	0	0	0	1	1	0	4	0	3	6
Nombre de préavis pour licence (avec les caveaux FEVI)	2	3	3	2	1	6	34	1	82	3	79	137
Commerces - indication des prix												
Contrôles et visites dans les commerces	1	0	0	0	0	0	213	1	32		328	247
Correspondances diverses (yc B&B et LV)	25	8	13	14	5	93	212	17	403	4	424	794
Contrôles des prix, période de soldes							5	7	0	0	12	
Marchés - correspondances												
Marchés - nbre stands (abonnés - sans Mtx)	5	0	0	0	0	7	3	0	105	0	262	120
Marchés - contrôles sur place	6					3			76		0	85
Nombre de concessions A												
Nombre de concessions B											53	49
Nombre de concessions C											0	
Nombre de chauffeurs à plein temps											135	163

6.2 Offices du stationnement



Eric Voland :
Responsable

6.2.1 Introduction

L'année 2019 a été principalement « rythmée » par la tenue de la Fête des Vignerons à Vevey. Dès le 1^{er} janvier, la Grande-Place a été entièrement fermée au stationnement, de manière à permettre le montage de l'arène. Afin de remédier à cette suppression de places, les artères limitées à 11 heures ont été réduites à 3 heures, avec la possibilité pour les résidents, détenteurs d'une autorisation, d'y stationner leur véhicule. Quant aux pendulaires, ils ont été invités à utiliser les deux parkings de La Veyre et d'Hauteville qui ont été aménagés à cet effet.

Le 1^{er} juillet, la commune de Veytaux a modifié son régime de stationnement, limitant à 3 heures la plupart des emplacements. Les résidents peuvent obtenir une autorisation de parage de plus longue durée moyennant un émolument. En vue de contrôler ces zones, un contrat de prestations a été conclu avec l'ASR, à raison de 0,2 ETP.

Sur le territoire communal de Blonay, 6 nouveaux secteurs sont devenus payants au 1^{er} novembre 2019.

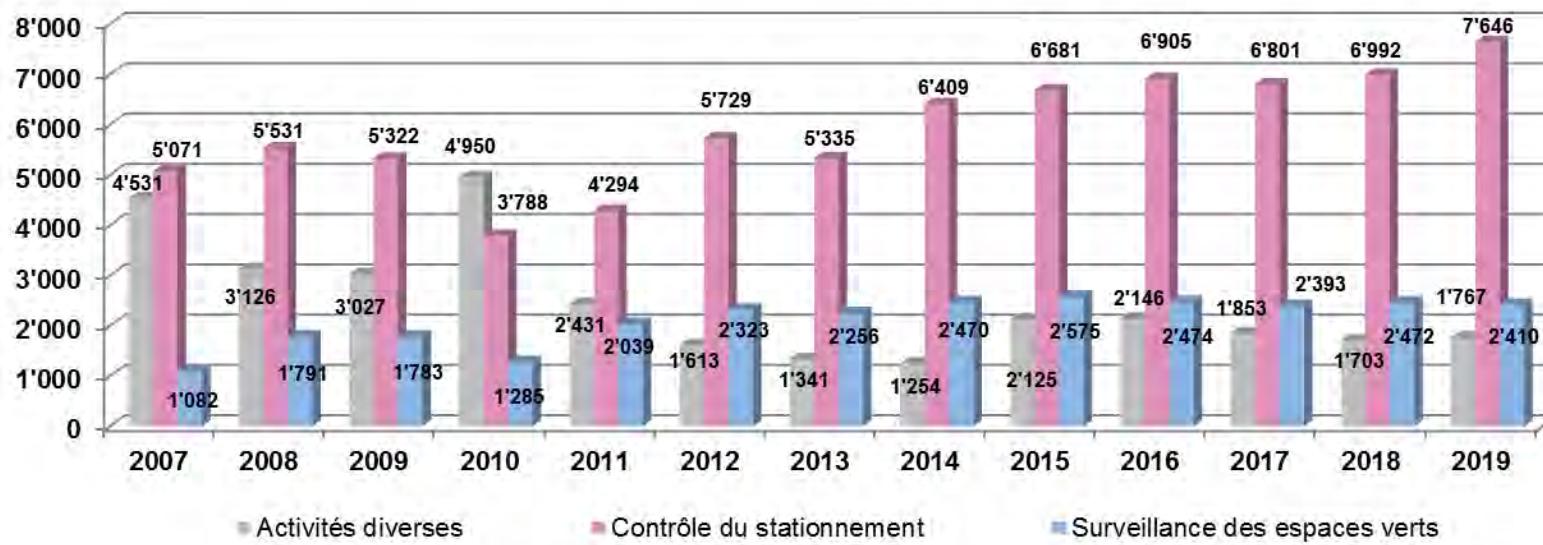
6.2.2 Rappel des tâches principales des Offices

- Contrôle du stationnement : parkings, zones délimitées et routes ouvertes, contrôler la conformité de l'utilisation des différentes autorisations (macarons) et cartes à gratter par les ayants droit.
- Prévention routière lors des entrées et sorties des écoles : assurer une présence visible sur le chemin de l'école et à proximité des établissements scolaires, permettre aux enfants de traverser la chaussée, empêcher les usagers motorisés de s'arrêter aux endroits inadéquats.
- Services d'ordre divers : appuyer Police Riviera lors de diverses manifestations. En particulier, les courses cyclistes, courses pédestres, mariages ou cérémonies funèbres.
- Marchés hebdomadaires : contrôler la présence des marchands selon les autorisations délivrées, mettre en place les stands suivant un plan établi, contrôler le respect des limites des emplacements, l'affichage des prix, encaisser les taxes usuelles, contrôler le départ et l'enlèvement des déchets.
- Horodateurs : assurer la maintenance de base des horodateurs, la récolte de l'argent, son conditionnement en vue de la prise en charge par un prestataire externe et établir les décomptes mensuels.
- Politique de stationnement : assurer le suivi des différents projets relatifs au stationnement et des mesures correctrices.
- Macarons : réceptionner et renseigner le public, gérer et suivre les demandes (établissement, renouvellement, contrôle, facturation, confiscation).
- Surveillance des parcs et promenades : assurer une présence visible et dissuasive par des patrouilles pédestres dans les parcs et promenades, visant en particulier et en cas de nécessité à dénoncer les infractions, renseigner les services concernés de tout fait suspect.

6.2.3 Situations dans les diverses communes membres

6.2.3.1 Montreux

Durant l'année 2019, les assistants de sécurité publique ont délivré 36'333 amendes d'ordre, ce qui représente 7'646 heures de contrôle (voir évolution des heures ci-après).

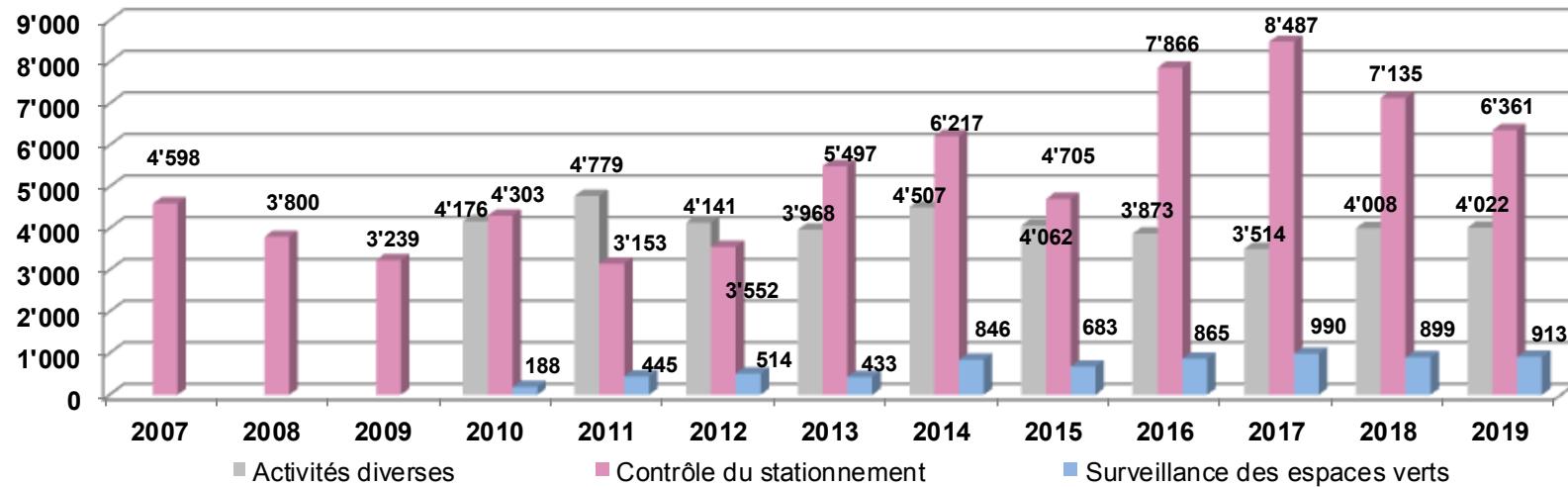


Les "activités diverses" sont liées au parage lors de manifestations, services funèbres, prévention aux entrées et sorties des écoles, à la maintenance des horodateurs et à l'acheminement du courrier.



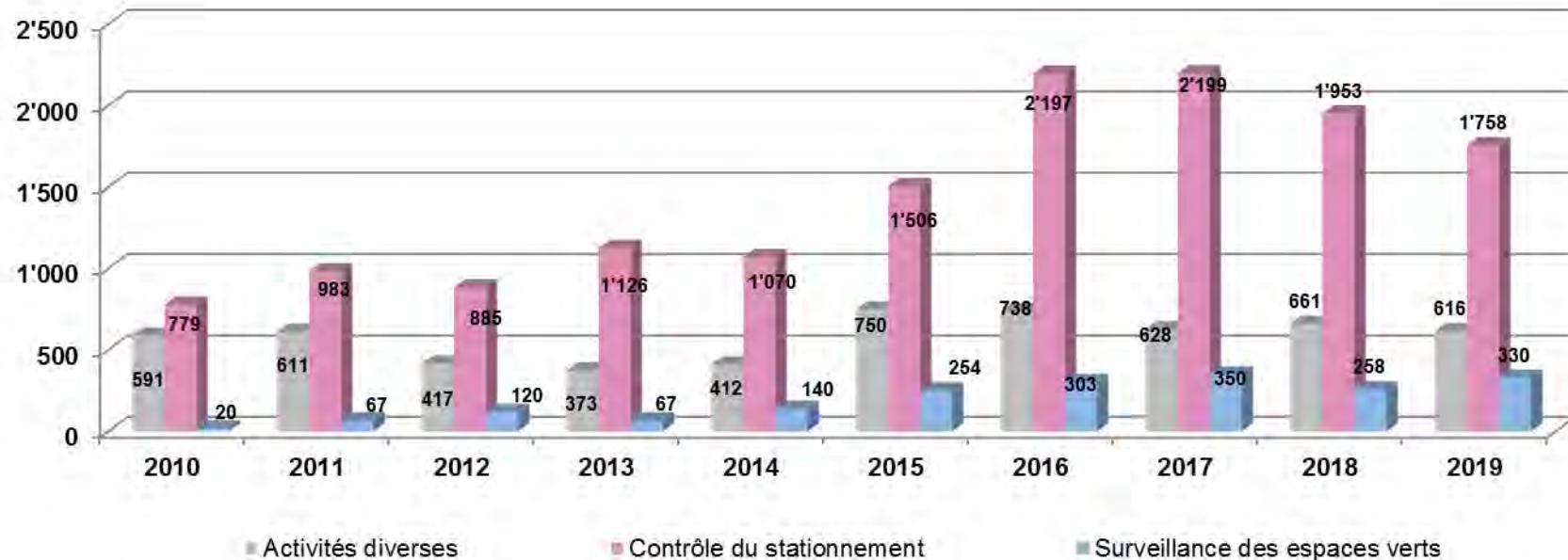
6.2.3.2 Vevey

Dans le cadre du contrôle du stationnement, 28'145 amendes d'ordre ont été délivrées par les assistants de sécurité publique sur la commune de Vevey, ce qui représente 6'361 heures de contrôle.



6.2.3.3 La Tour-de-Peilz

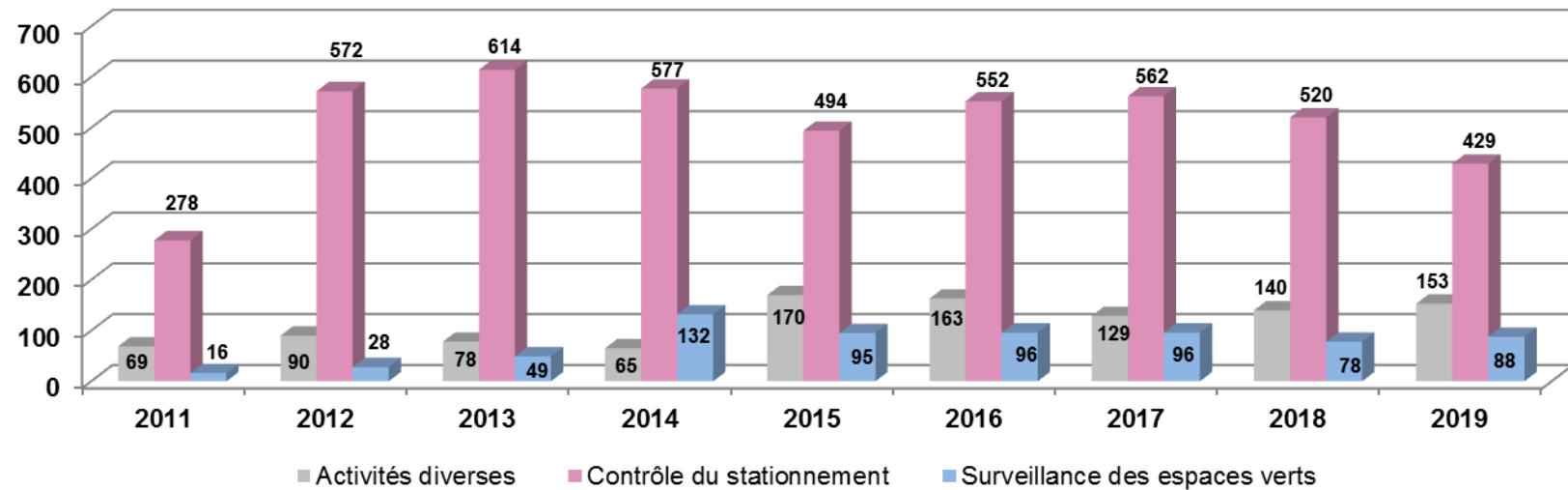
4'899 amendes d'ordre émises par les assistants de sécurité publique sur la commune de La Tour-de-Peilz, ce qui représente 1'758 heures de contrôle (voir évolution des heures ci-après).



6.2.3.4 Blonay

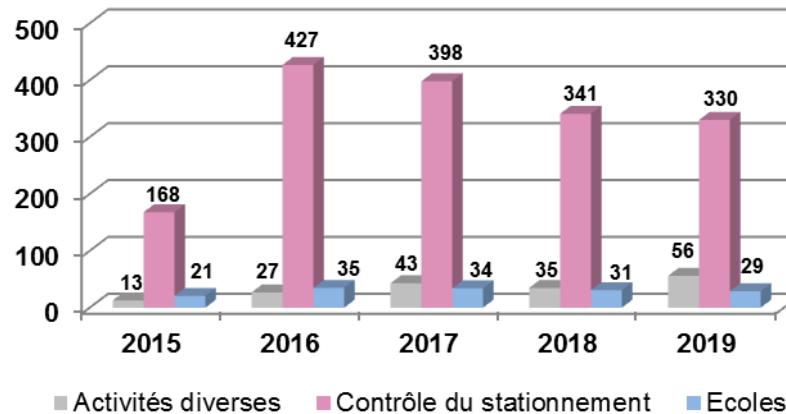
1'344 amendes d'ordre remises en 2019 à Blonay, ce qui représente approximativement 429 heures de contrôle du stationnement (voir évolution des heures ci-après).

La gestion du marché et la rédaction des rapports de dénonciation constituent les « activités diverses ».



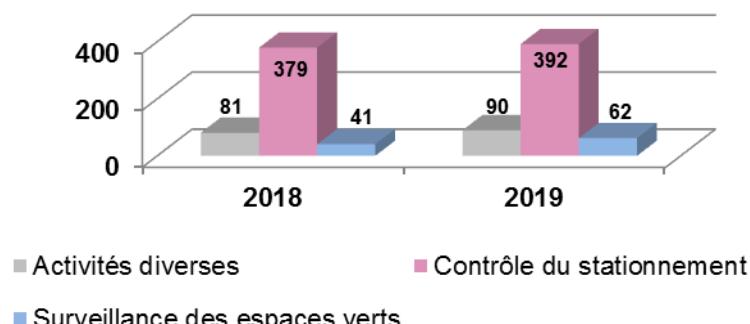
6.2.3.5 Saint-Légier

Lors des 330 heures de contrôle du stationnement, 1'193 amendes d'ordre ont été délivrées.



6.2.3.6 Corseaux

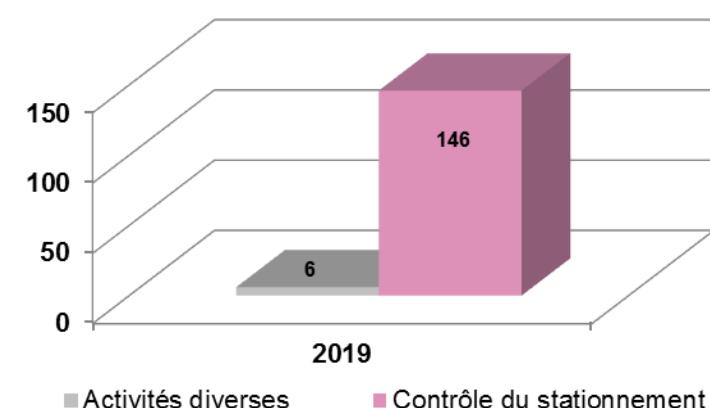
Lors des 392 heures de contrôle du stationnement, 1'010 amendes d'ordre ont été délivrées.



Les activités diverses sont principalement dédiées à la prévention aux abords des écoles.

6.2.3.7 Veytaux

Lors des 146 heures de contrôle du stationnement, 363 amendes d'ordre ont été délivrées.



6.3 Unité Technique Logistique & Informatique



Adj Jean-Luc Monney :
Responsable

L'Unité Technique, Logistique & Informatique (UTLI) œuvre au profit de l'ensemble des services de l'ASR. Elle est composée de 6.2 ETP.

Comme pour une grande majorité des services de l'ASR, l'année a été marquée par la tenue de la Fête des Vignerons 2019. Dans ce cadre, le personnel de l'UTLI a œuvré dans différents domaines techniques, tels que le TOC (Tactical Opérations Center), les aspects informatiques et les télécommunications. De plus, cette même année a été impactée par la gestion du projet Odyssée (nouveau système d'information des Polices vaudoises).

Plusieurs tâches et projets, dont la liste non exhaustive figure ci-après, ont été traités durant l'année écoulée.

6.3.1 Informatique

Cette activité représente la plus grande partie du travail de l'unité. Durant l'année 2019, nous pouvons relever les faits marquants suivants :

- poursuite de l'étude, en collaboration avec notre Chargée de communication, des futurs sites Internet et Intranet de l'ASR;
- poursuite de l'étude relative à la gestion des manifestations, via le portail cantonal des manifestations POCAMA;

- renouvellement d'une partie du parc informatique selon plan établi, reporté à 2020, en attente de la migration sur Windows 10 par la commune de Montreux;
- mise à jour des applications de gestion du temps Zeit;
- migration des données de l'ancien Intranet sur le nouveau site;
- poursuite de l'étude d'une nouvelle convention informatique avec le service concerné de la Commune de Montreux;
- installation d'une nouvelle version du système de prise en main à distance (Teamviewer);
- changements des switchs sur le réseau de l'ASR et redistribution des adresses IP;
- déplacement provisoire de la caserne SDIS de Montreux au 2m2c.

6.3.2 Technique

- renouvellement des éthylotests selon plan, commande des consommables;
- installation de la Centrale d'engagement et de coordination (CECo) dans les locaux de Clarens lors du Montreux Jazz Festival;
- gestion technique des radars et du système de surveillance automatique du trafic, réparation, suivi et certification;
- gestion du système de contrôle des accès (93 serrures installées sur les différents sites de l'ASR et 521 badges) et étude pour la mise en place d'une nouvelle version de ce système.



6.3.3 Télécommunications

- renouvellement de 29 téléphones portables selon plan établi;
- gestion technique et commerciale des appareils de téléphonie fixe et portable (dont 20 provisoires FEVI19);
- renouvellement, selon plan établi, de 29 radios portables Polycom et accessoires, lesquelles seront livrées en avril 2020. Ce retard est dû à un défaut software découvert peu avant les livraisons;
- gestion et entretien des appareils Polycom (144 portables, 3 mobiles et 4 fixes);
- passage de la téléphonie du SDIS en IP.



6.3.4 Véhicules

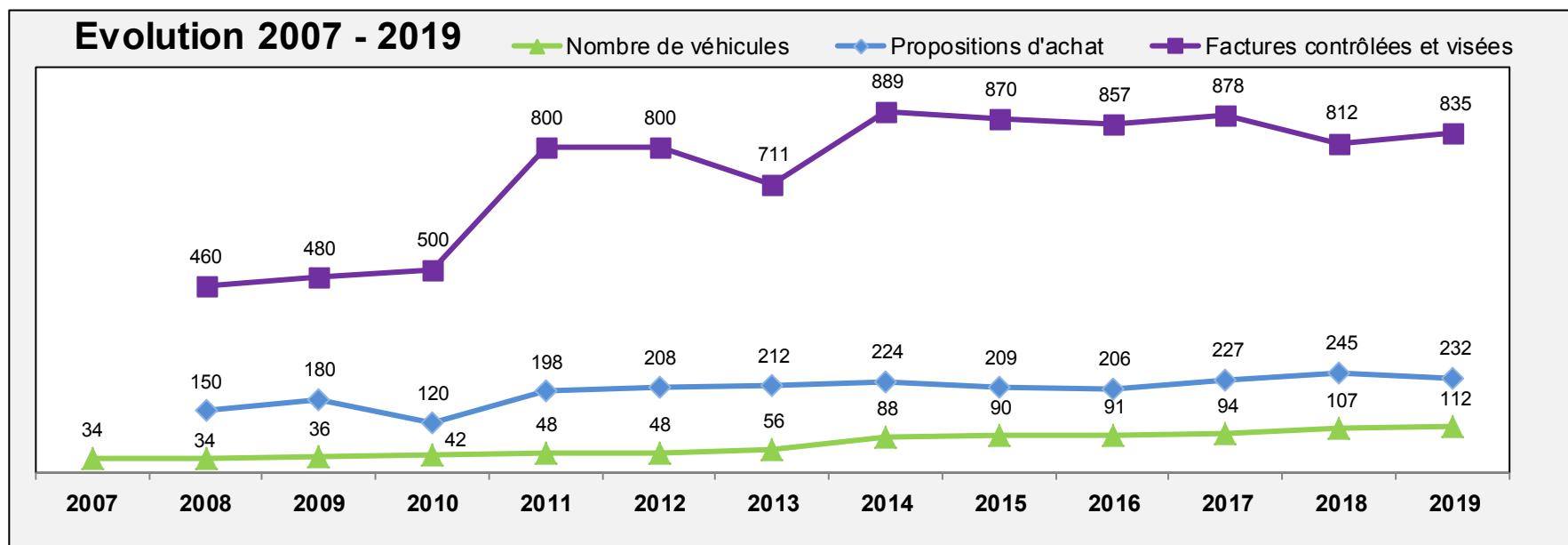
- achat de cycles électriques et conventionnels, équipement pour le personnel;
- gestion des achats et de l'entretien du parc de véhicules de Police et des Services généraux;
- gestion de l'inventaire et du plan de renouvellement pour tous les véhicules de l'ASR;
- réception et mise en service de 2 véhicules d'intervention commandés en 2018;
- remplacement d'un véhicule d'intervention police;
- traitement de 132 fiches de panne et 14 cas d'accident.

6.3.5 Equipment

- achat, gestion et économat de l'équipement du personnel en uniforme de Police, des Offices du stationnement et de la Signalisation;
- participation aux séances des intendants vaudois;
- remplacement et réparation du matériel défectueux;
- achat de gilets et lampes torches pour la mise à disposition des organisateurs de manifestations;
- commande de nouveaux modèles de boucliers.

6.3.6 Locaux

- étude préalable pour un déménagement dans les locaux de l'Hôpital de Montreux;
- nouveaux contrats pour la collecte des déchets de l'ASR;
- renouvellement de mobilier divers;
- suivi des travaux de conciergerie et réparations diverses;
- commande des produits d'entretien, consommables pour fontaines à eau et mise sous-plis.



6.4 Amendes d'ordre



Francine Moos :
Responsable

Le bureau des Amendes d'ordre est situé à Vevey, dans le bâtiment du poste de police.

6.4.1 Présentation

L'unité s'occupe de la gestion complète des amendes d'ordre et collabore étroitement avec la Commission de police, en particulier dans le cadre des défenses publiques et des diverses dénonciations ayant trait aux règlements de police et communaux.

Elle effectue les tâches suivantes :

- enregistrement des dénonciations;
- envoi des lettres de dénonciations radars et feux;
- envoi des diverses procédures, rappels, ordonnances pénales, sommations, réquisitions de poursuites et gestion du contentieux;
- traitement du courrier de contestations des amendes;
- établissement des dossiers pour la Commission de police.

6.4.2 Aperçu des amendes

Nombre d'amendes	2016	2017	2018	2019
Amendes d'ordre	102'227	91'492	82'942	83'557
Radars	9'701	8'198	9'918	8'522
Domaine privé	1'620	2'445	1'867	2'127
Règlement de police	803	645	473	626
Stupéfiants	455	650	222	165
Total	114'806	103'430	95'422	94'997
<u>Correspondance</u>				
Amendes maintenues	1'235	1'226	1'096	1'355
Amendes annulées/avertiss.	1'787	1'597	1'477	1'571
Juges, Tribunaux, DP, OP.	2'087 *	*	*	*
Total	5'109	2'823	2'573	2'926
<u>Procédures</u>				
Rappels	41'819	36'550	33'952	33'024
Ordonnances pénales	14'107	13'282	14'188	12'847
Sommations	6'550	7'277	7'028	6'572
Poursuites	4'547	3'926	3'336	2'857
Total	67'023	61'035	58'504	55'300

* Echange par données électroniques (ELP)

6.4.3 Contentieux

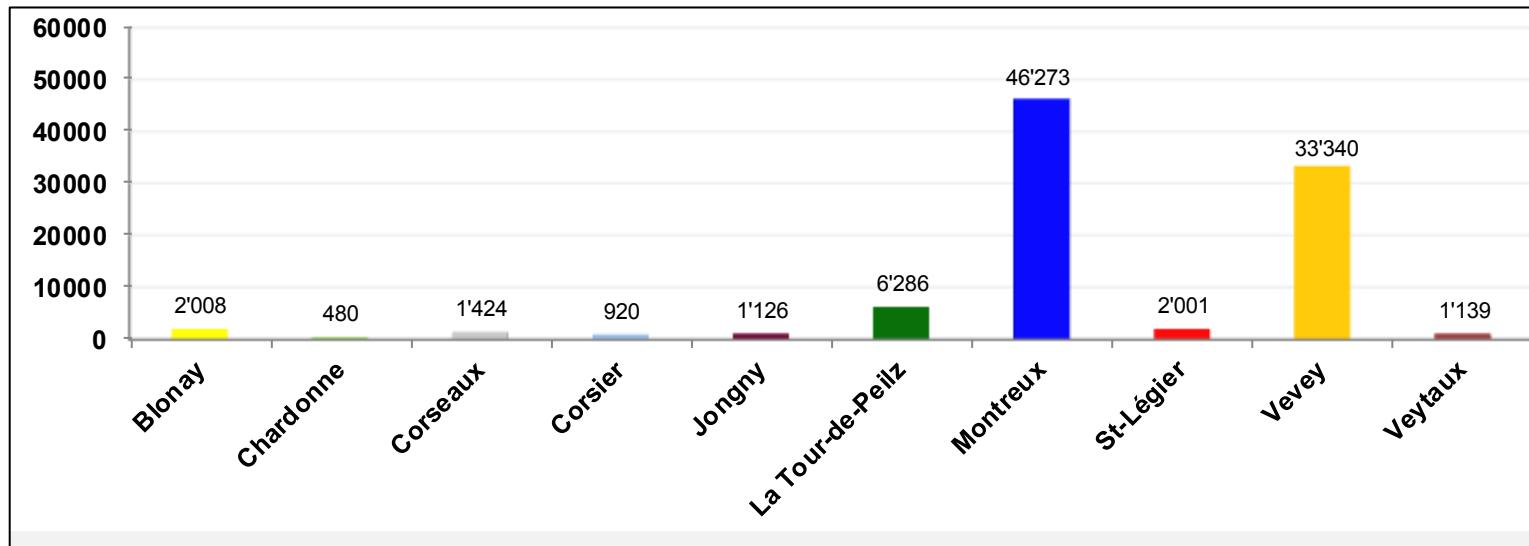
Statistique des données du logiciel de traitement du contentieux Epsipour.

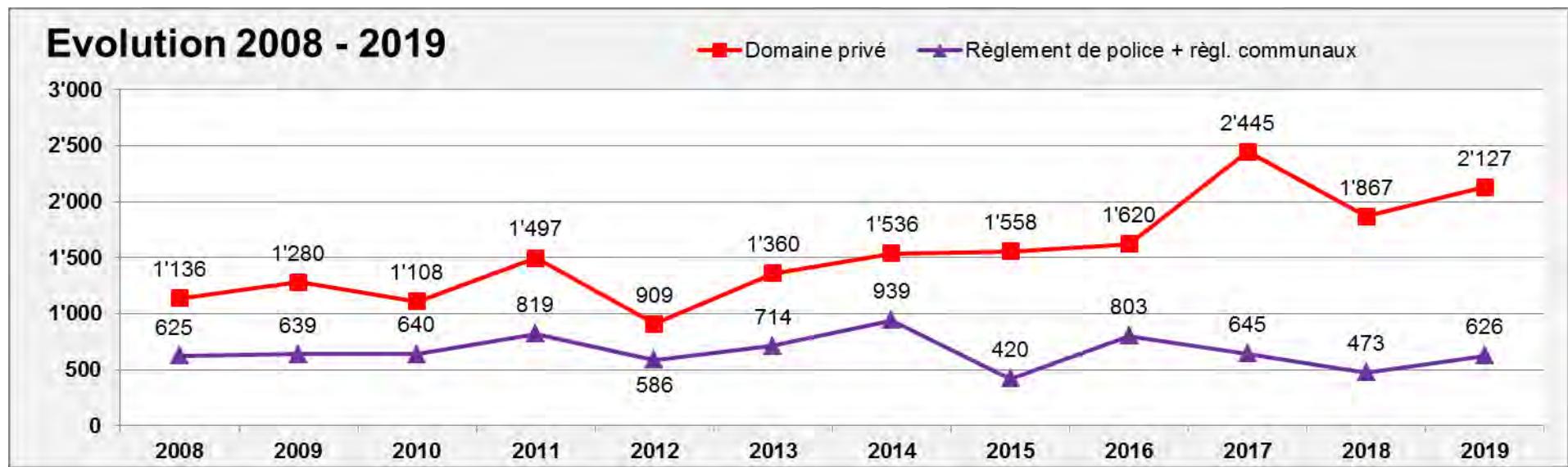
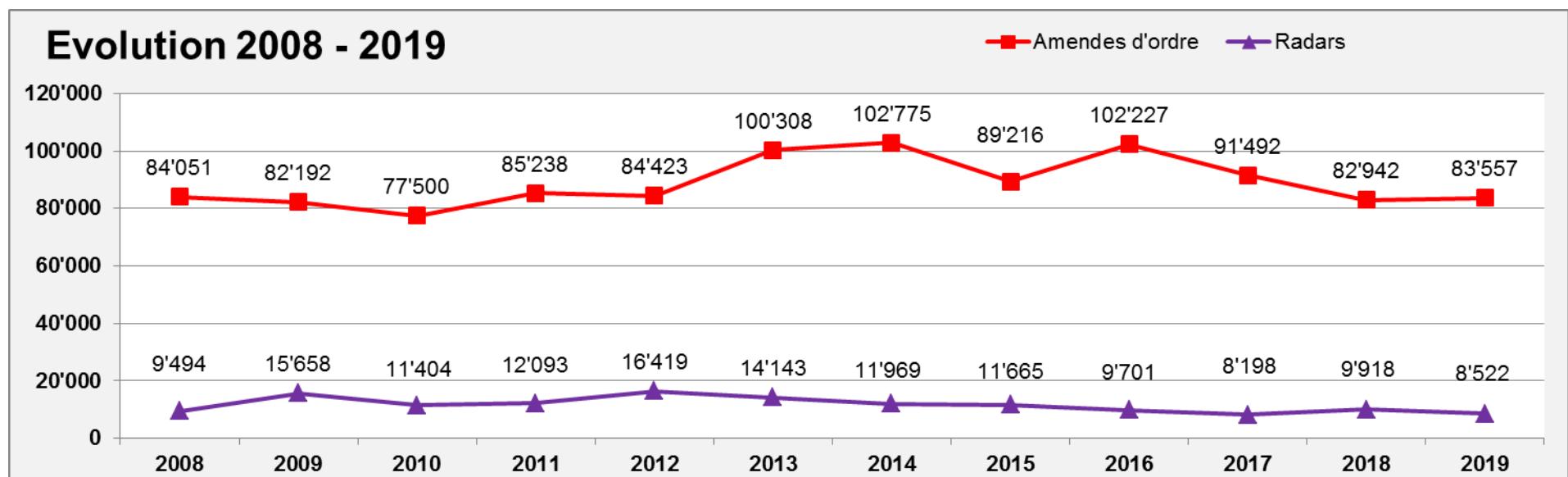
Procédure Contentieux	2017	2018	2019
Réquisition de poursuites	3'926	3'336	3'151
Comm. de payer délivrés	2'335	2'460	2'284
Continuation de poursuite	1'873	2'727	2'068
Opposition	186	394	280
ADB délivrés	562	1'392	1'273
Total	8'882	10'309	9'056

6.4.4 Statistiques

Les tableaux ci-dessous concernent la totalité des amendes infligées en 2019. Ils reflètent notamment l'action des assistants de sécurité publique, dont l'une des missions principales est le contrôle du stationnement dans les communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, St-Légier, Blonay, Corseaux et Veytaux. A Montreux et Jongny, des installations de contrôle automatique des feux et de la vitesse permettent également le constat de nombreuses infractions.

	Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	La Tour-de-Peilz	Montreux	St-Légier	Vevey	Veytaux	Total
Amendes	1'465	201	1'221	376	54	5'422	40'777	1'308	31'929	804	83'557
Domaine privé	25	118	11	61	0	160	917	65	735	35	2'127
Radar sans poste	493	158	184	466	54	648	602	624	317	293	3'839
Règlement police	23	3	5	15	3	32	247	4	287	7	626
SAT - Feux/Radar	0	0	0	0	1'015	0	3'668	0	0	0	4'683
Stup	2	0	3	2	0	24	62	0	72	0	165
Total	2'008	480	1'424	920	1'126	6'286	46'273	2'001	33'340	1'139	94'997





6.5 Signalisation



Rocco Volpe :
Responsable

Service transversal en matière de mobilité, la Signalisation travaille en soutien de la plateforme sécuritaire de l'ASR.

Les dépôts et ateliers, d'une superficie de 700m², sont installés à la route Industrielle à St-Légier. Cet espace permet le stockage des appareils et du matériel nécessaires aux 6 ouvriers qui œuvrent notamment à l'entretien, la réparation et la réalisation de la signalisation routière.

Les bureaux du Responsable et de son adjoint, quant à eux, sont situés dans le bâtiment du poste de police de Vevey.

Conformément aux Statuts de l'Association Sécurité Riviera, les charges résiduelles de la Signalisation sont réparties au prorata du nombre d'habitants des trois villes (Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz).



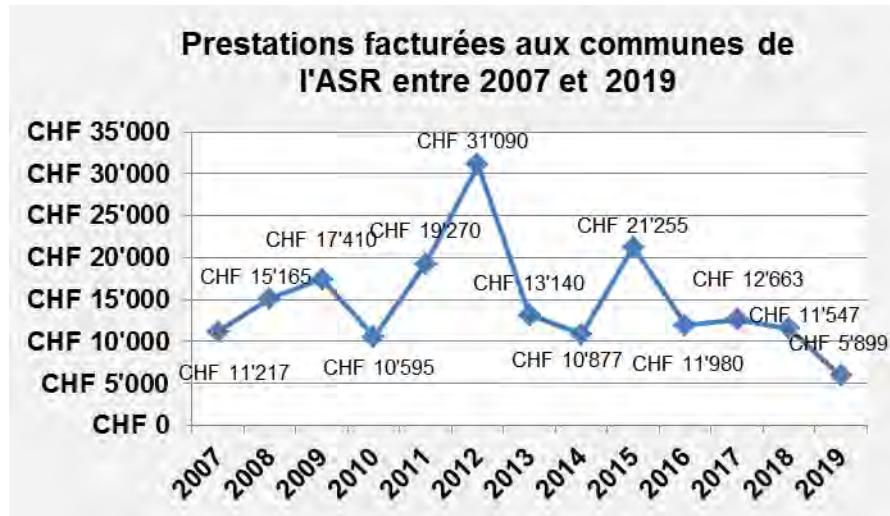
Les prestations facturées aux autres communes de l'ASR se sont élevées, en 2019, à **CHF 5'899.00** (voir évolution en page suivante).

6.5.1 Prestations

Les prestations en matière de signalisation routière sont effectuées conformément à la législation sur la circulation routière; elles comprennent notamment :

- la légalisation et entretien de la signalisation verticale et horizontale;
- la mise en place de dispositifs provisoires liés à des manifestations, chantiers ou autres événements;
- l'élaboration de projets dans le domaine routier, conseils et expertises;
- la réservation de places lors de déménagements, manifestations, mariages ou autres événements;
- la délivrance d'autorisations aux endroits interdits à la circulation;
- la mise en place de dispositifs de circulation et parage pour les manifestations nécessitant des mesures particulières (déviations, fermetures de rue, neutralisations d'espaces de stationnement, etc.).





6.5.2 Principales activités en 2019

6.5.2.1 Signalisation routière

- participation aux divers ateliers mobilité en lien avec la Fête des Vignerons;
- mise en place et retrait de la signalisation dans le cadre du concept accessibilité-transports de la Fête des Vignerons;
- divers travaux de marquage liés à l'entretien ou aux modifications d'affectation;
- pose et entretien de la signalisation verticale, les panneaux étant principalement réalisés par le personnel de l'entité, y compris les supports et socles.

6.5.2.2 Quelques chantiers importants

Montreux :

avenue du Casino/rue du Temple, passage inférieur Bon-Port (abaissement), pont avenue des Planches

Vevey :

Grande-Place (travaux et réaménagement en vue de et à la suite de la Fête des Vignerons), réaménagement RC780

La Tour-de-Peilz/Blonay/St-Légier :

giratoire et réaménagement du chemin des Boulingrins

6.5.3 Manifestations

Sur l'ensemble de la région, plusieurs manifestations d'envergure ont nécessité un important dispositif de prise en charge de la circulation et du parage :

- Fête des Vignerons
- Cirque Knie
- Fêtes des écoles
- Concert Elton John
- Montreux Jazz Festival
- 1^{er} Août dans plusieurs communes
- Festival des artistes de rue
- Vevey-Lavaux, Journée de la mobilité douce
- Brocante
- Lausanne Marathon et départ du Semi-Marathon
- Marchés de Noël
- Nouvel An

6.5.4 Signalisation sur internet

Formulaire guichet en ligne pour les réservations de places de stationnement sur le site www.securite-riviera.ch.

Toutes les rubriques concernant la Signalisation sont regroupées sur le site www.cartoriviera.ch, sous le thème « Routes et trafic », soit :

- perturbations du trafic
- signalisation
- dispositifs manifestations
- trafic journalier moyen par année
- trafic journalier moyen (toutes années)
- routes cantonales (hiérarchisation)
- restrictions (hauteur et tonnage) :



6.6 Communication et Relations publiques



Dounya Schürmann-Kabouya :
Chargée de communication

La cellule Communication et Relations publiques (RP) compte une Chargée de communication, qui a notamment pour mission d'assister et conseiller le Comité de direction et la Direction dans le développement et la réalisation de la politique de communication de l'ensemble de l'ASR. Elle veille également à répondre aux sollicitations des médias et œuvre à l'amélioration de la communication interne au sein de l'organisation.

Durant l'année 2019, plusieurs projets, qui s'inscrivent dans la stratégie de communication de l'ASR pour la période 2019 – 2021, ont été amorcés, respectivement réalisés :

- Le soutien des différents services opérationnels dans leurs projets de communication interne et/ou externe;
- L'appel d'offres pour la réalisation d'un nouveau site hybride internet-extranet-intranet de l'ASR;
- Le développement de la présence de l'ASR sur les réseaux sociaux (en particulier Facebook et LinkedIn);

- L'accroissement de la présence de l'ASR sur les différents annuaires en ligne;
- La réalisation de photos dans le cadre des activités des divers services dans l'optique de constituer une future banque d'images;
- La réalisation de la vidéo « Vœux 2020 ».

La mise en œuvre du nouveau site internet-intranet-extranet est prévue dans le courant de l'année 2020. Durant cette même année, d'autres projets ébauchés en 2019 pourront être finalisés :

- Présence de l'ASR sur les réseaux sociaux tels que Twitter, YouTube/Vimeo et Instagram;
- Nouvelle mise en page pour la eNewsletter;
- Constitution d'une charte graphique comprenant un nouveau logo ainsi qu'une banque d'images.

6.7 Cellule Juridique



Olivia Cajuste :
Conseillère juridique

Depuis le 1^{er} juin 2019, l'ASR dispose d'une cellule juridique. Il s'agit d'un poste à 40 %, occupé par Mme Olivia Cajuste, titulaire du brevet d'avocat. Les premiers mois de notre conseillère juridique au sein de l'ASR ont consisté en une période d'observation et d'analyse. Durant cette dernière, elle a notamment pu rencontrer individuellement tous les responsables et réaliser une immersion au sein des services opérationnels.

La conseillère juridique a principalement pour mission de fournir un appui à l'ensemble des services, dans le cadre des nombreuses thématiques juridiques auxquelles ils sont confrontés. Parmi les tâches réalisées dans le courant de l'année 2019, l'on dénombre particulièrement les suivantes :

- Collaboration avec les services opérationnels s'agissant de tout document ayant une portée juridique;
- Collaboration avec les ressources humaines dans les procédures RH, en particulier par le biais d'aide à l'établissement de différentes conventions;

- Collaboration avec Police Riviera, par un conseil et un soutien aux collaborateurs lors des diverses procédures liées à leurs activités professionnelles;
- Soutien à la Direction pour les communications à des tiers pouvant avoir une incidence sur le plan légal ou réglementaire;
- Soutien au Chef des Services généraux s'agissant de la rédaction, la révision et l'analyse de documents juridiques (avis de droit, règlements, conventions, etc.).

En parallèle à ces tâches, elle œuvre également sur des projets d'envergure comme l'examen en vue de la refonte des différentes dispositions statutaires et réglementaires.

En janvier 2020, la conseillère juridique a été assermentée afin d'assurer la suppléance du Président de la Commission de police, dans les situations où cela s'avère nécessaire.

6.8 Chancellerie



Cédric Monayron :
Responsable

La Chancellerie a été rattachée aux Services généraux durant l'année 2019.

Sa mission n'a, quant à elle, pas changé. En voici les trois axes principaux :

6.8.1 Poste

La Chancellerie prend en charge le courrier et assure son acheminement à l'ensemble des services de l'ASR. Elle s'occupe également de la gestion et l'expédition des envois sortants.

Le personnel de la Chancellerie constitue une véritable plateforme du courrier entrant et sortant de l'Association.



6.8.2 Police

En collaboration avec le Service de police, la Chancellerie est en charge des tâches suivantes :

- la transmission des rapports de police aux instances concernées (Ministère public, Préfecture, Police cantonale, etc.);
- l'archivage;
- le traitement des demandes de rapports (assurances, particuliers et autres);
- l'enregistrement et le suivi des divers mandats et réquisitions.



6.8.3 Poursuites

Sur mandat de l'Office des poursuites, le personnel de la Chancellerie procède à la notification des actes de poursuite auprès des habitants de la Riviera.

S'agissant de documents que la Poste n'a pas pu distribuer, dans bien des cas, enquêtes et persévérance sont nécessaires pour mener à bien cette mission. Cette activité constitue donc l'occupation première de la Chancellerie.



En 2019, cela représente 164 poursuites par semaine.

7. Ambulance Riviera



Marc François :
Responsable d'exploitation

7.1 Organisation générale

7.1.1 Structure

L'Etat déploie un dispositif cantonal dans le but d'assurer la sécurité, la qualité et la rapidité de prise en charge des urgences de santé, aussi appelées urgences préhospitalières. Le service d'ambulances de l'ASR est identifié comme le répondant principal de ce dispositif pour notre région.



La dotation prévue par la Direction générale de la santé (DGS) prévoit quatre vecteurs de secours en journée et deux de nuit. Le service est basé à La Tour-de-Peilz où 30 collaboratrices et collaborateurs se relaient pour assurer les prestations de jour et de nuit. Le traitement des appels est garanti par la centrale 144 à Lausanne, elle aussi intégrée au dispositif cantonal.



Le 144 régule la totalité des missions d'urgence et dispose en permanence d'une vue d'ensemble sur les moyens à disposition. Par principe, l'ambulance la plus proche du patient est alarmée.



URGENCES PRÉHOSPITALIÈRES DISPOSITIF CANTONAL

Le dispositif cantonal, en plus du 144, comprend les services d'ambulances accrédités pour les missions urgentes (30 équipages environ), les renforts médicaux Rega (1), SMUR (6) et, dans certaines régions rurales, des premiers répondants et des médecins généralistes (REMU) qui interviennent dans l'attente de l'arrivée des ambulanciers.

Par anticipation et pour garantir une couverture territoriale optimale, le 144 peut déplacer des ambulances et les placer en position d'attente dans des lieux stratégiques (aires autoroutières, casernes SDIS, zones commerciales, etc.).



7.1.2 Urgences vitales P1 - temps d'accès au patient

Pour les urgences les plus graves, appelées primaires de priorité 1 (P1), la norme fédérale de l'Interassociation de sauvetage (IAS) impose un délai de référence de 15 minutes entre l'alarme et le premier contact avec le patient. Les services d'ambulances du dispositif cantonal doivent répondre à cette norme.

Pour les urgences vitales P1, les temps d'accès suivants sont relevés en 2019 pour Ambulance Riviera :

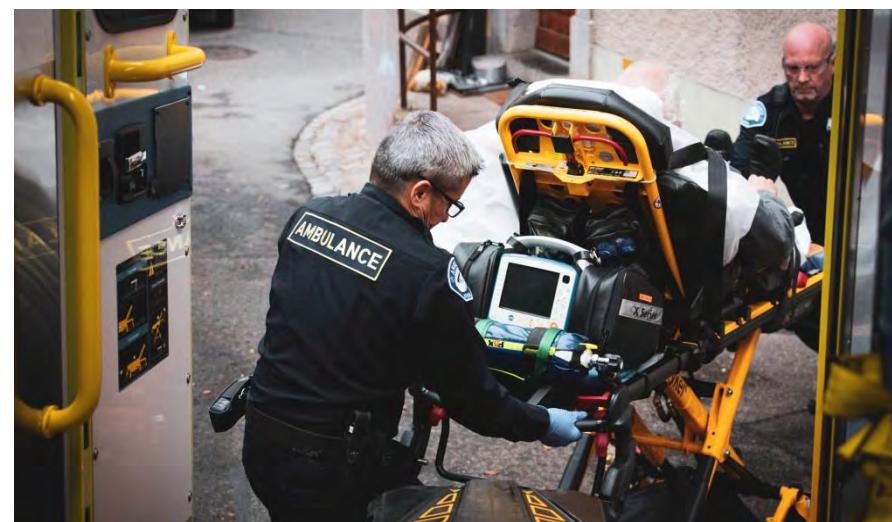
Région Riviera (10 communes l'ASR & communes adjacentes)	
Moins de 15 minutes	96%

Total P1 (communes ASR, autoroute, renforts sur secteurs Chablais, Lausanne, Fribourg etc.)	
Moins de 15 minutes	87%

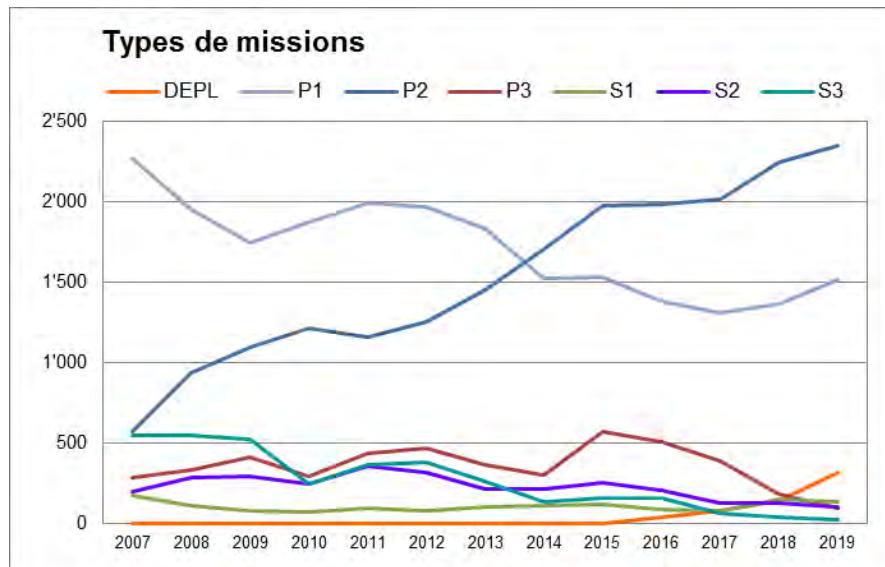
7.2 Opérationnel

7.2.1 Activité générale

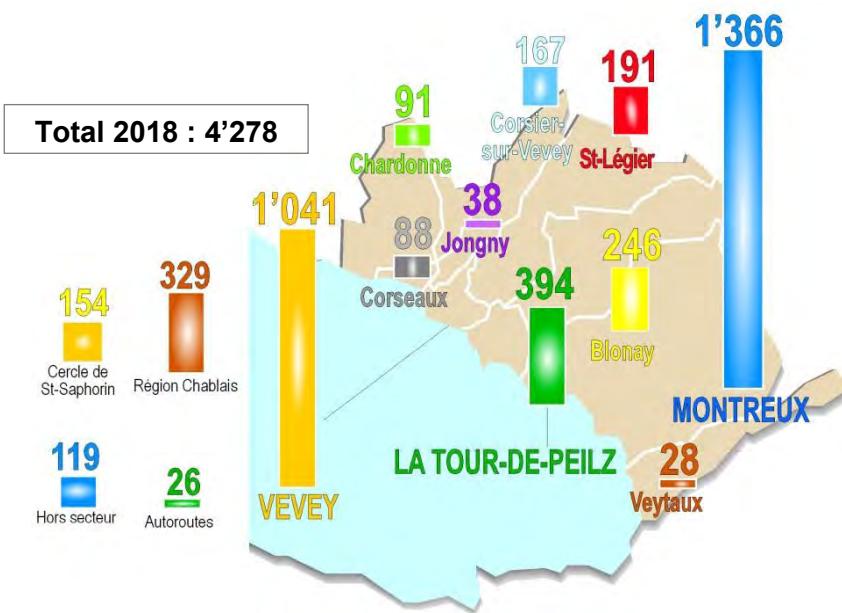
4'559 missions ont été réalisées en 2019, soit 281 (6.6 %) de plus qu'en 2018. Les déplacements stratégiques, suivis d'une mission ou non, représentent la plus forte augmentation en comparaison à 2018 (+120%). Cette augmentation illustre parfaitement les actions du 144, qui visent à garantir la meilleure couverture territoriale possible.



Classification des missions	
par type et par degré de probabilité d'atteinte des fonctions vitales	
P : missions primaires	
DEPL	Déplacement stratégique sur ordre du 144
P1	Engagement immédiat, fonctions vitales atteintes
P2	Engagement sans délai, fonctions vitales non atteintes
P3	Engagement programmé, autorisant un délai
S : missions secondaires (transferts interhospitaliers)	
S1	Patient potentiellement instable (soins intensifs)
S2	Patient stable, sous traitement potentiellement à risque
S3	Transfert d'un patient stable sans particularité



7.2.2 Activité par commune



7.2.3 Adaptations opérationnelles

En prévision de l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, la DGS a pris la décision de renforcer nos moyens opérationnels. Dès le mois d'octobre 2019, un concept répondant à la terminologie internationale de « Rapid Responder » a été mis en fonction.



Doté d'un véhicule léger et d'un équipement complet pour délivrer des soins d'urgence avancés, un ambulancier est à la disposition du 144, 8 heures par jour, 365 jours par année. Le Rapid Responder est engagé si toutes les ambulances sont occupées, ou si la centrale 144 estime qu'il peut atteindre le patient plus rapidement qu'une ambulance, notamment de par sa position géographique au moment de l'alarme.

Dépourvu de capacité de transport, ce moyen est systématiquement rejoint par une ambulance s'il est décidé que le patient doit être acheminé en milieu hospitalier. L'ambulancier Rapid Responder peut engager des renforts, annuler des renforts, ou encore modifier la priorité de la mission (passage de P1 en P2 par exemple, en fonction de la gravité de l'atteinte du patient).

Le concept étant inaugural en Suisse romande, notre Rapid Responder est en phase test pour une période de 12 mois. Divers paramètres destinés à mesurer son activité et sa plus-value sont récoltés et analysés, en collaboration avec le 144 et la DGS.

Dans l'objectif de coordonner au mieux les différents équipages de nos ambulances et du Rapid Responder, de nouveaux horaires ont été introduits à l'automne 2019.

Cette répartition a été définie en fonction d'éléments statistiques, principalement le nombre de missions par année et par tranche de 60 minutes. Notre cible est d'aligner le plus de ressources possible, aux moments où la charge opérationnelle est la plus intense.

En fonction des résultats de cette nouvelle organisation, des adaptations pourront y être apportées : augmentation de la plage horaire du Rapid Responder, déplacement ou augmentation de la plage de la 3^{ème} ambulance, pour ne citer que deux exemples.

0h	7h	9h	10h	17h	19h	20h
Ambulance 1				Ambulance 1		Ambulance 1
Ambulance 2				Ambulance 2		Ambulance 2
Ambulance 3						
Rapid Responder						



7.3 Aspects financiers

7.3.1 Contribution financière de l'Etat

La Direction générale de la santé applique un principe de subventionnement, prévu pour financer l'écart entre les charges et les recettes des services d'ambulances du dispositif cantonal. Depuis de nombreuses années, les coûts réels de l'exploitation n'étaient pas intégralement couverts par la subvention cantonale.

D'intenses travaux d'analyse ont débuté en 2018, en étroit partenariat avec le Service protection et sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL), organisation confrontée à des contraintes similaires à celles de l'ASR. Ces travaux se sont poursuivis en 2019, année durant laquelle la dotation en personnel reconnue par l'Etat a été revue à la hausse. Ce n'est qu'en milieu d'année 2020 que nous connaîtrons les effets réels de ces mesures de subventionnement débutées en 2019. Ce délai est en effet celui qui est prévu par la DGS pour que nos comptes soient restitués puis fassent l'objet d'une décision de financement définitive.



7.4 Personnel

7.4.1 Dotation et organisation

Hommes		Femmes	
23		9	
72%		28%	
Dont à 100% :	17	Dont à 100% :	4
Dont à 80% :	3	Dont à 80% :	2
Dont à 70% :	1	Dont à 70% :	1
Dont à 60% :	1	Dont à 60% :	0
Dont à 50% :	1 (étudiant)	Dont à 50% :	1 (secrétaire)
Ambulanciers diplômés :	18	Ambulancières diplômées :	7
Techniciens ambulanciers :	5	Technicienne ambulancière :	1

Etat-major (compris dans la répartition hommes - femmes ci-dessus)

1 Chef de service & Responsable d'exploitation (RE) : 100 % de temps de travail dédié à des tâches de gestion

4 responsables de secteur : temps de travail partagé, activité de terrain d'une part et tâches de conduite d'autre part

Planification
Remplaçant RE

Partenariat

Technique

Formation

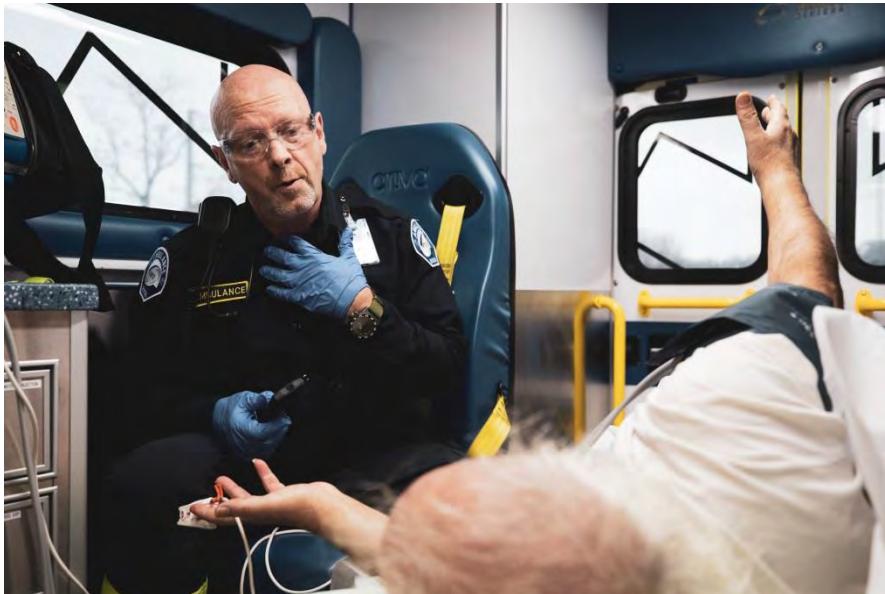
Secrétaire du Chef de service : 0.5 EPT (vérification des données de facturation, tâches administratives diverses)

Total

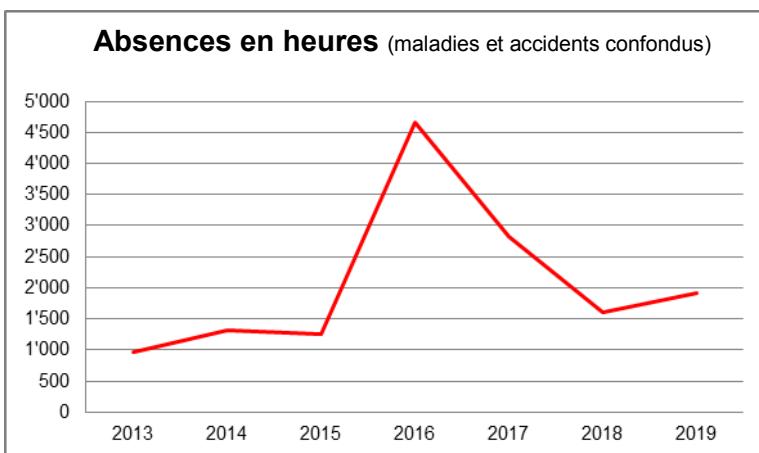
32 personnes, correspondant à 28 EPT en moyenne sur l'année

7.4.2 Taux de rotation

3 démissions sont à relever en 2019, soit un taux de rotation de 10 %. Ces départs ont été remplacés par du personnel au bénéfice d'un titre professionnel reconnu, mais également par l'engagement d'un étudiant ambulancier (voir 7.5.1).



7.4.3 Absences



Le cumul des absences en 2019 représente 1'925 heures, soit environ 0.95 EPT. Aucun accident ou maladie d'origine professionnelle n'est à déplorer, les arrêts de travail sont motivés par des maladies saisonnières, par des accidents survenus dans le cadre privé ou par une santé physique ou psychique momentanément incompatible avec le métier.

7.5 Formation

7.5.1 Formation en cours d'emploi

Une collaboratrice a terminé sa formation et a obtenu le titre d'ambulancière diplômée ES. Un collaborateur poursuit sa formation en voie diplôme ES à l'école ES ASUR à Lausanne. Il achèvera son cursus en 2021. Pour ces étudiants, le format actuel repose sur un contrat de travail à mi-temps au sein de Sécurité Riviera, alors que les 50 % de cours en école et de stages hospitaliers sont à la charge de l'étudiant ou de l'étudiante.



Mme Kelly Roubaty
Diplômée en octobre 2019



M. Adrien Rivaletto
Début de 2^{ème} année en octobre 2019

7.5.2 Formation continue

La norme en vigueur est toujours de 40 heures de formation continue par intervenant et par année, quel que soit son taux d'activité. Cette norme est une nouvelle fois respectée en 2019, la

totalité du personnel ayant suivi des cours à hauteur du quota imposé. Au chapitre des nouveautés, citons trois sessions de formation grâce à la simulation haute-fidélité à Genève, représentant un total de 136 heures pour notre personnel.



Pour se préparer au mieux à répondre à d'éventuelles situations exceptionnelles durant la Fête des Vignerons, deux sessions de formation avec le Détachement Poste Médical Avancé cantonal (DPMA) ont été organisées en Ville de Vevey. Le but était de coordonner nos actions en cas de blessés multiples et d'entraîner la conduite et la coordination des secours.



Toujours en lien avec la préparation de la Fête des Vignerons, deux ambulanciers seniors ont suivi la formation CSAM (Conduite Sanitaire en cas d'Accident Majeur) dispensée par le CHUV, notamment en prévision de l'obtention de la fonction d'ambulancier chef des secours (ACS).

La formation CSAM prépare les intervenants aux tactiques d'intervention exceptionnelles, au rythme de conduite et au leadership en situation de crise et, de manière générale, au travail en état-major avec les partenaires.

7.5.3 Ecoles & étudiants

Ambulance Riviera poursuit son activité formatrice, en formant le personnel interne cité précédemment mais aussi en répondant aux demandes des deux écoles romandes (ESAMB à Genève et ES ASUR au Mont-sur-Lausanne), en accueillant 10 étudiants par année en moyenne, pour des durées allant de 6 semaines à 6 mois.

Le suivi des étudiants, internes ou externes, engendre une charge de travail considérable, partagée entre 10 formateurs et formatrices. 8 de ces 10 intervenants sont au bénéfice d'une formation de praticien-praticienne IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle) ou de formations équivalentes, voire supérieures (formateur avec brevet fédéral).

Comme par le passé, des médecins, des infirmières du SMUR, des régulateurs 144 ou des sapeurs-pompiers sont également présents dans notre service pour des stages de perfectionnement.

7.6 Technique

7.6.1 Véhicules

Mi-2019, la DGS nous remettait un véhicule en prévision de l'introduction du concept de Rapid Responder précédemment décrit. Il s'agit d'un Subaru Outback utilisé comme SMUR à Lausanne avant d'être renouvelé par le Service de protection et sauvetage Lausanne (SPSL) après 12 ans de service. Tous les travaux d'adaptation réalisables à l'interne du service ont été réalisés à Béranges par notre personnel. Seuls les marquages validés pour le dispositif cantonal ont été confiés à une entreprise de sérigraphie.

L'équipement de ce nouveau vecteur de secours a été financé par la DGS (défibrillateur, sacs et matériel de soins, autres appareils électroniques médicaux, etc.)



7.6.2 Fête des Vignerons - Rapid Responder à vélo

A événement exceptionnel, moyens exceptionnels ! Comme en 1999, des vélos ont été mis à disposition d'ambulanciers actifs au cœur de la manifestation. Cette solution avait démontré sa parfaite adaptation à la configuration géographique, ce qui fut à nouveau vérifié en 2019. Les vélos garantissent des délais de réponse optimaux en zone urbaine dense et permettent de transporter l'essentiel du matériel pour les premiers gestes de soins.

Près de 20 kg d'équipement se trouvaient ainsi arrimés aux deux vélos à assistance électrique, engagés tant pour Ville en Fête qu'au sein même de l'arène durant les spectacles. Défibrillateur, oxygène, matériel d'assistance respiratoire et d'arrêt des saignements, moyens de télécommunication et de géolocalisation étaient ainsi à disposition des ambulanciers, à même leurs cycles, ou en format de sacs détachables pour permettre un accès à pied si nécessaire.



Cours délivrés en 2019

Destinataire	Nombre de participants
Cours combinés BLS-AED et maîtrise des saignements (4 heures 30)	
ASR - Assistants de sécurité publique	16
ASR - SDIS Riviera	40
Protection civile Riviera - Pays-d'Enhaut	2
St-Légier, administration communale	52
Cours de prévention santé (de 1 à 4 heures)	
Passeport vacances	30
Journée oser tous les métiers (jom)	12
Prise en main des défibrillateurs équipant des véhicules (30 minutes)	
ASR - Police Riviera	120

Suite à la décision de l'Etat d'équiper Police Riviera de défibrillateurs dès le 1^{er} mars 2019, nos instructeurs ont été sollicités pour former les policiers à ce nouvel appareil.

Rappelons que les équipes policières amenées à répondre en premier échelon à des arrêts cardiaques reçoivent leurs missions du 117, sur demande du 144. Ils entament les gestes de réanimation et mettent en place leur défibrillateur. A ce titre, ils répondent en qualité de First Responder, appellation qui, tout comme celle de notre Rapid Responder précédemment décrit, correspond à une terminologie internationale.

Les policiers intervenant comme First Responder sont systématiquement rejoints par un équipage ambulancier.

7.7 Partenariat & Prévention

7.7.1 Formations dispensées

Tous les services de terrain de Sécurité Riviera disposent d'une formation aux gestes des premiers secours dispensée par les instructeurs d'Ambulance Riviera. L'enseignement aborde principalement les menaces vitales : arrêt cardiaque (terminologie BLS-AED pour gestes de réanimation de base et défibrillation) et saignements majeurs, pour lesquelles des soins entrepris de manière précoce améliorent sensiblement les chances de survie.

7.7.2 Fêtes des Vignerons 2019

Au cours du printemps 2019, Ambulance Riviera a reçu le mandat définitif de concevoir le dispositif médico-sanitaire (DMS) permettant la prise en charge des urgences de santé dans le périmètre de la Fête. Ce concept a tout d'abord nécessité d'identifier les risques, en collaboration avec les autres acteurs sécuritaires et sous la conduite de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), afin de dimensionner les ressources nécessaires de manière rationnelle. Une réflexion approfondie a également été menée afin de déterminer les infrastructures devant être aménagées, pour permettre de traiter un maximum de patients sur le site de la Fête, sans surcharger les hôpitaux régionaux.



Le Centre de traitement des opérations (TOC), situé dans les locaux du CEPV à Vevey, a permis à l'ensemble des forces de sécurité de travailler ensemble et de conduire leurs dispositifs respectifs. En collaboration avec des cadres du DPMA (Département poste médical avancé), quatre ambulanciers de l'ASR spécifiquement formés pour cette mission ont œuvré au TOC durant la Fête. Ces tâches de conduite ont été menées en étroite collaboration avec le Dr Jean-Daniel Rouvé, médecin référent EMCC durant la manifestation, ainsi qu'avec le personnel du 144,

déporté au TOC. Cette structure pionnière a été très fortement sollicitée pendant toute la manifestation. Malgré des ressources somme toute limitées, les prestations de management opérationnel du DMS ont apporté entière satisfaction et ont été unanimement saluées.



Durant ce qui fut qualifié de plus grande manifestation de Suisse, le DMS de la Fête des Vignerons 2019 a regroupé les moyens humains suivants :

- EMCC : médecin référent au TOC et sur le terrain ;
- Fondation Urgences Santé (FUS) - 144 : régulateurs au TOC ;
- ASR : conceptualisation et conduite au TOC ;
- ASR : ambulanciers Rapid Responder à vélo ;
- ASR : ambulances en renfort sur décision du TOC et du 144 ;
- DPMA-SPSL : soutien à la conduite au TOC ;
- STAR Ambulances : ambulances dédiées au DMS ;
- Association Cantonale Vaudoise des Samaritains (ACVS) : patrouilles pédestres mixtes avec les soldats sanitaires ;
- Armée suisse : troupes sanitaires, médecins dans les infirmeries ;
- Groupe d'intervention médicale en montagne (GRIMM) : médecins dans les infirmeries ;
- Unique RH : personnel paramédical dans les infirmeries ;
- Securitas : guidage, soutien, sécurité et aide aux ambulanciers.



Le traitement des patients au plus près de la manifestation a été assuré grâce aux infrastructures du Dispositif médico-sanitaire (DMS) :

- Infirmerie principale, abri de Protection civile du CEPV ;
- Poste de secours des arènes (structure de soins fixe) ;
- Postes de secours mobiles : ambulances militaires avec soldats sanitaires et infirmières civiles.



La mixité des sauveteurs (samaritains et soldats pour les patrouilles pédestres, infirmières et soldats pour les postes de secours mobiles, infirmières, soldats, médecins civils et militaires à l'infirmerie) s'est révélée être un des principaux succès du DMS.



Le bilan final du DMS est particulièrement favorable. Le concept imaginé a répondu aux attentes et de nombreux témoignages de remerciements sont parvenus aux intervenants de terrain. Les patients ou leurs proches ont relevé de très brefs délais d'attente entre l'alarme et l'arrivée des secours, ainsi qu'un partenariat particulièrement efficace entre les différents acteurs sécuritaires.



7.8 Qualité

7.8.1 Qualité & reconnaissance IAS

La démarche qualité de l'Interassociation de sauvetage (IAS) s'inscrit dans le cadre d'une recherche d'amélioration de la prise en charge des patients, des prestations des services de sauvetage et des coûts qu'ils engendrent. Adoptée par la Direction générale de la santé, la reconnaissance IAS des services d'ambulances du dispositif cantonal est requise, au sens du contrat de prestations qui nous lie à l'administration cantonale.

Suite aux travaux de renouvellement de la reconnaissance IAS du service, une validation définitive est parvenue à l'ASR au cours du printemps 2019. Notre prochaine échéance est fixée à fin 2021.

Les processus qualité sont désormais intégrés dans les méthodes de travail au sein d'Ambulance Riviera : définition d'indicateurs, analyse des données, mesures correctrices et réévaluation, le tout en étroite collaboration avec notre médecin-conseil.

7.9 Direction médicale

Chaque service d'ambulances intégré au dispositif cantonal doit garantir la supervision de ses activités par un médecin approuvé. Le médecin-conseil est le garant, au niveau médical, de la qualité des prestations fournies par les ambulanciers. La Docteure Tania Bolognini, Médecin adjoint à l'Hôpital Riviera-Chablais, occupe cette fonction depuis 2010.



7.10 Données complémentaires

Indice de gravité NACA

Description de la sévérité de la maladie ou de la lésion traumatique, tous âges confondus.

(NACA, National Advisory Committee for Aeronautics, agence fédérale américaine créée en 1915 et remplacée en 1958 par la NASA).

NACA		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0	Indemne	50	37	48	58	50	82	54	38	69	61	53	77	68
1	Atteinte mineure	154	183	181	242	206	237	226	223	306	269	283	301	352
2	Contrôle médical nécessaire	1'034	1'011	927	909	1'055	1'108	1'012	935	1'082	1'103	1'048	1'195	1'325
3	Traitemen hospitalier nécessaire	2'054	2'099	2'215	2'013	2'349	2'394	2'159	2'113	2'456	2'267	2'024	1'768	1'746
4	Pronostic vital potentiellement engagé	387	503	443	386	438	372	427	375	406	366	336	406	359
5	Pronostic vital engagé	172	138	144	110	87	109	122	94	92	107	110	106	88
6	Réanimation suivie d'une hospitalisation	26	25	19	19	26	20	27	14	19	21	17	24	20
7	Décès, avec ou sans réanimation	56	49	56	48	49	49	57	51	54	51	50	53	53
9	Non encodable	117	129	137	163	156	113	150	161	138	151	151	348	548
Total		4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559

Problème principal

Classification des missions par type d'atteinte, maladie ou lésion traumatique, tous âges confondus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Traumatisme	907	917	982	969	1'029	1'036	1'021	906	920	1'028	938	845	909
Trouble de la conscience Problème neurologique	428	437	642	564	554	588	586	424	560	560	487	632	607
Problème cardiaque	339	332	378	333	376	414	359	320	367	334	278	297	265
Psychiatrie	206	223	225	228	280	298	275	251	283	240	243	199	219
Baisse de l'état général	335	321	121	209	243	290	259	308	419	365	364	283	309
Intoxication (alcool, médicaments, produits, fumées)	130	122	184	197	232	250	233	236	256	222	222	250	285
Douleur abdominale ou lombaire	263	285	248	228	300	293	274	278	277	257	236	257	272
Problème respiratoire	281	287	243	209	274	272	286	260	320	285	291	286	293
Arrêt cardiaque	59	63	71	63	60	61	74	52	64	68	62	72	70
Gynécologie - obstétrique	15	16	24	25	23	17	18	32	23	23	13	23	17
Brûlure	20	18	6	5	5	2	5	16	7	10	6	12	5
Autre	1'067	1'153	1'046	918	1'040	963	844	921	1'126	1'003	932	1'122	1'308
Total	4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559

Destinations hospitalières

Classification des missions par lieu de destination, maladie ou lésion traumatique, tous âges confondus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CHUV	208	336	330	269	360	325	377	383	435	415	327	377	335
Clinique Cécile	15	9	9	7	9	10	3	3	10	11	4	4	6
Clinique La Source	7	5	2	4	6	23	2	2	3	6	1	1	1
Clinique Longeraie	10	10	9	9	9	12	8	0	0	0	0	0	0
Clinique Valmont	10	6	9	2	2	5	0	0	1	3	0	0	0
Hôpital de l'enfance	1	9	3	5	11	5	9	6	9	7	1	4	3
Hôpital ophtalmique	1	0	0	0	4	3	4	4	5	2	4	4	0
Hôpitaux psychiatriques	101	125	126	102	154	189	152	125	150	113	78	5	40
Hôpital de Riaz	8	3	11	7	7	7	3	6	13	15	6	1	6
HRC Aigle	5	1	5	6	7	9	8	6	8	8	3	8	12
HRC Monthey	22	29	31	47	49	31	50	47	60	69	61	61	47
HRC Montreux	1'037	1'055	1'036	976	1'123	1'123	1'011	931	1'006	1'071	963	891	860
HRC Mottex	48	43	34	13	24	19	7	3	4	5	1	1	0
HRC Samaritain	1'942	1'888	1'902	1'856	1'988	2'085	1'949	1'867	2'234	2'051	1'995	2'004	1'728
HRC Rennaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383
Autres (EMS, sans transport)	635	655	663	645	663	638	651	621	684	620	628	917	1'136
Total	4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559

8. Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut



Maj François Fleuti :

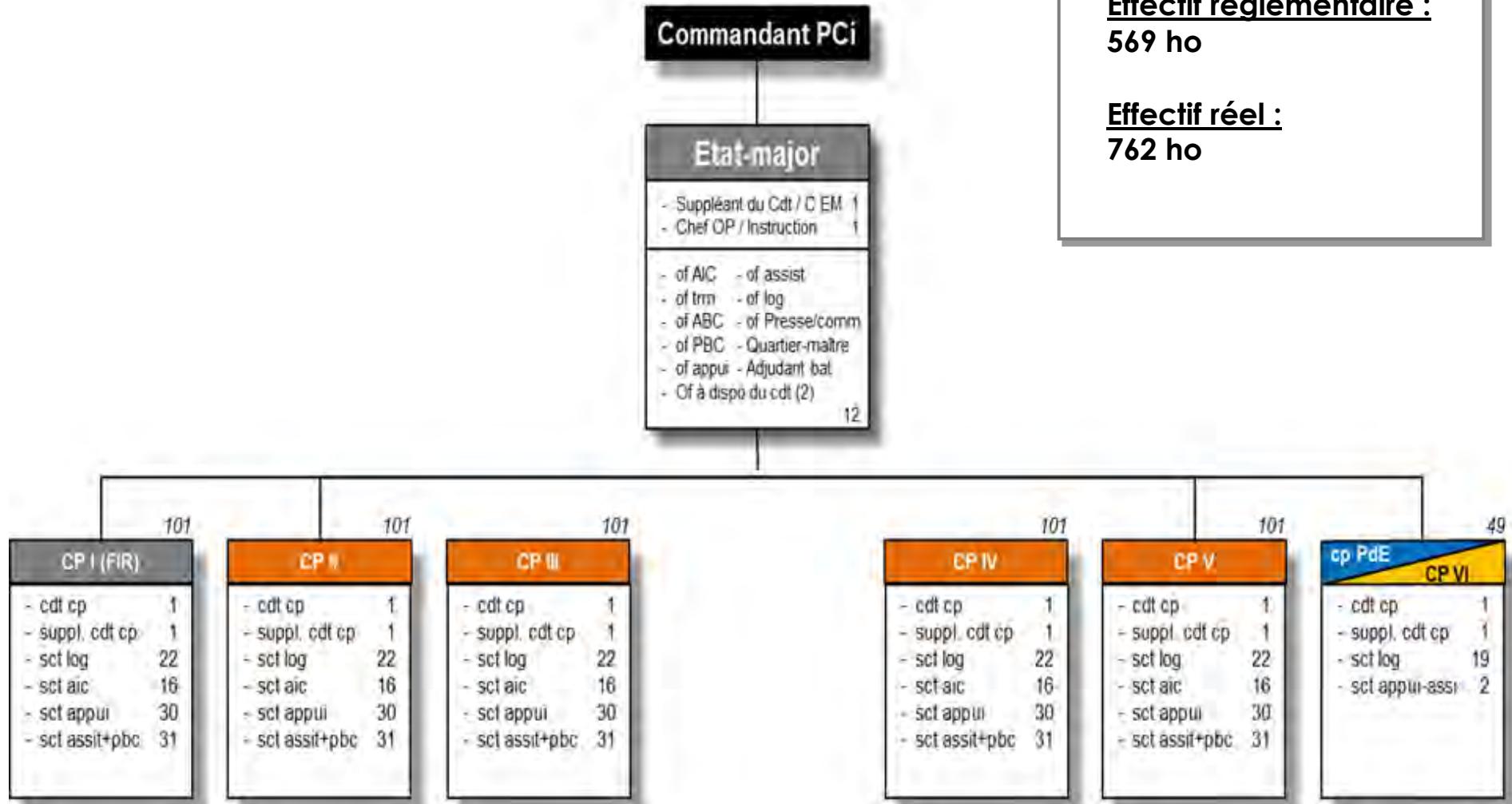
Commandant du bataillon Protection civile
Riviera – Pays-d'Enhaut

Les missions de la Protection civile sont définies à l'art. 3, let. e de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Les obligations des organisations sont, à ce titre, de : protéger la population, assister les personnes en quête de protection, protéger les biens culturels, appuyer les organes de conduite et des autres organisations partenaires, effectuer les travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité. Opérationnellement dépendante du Service de la sécurité civile et militaire cantonal (SSCM), la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut regroupe un effectif réel de 762 officiers/sous-officiers et soldats placés sous la responsabilité du Commandant, lequel est appuyé par 7 professionnels qui assurent respectivement la charge de l'instruction, de la protection de la population, de l'entretien du matériel et du secrétariat.

L'entrée en vigueur du corpus réglementaire vaudois, au 1^{er} janvier 2019, pose une unité de fonctionnement pour l'ensemble des 10 régions de Protection civile dans le canton. Cette introduction amène des changements structurels qui, pour l'organisation de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut, ont été anticipés en 2018 au vu de la Fêtes des Vignerons. Les flux financiers ont également été changés, notamment la prise en charge par le service cantonal des indemnités des astreints lors d'interventions d'urgence. Les principes de financement régissant les interventions en faveur de la collectivité ont également été uniformisés sur le plan cantonal.

Pour notre service, cette année 2019 fut riche sur le plan opérationnel. Pour la Fête des Vignerons, c'est l'ensemble du bataillon qui a assuré la gestion opérationnelle, tout en travaillant avec les régions du canton venues en renfort et la division Protection civile du canton, tout en garantissant, pour toute la région et durant toute l'année, le socle des prestations de base.

8.1 Bilan de capacité Riviera-Pays-d'Enhaut



Structure réglementaire

569 ho

Effectif

762 ho

2019



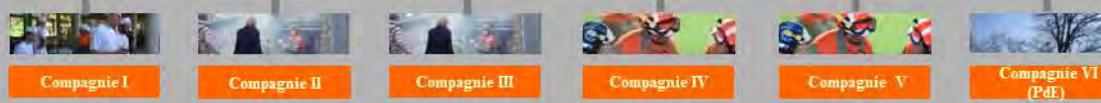
Bataillon
Riviera - Pays-d'Enhaut



DIRECTION OPERATIONNELLE



COMPAGNIES



Au 31 décembre 2019, le contrôle de l'effectif complet totalisait 762 incorporés, répartis comme suit :

Récapitulatif

CORPS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectif actif du personnel Riviera FIR + FAR	(657)	(687)	(777)	(755)	(742)	(762)
Effectif du personnel FIR	73	67	95	63	67	72
Effectif du personnel FAR	576	620	682	692	675	690
Réserve	256	226	374	268	215	-
Total contrôle de corps Riviera (les chiffres entre parenthèse ne sont pas compris dans le total)	969	913	1151	1023	957	762

FIR : Formation d'intervention régionale

FAR : Formation d'appui régional

Personnel incorporé – astreints PCI

CORPS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Officiers EM	14	12	12	12	8	11
Sof, app, sdt rattachés à l'EM	(3)	(3)	(3)	(2)	(0)	2
Officiers, cdt de compagnie	2	2	2	2	4	5
Officiers, chef de section	22	22	27	12	12	12
Sous-officiers supérieurs (sgtm, four)	21	19	19	15	13	13
Sous-officiers (sgt, cpl)	72	74	79	63	64	60
Appointés et soldats	526	558	638	655	641	659
TOTAL	657	687	777	755	742	762

8.2 Instruction

8.2.1 Ecole de formation de base (EFB), à Gollion

En 2019, 21 jeunes ont été attribués à la Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut (Riv-PdE), après avoir suivi leur Ecole de formation de base.

Cette instruction est dispensée au Centre de compétence de la protection de la population (CCPP), Division protection civile, à Gollion.

D'une durée de 2 semaines, l'instruction est répartie de la manière suivante :

- instruction générale de 4 jours, identique pour toutes les recrues,
- instruction spécialisée de 6 jours, selon la fonction retenue lors du recrutement.

Statistiques Ecole de formation de base Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut

Recrues	2015		2016		2017		2018		2019	
	Pers	J/s								
Collab EM	7	84	13	156	5	60	3	36	3	36
Préposé assistance	17	204	14	168	14	168	10	120	9	108
Pionnier	23	276	13	156	2	24	4	48	6	72
Logistique (fourriers, chef cuisine)	1	12	0	0	2	24	0	0	1	12
Préposé construction-matériel	7	84	2	24	0	0	0	0	2	24
TOTAL	28		42		42		17		21	

8.2.2 Instruction régionale

Après avoir suivi leur Ecole de formation de base, les astreints sont régulièrement convoqués à des cours de répétition annuels, conformément à la Loi :

Selon l'art. 36 de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002, état au 1^{er} février 2015, les personnes astreintes au service de la protection civile sont convoquées, chaque année, à des cours de répétition de 2 à 7 jours. Les cadres et spécialistes peuvent au surplus être convoqués, chaque année, à 14 jours de cours au plus.

En 2019, selon le programme d'instruction, les services suivants ont été effectués :

Désignation	RP	CC	CR	Rap	
Essai d'alarme		1			
CR EM	1		3		
CR AIC					
CR DON DU SANG			3		
CP I	1	1	7	1	
CP II	1	2			
CP III	1	2			
CP IV	1	2			
CP V	1	2			
CP VI	1	1	1		
CR LOG/chauffeurs			3		
CR PBC					
Rap spééc. RAV				1	
TOTAL	7	11	17	2	37

Cours de répétition Formation d'intervention régionale (FIR)

Désignation	Nombre de cours de répétition
CR instr FIR	5
CR instr FIR - GRID	6
CR instr FIR - AIC	0
CR instr FIR - mat	2
CR instr FIR PdE	0
rap activité FIR	1
TOTAL	14

CP : Compagnie

CR : Cours de répétition

CC : Cours cadre

PBC : Protection des biens culturels

RP : Rapport préparatoire

AIC : Aide à la conduite

GRID : Groupe de recherche et d'intervention en terrain difficile

Rap : Rapport

Au niveau des FIR, ce sont 14 cours de répétition qui ont été organisés pour maintenir leurs aptitudes en vue d'interventions.



8.2.2.1 Instruction – Jours de service Riviera-Pays-d'Enhaut

Nos constructions (abris) ont été sollicitées pour accueillir 37 services d'instruction, totalisant 986 jours de service, lesquels se sont déroulés sur le territoire de la Riviera, dont 246 avec les FIR.

La diminution des jours d'instruction provient du fait que l'ensemble du bataillon a été engagé pour l'Intervention en Faveur de la Collectivité (IFC) de la Fête des Vignerons. Cette différence est donc contrebalancée par l'augmentation des jours de service en IFC.

Les nouvelles incorporations, suite aux libérations de servir, impliquent une remise à niveau constante des effectifs, par la formation des nouveaux incorporés et des nouveaux cadres.

L'accès aux fonctions supérieures est directement associé aux qualifications lors des cours de répétition effectués durant l'année.

Un paiement de galons obligatoire a été instauré par la Protection civile vaudoise.

A l'issue de leurs cours de formation de cadres, les futurs sous-officiers/officiers sont convoqués l'année suivante pour consolider leurs connaissances (conduite et spécificité du service). Cette formation est effectuée sur 2 semaines et se greffe sur un cours dans les Ecoles de Formation de Base (EFB).

Les personnes qui ne se présentent pas à un service d'instruction reçoivent, une première fois, un avertissement. Lorsqu'il y a récidive, le dossier est analysé et envoyé pour dénonciation au Service de la sécurité civile et militaire à Morges.

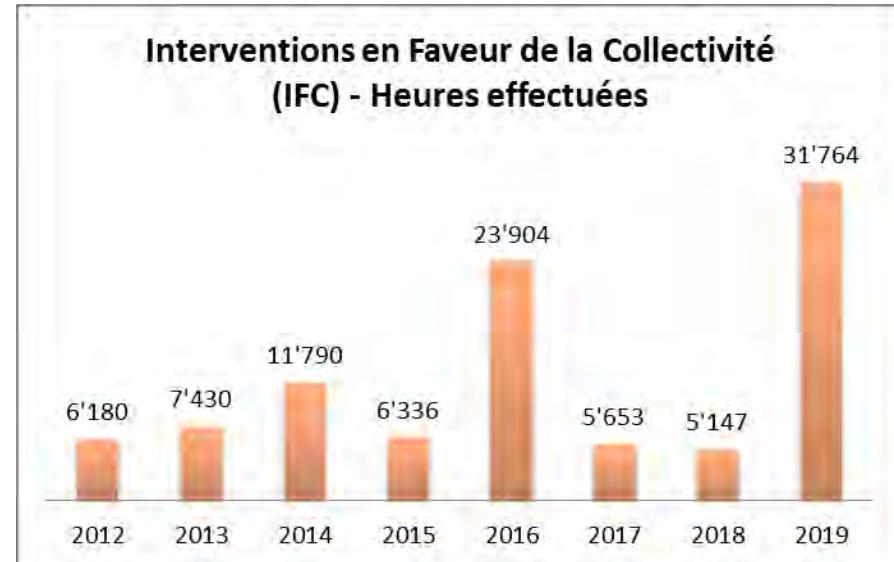
En 2019, 44 dossiers ont été traités contre 50 en 2018 :

	2017	2018	2019
Dossiers classés sans suite	32	15	20
Avertissements	37	26	15
Dénonciations	5	9	9
Exclusions	0	0	0
TOTAL DES DOSSIERS TRAITÉS	74	50	44

8.3 Interventions en Faveur de la Collectivité (IFC)



En 2019, 31'764 heures ont été effectuées au profit de la collectivité, en termes de prestations subsidiaires d'appui.



2014 = Conférence de paix sur la Syrie (Euphrate)

2015 = Interventions Pistache et Atome

2016 = FFM et Tour de France

2019 = FeVi

Les effectifs requis sont convoqués selon l'art 27a de la LPPCi qui stipule :

Les personnes astreintes peuvent être convoquées en vue d'interventions en faveur de la collectivité :

- a) par le Conseil fédéral en vue d'intervention à l'échelle nationale
- b) par les cantons en vue d'interventions à l'échelle cantonale, régionale ou communale.

La durée totale des interventions ne doit pas dépasser 21 jours par an. La convocation doit parvenir aux personnes astreintes au moins 42 jours avant le début de l'intervention.

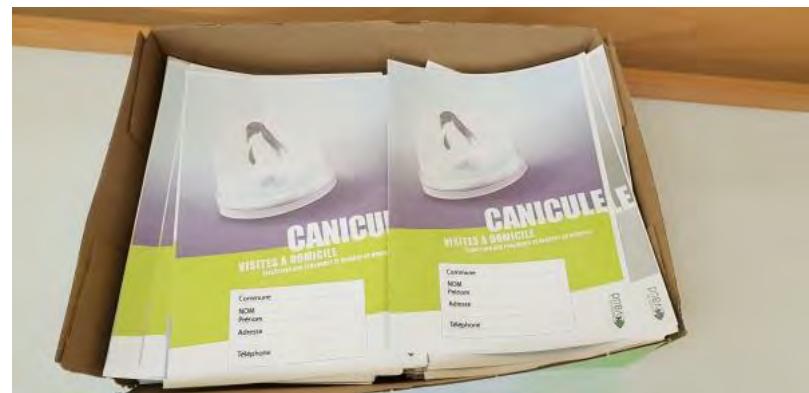
8.4 Interventions en situation d'urgence (ISU)

Dans chaque cas, les officiers de piquet alarmés se sont déplacés sur le lieu du sinistre.

Service	Type d'engagement	pers.	j.s.	h.
Eng sit urgence	Delest 04.03.2019 (Châtel)	13	13	96
Eng sit urgence	Opération B-2019	38	125	862
Eng sit urgence	Canicule 2019	11	30	197
Eng sit urgence	Delest 26.08.2019 (Passerelle Mtx)	23	26	211
Eng sit urgence	Delest 21.10.2019 (Camion Mtx)	15	15	89
Eng sit urgence	Inondation La Farraz 27.10.2019	6	6	37
Eng sit urgence	EMS Joli-Bois	14	14	92
TOTAL		120	229	1584



Plan Canicule



Plan Canicule

8.5 Formations d'intervention régionale (FIR) et Formations d'appui régional (FAR)

Ces statistiques tiennent compte de tous les jours de protection civile effectués durant l'année 2019 (Ecole de Formation de Base EFB – paiement de galons – instruction – prestations – interventions).

Statistique des jours de service effectués par les « FIR » au 31.12.2019 à la Protection civile Riviera, CCPP Gollion, Centre fédéral d'instruction (CFI) Schwarzenburg, FSSP

FIR	Nbres pers	j/s 2019	j/s pers 2019
EM	8	30	3.8
Riviera	56	1150	20.5
Pays-d'Enhaut	8	8	1.0
TOTAL	72	1188	16.5

FIR = moyenne de 16.5 jours de service par personne contre 18.6 en 2018

Statistique des jours de service effectués par les « FAR » au 31.12.2019 à la Protection civile Riviera, CCPP Gollion, CFI Schwarzenburg

FAR	Nbres pers	j/s 2019	j/s pers 2019
TOTAL	690	3802	5.5

(y compris les jours effectués dans les Ecoles de formation de base – EFB)
FAR = moyenne de 5.5 jours de service par personne contre 4.4 en 2018

Statistique des jours de service effectués par les « FIR » et « FAR » au 31.12.2019 à la Protection civile Riviera, au CCPP Gollion, CFI Schwarzenburg

	Nbres pers	j/s 2019	j/s pers 2019
FIR	72	1188	16.5
FAR	690	3802	5.5
TOTAL	762	4990	6.5

FIR & FAR = moyenne de 6.5 jours de service par personne contre 5.7 en 2018

Remarque : ces statistiques font état des jours de service effectués durant l'année au 31 décembre 2019 et après clôture des comptabilités des services d'instruction, dans le programme OM comptabilité.

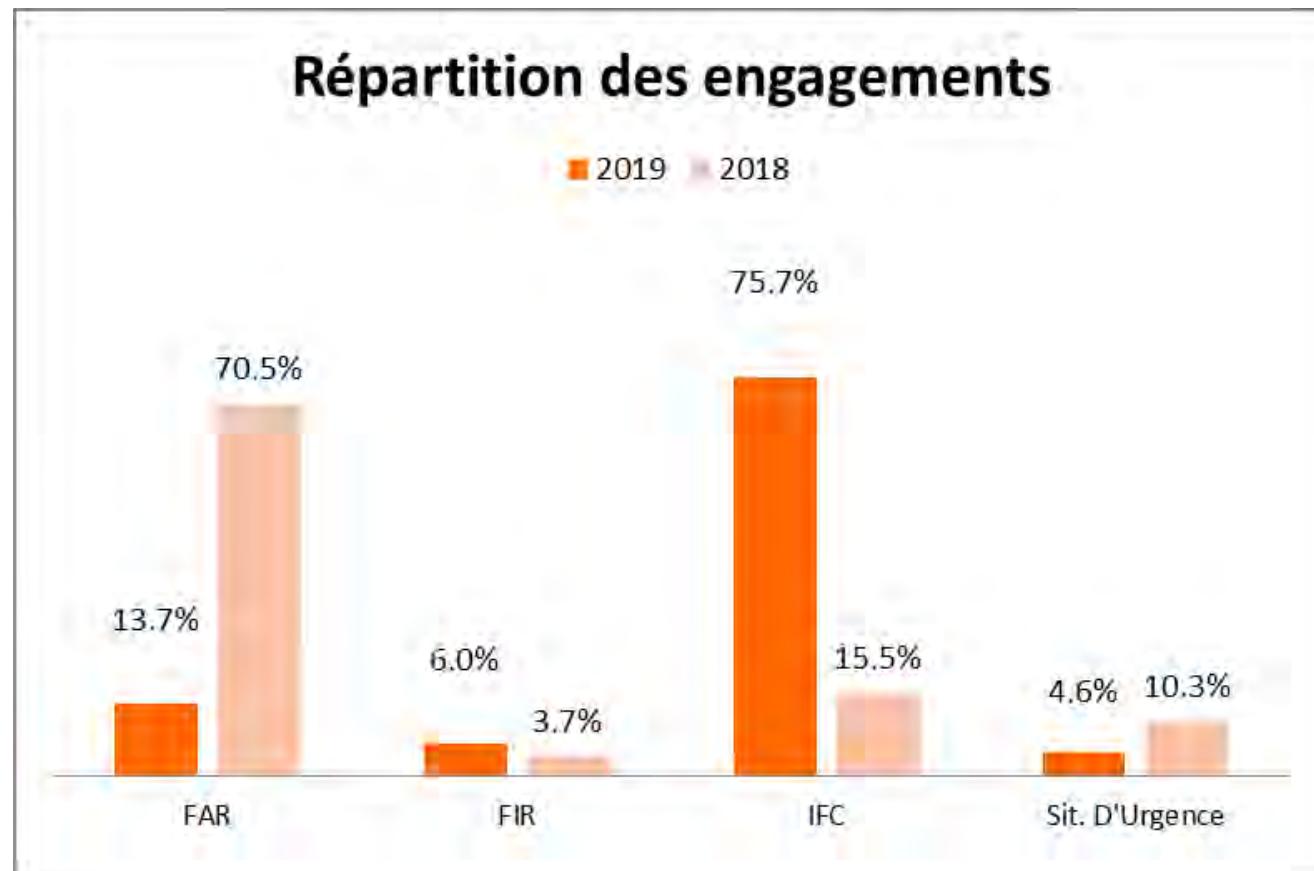
Ces chiffres peuvent être mis en corrélation avec ceux issus des statistiques relatives aux comptabilités tenues tout au long de l'année, par le fait des départs enregistrés qui ne peuvent pas être pris en compte par le programme PISA (Personal Informations System der Armée) (données exportées vers d'autres organisations PCi) ; ces informations ne figurent donc plus dans nos fichiers.

A noter que les jours de service (j/s) effectués dans les Ecoles de formation de base (EFB) sont comptabilisés dans ces chiffres.

Statistiques régionales

2018 = 4'200 jours de service
2019 = 4'990 jours de service

FAR : Formations d'appui
FIR : Formations d'intervention régionales
IFC : Interventions en faveur de la collectivité



9. SDIS Riviera



Cap Laurent Quillet
Commandant remplaçant du SDIS Riviera

9.1 Préambule

L'année 2019 a été marquée par la soudaine disparition du Commandant Cédric Fagherazzi le 17 avril, dont nous garderons un lumineux souvenir. Elle fut particulièrement active avec deux manifestations de grande envergure, qui ont nécessité des engagements particuliers pour notre personnel professionnel et volontaire et l'arrivée de nouveaux engins.

La structure de conduite professionnelle et volontaire constitue l'ossature principale de l'organisation en matière de gestion, de conduite et de suivi, qui préserve ainsi nos intervenants volontaires de manière à ce que l'essentiel de leurs disponibilités puisse être consacré à leurs formations ainsi qu'aux différentes interventions.

Le nombre d'interventions est en légère baisse. Cependant, des engagements particuliers ont nécessité la mobilisation de plusieurs de nos casernes simultanément.

L'état-major du SDIS a assuré la gestion courante du service, notamment par ses différentes séances de l'Etat-major mais également au travers des rencontres par dicastère.



9.1.1 Recrutement

L'opération de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, qui se déroule dans chacune de nos casernes, a donné la possibilité à 50 personnes de déposer un dossier de candidature pour cette année.

A l'issue des différentes démarches, 39 candidats se sont présentés au test d'entrée; 25 personnes débuteront leur formation de sapeur-pompier en 2020.

En marge de ce recrutement, 2 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) incorporeront le Département d'appui (DAP) ou l'Ecole de formation de base Riviera (EFBR).

9.2 Bataillon des sapeurs-pompiers

Le bataillon du SDIS Riviera est composé, au 31 décembre 2019, de 212 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Par ailleurs, 28 jeunes sapeurs-pompiers complètent ses rangs, sans être autorisés à intervenir.

Les pompiers volontaires assurent, quant à eux, les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions au quotidien dans le domaine de la défense incendie et de la lutte contre les éléments naturels ou accidentels, entre autres, soutenus par les autres collaborateurs professionnels.

Caserne	Sapeur					Sous-officier					Officier					Total				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Montreux	25	20	20	20	20	15	15	14	15	19	11	11	10	10	9	51	46	44	45	51
Vevey	32	26	30	25	21	11	14	16	15	12	9	10	10	9	10	52	50	56	49	46
Saint-Légier	13	9	9	8	10	16	13	9	8	7	8	5	2	4	5	37	27	20	20	22
Jongny	12	13	8	11	9	10	11	10	11	13	11	12	10	9	9	33	36	28	31	31
DAP	80	70	55	63	54	6	3	2	3	1					1	86	73	57	66	53
EFBR	15	31	39	37	17					0					0	15	31	39	37	0
Permanents						2	2	3	3	3	5	5	5	5	5	7	7	8	8	7
Pers. Admin.																				2
Total	177	169	161	164	131	60	58	54	55	55	44	43	37	37	39	281	270	252	256	212

Dans son organisation de base, le bataillon est conduit par un Etat-major composé de 5 pompiers volontaires (chefs de site et du détachement d'appui) ainsi que 5 collaborateurs professionnels en charge de la gestion globale. Appuyé par 2 secrétaires à temps partiel, le service peut compter également sur 3 personnes chargées notamment de l'entretien du matériel. Le personnel professionnel assure ainsi le backoffice du service et demeure également disponible pour les interventions en journée.

Durant cette année particulière, le Capitaine Laurent Quillet a repris la conduite opérationnelle du service, avec l'aide de l'Etat-major.

C'est donc une organisation qui s'appuie fortement sur les professionnels pour la gestion globale du service, mais également pour la conduite des interventions en journée, ceux-ci assumant tous les jours ouvrables de l'année la fonction d'officier de service.

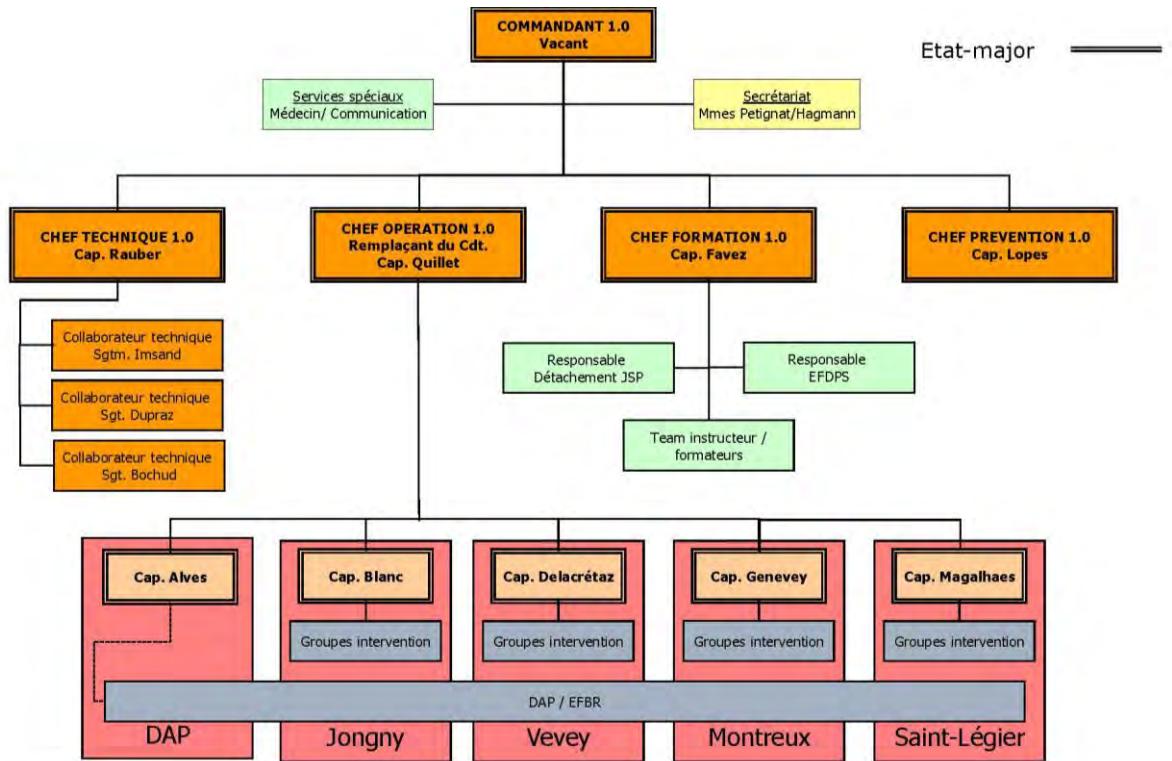
La conduite des interventions de nuit et le week-end repose sur des officiers volontaires qui assurent un tournus établi pour chaque caserne toutes les 4 à 6 semaines, de la compétence du chef d'intervention. En fonction de la situation et de l'ampleur de l'événement, un officier de direction peut se rendre sur place afin de soutenir un chef d'intervention dans ses décisions ou pour mettre en place une structure de conduite (Chef d'Intervention Général). Cette fonction est assumée par les officiers permanents qui se répartissent un tournus hebdomadaire.

Au début de l'été, le poste de secrétaire, laissé vacant depuis le mois de septembre 2018, a été réactivé afin de soutenir l'organisation dans le suivi administratif.



Nomination du Major Jean-Marc Pittet

A l'occasion du rapport d'activité du 14 décembre, le nouveau chef du service et membre de la direction de l'Association a été nommé. Le Major Jean-Marc Pittet entrera en fonction dès le 1^{er} avril 2020.



9.3 Organisation opérationnelle

Le SDIS Riviera dispose, afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, de 152 pompiers du premier échelon d'intervention (Département de premier secours - DPS) et de 47 pompiers d'appui en cas d'événements importants ou majeurs; ces derniers représentent également la relève pour le détachement de premier secours.

Les différentes procédures régissant l'organisation opérationnelle dépendent, en très grande partie, des directives émises par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) en charge de l'organisation de la défense incendie du canton, notamment en matière de consignes d'engagement par le Centre de traitement des alarmes (CTA).

Le rapport 2018 évoquait la mise en production d'un nouveau système de mobilisation. Durant toute l'année, de multiples améliorations du système ont été réalisées sur les différentes interfaces. Après plus d'une année, ce système a pu démontrer, à plusieurs reprises, sa souplesse dans l'organisation des différents services de permanence, notamment lors de l'engagement dans le dispositif de la Fête des Vignerons. Il est à relever que le partenariat avec l'ECA peut être qualifié, une fois de plus, d'excellent sur ce dossier. Différentes évolutions se dessinent, dont les premières qui entreront en production durant le premier semestre 2020.

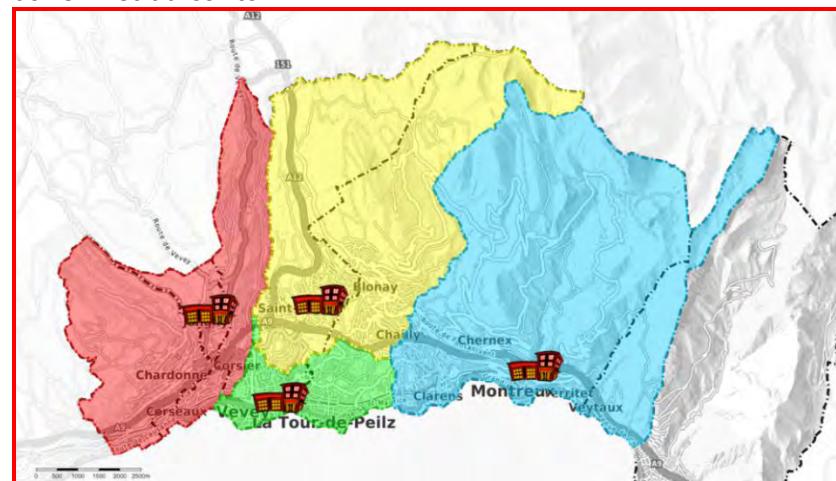


Intervention prévention, effondrement d'un pont et fuite de gaz

9.3.1 Sites opérationnels

La région est couverte, au chapitre opérationnel, par 4 sites de premières interventions localisés à Vevey, Montreux, St-Légier et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions supplémentaires confiées aux différents sites.

Ainsi, toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels et la lutte contre les événements ABC pour les deux premières phases d'interventions. La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires, telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention dans ce domaine, mais également des missions de secours routier. Concernant la caserne de Montreux, en plus des missions de base, elle a pour compétence les missions pour le secours routier, l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment avec des moyens spécifiques de ventilation, et dispose également d'un véhicule de transmission régional engagé lors de toutes situations importantes dans l'Est du canton.



Cartographie des secteurs d'interventions

9.3.2 Moyens opérationnels

Les différents moyens mis à disposition des sapeurs-pompiers sont fournis par l'Etablissement cantonal d'assurance et par la Direction générale de l'environnement. Le SDIS Riviera dispose ainsi de 24 véhicules d'intervention, auxquels s'ajoutent 12 véhicules non pris en charge par nos partenaires, ainsi que 2 bateaux et diverses remorques (barrages pour les hydrocarbures, ventilation, motopompes, etc.).

Ces moyens sont, pour la plupart, de dernière génération et standardisés, facilitant notamment la formation et l'engagement en intervention.

Par ailleurs, nos engins sont : 6 tonnes-pompes, 2 échelles automobiles de 30 mètres, 4 véhicules d'accompagnement matériel ou hydraulique, 2 véhicules de secours routier, mais également plusieurs véhicules polyvalents dont bénéficient les sapeurs-pompiers pour l'accomplissement de leurs missions.

Au mois de septembre, les deux échelles automobiles ont été remplacées par de nouvelles machines. Leur arrivée a nécessité la formation de nos formateurs auprès de l'ECA, qui ont pu à leur tour organiser et dispenser aux personnels des casernes l'instruction nécessaire afin de pouvoir engager ces engins. Leur mise en service opérationnelle a pu se faire dès le début du mois de décembre.

Le parc véhicules mis à disposition du SDIS par l'ECA a également été modernisé par l'arrivée de deux nouveaux véhicules 4x4 à pont pouvant accueillir un module léger d'extinction. Ce dispositif d'intervention permet d'intervenir au cœur d'un événement ou sur des routes difficiles pour de petits feux. Il peut également être héliporté, en cas de nécessité, essentiellement lors des feux de végétation.



Nouvelles échelles automobiles



Nouveaux véhicules 4x4 avec module d'extinction

9.3.3 Bilan des interventions

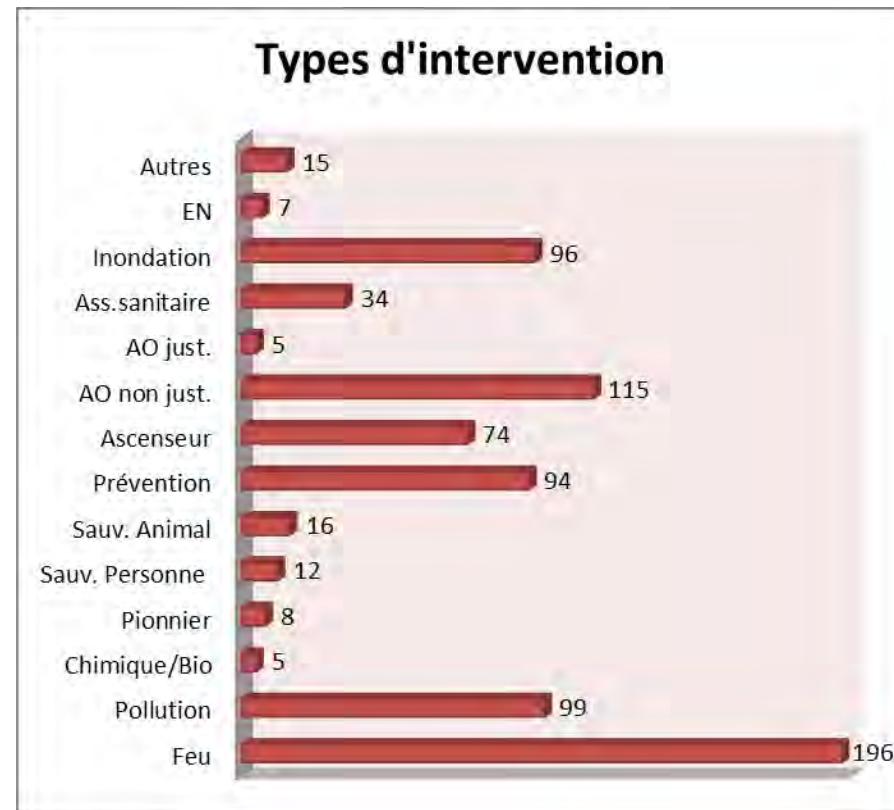
En 2019, les pompiers du SDIS Riviera ont été engagés sur 776 événements, qui ont généré 6'915 heures de service.

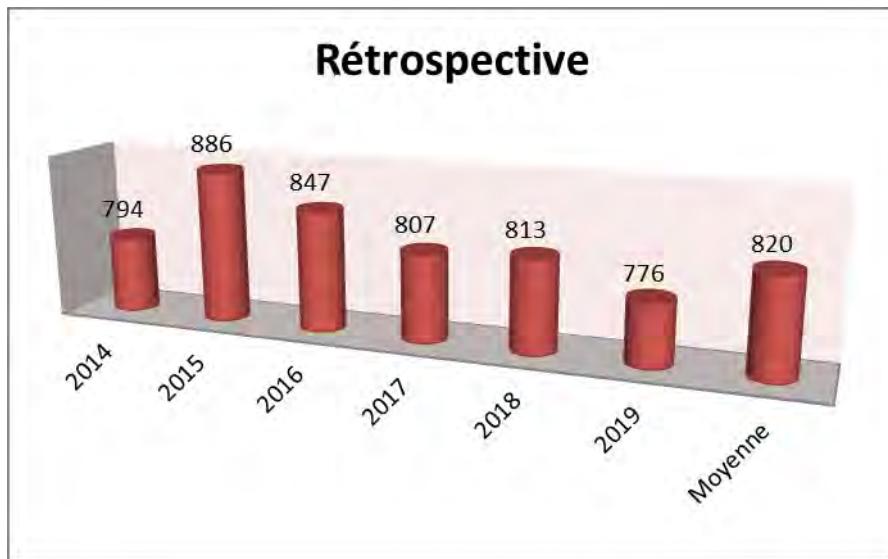
Différents engagements ont marqué le SDIS Riviera cette année : un commerce détruit à Vevey par les fumées d'un incendie, une intervention à caractère biologique au siège d'une multinationale, une intervention à caractère chimique dans un EMS, ainsi que la dernière nuit de l'année qui a vu notre service intervenir pour un feu de toiture et un feu de salon, nécessitant l'implication de nos 4 casernes.

Les statistiques établies ont été quelque peu chamboulées par l'arrivée de la TVA, qui nous a forcés à attribuer certaines missions dans une autre catégorie, en plus de la mise en application d'une directive de la santé publique sur les assistances sanitaires au profit de nos partenaires du 144.

Toutefois, les proportions restent similaires d'une année à l'autre.

La nouvelle procédure de levée de doute, mise en place par l'ECA en matière d'alarme automatique intempestive, porte ses fruits puisque une baisse de plus de 30% est observée sur cet aspect. Cependant, 42 interventions de ce type ont été annulées par le Centre de traitement des alarmes (CTA) avant la sortie des véhicules.

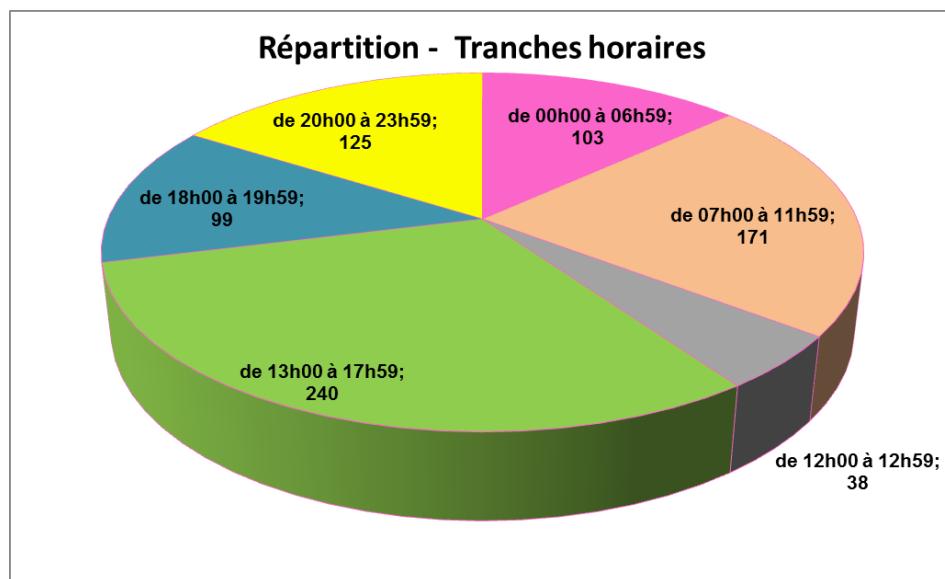
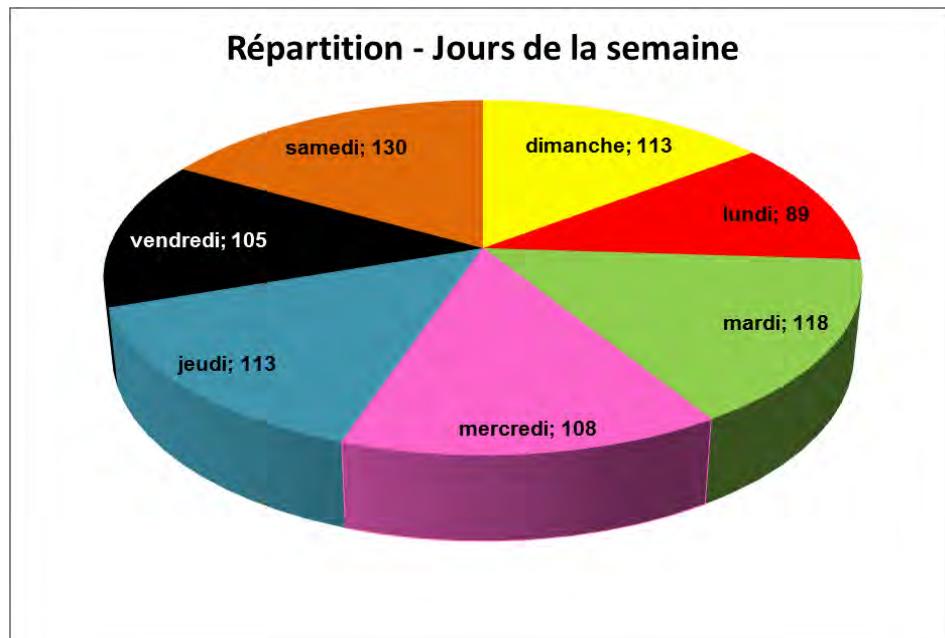




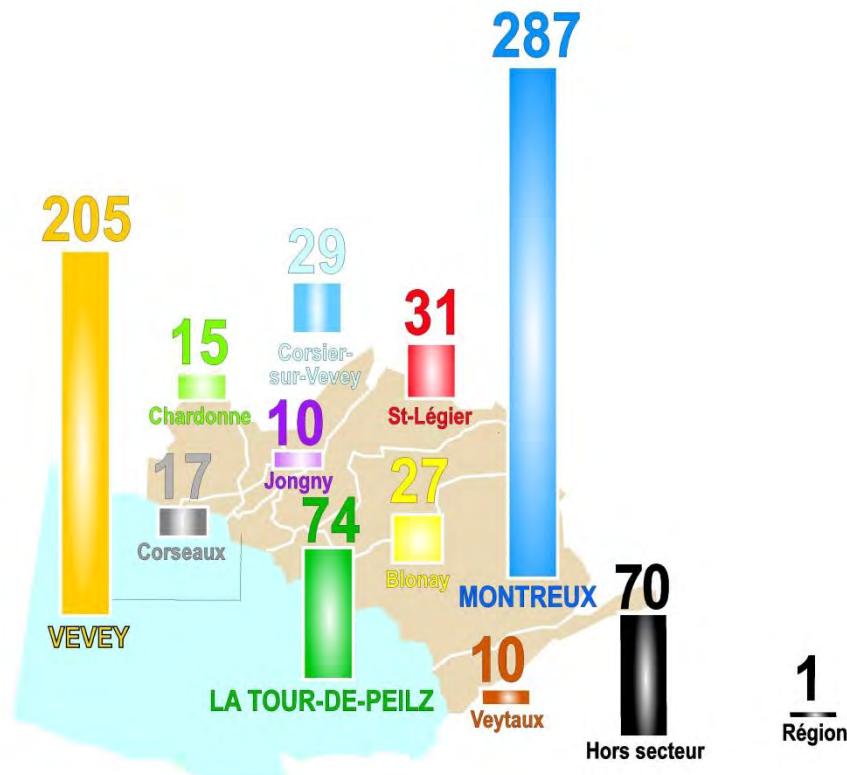
Les graphiques suivants démontrent la répartition de l'activité opérationnelle journalière et par tranche horaire.

Des différents graphiques, il ressort clairement que le service a l'immense chance de pouvoir s'appuyer sur cette structure professionnelle-volontaire.

En journée, notre organisation spatiale (sites, lieux de travail, système de mobilisation) nous permet aujourd'hui de garantir sur chaque intervention la présence d'un employé permanent qui occupera le rôle de chef d'intervention. Ponctuellement, et en fonction de son emploi du temps et de sa position sur le secteur, le solde des employés professionnels pourra se libérer pour épauler nos pompiers volontaires. Ce qui nous amène à dire que les interventions de faible importance (cas 100), nécessitant 5 sapeurs-pompiers et 1 véhicule, reposent essentiellement sur l'engagement de pompiers volontaires. Force est de constater que ce genre d'interventions, souvent peu valorisantes, surchargent le sapeur-pompier volontaire et qu'il est de plus en plus difficile de garantir un effectif complet en journée.



Interventions 2019 : 776



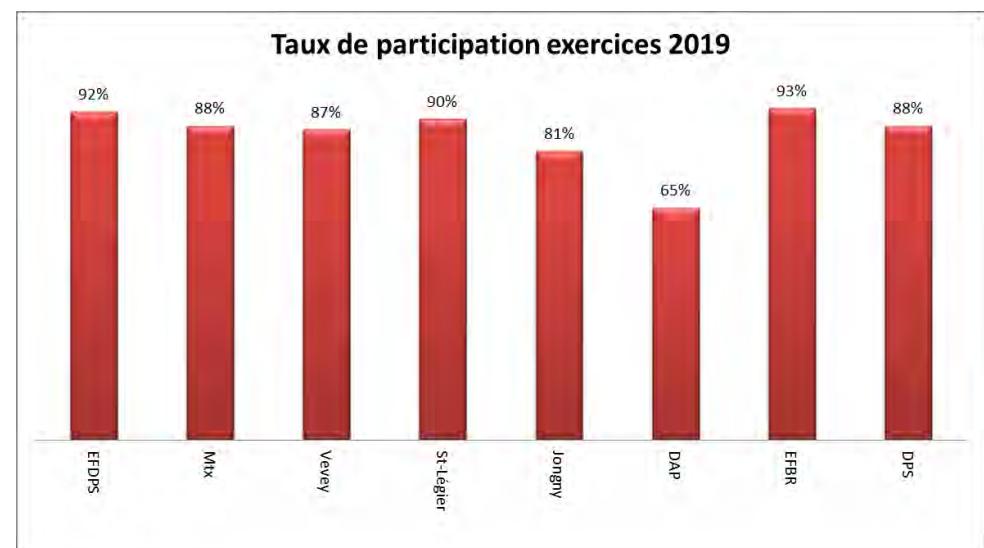
1 intervention sous l'onglet « Région » - explications : durant la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2019, le SDIS Riviera a reçu plusieurs sollicitations pour des inondations provoquées par un orage qui s'est produit sur la région.

Ces missions ont sollicité notre engagement sur plusieurs communes (Montreux, Veytaux, La Tour-de-Peilz, Vevey et St-Léger) et la mise sur pied de trois casernes, ce qui a généré l'activation d'un PCA (Poste de commandement avancé) afin de soulager le CTA (Centre de traitement des alarmes) dans l'attribution des missions, raison pour laquelle une intervention est attribuée sous l'onglet « Région ».

9.4 Formation

9.4.1 Formation interne

L'essentiel de la formation continue des sapeurs-pompiers volontaires est assuré par la mise sur pied d'exercices à l'interne. Afin de garantir le suivi des connaissances selon les standards, notamment au chapitre du nombre d'heures, l'ECA édicte des règles en matière de formation que doivent suivre les différents intervenants. Ainsi, plus de 279 activités de formation ont été organisées en 2019, générant un peu plus de 15'000 heures de formation suivie. Le graphique ci-après donne un aperçu du taux de participation aux différents exercices effectués par les sapeurs-pompiers volontaires, de tous sites confondus; un taux satisfaisant et stable pour l'année.



EFDPS : Ecole de formation de détachement de premier secours

EFBR : Ecole de formation de base Riviera

DAP : Détachement d'appui

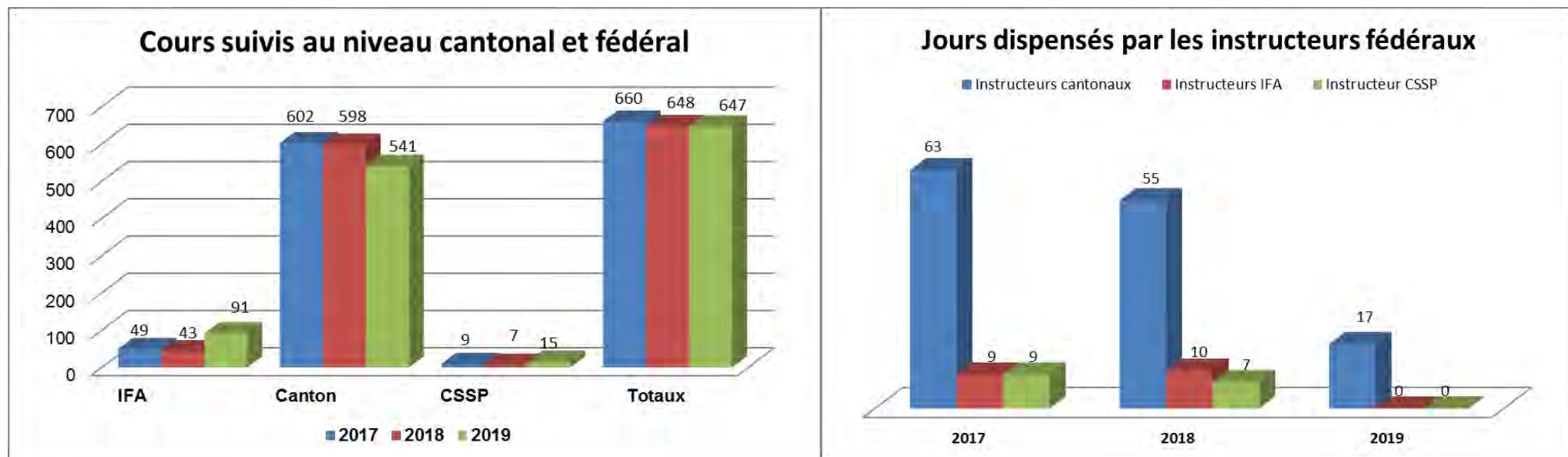
DPS : Détachement de premier secours

Il est à noter que les équipes de permanence ont accompli 96 actions de formation durant leurs week-ends d'astreints, permettant de diminuer la charge de formation sur le temps libre de nos sapeurs-pompiers volontaires.

9.4.2 Formations cantonales et fédérales

En plus de la formation interne, les pompiers suivent régulièrement les cours cantonaux organisés par l'ECA pour l'acquisition de nouvelles connaissances ou de perfectionnement. Pour un certain nombre de formations spécifiques, le personnel du SDIS Riviera suit des formations organisées par la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, la Coordination suisse des sapeurs-pompiers ou encore par l'International Fire Academy (IFA) à Balsthal, s'agissant de spécialistes intervenant dans des infrastructures souterraines de circulation routière ou ferroviaire.

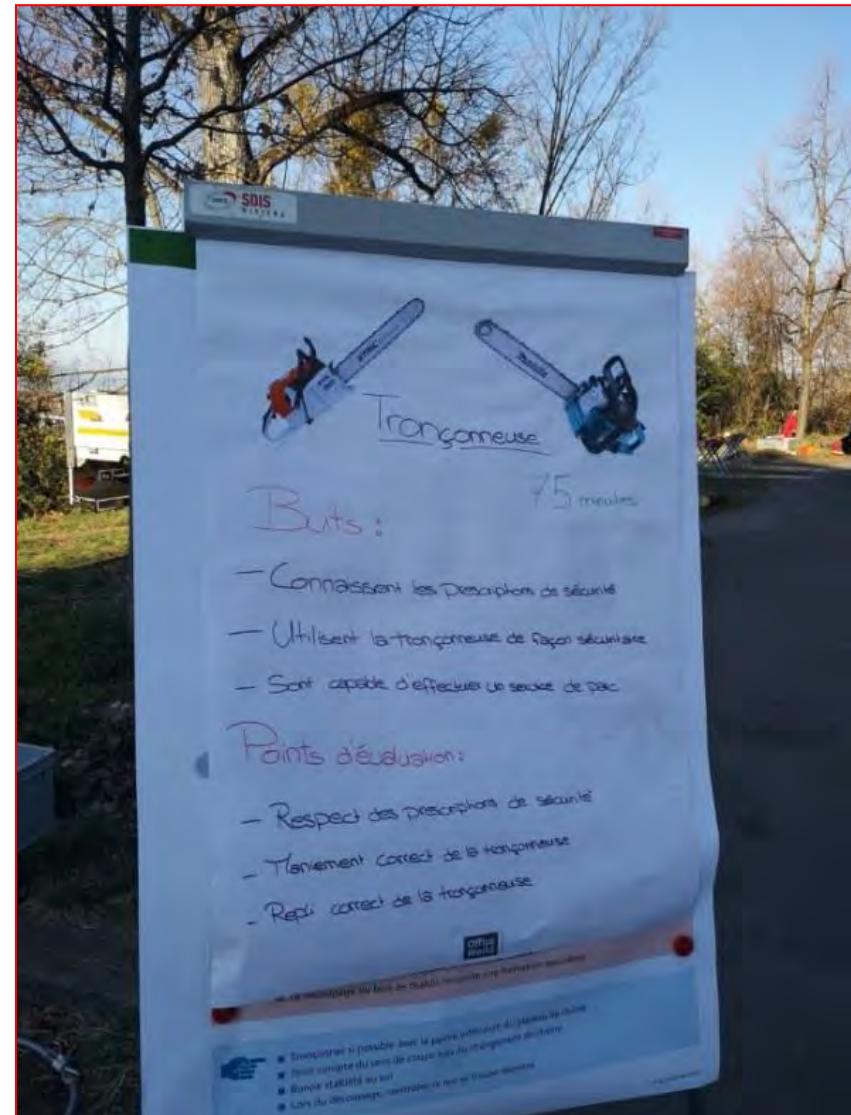
A relever que deux sous-officiers volontaires de la caserne de Vevey ont terminé les différentes phases de leur formation d'instructeur fédéral.



9.4.3 Formations particulières

En 2019, les cadres professionnels de l'Etat-major ont poursuivi des formations spécifiques en matière de conduite d'intervention, notamment au travers des cours proposés par l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) dans le cadre de la collaboration interpartenaires et dans la préparation de l'engagement au profit du dispositif de la Fête des Vignerons. Ils ont également suivi des formations particulières, que cela soit en perfectionnement en tant qu'instructeur ou dans différents domaines.

Relevons également que le SDIS accueille régulièrement des cours cantonaux (ECA) ou au profit de partenaires sur son secteur, mettant ainsi à disposition les infrastructures et le personnel nécessaires à leur bon déroulement.



9.5 Prévention

Durant l'année 2019, ce dicastère s'est consacré, pour la majeure partie de son temps, à la préparation de l'engagement du service dans le dispositif de la Fête des Vignerons, en participant aux différentes séances interservices et partenaires, en effectuant des reconnaissances dans le terrain afin de soutenir l'organisateur dans son aménagement sécuritaire et en établissant la planification du personnel engagé dans ce dispositif.

A cette occasion, le service a pu compter sur le soutien de l'ECA dans ses différents travaux de planification et de garde.

Au final, 7'530 heures ont été réalisées par les membres des SDIS du canton, du SDIS Riviera et par les membres de l'ECA (inspecteurs et opérateurs du CTA) au profit de cette manifestation, en assurant des gardes dans les sites opérationnels de Montreux et Vevey ainsi qu'au Poste de commandement des opérations (PCO).

Un autre événement d'envergure a nécessité également des travaux de préparation en termes de soutien, de planification et de conseils à l'organisateur : le Montreux Jazz Festival. Pour cette occasion, 78 sapeurs-pompiers ont accompli sur site 409 heures de présence renforcées, les jours de grande affluence, par une occupation de la caserne par l'équipe de service. L'engagement d'un officier de liaison sur les bateaux a également été planifié.

Ces deux manifestations n'ont pas occulté les activités régulières telles que : les rencontres avec les différents maîtres d'ouvrages afin de les conseiller sur les aspects d'accessibilité, les rencontres avec les organisateurs des autres manifestations de la région et les analyses des divers dossiers de construction et d'événements.

Dans le domaine des actions de sensibilisation, une action de prévention et de formation a été dispensée au profit des écoles du cercle de Corsier. A cette occasion, les participants ont bénéficié d'une approche sur la lutte contre le feu avec des petits moyens d'extinction et sur différents aspects de premier secours.

9.6 150 ans de la FSSP

En 2019, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, l'un des organes faïtiens de notre corporation, fêtait ses 150 ans. A cette occasion, tous les corps de sapeurs-pompiers de Suisse étaient conviés à se mettre en valeur auprès de leur population.

Le samedi 31 août, les 4 sites opérationnels ont organisé cette rencontre dans leurs locaux, à l'exception de la caserne de Jongny qui a profité de la fête qui se déroulait au cœur du village de Corsier.

Diverses démonstrations et invitations pour essayer notre matériel ont été proposées à nos visiteurs qui ont pu, par la même occasion, échanger avec les intervenants du SDIS, tout en profitant des animations ainsi que de la restauration organisées.



CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 03/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Augmentation du plafond d'endettement
Pour la fin de la législature 2016 à 2021**

**Séance de commission : mardi 28.04.2020 – 19h.00 – salle du Comité de direction –
Rue du Lac 118 - Clarens**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 novembre 2016, le Conseil intercommunal de l'ASR a décidé de fixer un plafond d'endettement de CHF 5'000'000.- pour la durée de la législature 2016 à 2021.

Les bases légales et réglementaires relatives au plafond d'endettement sont constituées par les articles 143 de la Loi sur les communes (LC) et 22a du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom), jointes au présent préavis, pour information.

Selon les dispositions de l'article 143 alinéa 1 LC, au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte. Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune (art. 143 al. 2 LC).

Pour sa part, l'article 22a alinéa 1 RCCCom précise que toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Le plafond d'endettement se compose de l'ensemble des dettes des communes ou des associations intercommunales, ainsi que des cautionnements accordés par les communes.

En l'espèce, depuis l'année 2016, il a été constaté que le total des dettes de l'ASR dépasse le plafond d'endettement autorisé de CHF 5'000'000.-. Ce total a ainsi évolué temporellement de la manière suivante :

Association Sécurité Riviera	2016	2017	2018	2019
Créanciers	874'435.77	1'712'790.76	2'244'790.04	678'727.48
Participations des communes	7'570'734.81	9'183'336.07	8'994'029.58	6'543'017.62
Autre dettes à court terme	136'206.42	242'248.50	337'527.95	515'394.45
Passifs de régularisation	242'571.86	401'996.56	964'584.81	822'609.83
Dettes à long terme	1'126'571.44	948'457.16	534'342.88	356'228.60
TOTAL	9'950'520.30	12'488'829.05	13'075'275.26	8'915'977.98

Afin de correspondre aux exigences légales précitées et de répondre à la demande du Service des communes vaudoises, respectivement à celle de la Préfecture du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut, le plafond de l'endettement doit donc être augmenté. Pour ce faire, en cours de législature, dite augmentation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat.

En conséquence et en raison des futurs investissements à consentir pour l'évolution du dispositif régional de sécurité publique, le Comité de direction vous propose d'augmenter le

plafond d'endettement à CHF 15'000'000.- pour la fin de la législature 2021 et de déposer une demande d'autorisation en ce sens auprès du Conseil d'Etat.

Un nouveau plafond d'endettement sera fixé lors de la prochaine législature.
En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2020 du Comité de direction du 19 mars 2020, relatif à l'augmentation du plafond d'endettement pour la fin de la législature 2016 à 2021

décide

- De valider le principe d'une augmentation du plafond d'endettement à CHF 15'000'000.00 pour la fin de la législature 2016-2021.
- En conséquence, d'autoriser le Comité de direction à adresser une demande d'autorisation en ce sens auprès du Conseil d'Etat

Ainsi adopté le, 19 mars 2020





Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Château cantonal
1014 Lausanne

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Aux municipalités des communes vaudoises

Aux associations de communes

Lausanne, le 14 juillet 2016

Plafonds d'endettement et de cautionnement des communes et des associations de communes

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Présidentes de comité, Messieurs les Présidents de comité,

Je reviens sur mon courrier du 10 février 2015 par lequel je vous informais que j'avais confié une étude à des mandataires externes chargés de me proposer de nouvelles modalités en matière de plafonds d'endettement et de cautionnements, tant pour les communes que pour les associations de communes. Ils devaient également apprécier le périmètre à prendre en considération lors de la détermination du plafond d'endettement ; je pensais plus particulièrement à la distinction entre l'endettement du patrimoine financier et celui du patrimoine administratif.

J'avais confié ce mandat après avoir constaté que le dispositif en vigueur devait être repensé dans sa globalité. Il ne répond en effet plus à vos besoins actuels, en raison notamment des importants investissements que vous devez consentir soit directement, soit au travers d'associations de communes.

Ce constat a été partagé par Monsieur le Député Jean Tschopp qui, dans sa résolution de janvier dernier, souhaitait justement obtenir du Conseil d'Etat l'assurance que les plafonds d'endettement et de cautionnements des communes ne soient pas impactés davantage qu'aujourd'hui s'agissant du financement des STEP régionales, quelle que soit la forme juridique des dites STEP. Le Conseil d'Etat avait alors confirmé que le système allait être revu et permettrait de répondre à la problématique soulevée par la résolution.

En préambule, je tiens à préciser que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, la surveillance cantonale de l'endettement communal a été restreinte, par une modification de la loi sur les communes (LC). La fixation du plafond d'endettement initial de début de législature est désormais du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du canton, lequel ne fait qu'en prendre acte.

L'intervention du canton n'est prévue que dans le cas où la commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixé en début de législature. Le Conseil d'Etat a considéré dans l'exposé des motifs de 2005 modifiant la LC que la surveillance de l'Etat n'implique pas qu'il se substitue aux communes, en particulier en matière de responsabilité. Le Constituant avait en effet retenu que l'autonomie communale devait être renforcée et les interventions cantonales limitées au contrôle de la légalité, et non plus à celui de l'opportunité.

Lorsque le Conseil d'Etat est amené à statuer sur une augmentation du plafond, les communes doivent pouvoir connaître d'avance, pour leur propre planification financière, les indicateurs et ratios retenus par le canton pour accepter ou refuser une augmentation de la dette communale, indicateurs auxquels se réfère l'art. 22a du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Pour ce motif, le Service des communes et du logement a rédigé un projet de nouvelles recommandations en matière de plafonds d'endettement et de cautionnements. Ces dernières se fondent sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), applicable dans tous les cantons suisses. Dans les grandes lignes, elles prévoient notamment de :

- fournir une vision consolidée de l'endettement de la commune (endettement propre de la commune ainsi que les quotes-parts des dettes des associations).
- laisser au choix de la commune la possibilité de mesurer l'endettement au « net » à savoir après déduction des actifs financiers (les recommandations actuelles s'appuient uniquement sur l'endettement brut).
- exclure du calcul du plafond d'endettement les dettes relatives aux investissements financés par des taxes affectées, comme les STEP par exemple, pour autant que l'investissement ait été réalisé au travers d'une association de communes.

Ces recommandations ont fait l'objet d'une consultation, notamment auprès des départements cantonaux et de vos organisations faitières (Union des communes vaudoises, Association des communes vaudoises et l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux). Parmi ces dernières, seule l'Association des communes vaudoises y a répondu favorablement.

Dans ces circonstances, eu égard à la liberté laissée aux communes de fixer leur plafond d'endettement, Le Conseil d'Etat a pris acte de ces recommandations, reconnaissant par là leur utilité technique. Il a considéré qu'elles sont adaptées à la situation et lui permettent d'apprécier plus valablement l'endettement d'une commune lorsqu'il doit statuer sur une demande d'augmentation du plafond d'endettement. Il a aussi relevé que les nouvelles recommandations doivent permettre aux communes de réaliser les investissements auxquels elles devront faire face par une appréciation plus fine de leur endettement.

En conséquence, et au vu de l'inadéquation du système actuel par rapport aux défis financiers que rencontrent les communes dans leur quotidien, les recommandations actuelles, valables dès le 1^{er} janvier 2007, sont abrogées, et le Conseil d'Etat ne souhaite pas en adopter de nouvelles.

Néanmoins, dans le but de pouvoir répondre aux demandes éventuelles des communes au sujet de leur plafond d'endettement, le Service des communes et du logement mettra à disposition sur son site internet un document d'aide à la détermination du plafond d'endettement (<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/>).

Le SCL se tient évidemment à disposition des communes et des associations de communes pour toute question en relation avec ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Présidentes de comité, Messieurs les Présidents de comité, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie

- Mmes et MM. les Préfets
- UCV
- AdCV
- AVSM
- ACVBC



Aide à la détermination du plafond d'endettement

1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, la surveillance cantonale de l'endettement communal a été restreinte, par une modification de la loi sur les communes. Le Constituant a en effet retenu que l'autonomie communale devait être renforcée et les interventions cantonales limitées à la légalité, et non plus au contrôle de l'opportunité.

La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du canton. L'intervention du canton n'est prévue que dans le cas où la commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixée en début de législature.

Pour le cas où le Conseil d'Etat doit tout de même intervenir, soit en cas de dépassement du plafond, le principe général d'égalité de traitement entre les communes doit prévaloir, ainsi que celui de la prévisibilité. Les communes doivent pouvoir connaître d'avance, pour leur propre planification financière, les indicateurs et ratios retenus par le canton pour accepter ou refuser une augmentation de la dette communale.

Ce document a pour objectif de permettre aux communes de mesurer leur endettement sur la base d'indicateurs que le Service des communes et du logement (SCL) utilisera pour apprécier leur niveau d'endettement.

2 Situation entre 2007 et 2016

Comme le prévoit l'article 143 de la loi sur les communes, au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.

Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.

Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

Le Service des communes et du logement a émis des recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements valables dès le 1^{er} janvier 2007. Dans les grandes lignes, ces dernières prévoient que :

- Le plafond d'endettement des dettes propres de la commune ne doit pas dépasser les 250 % de ses produits bruts financiers.
- Quant au plafond de cautionnements, il ne doit pas dépasser le 50 % du plafond d'endettement.

Ces mêmes recommandations ne font pas la distinction entre l'endettement brut et l'endettement net (après déduction du patrimoine financier) et prennent en considération l'ensemble des dettes quelle qu'en soit leur nature, qu'il s'agisse :

- De la construction d'un centre scolaire ou d'une salle polyvalente par exemple dont les coûts sont entièrement à la charge de la commune et doivent être financés par l'impôt. Il s'agit d'investissements « non productifs ».
- D'investissements financiers comme la construction d'un immeuble locatif par exemple dont les rentrées financières devraient être supérieures aux coûts. Il s'agit d'investissements « productifs ».
- D'investissements dont les coûts doivent être entièrement autofinancés par des taxes selon le principe du pollueur-payeur comme les stations d'épuration. Il s'agit d'investissements « autofinancés ».

De plus, elles ne prévoient pas une vision consolidée des dettes ce qui fausse l'appréciation de l'endettement de la commune.

3 Aide à la détermination du plafond d'endettement

Ce document annule et remplace les recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements en vigueur dès le 1^{er} janvier 2007 ainsi que le courrier du département des institutions et de la sécurité (DIS) du 10 février 2015.

3.1 But du présent document

Informier les communes sur la manière dont le canton apprécie le niveau d'endettement des communes lorsqu'elles lui soumettent des demandes d'augmentation de leur plafond d'endettement. Il sera tenu compte de :

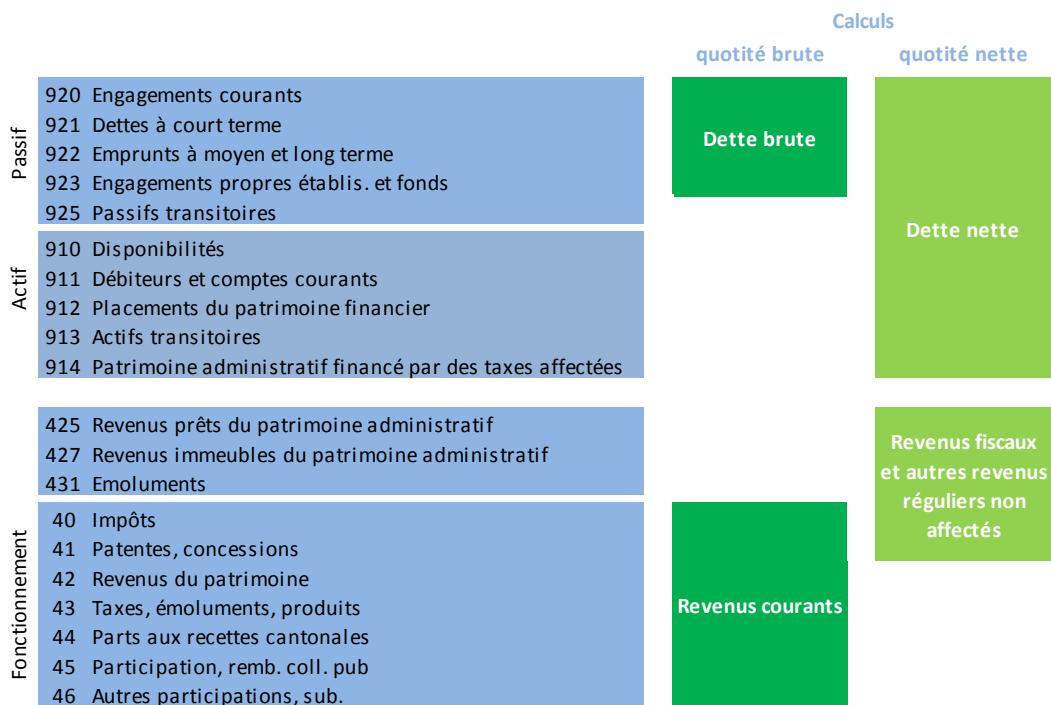
- l'endettement consolidé de la commune en englobant les dettes externes ainsi que les cautions accordées.
- la nature des investissements consentis et de la structure du bilan de la commune.

3.2 Fixation du plafond d'endettement en début de législature

Comme le prévoit l'article 143 LC, dans les six premiers mois du début de chaque législature, l'organe législatif communal adopte le plafond d'endettement de la commune pour la durée de la législature. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Le SCL propose aux communes de choisir entre un plafond d'endettement brut ou un plafond d'endettement net. Cette distinction dépend de la structure du bilan de la commune.

Une fois le type de plafond défini, le législatif doit également se prononcer sur le montant nominal du plafond. Ce dernier peut fortement varier suivant qu'il est calculé au brut ou au net. Quelle que soit la méthode retenue par la commune, le nouveau plafond ne devrait pas excéder les 250 % des revenus selon le schéma ci-après :



Plafond d'endettement brut

Formule : dette brute x 100 / revenus courants

Valeurs indicatives : > 150 % : mauvais ; > 200 % : critique

Plafond d'endettement net

Formule : Endettement net x 100 / revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés

Valeurs indicatives : > 150 % : mauvais

3.3 Principales nouveautés introduites par le présent document

- Choix entre le calcul du plafond d'endettement brut ou net après déduction du patrimoine financier et des actifs financés par des taxes affectées.
- Composition du nouveau plafond d'endettement :
 - L'ensemble des dettes de la commune.
 - Les quotes-parts des dettes des associations de communes et des ententes qui tiennent une comptabilité séparément des comptes communaux et qui ne sont pas autofinancées.
 - Les cautionnements accordés par les communes (sans les dettes comprises sous le point ci-dessus) en tenant compte du degré du risque selon l'appréciation de la commune. Sont exclus les cautionnements garantis par une cédule hypothécaire.
 - Les dettes envers les caisses de pensions (plan d'assainissement) ne sont pas prises en considération.
- Suppression des plafonds de cautionnements dans les communes, étant donné que les cautionnements sont compris dans le plafond d'endettement. Néanmoins les plafonds d'endettement des associations de communes devront toujours être mentionnés dans leurs statuts.

3.4 Niveau du plafond d'endettement

Le SCL suggère aux communes de ne pas fixer un plafond d'endettement supérieur au ratio actuellement en vigueur de 250 %.

Il est rappelé que l'endettement net, soit après déduction des actifs financiers, doit être déterminé sur la base des actifs à la valeur comptable. La prise en considération des actifs financiers à la valeur vénale permettrait à la commune de présenter un meilleur ratio.

4 Augmentation du plafond d'endettement en cours de législature

Conformément à l'article 143 al. 2 LC, la commune qui souhaite augmenter le montant de son plafond d'endettement en cours de législature adressera une demande d'autorisation au Département en précisant le motif de la demande et joindra la décision de son Conseil acceptant l'augmentation du plafond d'endettement. L'autorisation sera accordée *in fine* par le Conseil d'Etat.

Les communes qui le souhaitent peuvent requérir l'avis du SCL avant de soumettre la demande à leur Conseil.

5 Documents nécessaires à l'établissement du nouveau plafond d'endettement

Le SCL suggère aux communes de fixer leur nouveau plafond d'endettement au moyen du fichier Excel « plafond d'endettement » disponible sur le site Internet de l'Etat de Vaud.

6 Documents à demander aux associations de communes

Les communes veillent à une répartition intégrale des dettes des associations de communes dans lesquelles elles sont membres selon les coefficients de répartition qui découlent généralement des statuts. Il en va de même pour les actifs lorsque la commune opte pour la quotité de dette nette.

Comme relevé précédemment, les associations de communes autofinancées par des recettes affectées sont exclues du périmètre.

Lausanne, le 7 août 2016



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**PRÉAVIS No 04/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Renouvellement d'une ambulance
Demande d'un crédit d'investissement
de CHF 262'586.76**

**Séance de commission : 28 avril 2020 (sans Comité de direction) – 19h00 – Salle du Comité de direction,
rue du Lac 118, 1815 Clarens**

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	1
4. PRODUIT RETENU - DEMARCHE CANTONALE	2
▪ FOURNISSEUR : ACT SPECIAL CAR CENTER AG, GÜTERSTRASSE 21, 5014 GRETZENBACH, WWW.ACT-SPECIALCAR.CH ;	2
5. ASPECTS FINANCIERS	3
6. CONCLUSIONS	4

Annexes

N° 1 – DIRECTIVES FINANCIERES CANTONALES

N° 2 – ACCORD PREALABLE DE LA DGS

N° 3 – OFFRE ACT

N° 4 – OFFRE EMTECH

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'investissement sollicité concerne le renouvellement d'un véhicule de secours pour le Service d'ambulances de l'ASR.

Le véhicule en question, portant l'indicatif « Corel 972 », immatriculé VD 57905, est un châssis Chevrolet Express équipé d'un caisson. Il a été acquis en 2011 par Sécurité Riviera et sa première mise en circulation remonte au 25 juillet de l'année précitée. Bien que l'achat ait incombe à l'ASR lors du paiement initial, cette ambulance a été intégralement financée par l'Etat, par le biais de 7 versements annuels de CHF 33'293.-, de 2012 à 2018. Par conséquence, le moment d'étudier son renouvellement est arrivé.

Bien que vieillissante, Corel 972 est actuellement toujours en service. Sa conception robuste ainsi que l'attention portée à son entretien mécanique depuis 2011 permettent d'envisager de conserver cette ambulance comme véhicule de réserve après son remplacement. Cette façon de procéder est usuelle, par ailleurs validée par la Direction générale de la santé (ci-après DGS) pour les services du dispositif cantonal en matière d'urgences préhospitalières.

2. FINANCEMENT

Les directives cantonales relatives à la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage du 30 novembre 2018 précisent que les investissements liés à l'achat d'ambulances de type C, appartenant au dispositif cantonal, sont subventionnés par la DGS. Le service exploitant assure l'acquisition et se voit dédommagé sur la base d'un amortissement annuel forfaitaire de CHF 35'000.- sur une période de 8 ans. Ce forfait comprend l'achat du châssis, du caisson, d'une civière électrique, du dispositif de chargement électrique de la civière et de l'option 4x4 si l'acquéreur en fait la demande.

Si le service exploitant choisi de recourir à l'emprunt, il lui appartient d'assumer la charge financière des intérêts liée à l'investissement. Ces frais sont intégrés dans les comptes annuels transmis à l'Etat pour obtenir l'octroi de la subvention cantonale pour chaque exercice financier.

Les intentions d'achat doivent faire l'objet d'un accord écrit préalable de la DGS et les commandes effectuées selon ses instructions. Cette étape est aujourd'hui franchie, l'accord étatique figure en annexe du présent préavis.

3. CHOIX DU MODELE

Notre Chevrolet Express avait été retenu dans le cadre d'une démarche d'achat collective, regroupant plusieurs services d'ambulances vaudois subventionnés par l'Etat. Ce type d'approche permet d'une part de garantir une certaine homogénéité technique au sein du dispositif cantonal, et d'autre part, de pouvoir bénéficier de conditions financières favorables.

Fin 2017, après que plusieurs exploitants eurent adressé des intentions de renouvellement de véhicules à la DGS, cette autorité a émis la demande que, sous la coordination de l'association des responsables d'exploitation des services d'ambulances (ARESA), une nouvelle démarche de sélection collective soit menée. Un cahier des charges a été élaboré et des offres ont été demandées aux trois principaux fournisseurs établis en Suisse, selon le principe d'un appel d'offres sur invitation. Le choix de l'ARESA a été communiqué à la DGS courant 2018, après que seul l'un de ces trois fournisseurs ait répondu. Depuis lors, les services du dispositif cantonal renouvellent leurs véhicules dans le sens de cette sélection. Notre volonté est d'en faire de même, tant pour respecter la démarche cantonale, la demande de la DGS mais aussi en raison de la cohérence du produit, utilisé depuis plusieurs années par des services vaudois, notamment notre partenaire du Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL).

4. PRODUIT RETENU - DEMARCHE CANTONALE

- Fournisseur : ACT special car center AG, Güterstrasse 21, 5014 Gretzenbach, www.act-specialcar.ch ;
- Châssis : Mercedes-Benz Sprinter 519 CDI 4x4 ;
- Caisson : BAUS-AT ;
- Normes : conforme à la législation en vigueur au moment de la livraison et aux directives de l'Etat (couleur jaune Euro yellow RAL 1016, marquages standardisés du dispositif cantonal) ;
- Garantie : 3 ans ou 10'000 km sur le châssis Mercedes (services inclus), 2 ans sur le caisson ;
- Rabais obtenu par l'ARESA : 15% sur le châssis, 10% sur le caisson ;
- Prix TTC : CHF 239'426.15 ;
- Délai de livraison : environ 12 mois ;
- Fournisseur pour la civière électrique et son système de chargement : EMTECH, route de Satigny 42, 1242 Satigny (fournisseur exclusif en Suisse. Ce type de civière électrique est le seul qui soit actuellement validé par la DGS, essentiellement pour son haut niveau de sécurité pour les patients et pour la qualité du service après-vente) ;

- Civième électrique Power-PRO : le renouvellement n'est pas demandé, l'équipement actuel du Service d'ambulances répond aux besoins ;
- Système de chargement électrique Power-LOAD : CHF 23'160.61 ;
- **Coût total (châssis, caisson et Power-LOAD) : CHF 262'586.76**

Trois des quatre ambulances actuelles du Service sont des Mercedes Sprinter 519. La majorité des ambulances récentes, que ce soit dans le canton de Vaud ou en Suisse, sont également des Mercedes Sprinter. A l'heure actuelle, ce châssis est le seul à répondre aux critères qui guident le choix d'un véhicule destiné à assurer des missions de soins préhospitaliers : puissance adéquate, charge utile en relation avec l'activité, 4x4 si la topographie régionale le requiert, roues arrières jumelées, boîte de vitesses douce, adaptée au transport de patients et, pour terminer, un réseau d'entretien mécanique et de dépannage de proximité efficace, dédié aux poids lourds.

L'entreprise qui assure le suivi technique pour Ambulance Riviera est la société LARAG à Monthey, agréée par Mercedes-Benz pour l'entretien ainsi que pour les dépannages. Ce garage répond aux attentes et a pour habitude de traiter les demandes et les impératifs du Service d'ambulances en priorité absolue. Les trajets entre La Tour-de-Peilz et Monthey sont effectués soit par du personnel ambulancier, soit par les mécaniciens de LARAG. La récente ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz facilite d'autant plus les trajets en direction de Monthey.

5. ASPECTS FINANCIERS

Les principes généraux du financement de l'ASR justifient qu'un investissement de cette importance soit réparti sur plusieurs exercices comptables, ce d'autant plus que l'amortissement annuel est projeté sur une durée de 8 ans par la DGS. Il est, de ce fait, proposé de financer cette acquisition par l'emprunt, en prévoyant un amortissement sur une durée identique. L'amortissement induira une charge annuelle de CHF 32'823.35, couverte par la subvention cantonale. Les intérêts, en se basant sur un taux technique de 0.39 %, seront débités du compte budgétaire 605.3223 « intérêts des emprunts ».

Projection annuelle de la charge d'intérêts			
Année	Emprunt	Amortissement	Intérêts 0.39%
2021	262'000.00	32'750.00	1'021.80
2022	229'250.00	32'750.00	894.08
2023	196'500.00	32'750.00	766.35
2024	163'750.00	32'750.00	638.63
2025	131'000.00	32'750.00	510.90
2026	98'250.00	32'750.00	383.18
2027	65'500.00	32'750.00	255.45
2028	32'750.00	32'750.00	127.73
TOTAL		262'000.00	4'598.10

6. CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

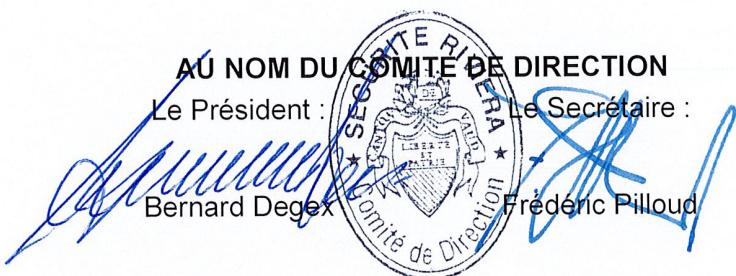
Vu le préavis no x/2019 du Comité de direction du xx relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 .- afin de renouveler une ambulance ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat d'une ambulance en remplacement de Corel 972, acquise en 2011 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 262'586.76.- au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 8 ans par la subvention cantonale octroyée ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

Ainsi adopté le 19 mars 2020



Annexes : ment.





Direction générale
de la santé

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

SECURITE RIVIERA

11 SEP. 2019

Association Sécurité Riviera
Comité de direction
Monsieur B. Degex, Président
Monsieur F. Pilloud, Secrétaire
Rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Direction hôpitaux et préhospitalier

Réf. : TV

Lausanne, le 10 septembre 2019

Remplacement de votre ambulance d'urgence - Corel 972 - VD 57'905

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Nous accusons réception de votre courrier du 29 août 2019 relatif à l'objet cité en titre.

Nous vous remercions pour les informations transmises qui permettent de mieux comprendre le choix du véhicule retenu et d'obtenir les garanties de fiabilité attendues d'un véhicule d'urgence.

En application des directives sur la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage du 30 novembre 2018, nous vous autorisons à procéder au renouvellement de l'ambulance COREL 972 selon l'offre du 22 février de la société EM-Tech Sàrl et celle du 27 février d'ACT Special Car Center d'un montant total de CHF 262'587.-.

Ce véhicule sera financé à raison de CHF 35'000.- par année. Si l'immatriculation a lieu en cours d'année, le calcul du financement débutera le mois suivant celui de l'immatriculation.

Nous espérons avoir répondu à votre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, nos meilleures salutations.

Olivier Linder
Directeur

Sandra Lack
Responsable Financement



Directives relatives à la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage

Mise à jour du 30 novembre 2018

I. Champ

Les présentes directives sont promulguées en application du règlement du 9 mai 2018 sur les urgences préhospitalières et le transport des patients, et en particulier de ses articles 34 à 41 (RUPH). Elles se fondent également sur la loi sur les subventions du 22 février 2005 et son règlement d'application du 22 novembre 2006. Elles régissent l'octroi des subventions de l'Etat aux services d'ambulances d'urgence et de sauvetage appartenant au dispositif cantonal ou assumant une mission complémentaire à ce dispositif.

II. Informations générales

- a) L'Etat participe au financement des dépenses d'exploitation des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage. Sa contribution tient compte des charges d'exploitation reconnues et des recettes des prestations.
- b) Le montant de la subvention est fixé en début d'année de manière prospective pour l'exercice concerné.
- c) La détermination prospective de la subvention est effectuée sur la base des règles particulières déterminant le niveau des coûts reconnus ainsi que d'une estimation des recettes attendues.
- d) Les versements de l'Etat sont effectués par acomptes mensuels. Dans l'attente du calcul de la subvention prospective, les acomptes des premiers mois de l'année en cours pourraient être versés sur la base de la subvention prospective de l'exercice précédent.
- e) Le montant définitif de la subvention, déterminé à la réception des comptes annuels des services d'ambulances, tient compte des charges et des recettes effectives, ainsi que des règles particulières de corrections fixées. Le total des charges reconnues dans le calcul de la subvention prospective constitue les charges maximales admises.
- f) Les exploitants des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage au bénéfice d'une subvention de l'Etat sont responsables de leur gestion et doivent s'en tenir aux ressources attribuées. Un éventuel déficit d'exploitation engage leur seule responsabilité.
- g) Les services concernés doivent fournir en temps utile tous les éléments statistiques et comptables nécessaires à la détermination provisoire et définitive de la subvention de l'Etat. Par ailleurs, ils doivent notamment fournir à la Direction générale de la santé (DGS), selon les formulaires prévus à cet effet :
 - au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année (N) :**
 - le budget pour l'année suivante (N+1) ;
 - au plus tard le 30 avril de chaque année (N) :**
 - les comptes annuels d'exploitation de l'exercice précédent (N-1), qui doivent donner une image claire, complète et véridique des résultats des services d'ambulances d'urgence et de sauvetage en conformité avec les principes de légalité (pour les services d'ambulances rattachés à un hôpital, ou dont la comptabilité est sous-traitée à un hôpital, les comptes des services d'ambulances sont intégrés dans le reporting annuel de ce dernier) ;
 - un tableau détaillant la masse salariale de l'exercice précédent (N-1) ;

- les comptes annuels complets de l'exercice précédent (N-1) du service d'ambulances révisés et signés accompagnés du rapport de l'organe de révision.

III. Financement

1. Charges salariales

- a) Les charges salariales annuelles reconnues correspondent, à partir de la date de validité des présentes directives, à 10.84 équivalents plein temps (EPT) par équipe chargée d'assurer la prise en charge des urgences 24h/24h – 7j/7j.

Le nombre d'EPT par équipe tient compte des conditions fixées dans la convention collective de travail dans le secteur sanitaire parapublic vaudois (état au 1^{er} janvier 2018) accordant :

- cinq semaines de vacances par an et six semaines par année civile dès le 1^{er} janvier de l'année ou le collaborateur atteint l'âge de 50 ans ;
- une compensation en temps de 20% du travail de nuit de 20h à 6 h.

La base de référence, intégrant la cinquième semaine de vacances, est de 211 jours de travail par an et par EPT avec un horaire journalier de 8h18, soit 1'751 heures de travail par an et par EPT.

- b) Pour le calcul de la subvention prospective, il est tenu compte de la masse salariale réelle reconnue lors du bouclement de l'exercice précédent pour chacun des services, augmentée de l'indexation et des augmentations statutaires décidées par le Conseil d'Etat.

Si toutefois, suite à un sous-effectif temporaire du personnel (maladie, congé maternité, etc.), la masse salariale de l'exercice précédent (N-1) est significativement inférieure à la masse salariale reconnue de l'exercice N-2, le service d'ambulance peut demander à ce que la DGS tienne compte de la masse salariale de l'exercice N-2.

- c) Les frais supplémentaires liés aux congés payés accordés par la convention collective de travail (art. 3.15 al. 1 et 3.27 à 3.29) sont financés par correction en fin d'exercice, sur la base des coûts réels encourus, mais au maximum selon les échelles fixées.

- d) La classification des fonctions d'ambulancier entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2014 doit être respectée. La part de salaire dépassant le seuil autorisé ne donne pas droit à la subvention. Cette grille des fonctions prévoit les classes salariales suivantes, établies sur la base de l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud (en application du Règlement du 28 novembre 2008 relatif à la rémunération de certains collaborateurs et magistrats de l'Etat de Vaud - RRCM) :

Fonctions	Définitions / Qualifications	Classe salariale
Technicien ambulancier	<ul style="list-style-type: none"> Certificat romand de technicien ambulancier ou Brevet fédéral de technicien ambulancier ou Titre reconnu équivalent par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) 	14-16
Ambulancier diplômé	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI 	17-19
Ambulancier diplômé, responsable de formation La classe salariale mentionnée est reconnue uniquement pour le taux d'activité lié à la responsabilité particulière.	<p>➤ Assume une responsabilité particulière durable, désignée dans le cahier des charges : <i>Responsable Formation</i></p> <p>1 EPT par service est admis, inclus dans les EPT « opérationnels ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI Certificat de formateur d'adultes FSEA 1 	19-21

Ambulancier diplômé, responsable qualité La classe salariale mentionnée est reconnue uniquement pour le taux d'activité lié à la responsabilité particulière.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assume une responsabilité particulière durable, désignée dans le cahier des charges : <i>Responsable Qualité</i> 1 EPT par service est admis, inclus dans les EPT « opérationnels ». - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Attestation du cours ES ASUR Reconnaissance IAS, processus Qualité 	19-21
Service d'ambulances < 30 EPT affectés au DisCUP		
Responsable d'exploitation adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation adjoint - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Certificat Management de proximité (30 jours) 	21-23
Responsable d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation (RE) - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Certificat Management de proximité (30 jours) 	23-25
Service d'ambulances ≥ 30 EPT affectés au DisCUP		
Responsable de site (base)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de site ou de base, à partir de 3 bases H24 d'un service multisites. - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI 	21-23
Responsable d'exploitation adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation adjoint - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Certificat Management de proximité (30 jours) 	22-24
Responsable d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation (RE) - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Certificat Management supérieur (61.5 jours) 	25-27
Service d'ambulances ≥ 50 EPT affectés au DisCUP		
Responsable de site (base)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de site ou de base, à partir de 3 bases H24 d'un service multisites. - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI 	21-23
Responsable d'exploitation adjoint	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation adjoint - Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI - Certificat Management de proximité (30 jours) 	22-24

Responsable d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable d'exploitation (RE) • Diplôme ES en soins ambulanciers ou Titre jugé équivalent par le SEFRI • Certificat Management supérieur (61.5 jours) 	26-28
-----------------------------------	---	--------------

e) Une compensation forfaitaire est allouée au service pour assurer le suivi des étudiants ambulanciers / techniciens ambulanciers. Cette compensation correspond à CHF 2'400.- annuel par équipe de jour. Elle est accordée pour autant que le service d'ambulances s'engage à contribuer à la formation spécialisée et continue des professionnels de la santé, ainsi qu'à l'offre de stages et d'apprentissages dans le domaine de la santé.

1.1 Responsable formation

L'Etat reconnaît et finance la fonction de responsable formation à raison de 0.10 EPT par équipe H24. Celle-ci comprend notamment la planification et le choix de la formation continue des collaborateurs, les inscriptions et le suivi des formations ainsi que les décomptes d'heures y relatifs. Le responsable transmet à la DGS le relevé cité plus haut.

1.2 Responsable qualité

L'Etat reconnaît et finance également la fonction de responsable qualité. La dotation liée à celle-ci est calculée sur la base de 0.10 EPT par service, jusqu'à 1'000 interventions, puis 0.05 EPT sont ajoutés par palier de 1'000 interventions. Le responsable qualité est chargé notamment d'établir le concept qualité du service, le suivi des objectifs fixés, des éventuelles mesures correctives, ainsi que les critères liés au Label qualité.

1.3 Responsable logistique

La personne est responsable notamment de la maintenance des véhicules et de ses équipements avant et après les interventions, de la gestion des stocks de médicaments, du matériel médical, etc. et du suivi des dates de péremption. Le financement est calculé sur la base de 0.05 EPT par ambulance et de 0.05 EPT par palier de 1'000 interventions. Les EPT sont convertis en francs basés sur un salaire annuel brut de logisticien de CHF 75'000.-.

2. Dépenses courantes

Celles-ci sont fixées à 10% des charges salariales budgétées par la DGS pour la détermination de la subvention prospective. Elles comprennent les frais liés à l'administration et à la direction, les frais de facturation, les autres dépenses courantes (chauffage, eau, électricité, téléphone, entretien, expertise, équipements, assurances), ainsi que la rémunération du médecin conseil.

3. Frais de formation continue

La formation continue du personnel régulier est reconnue à raison de 4 jours de formation détachés par an et par EPT (4 x 8h18). Le solde des 40 heures de formation exigées par les directives sur la reconnaissance des services de sauvetage de l'Interassociation de sauvetage (IAS) doit être effectué durant le temps d'attente, par exemple en e-learning. Ces 4 jours supplémentaires sont intégrés dans la dotation de 10.84 EPT par ambulance 24h/24h.

Formations spécifiques : avec l'accord préalable de la DGS, contre remise d'une attestation de suivi de formation, d'une copie de facture et d'une preuve de paiement, l'Etat prend en charge :

- les coûts de formation (écolage) liés à l'obtention du certificat de praticien formateur ES dans le domaine des soins ambulanciers. Ces coûts sont reconnus à concurrence d'un praticien formateur par équipe de jour ;
- les frais d'inscription et de cours liés à l'obtention d'un certificat de management (selon les critères définis à l'alinéa 1 d). La formation est effectuée au CEP sauf décision contraire de la DGS.

Un temps de redevance peut être fixé avec le collaborateur, selon les règles du règlement sur la formation continue du 9 décembre 2002 du Conseil d'Etat, article 16 (RForm).

4. Frais liés aux véhicules

Il est tenu compte d'un montant prospectif de CHF 60'000.- par ambulance du dispositif cantonal, qui comprend toutes les charges liées aux véhicules, soit le carburant, l'entretien, les assurances, les taxes, les frais de réparation et de maintenance, ainsi que le matériel et les équipements reconnus par la DGS (achat ou remplacement) dont le coût unitaire est inférieur à CHF 10'000.-.

Les coûts liés à une réparation extraordinaire devront être annoncés au plus vite à la DGS. Cette dernière les prend en principe en charge, sauf cas exceptionnel, notamment lié à un abus d'utilisation du véhicule.

5. Loyers

Sur la base d'une copie du contrat de bail, les loyers des locaux affectés aux ambulances, matériel et au personnel du dispositif cantonal, au sens du chapitre 4 du RUPH, sont pris en charge par la subvention. Les loyers reconnus en fin d'exercice correspondent aux loyers nets effectifs payés.

Les charges d'entretien et de chauffage des locaux sont enregistrées aux postes « entretiens des locaux » et « eaux énergie » (cf alinéa 2).

Toute modification de contrat de bail portant sur les locaux affectés au dispositif cantonal doit être soumise au préalable pour approbation à la DGS. Aucune augmentation ne pourra intervenir à posteriori sauf exception justifiée.

6. Décisions particulières

Des corrections particulières peuvent être intégrées pour tenir compte de décisions spécifiques prises par l'Etat ou de particularités locales ponctuelles ou pérennes.

7. Amortissement des véhicules

Sous réserve du respect des présentes directives, les investissements liés à l'achat d'ambulances de type C appartenant au dispositif cantonal sont subventionnés par l'Etat.

Le service exploitant assure l'acquisition et se voit dédommagé sur la base des dispositions suivantes :

- Amortissement annuel forfaitaire de CHF 35'000.-, basé sur une période de 7 ans pour les véhicules de type fourgon et sur une période de 8 ans pour les véhicules de type caisson.
- L'année d'acquisition du véhicule, l'amortissement commence le 1^{er} du mois qui suit l'immatriculation, au prorata sur l'année. Il ne peut pas y avoir deux charges d'amortissement sur l'année pour un véhicule.
- Le montant octroyé pour les amortissements ne peut pas être utilisé à d'autres fins.
- Le forfait comprend l'achat des éléments suivants :
 - Véhicule (châssis, caisson)
 - Civière électrique
 - Dispositif de chargement de la civière
 - Option 4x4

Les services d'ambulances doivent conclure une assurance casco totale, ainsi qu'un contrat de maintenance all inclusive avec le partenaire fournissant le véhicule. Les frais y relatifs font partie des dépenses courantes.

Ces véhicules devront être de couleur jaune « Euro Yellow RAL 1016 » et leur aspect extérieur conforme au marquage cantonal validé par la DGS.

Les intentions d'achat doivent faire l'objet d'un accord écrit préalable de la DGS et les commandes effectuées selon ses instructions. Une fois l'acquisition effectuée, le service exploitant est tenu de remettre à la DGS une copie des factures ainsi que de la carte grise.

Le devenir des véhicules remplacés est déterminé par la DGS lors du renouvellement.

8. Recettes

La détermination prospective de la subvention tient compte des recettes prévisibles, qui sont déduites des coûts reconnus. Les recettes attendues sont estimées sur la base de l'activité de l'exercice précédent et des tarifs en vigueur (sans suppléments 1/4h et km), en tenant compte d'un 8% de pertes sur débiteurs pour les cas non traumatiques.

La détermination définitive des recettes est établie en fin d'exercice en tenant compte des recettes réelles. Un niveau minimum de recettes est exigé lors de la correction, fixé sur la base de l'activité de l'exercice en cours (sans suppléments 1/4h et km) et d'un 8% de pertes sur débiteurs pour les cas non traumatiques. Des pertes sur débiteurs supérieures peuvent être admises lorsque la réalité l'exige, à condition que le service concerné fasse la preuve d'une gestion rigoureuse de sa facturation.

Pour le calcul des pertes sur débiteurs, les services d'ambulances doivent prendre en compte les actes de défaut de biens, les transports de personnes sans domicile fixe, de personnes résidant à l'étranger (hors Communauté européenne) et de personnes dont l'identité et/ou l'adresse est erronée. En revanche, les factures faisant l'objet de poursuites ou en voie de recouvrement sont à exclure du calcul pour l'exercice concerné. Enfin, la constitution de provisions pour pertes sur débiteurs est prohibée.

IV. Investissements

Les investissements liés au renouvellement du matériel, dont le coût unitaire excède CHF 10'000.-, sont financés en sus de l'exploitation par l'Etat et doivent faire l'objet d'un accord préalable de la DGS. Les services voudront bien soumettre par écrit chaque demande qui devra être accompagnée d'une offre d'achat. S'il s'agit d'un remplacement, chaque demande devra être accompagnée d'un devis de réparation ainsi que d'une preuve de la date d'acquisition de l'objet à remplacer (éventuellement facture). En cas de retrait du service d'ambulances du dispositif cantonal de prise en charge des urgences préhospitalières, la DGS peut exiger une restitution de l'équipement ou du financement accordé, calculée au prorata des années d'utilisation. Aucun amortissement rétroactif n'est consenti pour les équipements existants.

V. Dispositions finales

Les présentes directives sont valables dès le 1^{er} janvier 2019 et remplacent celles du 1^{er} avril 2017. Elles sont établies pour une durée indéterminée.

Lausanne, le 20 décembre 2018

Stéfanie Monod
Directrice générale

Olivier Linder
Directeur des hôpitaux et du préhospitalier

Version non signée. Seule la version signée fait foi



Adresse de facturation :

SECURITE RIVIERA
Ambulance Riviera
Rue du Lac 118 - CP 434
1815 Clarens
Suisse

SECURITE RIVIERA
Rue du Lac 118
1815 Clarens
Suisse

Shipping address:

SECURITE RIVIERA
Rue du Lac 118
1815 Clarens
Suisse

Devis № SO285

Date du devis:	Vendeur :	Conditions de paiement:	Date d'Expiration:
22/02/2019 09:23:00	EM-Tech Sàrl	30 jours nets	31/12/2019

Description	Quantité	Prix unitaire	Rem. (%)	Taxes	Prix
[6390BASIC] Power-LOAD	1,00 Unité(s)	27 630,00	25,00	7.7%	20 722,50 CHF
[6390-128-000] Kit de montage au sol	1,00 Unité(s)	1 043,00	25,00	7.7%	782,25 CHF
Total hors-taxe					21 504,75 CHF
Taxes					1,655.86 CHF
Total					23 160,61 CHF

Conditions de vente :

Livraison Franco domicile en env. 3 semaines
Livraison et facturation par Stryker Osteonics AG
Garanties : 12 mois Power-LOAD
Rabais ARESA incl.
Montage non compris
Offre et prix valables jusqu'au 31.12.2019

Condition de paiement : 30 jours net



Gretzenbach, 27.02.2019

Ambulance Riviera
M. Jérôme Sturny
Chemin de Béranges 111
1814 La Tour-de-Peilz

**Offre pour 1 Ambulance type C „caisson“
sur Mercedes-Benz Sprinter 519 CDI 4x4
pour**

ARESA



1. Véhicule de base



Véhicule	1. Mercedes-Benz	Sprinter 519 CDI 3665mm S - 4x2	CHF	49'350.00
Peinture	MB 1216, jaune euroéen		CHF	685.00
Pneumatiques	1. Essieu 2 x 2. Essieu 2 x Roue de secours 1 x		CHF	-.--

OPTIONS (nécessaires):

Equipements optionnels d'usine

W A50	Essieu AV avec capacité de charge augmentée	165.00
AL1	essieu ar pour suspension pneumatique	80.00
S AR1	Rapport de pont i = 3,692	Série
S BA3	Freinage d'urgence assisté actif	Série
S BH1	Fonction HOLD	Série
A C6L	Volant multifonction	-.--
P CL1	Volant reglable en inclinaison et approche	Série
P DUP0	véhicule standard	Série
P E07	Aide au demarrage en cote	Série
E46	prise 12 V cabine	60.00
A E1C	Audio 25	-.--
P E1D	Autoradio numerique (DAB)	Série
A E1G	Préparation pour Live Traffic	-.--
W E2M	Batterie suppl. pr conso. post-équipmmt, comp. mot	280.00
A E30	Coupe batterie unipolaire	-.--
A E36	Relais si batterie auxiliaire	135.00
P E57	Installation electrique pour prise de remorque	Série
P ED4	Batterie de puissance accrue	Série
W ED5	Mod. spéci. param.	290.00
P EK1	Barrette de raccordement pour branchements electr.	Série
S ES0	Borne auxiliaire pour l'aide au demarrage	Série
A EX9	3 ans de mise jour gratuite des cartes	-.--
S EY5	Système d'appel d'urgence Mercedes-Benz	Série
S EY6	Assistance en cas de panne	Série
A F61	Rétroviseur intérieur	-.--
P F68	Rétrov. avec régl. électr. + chauff. gche + drte	Série
S FF5	Rangement au-dessus du pavillon	Série

W	FF8	Boitier format 1-DIN a l'avant sous le ciel de pavillon	100.00
FK3		calandre chromé	250.00
FS1		porte-rétroviseur pour largeur jusqu'à 2m30cm	45.00
FZ8		verrouillage centrale à télécommande infrarouge	135.00
FZ9		2 clés supplémentaire	90.00
A	G42	7G-TRONIC PLUS	2'190.00
H12		chauffage additionnel	1'265.00
P	H21	Vitrage atherm., bandeau pare-soleil de pare-brise	Série
P	HH2	Chauffage d'appoint a air chaud, électrique	Série
W	HH9	Climatiseur TEMPOMATIC a regulation semi-autom.	1'780.00
S	IG4	Standard	Série
S	IG5	Basic	Série
S	J10	Tachymètre graduation km	Série
A	J2B	Commande tachygraphe sous tableau de bord pass. AV	--
S	J58	Système d'alarme pour ceintures de sécurité	Série
S	J65	Témoin de température extérieure	Série
S	JA8	Système de stabilisation en cas de vent lateral	Série
S	JD2	Tachygraphe numérique CE à données téléchargeables	Série
S	JH3	Module de com. (LTE) pour services numériques	Série
A	JK5	Combine d'instruments avec visuel couleur	--
W	JV5	Prééquipement pour appareil indiquant le kilométrage restant	70.00
S	JW5	Avertisseur de franchissement de ligne	Série
K51		protection pour ne pas faire plein avec essence	55.00
W	L13	Proj. antibrouillards avec éclairage adaptatif	235.00
P	L65	Plafonnier(s) fourgon/cabine, contacteur porte Série	
L76		câbles des feux arrière prolongés	110.00
L77		précâblage clignotants supplémentaires	80.00
S	LA2	Allumage automatique des phares	Série
W	LB1	Feux latéraux de gabarit	165.00
LB9		sorties lumineuses	90.00
P	LC4	Module de pavillon confort	Série
S	LE1	Feux de stop adaptatif	Série
W	LG7	Phares LED hautes performances	1'745.00
W	M46	Alternateur 14 V / 220 A	705.00
W	M94	Véhicule sans limitation de vitesse CEE	--
S	MG5	Moteur OM 642 DE 30 LA 140 kW (190 ch) 3800 tr/min	Série
S	MP6	Moteur version Euro VI	Série
S	MP8	OBD (On Board Diagnose) niveau C	Série
W	MW1	Système moteur tournant sans clé de contact	685.00
MS1		Tempomat	315.00
W	M04O	Suppression Fonction Stop/Start ECO	--
W	* MD8	Sans limitation couple	--
P	N63	moteur av poulie supplémentaire pour compresseur climatisation	535.00
P	NC5Z	MERCEDES SWISS INTEGRAL	Série
P	P47	Bavettes AV	Série
P	P48	Bavettes AR	Série
P	Q11	Renfort de longeron	Série

P R65	Support roue secours sous fin cadre	Série
P R87	Roue secours	Série
S RD9	Pneumatiques sans prescription de marque	Série
S RH2	Pneus 235/65 R16 C	Série
W RM1	Pneumatiques M+S	-.--
W S22	Accoudoir pour siège conducteur	-.--
W S25	Accoudoir pour siège passager	-.--
A S87	Caisson de siege conducteur, bas	-.--
A S88	Caisson de siege passager avant, bas	-.--
S SA5	Airbag conducteur	Série
W SA6	Airbag, passager	485.00
W SB3	Siège conducteur, version confort	340.00
W SB4	Siège passager, version confort	565.00
W SH1	Airbag lateral bassin thorax conducteur	400.00
W SH2	Airbag lateral bassin thorax passager	280.00
W SH9	Airbags rideaux pour conducteur et passager avant	815.00
T75	poignées d'accès conducteur et passager	75.00
P V25	Garniss. comp. chargem. jusqu'à caint. (en dur)	Série
P V43	Plancher de bois	Série
A V94	Gaine de câbles sur paroi latérale	-.--
A V95	Gaine de câbles sur encadrement arrière	-.--
W VF6	Similicuir ARTICO noir	65.00
W X43	Plaques / imprimés français	-.--
A XC1	Certificat CE de conformite, incomplet	-.--
A XO5	Notice d'utilisation numérique	-.--
S XZ0	Generation modele 0	Série
S Y26	Cale	Série
P Y43	Cric hydraulique	Série
P Y44	Triangle avertisseur	Série
JY9	sans assistant de piste	-.--
S Z2E	Version UE - AELE	Série
S Z2N	Homologation N2	Série
S Z4V	Site de fabrication : Düsseldorf	Série
W * ZD0	véhicule d'autorités	-.--
W ZG1	4x4 Automatique ou activable électroniquement	13'790.00

Total 1, véhicule de base (sans TVA) 78'505.00

[Prix selon liste de prix de Mercedes-Benz (Suisse) SA du 01.01.2019]

Options

Telma Retarder (système de frein moteur) incl. Montage en Suisse	CHF 12'500.00
DISTRONIC distance contrôle	CHF 945.00

2. Conversion Ambulance

[BAUS-AT Sp Zoo, PL-TORUN]

Conversion de base „caisson BAUS“ ambulance typ C, « CLREC-Monthey »

Construction de la cellule en sandwich alu (voir prospectus ci-joint)
 Dimension intérieur: Lo: 3'600 mm, La: 2'090 mm, Ha: 1'870 mm;
 Sol spécial avec flocons en gris/bleu/blanc / Parois de séparation avec vitre coulissante
 Porte latérale normale
 Couleur jaune gouffre
 Nouvelles système de portes arrières à deux battants 1/3 et 2/3, arrêts automatique par piston 140°, avec fenêtres (voir photos)
 Divers précâblage (12 V, 220 V, antennes, O2, etc.)
 Porte extérieur arrière à droite
 Porte extérieur avant à gauche
 Toutes les vitres teintés et 2/3 ternes
 Passage de roue à gauche, sous sol autour partie en inox
 Sans coupe-vent au dessus de la cabine

40'000.—

Marche arrière d'entrée avec ressort à lames

1'200.—

Fermeture centralisé du caisson

1'500.—

Amenagement intérieurs (dessins, « CLERC Monthey »):

Parois de séparation:

Armoire sur glissière à gauche avec débimètre oxygène WM

Siège rabattable et orientable à la tête du patient avec appui-tête et ceinture de sécurité

Armoire sur mesure pour sacs et/ou valises de secours / parties en inox; dimensions à vérifier

Porte coulissante vers l'avant

2 Casiers au dessus de la vitre coulissante

Armoire pour médicaments fermeture à clé

Armoire derrière le siège rabattable (poubelles ?)

Manche d'entré à droite vers la porte coulissante

Chauffage de la cellule ar

16'000.—

REPORT

58'700.—

REPORT

58'700.—

Parois de gauche:

1 grand meuble à l'avant gauche pour 2x 10 l O2, extincteur, y compris supports pour bouteilles avec au dessus casier à deux portes avec sol réglable, casier chauffante et tiroir, 3 casier à fermeture coulissantes et vers en haut

1 siège pivotant, avec appui-tête et ceinture 3-points

3 x 12 V Steckdosen

4 x 230 V Steckdosen

Montage de l'aspiration fixe, prise O2, débitmètre O2

Boutonnerie pour lumière

Aménagement de l'armoire (porte extérieur)

12'000.—

Parois de droite:

1 armoire selon dessin, en hauteur ouvert vers l'arrière et vers la gauche, tablettes réglables

1 banquette avec 1 ceinture de sécurité, en dessous espace de rangement;
avec filet de protection vers l'avant, tiroir déchets

1 fenêtre coulissante dans la porte

1 armoire extérieure avec support civière à aube et planche

1 support pour chaise Stryker sur la porte de droite

10'700.—

Plafond:

1 Casier pour perfusions; Prise O2, spot, prise 12 V et 220 V

2 Manches longues

1 Débitmètre (Inhalation 0-15 lO2)

1 Rail carba

Bandes de lumière gauche et droite, lumière par contact de portes, lumière de nuit

6'900.—

REPORT

88'300.—

REPORT

88'300.—

Sol:

Montage du système de chargement Power Load

4'800.—

Cabine de chauffeur:

Porte coulissante entre cabine et caisson avec fenêtre

Meuble spécial entre les sièges pour cartes routière etc. modèle à définir

Chargeur de batteries Votronic; FI

Électronique centrale avec fusibles et relais

Lumière pour lecture de carte colonne A

Précâble radio/télécommunicacation

Démarrage pontage des deux batteries

12'300.—

Extérieur:

Antenne pour radio-télécommunication

Prise extérieur 230 V avec témoin

2 phares de travail à gauche et à droite

2'500.—

Feux bleus / Sirène:

[Fournisseur: Marty AG, Neuhausen]

1 sirène VAMA AS 425 avec tonalité ville/campagne, micro

2'400.—

2 flasher LED, bleu, dans la calandre

600.—

2 flasher LED, bleu, dans les ailes av gauche et droite

800.--

REPORT

111'700.—

REPORT

111'700.—

1 demie-rampe à LED Whelen Freedom, bleu , incl. 2 feux orange vers l'avant	5'800.—
1 demie-rampe à LED Whelen 4500 , incl. 2 feux orange vers l'arrière, 2 feux de travail	4'000.—
1 klaxon américain « HONR »	2'500.—
Frais de montage du système feux bleu et sirène	2'600.—
1 transformateur 12V/230 V , 1000 Watt, prosine,	2'800.—
Système de climatisation de la cellule arrière	5'200.—
Caméra de recul et surveillance de la cellule, écran sur rétroviseur av	3'800.—
Montage des antennes fournies , type ?, incl. câblage,	475.—
Marche pied électrique à l'entrée (porte coulissante de droite) modèle renforcé et protégé (sel, eau, etc.)	3'000.—
Support pour 2 casques dans le ciel de la cabine av	650.—
Lampe de lecture de carte col de cygne	250.—
Marche-pieds supplémentaire porte av	2'000.—
Préchauffage du moteur par 230 V	925.—
Peintures des côtées de la cabine en couleur jaunee MB1216	1'300.—
Frigo dans meuble côté gauche av	1'600.—
À la place de la grande porte coulissante une porte normale et une porte supplémentaire pour Accès sacs	3'000.—
Plan retirable en inox pour défi et aspi	1'500.—
3ème emplacement pour boutons lumières coté gauche	800.—
Feux oranges sur les côtés du caisson, fonctionnant ensemble avec feux de détresse	1'200.—
Suspension pneumatique ar avec réservoir d'air (prix approximatif)	8'500.—
Total 2, Conversion Ambulance	163'600.—

3. Matériel médical et technique

1 aspiration fixe pour sachet livrés	1'700.—
2 digiflow GLOOR	700.—
1 fin de parcours RAG; incl. expertise	3'000.—
Total 3, Matériel médical et technique	5'400.—

Divers autres matériel sur demande.

Addition des totals :

Total 1. Véhicule de base (page 3)	78'505.00	
- rabais de 15 %	- 11'775.75	66'729.25
+ 4 % taxe automobile pour véhicule de tourisme lourd		2'669.15
+ Total 2. Conversion Ambulance (page 7)	163'600.00	
- rabais de 10 %	16'360.00	147'240.00
+ Total 3. Matériel méd. et technique (page 8)	5'400.—	
./. rabais de 5 %	270.—	5'670.00
1. Total		222'308.40
+ 7.7 % TVA		17'117.75
TOTAL pour 1 ambulance incl. TVA		239'426.15

Prix selon « Rabais pour l'offres ARESA » du 20.11.2018

Dans le prix total est inclus:

- le contrôle technique cantonal et la livraison à domicile, clé en main
- la mise à disposition de notre technicien pour une journée pour la mise en service chez vous (div. travaux de fixation, etc.)
- frais pour la visite à l'usine pour 2 personnes (durée 2 jours)

Garanties:

- sur la voiture selon DaimlerChrysler Suisse SA **3 ans/100'000 km inclus services**
- pour la conversion ambulance **deux ans**
- pour l'équipement supplémentaire technique et médicaux selon les fournisseurs

Changement des prix:

- à la réserve des changements de prix (Chassis Mercedes, cours de change EUR/CHF max. 1.14, et Zloty/CHF max. 0.25), techniques, etc.

Validité:

- cette offre est valable seulement en total des prestations jusqu'au 31.03.2019

Dimensions:	Poids total:	5'000 Kg
(env.)	Poids à vide:	3'900 Kg
	Hauteur:	2'800 mm
	Longuer:	6'358 mm
	Largeur:	2'254 mm (sans retroviseurs)
	<u>Cellule:</u>	
	Hauteur interne:	1'890 mm
	Longuer interne:	3'545 mm
	Largeur interne:	2'090 mm

- Délai de livraison:**
- commande du chassis MB 4x4 env. 6 mois
 - plus caisson/conversion ambulance env. 6 mois
 - livraison complète env.12 mois

Paiement:

- 1/3 avec la commande
- 1/3 avec la livraison du chassis à l'usine
- 1/3 après la prise en main

Je reste à votre entière disposition pour des plus amples détails et questions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ACT special car center AG


Max A. Hess

Annexe:

- exemples des dessins techniques et photos



CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 05/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Budget de l'Association Sécurité Riviera
- Année 2021 -

Séance de commission : mardis 30 juin et 25 août 2020 à 19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	Page 3
2. Principes généraux	Page 3
3. Projets & mandats	Page 4
4. Informatique	Page 4
5. Politique des ressources humaines	Page 5
6. Service d'ambulances	Page 5
7. Office du stationnement	Page 6
8. Service de police	Page 6
9. SDIS	Page 6
10. Véhicules	Page 7
11. Projet de budget 2021	Page 8
12. Charges et revenus	Page 9
13. Effectif	Page 12
14. Conclusions	Page 13

Documents annexés :

- Budget 2021 avec remarques et compléments
- Charges et revenus par nature
- Charges et revenus par cellule
- Répartition par commune

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le budget de l'Association Sécurité Riviera pour l'année 2021 devrait être adopté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 24 septembre 2020.

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur, Services des communes et du logement.

2. Principes généraux

En fonction de l'article 35 alinéa 3 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera, le budget est approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2020 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par les dix Conseils communaux. La répartition des charges et des recettes par cellule et entre les communes est appliquée conformément à l'article 34 desdits Statuts. Les charges relatives aux **tâches principales** (Autorités - Direction - Chancellerie - Amendes d'ordre - Ambulance Riviera - UTLI - Prévention - Police Riviera - Police du commerce) sont réparties entre toutes les communes partenaires, au prorata de la population pondérée. Celle-ci est égale au nombre d'habitants de la commune multiplié par un coefficient de pondération défini selon l'échelle suivante :

Commune :	jusqu'à 1'000 habitants	coefficient 2
	1'001 à 3'500 habitants	coefficient 3
	3'501 à 6'000 habitants	coefficient 4
	6'001 à 12'000 habitants	coefficient 5
	plus de 12'000 habitants	coefficient 6

Il est également utile de rappeler que la charge résiduelle de la Signalisation (609) est répartie au prorata du nombre d'habitants des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey. Quant aux Offices du Stationnement - qui présentent tous un exercice bénéficiaire - les recettes profitent aux communes respectives, qui assument directement les charges en matière d'investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité est encore à signaler en ce qui concerne la Commune de Vevey, puisque l'Office du Stationnement est en charge de la gestion du parking du Panorama, permettant une recette nette pour l'Office du Stationnement de Vevey de CHF 4'152'564.- sur le budget 2021. Cela explique, au moment de la répartition, un résidu de charges relativement peu important pour cette commune à coefficient 6, particulièrement lors de la lecture rapide du coût par habitant.

Les charges relatives au **SDIS Riviera** (comptes 650) et à la **Protection civile** (comptes 66) sont réparties au prorata du nombre d'habitants. S'agissant de la Protection civile, cette participation s'étend, selon le même principe, aux communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont, conformément au contrat de droit administratif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

3. Projets et mandats (*compte 601.3185 « honoraires »*)

Suite aux réflexions stratégiques qui ont été menées en rapport avec la thématique du dispositif régional - dont la « Maison de la sécurité publique » - il nous paraît important de pouvoir disposer d'un montant au budget. En fonction des besoins d'études complémentaires liées au choix d'implantation, il pourrait être fait appel à une expertise particulière, tant dans le domaine du droit de l'aménagement du territoire qu'au niveau de l'estimation des coûts de construction selon les variantes retenues.

Dans un autre domaine, un groupe de réflexion relatif à l'organisation du Service d'ambulances a été mis sur pied pour améliorer la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que leur environnement de travail. Au niveau opérationnel, la planification du service et les contraintes inhérentes à son fonctionnement nécessitent un nouvel outil de planification (logiciel et/ou application). Celui-ci devra être plus performant et adapté, notamment en termes de fonctionnalité, d'interactivité et de convivialité. Afin de limiter les coûts, un projet pourrait être développé en partenariat avec le Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne et celui du Nord vaudois et Broye.

Pour disposer d'une marge de manœuvre nécessaire, il a été porté au budget une enveloppe de CHF 100'000.- qui pourrait être allouée par le Comité de direction en fonction des besoins spécifiques, selon les procédures habituelles.

4. Informatique (*Compte 601.3111.01 « achat de matériel informatique »*)

La mise en place d'une nouvelle version du système de gestion des processus (ERP « Pro Concept ») est prévue durant l'année 2021. L'ASR utilisant le même système que la Commune de Montreux, les travaux s'effectueront conjointement avec cette dernière. Le montant porté au budget s'élève à CHF 22'000.-.

Selon les directives de la Poste suisse, les bulletins de versement « classiques » (BVR) liés à la facturation seront progressivement remplacés par de nouveaux bulletins contenant des codes « QR ». Ce changement doit intervenir dès le mois de juin 2020 et dans un délai d'environ trois ans. Un montant de CHF 4'500.- est prévu afin de mettre à jour le système informatique et permettre ainsi la lecture des nouveaux bulletins. Parallèlement, l'installation d'un système de gestion et de validation des factures fournisseurs par voie électronique, pour une somme de CHF 10'000.-, engendrera une économie d'impression des documents et un gain de temps pour leur validation.

Un montant de CHF 10'000.- est également porté au budget afin d'améliorer les processus des ressources humaines liés à la gestion du temps et aux absences des collaboratrices et collaborateurs.

Informatique (Compte 601.3151.01 « entretien du matériel informatique »)

Dès 2019, le processus des poursuites, précédemment effectué par la Commune de Montreux, a été repris par l'ASR à l'interne. Il engendre un coût d'exploitation du système informatique de CHF 7'900.-.

Un nouveau système de caisse, dont le coût annuel des licences s'élève à CHF 9'800.- a également été mis en place durant l'année 2019, ceci en partenariat avec la Commune de Montreux.

Suite à la situation liée au COVID-19, des licences concernant le système d'accès à distance « Pulse » et d'autres relatives à un système de visioconférence ont été prévues au budget 2021. Cela permettra notamment aux collaboratrices et collaborateurs dont l'activité est essentielle de pouvoir réaliser des tâches en télétravail et ainsi ne pas prétérer la bonne marche de l'ASR. Le montant global de ces licences s'élève à CHF 5'300.-.

5. Politique des ressources humaines (compte 601.3185 « honoraires »)

A titre liminaire, il y a lieu de relever qu'il n'y aura pas d'augmentation d'effectif en 2021, par rapport à 2020.

En ce qui concerne l'enveloppe portée au budget de CHF 50'000.00, nous prévoyons d'utiliser ce montant pour des mandats qui pourraient concerter la gestion de la santé en entreprise et la sécurité au travail. A titre d'exemples, il nous est important de développer des prestations envers notre personnel telles que le soutien psychologique, l'équilibre nutritionnel ainsi que les processus relatifs la gestion de l'absentéisme / présentéisme (procédures internes RH, soutien d'un médecin conseil, etc.).

Par ailleurs, nous souhaitons revoir le processus d'évaluation, car il génère une insatisfaction certaine auprès de l'ensemble du personnel, notamment parce qu'il est associé à notre système de progression salariale « GESPER ». Dans la perspective d'évolution de notre culture d'entreprise, en adéquation avec la vision ASR 2025, il nous est important d'évoluer vers un dispositif permettant de renforcer les compétences managériales de nos cadres et de valoriser les bonnes pratiques, afin renforcer la motivation individuelle de tous.

6. Ambulance – démarche qualité (compte 605.3193)

L'Interassociation de sauvetage (IAS) a notamment pour mission d'édicter les règles de reconnaissance qualité des services d'ambulances. Comme la plupart des Services de la santé publique en Suisse, la Direction générale de la santé (DGS) a adopté ces règles et exige des services du dispositif cantonal qu'ils obtiennent la reconnaissance qualité.

Les améliorations induites par la reconnaissance IAS sont indéniables, mais le processus génère un important travail de préparation et de suivi pour les ambulanciers. Afin d'optimiser cette tâche, l'Association des responsables d'exploitation vaudois (ARESA) a décidé en 2019 de recourir à l'appui d'un prestataire externe. La DGS approuve cette action collective mais ne semble pas être en mesure d'en assumer le financement.

L'entreprise FMP Solution a été retenue par l'ARESA, elle effectue actuellement un bilan de départ dans tous les services vaudois. L'ASR est à ce stade la seule organisation non affiliée, principalement pour des raisons de calendrier budgétaire. Il nous semble essentiel de rejoindre la démarche dans les meilleurs délais, par souci de cohérence avec nos partenaires mais également pour préparer notre service d'ambulances au renouvellement de sa reconnaissance en 2021.

7. Office du stationnement (*Comptes 610.02.4xxx « revenus »*)

Dans sa séance du 9 septembre 2019, la Municipalité de Vevey a validé la suppression de 160 places de parc sur la place du Marché. De plus, les zones payantes initialement limitées à 11 heures ont été diminuées à 3 heures (avenues de Blonay et Gilamont, rues des Bosquets et Deux-Gares), avec pour conséquence une forte diminution du taux d'occupation par les pendulaires. Ces changements ont eu un impact direct sur les recettes engendrées par les horodateurs. De ce fait, cela a entraîné une diminution des recettes.

**8. Service de police – remplacement des pupitres du Centre de régulation de l'information (CRI)
(*Compte 603.3116.01 « achat de matériel radio »*)**

L'installation de ces pupitres date de la mise en place du système « Polycom » intervenue à la fin de l'année 2008. Ces appareils adoptent une ancienne technologie qui est aujourd'hui obsolète et les pièces de rechange ne sont plus disponibles depuis la fin de l'année 2019. Le montant mentionné au budget 2021 comprend :

- Trois stations « Polycom » destinées aux opérateurs du CRI ;
- Les technologies complémentaires et nécessaires au bon fonctionnement du système ;
- Les casques pour opérateurs ;
- Le système d'enregistrement des conversations (actuellement sur l'appareil Nice avec les conversations téléphoniques, mais qui va disparaître avec le changement du central) ;
- La formation des utilisateurs et administrateurs du système.

Cet investissement de CHF 117'500.- s'avère nécessaire au bon fonctionnement de notre centrale. En outre, il permettra à nos collaboratrices et collaborateurs de travailler dans de bonnes conditions, grâce à un matériel fiable et de génération actuelle.

**9. SDIS - Achat d'une machine de lavage des soupapes des appareils de protection respiratoire (APR)
(*Compte 650.3116 « Achats équipements spécialisés »*)**

Depuis plusieurs années nous suivons l'évolution technique et recherchons à optimiser les processus de rétablissement de nos appareils respiratoires (APR). Il est maintenant opportun de prévoir l'acquisition d'une machine permettant de laver et désinfecter les masques des APR, qui sont les éléments nécessitant le plus de travail. Avec l'organisation du SDIS, en fonction des besoins lors des exercices par sites et en commun, des cours cantonaux ainsi que des interventions, la plus grande partie des appareils respiratoires sont rétablis sur le site de Montreux. Il s'agit d'environ 800 à 1000 actions de rétablissement et contrôle d'un appareil complet par an. Pour chaque APR, le temps est estimé à une heure pour un rétablissement et contrôle.

Cet achat est à charge du SDIS. L'ECA participe toutefois forfaitairement au temps consacré au rétablissement lors des exercices et nous fournit les produits. Il prend également entièrement à sa charge la fourniture des APR et leur réparation en cas de pannes, l'entretien ainsi que l'achat des compresseurs d'air respirable.

Les normes concernant le rétablissement des APR ont changé. Elles imposent non seulement un nettoyage des pièces faciales (masques) mais généralisent également celui des soupapes à la demande. Le contrôle des appareils respiratoires a en outre été revu avec des éléments de contrôle supplémentaires. Il en ressort une augmentation du temps de rétablissement d'un appareil respiratoire complet.

Une machine adaptée doit pouvoir accueillir un appareil complet, ou plusieurs pièces, telles que les masques et soupape à la demande sous pression. La machine est dotée de paniers et accessoires compatibles avec nos armoires de séchage actuelles.

Le modèle de la marque que nous souhaitons acquérir est vendu par un fournisseur ayant son siège à Saint-Légier pour un prix concurrentiel d'environ CHF 30'000.-.

10. Véhicules (Compte 603.3115 « achats de véhicules »)

Soucieuse de répondre aux attentes des autorités et des citoyens quant à une approche plus respectueuse de l'environnement, l'ASR a décidé, dans la mesure du possible, de privilégier l'achat de véhicules électriques ou hybrides. Compte tenu de la technologie actuelle, les véhicules d'intervention de la police devront très vraisemblablement recourir à une motorisation hybride et non entièrement électrique. En effet, l'utilisation quasi continue de ces voitures ne laisse pas le temps nécessaire à une recharge complète des batteries, gревant ainsi leur autonomie. De plus, l'espace utilisé par les batteries prétérira les possibilités de chargement en particulier le matériel embarqué dans le coffre des véhicules.

Cela étant, le choix de véhicules entièrement électriques semble néanmoins parfaitement adapté aux missions d'autres entités, en particulier celles des Services généraux. En définitive, le plan de remplacement des véhicules s'établit comme suit :

- Pour **Police**, le renouvellement de deux véhicules d'intervention est porté au budget ;
- L'achat d'un vélo électrique est prévu pour la **Chancellerie** ;
- En ce qui concerne l'**Office du stationnement**, l'achat de trois vélos électriques est porté au budget ;
- Le remplacement d'un véhicule de type « pick up » est prévu pour la **Protection Civile**.

11. Projet de budget 2021

La prévision budgétaire 2021 correspond au tableau ci-dessous (population au 31.12.2019) :

Commune	Population au 31.12.2019*	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2021	2020
Blonay	6'151	1'851'058.66	300.94	297.71
Chardonne	3'032	613'434.18	202.32	200.26
Corseaux	2'287	462'705.79	202.32	200.26
Corsier	3'363	680'402.09	202.32	200.26
Jongny	1'544	312'382.05	202.32	200.26
Montreux	26'065	7'717'051.67	296.07	295.50
St-Légier	5'243	1'319'286.12	251.63	248.98
La Tour-de-Peilz	11'906	3'441'513.06	289.06	284.91
Vevey	19'871	3'221'752.54	162.13	144.17
Veytaux	922	141'076.94	153.01	151.53
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'468	77'450.03	22.33	22.46
Rossinière	548	12'238.36	22.33	22.46
Rougemont	858	19'161.51	22.33	22.46

Le budget 2021 laisse apparaître les résultats suivants :

	<u>Budget 2021</u> <u>comptes 600 à 608</u>	<u>Budget 2021</u> <u>comptes 600 à 610.03</u>	<u>Budget 2021</u> <u>comptes 600 à 66</u>
Charges brutes	30'263'420.00	37'953'638.00	44'078'879.00
Revenus	9'583'842.00	22'565'513.00	24'209'366.00
Charges à répartir	20'679'578.00	15'388'125.00	19'869'513.00

	<u>Budget 2020</u> <u>comptes 600 à 608</u>	<u>Budget 2020</u> <u>comptes 600 à 610.03</u>	<u>Budget 2020</u> <u>comptes 600 à 66</u>
Charges brutes	29'901'374.00	37'592'648.00	43'746'563.00
Revenus	9'503'777.00	22'697'122.00	24'405'315.00
Charges à répartir	20'397'597.00	14'895'526.00	19'341'248.00

12. Charges et revenus

La charge nette évaluée au budget 2021 concernant l'ensemble des dix communes de l'ASR, soit les cellules Autorités, Direction, Chancellerie, Amendes d'ordre, Ambulance Riviera, UTLI, Prévention, Corps de police et Police du commerce (600 à 608), représente un montant global à répartir de CHF 20'679'578.-.

La charge nette comprenant l'ensemble des cellules, soit les rubriques susmentionnées, ainsi que Signalisation et Stationnement des communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz (600 à 610.03), s'élève à CHF 15'388'125.-.

La charge nette pour l'ensemble des cellules, y compris le SDIS et la Protection civile, s'élève à CHF 19'869'513.-.

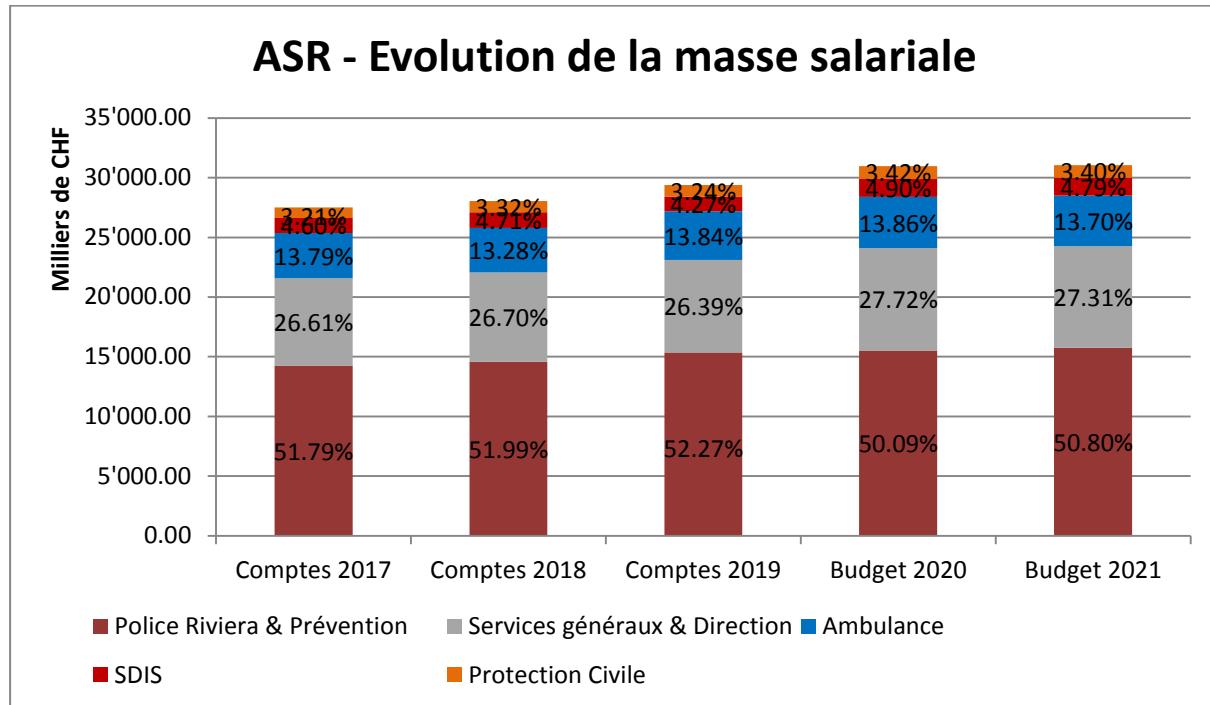
Les charges et revenus par nature se décomposent selon le tableau ci-dessous :

Charges

Chapitre	Libellé	Budget 2021
30	Autorités et personnel	33'640'934.00
31	Biens, services, marchandises	6'530'956.00
32	Intérêts passifs	11'641.00
33	Amortissements	487'500.00
35	Charges cantonales et intercommunales	722'177.00
36	Aides, subventions	13'000.00
39	Imputations internes	2'672'671.00

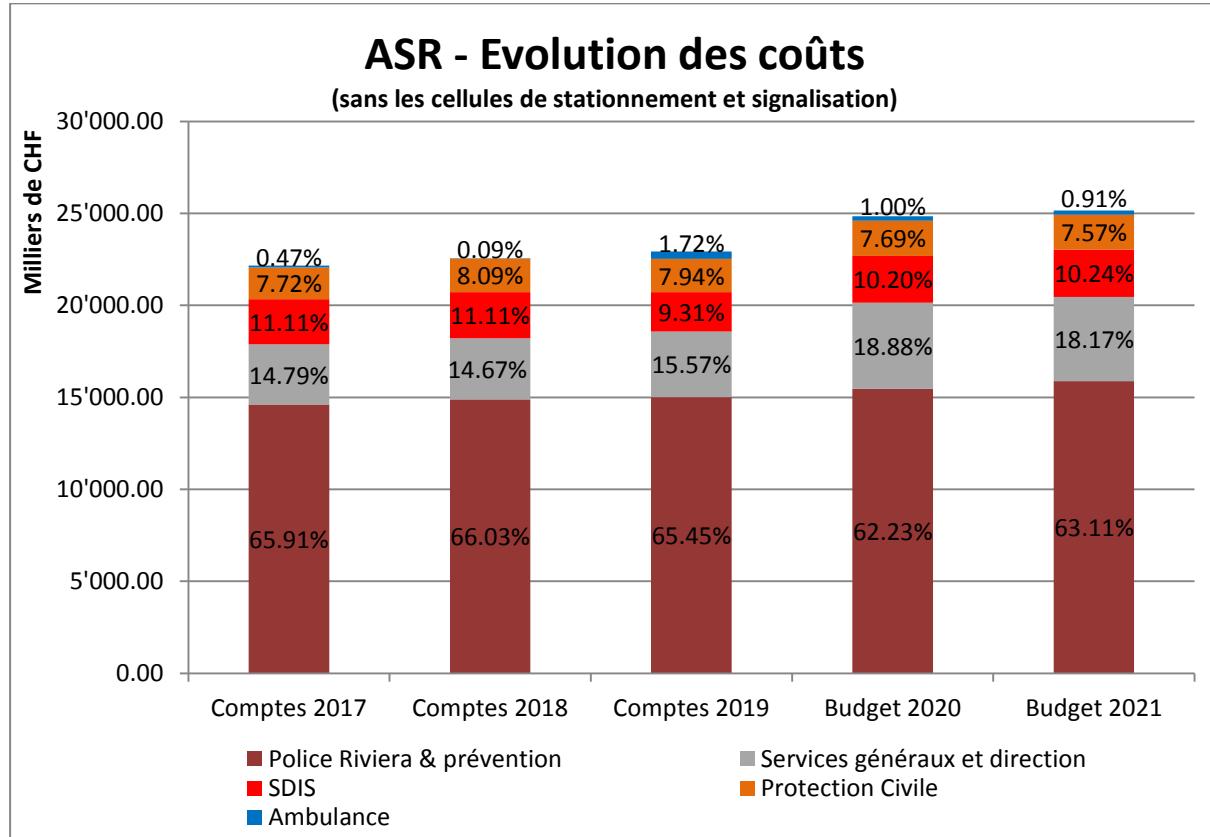
Revenus

Chapitre	Libellé	Budget 2021
42	Revenus du patrimoine	7'816'500.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	30'467'313.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	3'122'395.00
49	Imputations internes	2'672'671.00



Les services sont représentés par leur couleur de référence sur le logotype.

Service	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Police Riviera & Prévention	14'252'116.90	14'578'581.10	15'356'181.55	15'508'348.00	15'772'906.00
Ambulance	3'793'507.70	3'723'587.45	4'064'693.39	4'291'924.00	4'255'559.00
SDIS	1'266'415.85	1'319'687.45	1'255'169.38	1'518'087.00	1'485'861.00
Protection Civile	882'668.75	930'904.95	950'823.07	1'060'118.00	1'055'604.00
Services généraux & Direction	7'323'641.60	7'486'259.58	7'752'431.13	8'582'681.00	8'481'734.00
TOTAL	27'518'350.80	28'039'020.53	29'379'298.52	30'961'158.00	31'051'664.00



Les services sont représentés par leur couleur de référence sur le logotype.

Services	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Police Riviera & prévention	14'604'299.18	14'897'834.58	15'006'179.05	15'458'806.00	15'878'837.00
Ambulance	104'077.87	20'283.34	394'750.27	248'781.00	228'177.00
SDIS	2'460'798.71	2'506'361.18	2'134'986.94	2'535'157.00	2'577'341.00
Protection Civile	1'711'377.18	1'826'042.08	1'821'390.68	1'910'565.00	1'904'047.00
Services généraux et direction	3'277'033.63	3'309'992.69	3'569'245.88	4'690'010.00	4'572'564.00
TOTAL	22'157'586.57	22'560'513.87	22'926'552.82	24'843'319.00	25'160'966.00

13. Effectif

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association Sécurité Riviera :

EPT PAR CELLULE					
CELLULES	EPT budget 2018	EPT budget 2019	EPT budget 2020	EPT supplémentaires budget 2021	TOTAL EPT BUDGET 2021
Direction + Services généraux 601	8.7	9.1	10.4		10.4
Chancellerie 602	4.5	4.5	4.5		4.5
Police Riviera 603	109	109	108		108
Prévention 604	5	5	5		5
Ambulance Riviera 605	28	28	29.2		29.2
UTLI 606	6.2	6.2	7.2		7.2
Amendes d'ordre 607	5.8	5.8	4.8	0.2	5
Office du commerce et des manifestations 608	6.4	6.4	7.4	0.3	7.7
Signalisation 609	8	8	8		8
Offices du stationnement 610	23.1	22.7	22.7	-0.5	22.2
SDIS Riviera 650	9	9	9.5		9.5
Protection Civile Riviera 660	7.5	7.5	7.5		7.5
	221.2	221.2	224.2	0	224.2
Total Budget 2017 à 2019	221.2	221.2	224.2	0	224.2
Total Budget 2020			224.2		
Augmentation EPT en 2021 :		0			

14. Conclusions

Suite à la demande du Comité de Direction, la participation des communes représentant l'excédent de charges de l'association est portée au crédit du compte 601.4356.01 « participation des communes ». Ce procédé favorise une meilleure comparaison entre les comptes 2019 et les budgets des années 2020 et 2021.

Les principes mis en place depuis la création de l'ASR ont été appliqués à l'élaboration de ce nouveau budget. Le Comité de direction est toujours sensible au fait que la démarche est délicate, puisqu'elle s'effectue, pour les services, huit mois avant le début de l'année comptable concernée. Néanmoins, cette contrainte a pour avantage d'inciter chacun à poser clairement ses objectifs pour anticiper les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2020 du Comité de direction du 14 mai 2020 sur le projet de Budget 2021 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 44'078'879.00
--	-------------------

Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 24'209'366.00
---	-------------------

Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 19'869'513.00
--	-------------------

Ainsi adopté le 14 mai 2020



Annexes mentionnées en p. 2

Membres délégués : le Comité de direction



BUDGET 2021 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Autorités	1
Direction	2-3
Chancellerie	4-5
Police Riviera	6-8
Cellule de Prévention	9-10
Ambulance Riviera	11-13
UTLI	14-15
Amendes d'ordre	16-17
Police du commerce	18-20
Signalisation	21-22
Offices de stationnement	23
Stat-Montreux	24-25
Stat- Vevey	26-28
Stat - La Tour-De-Peilz	29-30
SDIS	31-33
Protection civile / personnel	34
Protection civile / office	35
Protection civile / instruction	36
Protection civile / ouvrages PCI	37
Matériel et véhicules	38
Comptes 2019 - charges par nature	39
Comptes 2019 - revenus par nature	40
Charges et revenus 2019 par cellules	41-42
Répartition 2019 par commune	43-44

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
6	SECURITE RIVIERA	44'078'879.00	44'078'879.00	43'746'563.00	43'746'563.00	41'733'044.27	41'733'044.27	
60	CELLULES	31'627'302.00	29'610'355.00	31'260'109.00	29'005'025.00	29'627'945.91	27'895'548.13	
600	AUTORITES (CELLULE C1)	324'450.00	0.00	366'700.00	0.00	299'284.98	1'246.60	
600.3001	Rétribution des autorités	265'800.00	0.00	265'800.00	0.00	252'677.90	0.00	
600.3030	AVS/AC/AF	480.00	0.00	450.00	0.00	475.05	0.00	
600.3055	Assurances perte de gain	70.00	0.00	0.00	0.00	69.15	0.00	
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00	18'183.20	0.00	
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	3'503.03	0.00	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'590.20	0.00	
600.3111.01	Achat matériel informatique	1'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3123	Électricité	400.00	0.00	450.00	0.00	356.67	0.00	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	2'500.00	0.00	2'400.00	0.00	2'433.10	0.00	
600.3161	Loyers	6'300.00	0.00	6'300.00	0.00	5'323.04	0.00	
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	13'000.00	0.00	57'000.00	0.00	7'339.68	0.00	Journée de législature et bannière ASR prévues au budget 2020
600.3181	Frais de ports et CCP	1'300.00	0.00	1'200.00	0.00	1'239.00	0.00	
600.3182	Téléphones	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	100.00	0.00	94.96	0.00	
600.3193	Cotisations	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	
600.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'246.60	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601	DIRECTION ET SERVICES GENERAUX	2'237'518.00	19'959'513.00	2'421'316.00	19'431'248.00	1'558'181.14	18'472'520.45	
601	DIRECTION (CELLULE C2)	1'800'308.00	19'959'513.00	1'926'966.00	19'431'248.00	1'558'181.14	18'472'520.45	
601.3011	Traitements	1'046'963.00	0.00	1'271'192.00	0.00	973'489.45	0.00	Enveloppe supplémentaire concernant tous les services prévue au budget 2020
601.3011.01	Primes	5'080.00	0.00	6'480.00	0.00	6'076.50	0.00	
601.3012	Personnel occasionel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3030	AVS/AC/AF	98'662.00	0.00	87'921.00	0.00	88'514.26	0.00	
601.3040	Caisse de pensions	158'590.00	0.00	147'144.00	0.00	153'915.70	0.00	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3050	Assurances accidents	2'736.00	0.00	2'476.00	0.00	2'769.82	0.00	
601.3055	Assurances perte de gain	14'060.00	0.00	12'838.00	0.00	13'040.99	0.00	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	6'122.90	0.00	
601.3091	Frais formation prof. du personnel	12'900.00	0.00	9'000.00	0.00	9'708.76	0.00	
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'450.00	0.00	3'570.00	0.00	3'372.13	0.00	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'200.00	0.00	6'000.00	0.00	6'019.19	0.00	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	3'000.00	0.00	1'000.00	0.00	6'823.85	0.00	
601.3111.01	Achats matériel informatique	60'100.00	0.00	10'200.00	0.00	17'313.28	0.00	- Mise à jour et développement de l'ERP - Mise à jour du système de gestion du temps
601.3123	Electricité	5'500.00	0.00	6'500.00	0.00	5'292.12	0.00	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'500.00	0.00	1'502.85	0.00	
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	7'450.00	0.00	7'100.00	0.00	7'241.07	0.00	
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	52'072.00	0.00	28'540.00	0.00	44'487.55	0.00	- Coût d'entretien du système de caisse et du système des poursuites
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601.3161	Loyers	83'000.00	0.00	83'000.00	0.00	80'580.02	0.00	
601.3181	Frais de ports et CCP	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'744.35	0.00	
601.3182	Téléphones	1'590.00	0.00	5'155.00	0.00	5'476.68	0.00	
601.3183	Frais bancaires	3'000.00	0.00	1'000.00	0.00	5'538.15	0.00	
601.3185	Honoraires	156'500.00	0.00	160'000.00	0.00	55'786.20	0.00	- Projet mandat de la maison de la sécurité - Politique des ressources humaines - Logiciel planification Ambulances
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	17'300.00	0.00	18'350.00	0.00	17'124.97	0.00	
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3195	Complément TVA forfaitaire due (DIR)	0.00	0.00	0.00	0.00	722.00	0.00	
601.3199	Dépenses diverses	50'500.00	0.00	47'500.00	0.00	45'458.35	0.00	
601.3223	Intérêts des emprunts	155.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	500.00	0.00	500.00	0.00	60.00	0.00	
601.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4356.01	Participations des communes	0.00	19'869'513.00	0.00	19'341'248.00	0.00	18'368'769.96	Participation des communes
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22'962.40	
601.4362	Remboursements de frais	0.00	90'000.00	0.00	90'000.00	0.00	80'788.09	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601.01	SERVICES GENERAUX (CELLULE C2)	437'210.00	0.00	494'350.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3011	Traitements	279'891.00	0.00	267'066.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3011.01	Primes	400.00	0.00	400.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3030	AVS/AC/AF	26'434.00	0.00	24'679.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3040	Caisse de pensions	47'502.00	0.00	44'883.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3050	Assurances accidents	737.00	0.00	704.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3055	Assurances perte de gain	3'764.00	0.00	3'598.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	4'200.00	0.00	4'000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3091	Frais formation prof. du personnel	3'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'000.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1'000.00	0.00	180.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	500.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3111.01	Achats matériel informatique	19'900.00	0.00	105'300.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3123	Electricité	300.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1'150.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	6'387.00	0.00	5'660.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3161	Loyers	11'950.00	0.00	11'950.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3170	Frais de réceptions et manifestations	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3181	Frais de ports et CCP	2'500.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3182	Téléphones	5'475.00	0.00	3'300.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3185	Honoraires	19'270.00	0.00	14'500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3193	Cotisations	350.00	0.00	330.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	565'549.00	415'000.00	535'938.00	382'400.00	514'397.57	423'302.40	
602.3011	Traitements	401'254.00	0.00	382'957.00	0.00	379'677.80	0.00	
602.3011.01	Primes	940.00	0.00	940.00	0.00	963.00	0.00	
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3030	AVS/AC/AF	38'132.00	0.00	35'517.00	0.00	32'679.70	0.00	
602.3040	Caisse de pensions	63'465.00	0.00	60'847.00	0.00	55'399.20	0.00	
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3050	Assurances accidents	1'098.00	0.00	1'027.00	0.00	944.05	0.00	
602.3055	Assurances perte de gain	5'410.00	0.00	5'170.00	0.00	4'756.65	0.00	
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	0.00	500.00	0.00	378.20	0.00	
602.3065	Frais d'habillement	1'300.00	0.00	400.00	0.00	0.00	0.00	
602.3091	Frais de formation du personnel	1'500.00	0.00	1'600.00	0.00	390.25	0.00	
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2'600.00	0.00	2'270.00	0.00	1'289.05	0.00	
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'453.00	0.00	
602.3111.01	Achat matériel informatique	4'800.00	0.00	4'930.00	0.00	2'458.35	0.00	
602.3115	Achats de véhicules	3'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3123	Electricité	330.00	0.00	400.00	0.00	310.79	0.00	
602.3124	Carburant, combustible	1'800.00	0.00	2'000.00	0.00	1'647.60	0.00	
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2'695.00	0.00	2'630.00	0.00	2'062.76	0.00	
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	13'184.00	0.00	12'490.00	0.00	9'827.95	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
602.3155	Entretien des véhicules	3'350.00	0.00	2'900.00	0.00	3'632.35	0.00	
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3161	Loyers	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'746.16	0.00	
602.3181	Frais de ports et CCP	6'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'478.35	0.00	
602.3182	Téléphones	2'611.00	0.00	2'610.00	0.00	3'114.32	0.00	
602.3186	Primes d'assurances	3'050.00	0.00	2'750.00	0.00	2'764.04	0.00	
602.3199	Dépenses diverses	500.00	0.00	500.00	0.00	424.00	0.00	
602.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	390'000.00	0.00	350'000.00	0.00	396'375.00	
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	25'000.00	0.00	32'400.00	0.00	26'927.40	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	17'222'809.00	2'224'000.00	16'917'982.00	2'326'000.00	16'479'458.30	2'282'674.24	
603.3011	Traitements	11'701'450.00	0.00	11'541'808.00	0.00	11'492'223.50	0.00	
603.3011.01	Primes	86'820.00	0.00	87'498.00	0.00	85'484.50	0.00	
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3030	AVS/AC/AF	1'117'795.00	0.00	1'074'815.00	0.00	1'051'508.20	0.00	
603.3040	Caisse de pensions	1'902'084.00	0.00	1'855'832.00	0.00	1'824'973.40	0.00	
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3050	Assurances accidents	32'084.00	0.00	30'990.00	0.00	30'093.10	0.00	
603.3055	Assurances perte de gain	158'656.00	0.00	156'484.00	0.00	153'090.05	0.00	
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	25'597.45	0.00	
603.3065	Frais d'habillement	127'300.00	0.00	162'175.00	0.00	144'978.72	0.00	
603.3066	Frais de subsistance	9'000.00	0.00	9'000.00	0.00	10'726.21	0.00	
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	75'500.00	0.00	80'750.00	0.00	61'830.70	0.00	
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	165'750.00	0.00	165'750.00	0.00	183'832.00	0.00	
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	2'500.00	0.00	3'500.00	0.00	0.00	0.00	
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	21'300.00	0.00	22'200.00	0.00	22'745.21	0.00	
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	7'500.00	0.00	7'500.00	0.00	5'453.54	0.00	
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	5'000.00	0.00	10'000.00	0.00	8'913.10	0.00	
603.3111.01	Achats de matériel informatique	39'000.00	0.00	42'560.00	0.00	18'229.92	0.00	
603.3115	Achats de véhicules	156'400.00	0.00	188'900.00	0.00	66'418.83	0.00	
603.3116	Achats équipements spécialisés	29'700.00	0.00	30'300.00	0.00	65'722.49	0.00	
603.3116.01	Achats de matériel radio	205'850.00	0.00	113'050.00	0.00	51'923.85	0.00	- Remplacement des pupitres du Centre de Régulation de l'Information

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	1'500.00	0.00	6'300.00	0.00	3'120.40	0.00	
603.3123	Electricité	13'000.00	0.00	15'000.00	0.00	12'525.62	0.00	
603.3124	Carburant, combustible	72'000.00	0.00	70'000.00	0.00	70'391.40	0.00	
603.3139	Munition	25'500.00	0.00	17'100.00	0.00	14'103.25	0.00	- Achat de 3 systèmes d'aide à la visée
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	7'500.00	0.00	5'000.00	0.00	9'287.20	0.00	
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	13'500.00	0.00	15'000.00	0.00	13'865.61	0.00	
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	305'250.00	0.00	288'400.00	0.00	224'026.18	0.00	
603.3155	Entretien des véhicules	75'240.00	0.00	62'240.00	0.00	73'966.41	0.00	
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	33'450.00	0.00	43'600.00	0.00	26'932.00	0.00	
603.3161	Loyers	365'000.00	0.00	369'000.00	0.00	356'459.41	0.00	
603.3181	Frais de ports et CCP	18'000.00	0.00	18'000.00	0.00	17'640.79	0.00	
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	172'820.00	0.00	178'030.00	0.00	141'874.35	0.00	
603.3184	Frais de contentieux	3'500.00	0.00	1'000.00	0.00	6'985.05	0.00	
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	24'209.17	0.00	
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	45'000.00	0.00	45'500.00	0.00	40'369.01	0.00	
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	115'500.00	0.00	102'000.00	0.00	101'442.15	0.00	- 1 officier Centre de la Cellule planification des Engagements Majeurs (CEMAG)
603.3193	Cotisations	7'600.00	0.00	7'500.00	0.00	6'946.00	0.00	
603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)	1'000.00	0.00	0.00	0.00	595.00	0.00	
603.3199	Dépenses diverses	15'000.00	0.00	14'200.00	0.00	14'720.33	0.00	
603.3223	Intérêts des emprunts	3'760.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	10'000.00	0.00	2'000.00	0.00	16'254.20	0.00	
603.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	100'000.00	0.00	100'000.00	0.00	104'794.90	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	25'000.00	0.00	25'000.00	0.00	32'319.71	
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	250'000.00	0.00	250'000.00	0.00	374'097.95	
603.4362	Remboursements de frais	0.00	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00	136'893.40	
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	4'000.00	0.00	6'000.00	0.00	4'224.00	
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25.85	
603.4370	Amendes	0.00	1'800'000.00	0.00	1'900'000.00	0.00	1'630'318.43	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
604	CELLULE DE PREVENTION (C5)	888'528.00	8'500.00	875'324.00	8'500.00	825'200.54	15'805.55	
604.3011	Traitements	604'401.00	0.00	596'047.00	0.00	564'643.70	0.00	
604.3011.01	Primes	3'096.00	0.00	2'496.00	0.00	2'004.00	0.00	
604.3030	AVS/AC/AF	57'408.00	0.00	55'123.00	0.00	51'193.55	0.00	
604.3040	Caisse de pensions	99'321.00	0.00	97'642.00	0.00	92'041.45	0.00	
604.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
604.3050	Assurances accidents	1'635.00	0.00	1'585.00	0.00	1'467.30	0.00	
604.3055	Assurances perte de gain	8'156.00	0.00	8'028.00	0.00	7'458.80	0.00	
604.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	1'562.50	0.00	
604.3065	Frais d'habillement	2'720.00	0.00	2'280.00	0.00	1'507.55	0.00	
604.3091	Frais formation prof. du personnel	11'100.00	0.00	4'950.00	0.00	1'080.00	0.00	
604.3099	Dépenses diverses autor./perso. (sport)	500.00	0.00	3'500.00	0.00	46.19	0.00	
604.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'850.00	0.00	2'870.00	0.00	640.03	0.00	
604.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	250.00	0.00	250.00	0.00	145.00	0.00	
604.3102.01	Campagne de prévention	12'000.00	0.00	10'700.00	0.00	8'787.22	0.00	
604.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	1'300.00	0.00	2'300.00	0.00	1'109.94	0.00	
604.3111.01	Achats de matériel informatique	3'200.00	0.00	1'450.00	0.00	886.33	0.00	
604.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	3'997.33	0.00	
604.3116	Achats équipements spécialisés	4'600.00	0.00	13'600.00	0.00	37'893.84	0.00	
604.3116.01	Achats de matériel radio	6'580.00	0.00	1'530.00	0.00	71.40	0.00	
604.3123	Électricité	510.00	0.00	600.00	0.00	500.72	0.00	
604.3124	Carburant, combustible	2'200.00	0.00	3'000.00	0.00	2'014.25	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
604.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
604.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1'550.00	0.00	2'050.00	0.00	897.91	0.00	
604.3151.01	Entretien matériel informatique	11'398.00	0.00	11'370.00	0.00	9'675.46	0.00	
604.3155	Entretien des véhicules	2'940.00	0.00	2'340.00	0.00	2'784.60	0.00	
604.3156	Entretien du matériel spécialisé	26'600.00	0.00	26'700.00	0.00	14'788.37	0.00	
604.3161	Loyers	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	7'591.23	0.00	
604.3181	Frais de ports et CCP	500.00	0.00	500.00	0.00	168.10	0.00	
604.3182	Téléphones	6'488.00	0.00	6'883.00	0.00	6'135.44	0.00	
604.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	2'800.00	0.00	2'400.00	0.00	1'956.23	0.00	
604.3192	Taxes sur véhicules à moteur	630.00	0.00	630.00	0.00	628.50	0.00	
604.3195	Complément TVA forfaitaire due (Prévention)	100.00	0.00	0.00	0.00	44.00	0.00	
604.3199	Dépenses diverses	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'479.60	0.00	
604.3223	Intérêts des emprunts	195.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
604.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
604.4361	Remboursements de traitements	0.00	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	13'440.20	
604.4362	Remboursements de frais	0.00	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'365.35	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5'294'119.00	5'065'942.00	5'152'758.00	4'903'977.00	5'139'486.74	4'744'736.47	
605.3011	Traitements	3'317'876.00	0.00	3'352'638.00	0.00	3'171'577.36	0.00	
605.3011.01	Primes	17'028.00	0.00	16'988.00	0.00	13'638.30	0.00	
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	23'379.45	0.00	
605.3030	AVS/AC/AF	315'735.00	0.00	310'740.00	0.00	293'247.26	0.00	
605.3040	Caisse de pensions	541'039.00	0.00	547'363.00	0.00	511'881.40	0.00	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3050	Assurances accidents	9'074.00	0.00	8'945.00	0.00	8'449.36	0.00	
605.3055	Assurances perte de gain	44'807.00	0.00	45'250.00	0.00	42'520.26	0.00	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	8'118.69	0.00	
605.3065	Frais d'habillement	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	33'497.64	0.00	
605.3091	Frais formation prof. du personnel	36'500.00	0.00	27'000.00	0.00	18'792.92	0.00	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'528.76	0.00	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	2'560.57	0.00	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'900.00	0.00	2'000.00	0.00	2'191.65	0.00	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	7'000.00	0.00	6'500.00	0.00	8'290.80	0.00	
605.3111.01	Achats de matériel informatique	12'700.00	0.00	6'000.00	0.00	27'723.14	0.00	- Remplacement de PC selon plan de renouvellement
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	0.00	0.00	498.00	0.00	
605.3116.01	Achats de matériel radio	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'413.05	0.00	
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	25'000.00	0.00	22'000.00	0.00	23'134.37	0.00	
605.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	742.75	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.3124	Carburant, combustible	60'000.00	0.00	60'000.00	0.00	40'613.15	0.00	
605.3132	Achats de matériel pour soins	67'500.00	0.00	67'500.00	0.00	82'430.43	0.00	
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	25'000.00	0.00	19'000.00	0.00	19'142.00	0.00	
605.3135	Achats de matières premières	2'000.00	0.00	5'000.00	0.00	835.75	0.00	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	6'000.00	0.00	13'500.00	0.00	8'302.75	0.00	
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	2'810.51	0.00	
605.3151.01	Entretien matériel informatique	32'160.00	0.00	17'350.00	0.00	23'408.98	0.00	
605.3155	Entretien des véhicules	86'000.00	0.00	75'000.00	0.00	60'375.07	0.00	
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	27'000.00	0.00	25'000.00	0.00	20'573.55	0.00	
605.3161	Loyers	85'100.00	0.00	79'100.00	0.00	75'100.00	0.00	
605.3181	Frais de ports et CCP	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	7'043.15	0.00	
605.3182	Téléphones	20'320.00	0.00	17'134.00	0.00	18'876.56	0.00	
605.3184	Frais de contentieux	20'000.00	0.00	12'000.00	0.00	47'810.90	0.00	
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	22'000.00	0.00	22'000.00	0.00	20'368.87	0.00	
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	22'700.00	0.00	22'700.00	0.00	22'292.58	0.00	
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3189.01	Prestations de services avancées	9'000.00	0.00	12'000.00	0.00	7'337.05	0.00	
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	6'300.00	0.00	8'000.00	0.00	4'384.70	0.00	
605.3193	Cotisations	19'550.00	0.00	3'550.00	0.00	1'807.70	0.00	- Démarche cantonale liée à la qualité
605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)	8'000.00	0.00	0.00	0.00	7'498.00	0.00	
605.3199	Dépenses diverses	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	7'509.51	0.00	
605.3223	Intérêts des emprunts	3'330.00	0.00	6'000.00	0.00	1'938.77	0.00	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	250'000.00	0.00	150'000.00	0.00	384'841.03	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.3313	Amortissements équipements	115'000.00	0.00	115'000.00	0.00	80'000.00	0.00	
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	3'000'000.00	0.00	2'800'000.00	0.00	2'988'219.85	
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	880.80	
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10'059.80	
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	40'000.00	0.00	80'000.00	0.00	19'918.40	
605.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00	18'584.22	
605.4514	Participation du Canton	0.00	2'024'942.00	0.00	1'972'977.00	0.00	1'707'073.40	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606	UTLI (CELLULE C7)	1'087'866.00	2'400.00	1'080'556.00	6'400.00	923'633.05	3'948.15	
606.3011	Traitements	741'805.00	0.00	740'176.00	0.00	636'930.74	0.00	
606.3011.01	Primes	1'904.00	0.00	2'040.00	0.00	1'651.20	0.00	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	15'000.00	0.00	14'000.00	0.00	11'082.30	0.00	
606.3030	AVS/AC/AF	70'444.00	0.00	68'528.00	0.00	57'687.19	0.00	
606.3040	Caisse de pensions	118'321.00	0.00	118'159.00	0.00	99'323.85	0.00	
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3050	Assurances accidents	2'029.00	0.00	1'980.00	0.00	1'666.94	0.00	
606.3055	Assurances perte de gain	9'995.00	0.00	9'975.00	0.00	8'396.99	0.00	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'269.66	0.00	
606.3065	Frais d'habillement	600.00	0.00	800.00	0.00	548.30	0.00	
606.3091	Frais de formation du personnel	9'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	750.00	0.00	830.00	0.00	579.90	0.00	
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	150.00	0.00	300.00	0.00	14.50	0.00	
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	2'500.00	0.00	721.50	0.00	
606.3111.01	Achats de matériel informatique	10'450.00	0.00	16'050.00	0.00	10'333.12	0.00	
606.3114	Achats de machines et matériel	2'300.00	0.00	2'850.00	0.00	5'516.70	0.00	
606.3116	Achats équipements spécialisés	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	144.55	0.00	
606.3116.01	Achats de matériel radio	10'500.00	0.00	6'850.00	0.00	12'479.50	0.00	
606.3123	Electricité	2'000.00	0.00	2'300.00	0.00	1'890.65	0.00	
606.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3133	Achats produits de nettoyage	14'500.00	0.00	15'100.00	0.00	12'992.85	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	649.30	0.00	
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'550.00	0.00	2'050.00	0.00	1'142.40	0.00	
606.3151.01	Entretien matériel informatique	24'065.00	0.00	24'700.00	0.00	17'592.93	0.00	
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
606.3161	Loyers	31'000.00	0.00	31'000.00	0.00	28'686.72	0.00	
606.3181	Frais de ports et CCP	150.00	0.00	200.00	0.00	24.55	0.00	
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	13'948.00	0.00	12'968.00	0.00	10'375.99	0.00	
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	200.00	0.00	200.00	0.00	169.87	0.00	
606.3195	Complément TVA forfaitaire due (UTL)	0.00	0.00	0.00	0.00	214.00	0.00	
606.3199	Dépenses diverses	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	546.85	0.00	
606.3223	Intérêts des emprunts	205.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	4'000.00	0.00	0.00	
606.4362	Remboursements de frais	0.00	2'400.00	0.00	2'400.00	0.00	3'948.15	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1'388'873.00	800'000.00	1'334'648.00	810'000.00	1'521'881.19	791'613.19	
607.3011	Traitements	455'247.00	0.00	429'322.00	0.00	573'918.30	0.00	
607.3011.01	Primes	2'660.00	0.00	2'760.00	0.00	3'832.50	0.00	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'963.75	0.00	
607.3030	AVS/AC/AF	43'387.00	0.00	39'898.00	0.00	52'142.00	0.00	
607.3040	Caisse de pensions	71'118.00	0.00	66'733.00	0.00	86'970.60	0.00	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
607.3050	Assurances accidents	1'250.00	0.00	1'153.00	0.00	1'551.65	0.00	
607.3055	Assurances perte de gain	6'156.00	0.00	5'807.00	0.00	7'841.35	0.00	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	0.00	200.00	0.00	3'328.85	0.00	
607.3091	Frais de formation du personnel	2'000.00	0.00	1'000.00	0.00	4'307.75	0.00	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	11'000.00	0.00	17'300.00	0.00	7'786.00	0.00	
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'158.80	0.00	
607.3111.01	Achats matériel informatique	38'000.00	0.00	11'230.00	0.00	29'568.00	0.00	- Développement de la gestion des adresses débiteurs
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	11'770.00	0.00	11'770.00	0.00	10'333.79	0.00	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	83'719.00	0.00	68'700.00	0.00	74'949.50	0.00	- Développement du système de gestion des amendes d'ordres
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	200.00	0.00	0.00	0.00	
607.3161	Loyers	15'670.00	0.00	15'670.00	0.00	27'620.00	0.00	
607.3181	Frais de ports et CCP	186'000.00	0.00	186'000.00	0.00	184'450.94	0.00	
607.3182	Téléphones	1'520.00	0.00	1'705.00	0.00	2'740.04	0.00	
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	330'000.00	0.00	350'000.00	0.00	321'870.05	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	100.00	0.00	75.97	0.00	
607.3199	Dépenses diverses	30'000.00	0.00	28'000.00	0.00	33'049.35	0.00	
607.3223	Intérêts des emprunts	2'676.00	0.00	2'000.00	0.00	1'322.00	0.00	
607.3313	Amortissements équipements	88'100.00	0.00	88'100.00	0.00	88'100.00	0.00	
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	150.00	
607.4362	Remboursements de frais	0.00	800'000.00	0.00	810'000.00	0.00	791'463.19	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1'253'708.00	978'000.00	1'216'152.00	976'500.00	1'057'933.55	982'204.77	
608.3011	Traitements	866'973.00	0.00	845'890.00	0.00	736'527.95	0.00	
608.3011.01	Primes	4'168.00	0.00	4'108.00	0.00	3'641.70	0.00	
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7'000.00	0.00	7'500.00	0.00	7'242.25	0.00	
608.3030	AVS/AC/AF	82'631.00	0.00	78'547.00	0.00	67'060.90	0.00	
608.3040	Caisse de pensions	142'188.00	0.00	138'007.00	0.00	116'786.40	0.00	
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3050	Assurances accidents	2'361.00	0.00	2'254.00	0.00	1'912.55	0.00	
608.3055	Assurances perte de gain	11'734.00	0.00	11'443.00	0.00	9'720.70	0.00	
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'286.40	0.00	
608.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3091	Frais de formation du personnel	2'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	10'000.00	0.00	10'450.00	0.00	9'257.88	0.00	
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'100.00	0.00	2'500.00	0.00	3'146.35	0.00	
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	500.00	0.00	548.40	0.00	
608.3111.01	Achats matériel informatique	14'400.00	0.00	5'600.00	0.00	4'475.27	0.00	
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3116.01	Achats de matériel radio	3'280.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3123	Électricité	16'000.00	0.00	18'000.00	0.00	17'046.19	0.00	
608.3124	Carburant, combustible	300.00	0.00	500.00	0.00	240.40	0.00	
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4'350.00	0.00	4'850.00	0.00	3'507.81	0.00	
608.3151.01	Entretien matériel informatique	29'215.00	0.00	30'050.00	0.00	24'922.49	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.3155	Entretien des véhicules	1'040.00	0.00	840.00	0.00	363.25	0.00	
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	2'000.00	0.00	0.00	0.00	1'637.55	0.00	
608.3161	Loyers	13'000.00	0.00	13'000.00	0.00	12'160.39	0.00	
608.3181	Frais de ports et CCP	8'000.00	0.00	10'000.00	0.00	6'676.91	0.00	
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	3'448.00	0.00	3'628.00	0.00	1'578.60	0.00	
608.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	796.80	0.00	
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	2'500.00	0.00	5'000.00	0.00	2'295.00	0.00	
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1'400.00	0.00	1'200.00	0.00	1'053.21	0.00	
608.3192	Taxes	85.00	0.00	85.00	0.00	80.70	0.00	
608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	0.00	0.00	0.00	0.00	316.00	0.00	
608.3199	Dépenses diverses	2'500.00	0.00	2'700.00	0.00	2'224.50	0.00	
608.3223	Intérêts des emprunts	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	4'000.00	0.00	2'000.00	0.00	9'440.00	0.00	
608.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3658	Aides et subventions économie publique	13'000.00	0.00	13'500.00	0.00	11'987.00	0.00	
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	55'000.00	0.00	60'000.00	0.00	51'373.00	
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	153'000.00	0.00	155'000.00	0.00	139'348.70	
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	20'000.00	0.00	30'000.00	0.00	20'917.00	
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	39'500.00	0.00	47'500.00	0.00	12'925.00	
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	104'000.00	0.00	100'000.00	0.00	75'794.00	
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	6'000.00	0.00	15'000.00	0.00	11'065.00	- Diminution des recettes suite à la modification de la loi sur les taxis
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	19'000.00	0.00	4'000.00	0.00	16'644.00	
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	5'000.00	0.00	7'000.00	0.00	4'300.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	75'500.00	0.00	61'000.00	0.00	134'260.00	
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	105'000.00	0.00	100'000.00	0.00	101'610.00	
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	335'000.00	0.00	335'000.00	0.00	329'599.85	
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	24'000.00	0.00	22'000.00	0.00	24'900.00	
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	5'000.00	0.00	7'000.00	0.00	5'655.80	
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	30'000.00	0.00	32'000.00	0.00	28'352.00	
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21'072.80	
608.4362	Remboursements de frais	0.00	2'000.00	0.00	1'000.00	0.00	4'387.62	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1'363'882.00	157'000.00	1'358'735.00	160'000.00	1'308'488.85	177'496.31	
609.3011	Traitements	756'812.00	0.00	751'921.00	0.00	740'592.50	0.00	
609.3011.01	Primes	1'600.00	0.00	1'600.00	0.00	960.00	0.00	
609.3012	Personnel occasionnel	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00	11'549.80	0.00	
609.3030	AVS/AC/AF	71'934.00	0.00	69'756.00	0.00	66'954.20	0.00	
609.3040	Caisse de pensions	116'936.00	0.00	114'146.00	0.00	102'294.35	0.00	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3050	Assurances accidents	6'186.00	0.00	5'141.00	0.00	4'615.25	0.00	
609.3055	Assurances perte de gain	10'206.00	0.00	10'153.00	0.00	9'732.50	0.00	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	0.00	500.00	0.00	221.80	0.00	
609.3065	Frais d'habillement	4'500.00	0.00	4'000.00	0.00	3'266.90	0.00	
609.3091	Frais de formation du personnel	2'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'680.25	0.00	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1'200.00	0.00	1'450.00	0.00	1'627.26	0.00	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00	6'834.10	0.00	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	563.00	0.00	
609.3111.01	Achats matériel informatique	6'900.00	0.00	1'900.00	0.00	2'598.71	0.00	
609.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00	
609.3116	Achats équipements spécialisés	6'000.00	0.00	2'000.00	0.00	280.00	0.00	
609.3121	Eau, gaz	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	1'031.85	0.00	
609.3123	Electricité	25'000.00	0.00	27'000.00	0.00	27'466.85	0.00	
609.3124	Carburant, combustible	9'000.00	0.00	9'000.00	0.00	8'497.80	0.00	
609.3135	Achats de matières premières	90'000.00	0.00	80'000.00	0.00	83'094.09	0.00	
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	7'000.00	0.00	10'000.00	0.00	2'210.78	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	3'600.00	0.00	3'600.00	0.00	3'032.30	0.00	
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	76'000.00	0.00	66'700.00	0.00	70'632.89	0.00	
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'550.00	0.00	1'050.00	0.00	675.13	0.00	
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	10'265.00	0.00	12'200.00	0.00	7'530.37	0.00	
609.3155	Entretien des véhicules	10'160.00	0.00	12'760.00	0.00	12'934.60	0.00	
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	2'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'784.45	0.00	
609.3161	Loyers	99'000.00	0.00	99'000.00	0.00	99'000.00	0.00	
609.3181	Frais de ports et CCP	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	964.50	0.00	
609.3182	Téléphones	3'098.00	0.00	6'508.00	0.00	3'799.08	0.00	
609.3184	Frais de contentieux	500.00	0.00	1'000.00	0.00	557.90	0.00	
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	2'000.00	0.00	1'000.00	0.00	1'606.50	0.00	
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	4'400.00	0.00	3'850.00	0.00	3'612.62	0.00	
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	18'318.27	0.00	
609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)	0.00	0.00	0.00	0.00	6'085.00	0.00	
609.3199	Dépenses diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	251.50	0.00	
609.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3223	Intérêts des emprunts	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	2'000.00	0.00	0.00	0.00	1'631.75	0.00	
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	115'000.00	0.00	115'000.00	0.00	90'987.26	
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00	34'142.00	
609.4362	Remboursements de frais	0.00	7'000.00	0.00	10'000.00	0.00	29'278.75	
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	23'088.30	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
61	OFFICES DE STATIONNEMENT	6'326'336.00	12'824'671.00	6'332'539.00	13'033'345.00	6'131'888.13	11'820'663.53	
610	OFFICES DE STATIONNEMENT	2'702'671.00	2'702'671.00	2'704'345.00	2'704'345.00	2'642'374.37	2'642'374.37	
610.3011	Traitements	2'085'368.00	0.00	2'104'500.00	0.00	2'072'736.95	0.00	
610.3011.01	Primes	9'779.00	0.00	9'782.00	0.00	5'475.60	0.00	
610.3030	AVS/AC/AF	198'257.00	0.00	195'031.00	0.00	185'216.85	0.00	
610.3040	Caisse de pensions	326'329.00	0.00	329'509.00	0.00	314'275.70	0.00	
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.3050	Assurances accidents	5'709.00	0.00	5'636.00	0.00	5'256.50	0.00	
610.3055	Assurances perte de gain	28'129.00	0.00	28'387.00	0.00	26'958.60	0.00	
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'960.50	0.00	
610.3065	Frais d'habillement	32'600.00	0.00	28'500.00	0.00	17'995.12	0.00	
610.3091	Frais de formation du personnel	14'500.00	0.00	1'000.00	0.00	11'498.55	0.00	
610.4361	Remboursements de traitements	0.00	30'000.00	0.00	30'000.00	0.00	65'829.75	
610.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12'880.90	
610.4911	Imputations internes	0.00	2'672'671.00	0.00	2'674'345.00	0.00	2'563'663.72	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1'244'083.00	3'200'000.00	1'305'925.00	3'170'000.00	1'220'823.79	3'279'608.84	
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	26'750.00	0.00	27'350.00	0.00	30'835.45	0.00	
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	500.00	0.00	3'500.00	0.00	56.80	0.00	
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	5'800.00	0.00	6'800.00	0.00	1'471.26	0.00	
610.01.3115	Achats de véhicules	3'500.00	0.00	7'500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	1'000.00	0.00	27'600.00	0.00	4'650.00	0.00	
610.01.3116.01	Achats matériel radio	3'475.00	0.00	2'090.00	0.00	5'127.65	0.00	
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3123	Electricité	6'000.00	0.00	7'400.00	0.00	5'141.04	0.00	
610.01.3124	Carburant, combustible	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'754.80	0.00	
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	224.00	0.00	
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2'180.00	0.00	2'200.00	0.00	1'408.56	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	19'465.00	0.00	15'830.00	0.00	14'551.04	0.00	
610.01.3155	Entretien des véhicules	3'240.00	0.00	3'840.00	0.00	3'801.25	0.00	
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	43'780.00	0.00	39'200.00	0.00	33'358.45	0.00	
610.01.3161	Loyers	85'690.00	0.00	85'190.00	0.00	82'760.64	0.00	
610.01.3181	Frais de ports et CCP	3'000.00	0.00	3'500.00	0.00	2'340.85	0.00	
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	12'708.00	0.00	14'218.00	0.00	10'639.62	0.00	
610.01.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	34'000.00	0.00	27'000.00	0.00	33'465.75	0.00	
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2'625.00	0.00	2'690.00	0.00	2'580.30	0.00	
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	610.00	0.00	610.00	0.00	606.00	0.00	
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	5'000.00	0.00	0.00	0.00	4'445.00	0.00	
610.01.3199	Dépenses diverses	23'000.00	0.00	20'000.00	0.00	22'503.50	0.00	
610.01.3223	Intérêts des emprunts	435.00	0.00	200.00	0.00	50.00	0.00	
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3313	Amortissements équipements	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00	
610.01.3911	Imputations internes	954'525.00	0.00	1'001'407.00	0.00	955'751.83	0.00	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	400'000.00	0.00	450'000.00	0.00	375'424.00	
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1'500'000.00	0.00	1'470'000.00	0.00	1'529'719.63	
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'954.80	
610.01.4370	Amendes	0.00	1'300'000.00	0.00	1'250'000.00	0.00	1'372'510.41	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2'099'436.00	6'252'000.00	2'040'391.00	6'479'000.00	2'003'691.20	5'229'346.64	
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	2'733.40	0.00	
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	30.00	0.00	
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	29'550.00	0.00	29'150.00	0.00	30'570.53	0.00	
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'912.01	0.00	
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2'000.00	0.00	2'500.00	0.00	1'369.17	0.00	
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	6'300.00	0.00	5'040.00	0.00	1'642.04	0.00	
610.02.3115	Achats de véhicules	7'000.00	0.00	7'000.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	13'825.00	0.00	35'200.00	0.00	5'767.30	0.00	
610.02.3116.01	Achats matériel radio	6'490.00	0.00	2'090.00	0.00	5'127.65	0.00	
610.02.3121	Eau, gaz	5'500.00	0.00	7'000.00	0.00	5'172.40	0.00	
610.02.3123	Electricité	24'000.00	0.00	24'000.00	0.00	24'339.10	0.00	
610.02.3124	Carburant, combustible	3'000.00	0.00	2'000.00	0.00	2'230.38	0.00	
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	28'000.00	0.00	28'000.00	0.00	31'027.40	0.00	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1'750.00	0.00	1'800.00	0.00	1'230.64	0.00	
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	23'838.00	0.00	20'390.00	0.00	18'051.12	0.00	
610.02.3155	Entretien des véhicules	4'030.00	0.00	3'880.00	0.00	3'828.04	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	95'850.00	0.00	101'770.00	0.00	91'349.56	0.00	
610.02.3161	Loyers	32'200.00	0.00	32'200.00	0.00	33'290.00	0.00	
610.02.3181	Frais de ports et CCP	13'000.00	0.00	13'000.00	0.00	15'283.45	0.00	
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	31'428.00	0.00	35'108.00	0.00	31'742.90	0.00	
610.02.3183	Frais bancaires	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00	15'294.64	0.00	
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	100'000.00	0.00	93'000.00	0.00	76'718.12	0.00	
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3'410.00	0.00	3'350.00	0.00	2'762.80	0.00	
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.00	0.00	500.00	0.00	500.50	0.00	
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)	1'000.00	0.00	0.00	0.00	900.00	0.00	
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	650.00	0.00	500.00	0.00	98.00	0.00	
610.02.3313	Amortissements équipements	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	6'600.00	0.00	
610.02.3529	Ristourne macarons	168'000.00	0.00	137'000.00	0.00	210'090.94	0.00	
610.02.3911	Imputations internes	1'479'515.00	0.00	1'437'313.00	0.00	1'383'029.11	0.00	
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	800'000.00	0.00	800'000.00	0.00	936'509.90	
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	21'971.32	
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	3'660'000.00	0.00	3'700'000.00	0.00	2'478'128.84	- Modification de la politique de stationnement
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	550'000.00	0.00	560'000.00	0.00	547'100.00	
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	19'492.20	
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	2'000.00	0.00	19'000.00	0.00	1'750.00	
610.02.4370	Amendes	0.00	1'240'000.00	0.00	1'400'000.00	0.00	1'224'394.38	- Modification de la politique de stationnement

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	280'146.00	670'000.00	281'878.00	680'000.00	264'998.77	669'333.68	
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'150.00	0.00	6'225.00	0.00	8'160.48	0.00	
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	737.25	0.00	
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	1'100.00	0.00	280.00	0.00	10.25	0.00	
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	300.00	0.00	7'800.00	0.00	1'077.50	0.00	
610.03.3116.01	Achats matériel radio	3'280.00	0.00	805.00	0.00	71.40	0.00	
610.03.3123	Electricité	600.00	0.00	600.00	0.00	590.35	0.00	
610.03.3124	Carburant, combustible	400.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	700.00	0.00	700.00	0.00	428.38	0.00	
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	2'392.00	0.00	2'235.00	0.00	871.04	0.00	
610.03.3155	Entretien des véhicules	500.00	0.00	600.00	0.00	784.06	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	10'500.00	0.00	10'700.00	0.00	13'976.25	0.00	
610.03.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3182	Téléphones	2'013.00	0.00	2'208.00	0.00	163.46	0.00	
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	13'500.00	0.00	12'500.00	0.00	13'198.02	0.00	
610.03.3186	Primes d'assurances	20.00	0.00	100.00	0.00	10.55	0.00	
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)	0.00	0.00	0.00	0.00	37.00	0.00	
610.03.3223	Intérêts des emprunts	60.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3911	Imputations internes	238'631.00	0.00	235'625.00	0.00	224'882.78	0.00	
610.03.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	90'000.00	0.00	80'000.00	0.00	92'870.00	
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	380'000.00	0.00	380'000.00	0.00	388'840.80	
610.03.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4370	Amendes	0.00	200'000.00	0.00	220'000.00	0.00	187'622.88	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650	SDIS	3'758'911.00	1'181'570.00	3'773'897.00	1'238'740.00	3'479'834.38	1'344'847.44	
650.3011	Traitements	1'108'676.00	0.00	1'135'457.00	0.00	950'954.91	0.00	
650.3011.01	Primes	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'444.40	0.00	
650.3013	Soldes	1'161'050.00	0.00	1'169'350.00	0.00	1'192'860.50	0.00	
650.3013.03	Soldes JSP	14'900.00	0.00	10'500.00	0.00	442.00	0.00	
650.3030	AVS/AC/AF	177'792.00	0.00	177'773.00	0.00	146'566.76	0.00	
650.3040	Caisse de pensions	179'008.00	0.00	184'096.00	0.00	140'722.22	0.00	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3050	Assurances accidents	3'017.00	0.00	2'983.00	0.00	2'371.07	0.00	
650.3055	Assurances perte de gain	14'868.00	0.00	15'278.00	0.00	12'110.02	0.00	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'247.45	0.00	
650.3065	Frais d'habillement	38'000.00	0.00	48'200.00	0.00	23'837.05	0.00	
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	11'700.00	0.00	1'200.00	0.00	0.00	0.00	
650.3066	Frais de subsistance	58'900.00	0.00	63'200.00	0.00	58'779.89	0.00	
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	2'000.00	0.00	800.00	0.00	413.25	0.00	
650.3091	Frais de formation du personnel	37'450.00	0.00	48'450.00	0.00	27'411.61	0.00	
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
650.3093	Frais sanitaires	13'000.00	0.00	9'000.00	0.00	9'980.00	0.00	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	2'500.00	0.00	2'500.00	0.00	1'390.00	0.00	
650.3099.03	Charges diverses JSP	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5'750.00	0.00	6'700.00	0.00	4'945.57	0.00	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4'500.00	0.00	4'500.00	0.00	4'978.70	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	6'000.00	0.00	7'000.00	0.00	22'437.30	0.00	
650.3111.01	Achat de matériel informatique	3'600.00	0.00	14'040.00	0.00	7'247.10	0.00	
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3116	Achats équipements spécialisés	45'000.00	0.00	17'000.00	0.00	5'798.45	0.00	- Achat d'une machine de lavage pour appareils respiratoires
650.3116.01	Achats de matériel radio	5'250.00	0.00	8'750.00	0.00	1'388.70	0.00	
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	7'000.00	0.00	4'000.00	0.00	3'092.60	0.00	
650.3123	Electricité	500.00	0.00	500.00	0.00	345.75	0.00	
650.3124	Carburant, combustible	37'000.00	0.00	35'000.00	0.00	37'306.95	0.00	
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	5'000.00	0.00	4'000.00	0.00	1'922.60	0.00	
650.3135	Achats de matières premières	10'000.00	0.00	3'000.00	0.00	1'966.75	0.00	
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	36'920.00	0.00	38'560.00	0.00	33'666.15	0.00	
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7'500.00	0.00	8'500.00	0.00	7'465.15	0.00	
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	29'860.00	0.00	38'630.00	0.00	28'845.21	0.00	
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	14'500.00	0.00	14'500.00	0.00	12'585.00	0.00	
650.3155	Entretien des véhicules	15'500.00	0.00	22'400.00	0.00	16'284.25	0.00	
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'000.00	0.00	3'000.00	0.00	2'317.20	0.00	
650.3161	Loyers	583'860.00	0.00	577'560.00	0.00	587'922.50	0.00	
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	28'000.00	0.00	25'000.00	0.00	29'319.30	0.00	
650.3181	Frais de ports et CCP	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	5'675.40	0.00	
650.3182	Téléphones	5'075.00	0.00	11'250.00	0.00	11'725.14	0.00	
650.3184	Frais de contentieux	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	961.50	0.00	
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	5'000.00	0.00	8'170.03	0.00	
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	18'100.00	0.00	21'330.00	0.00	17'570.36	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650.3189	Prestations de services	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	5'343.20	0.00	
650.3189.01	Prestations de services avancées	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00	0.00	0.00	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	0.00	300.00	0.00	130.00	0.00	
650.3193	Cotisations	9'900.00	0.00	11'700.00	0.00	9'256.00	0.00	
650.3193.03	Cotisations JSP	400.00	0.00	390.00	0.00	0.00	0.00	
650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	25'000.00	0.00	0.00	0.00	22'243.00	0.00	
650.3199	Dépenses diverses	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	6'482.14	0.00	
650.3223	Intérêts des emprunts	35.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	8'000.00	0.00	2'000.00	0.00	10'911.25	0.00	
650.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	216'000.00	0.00	18'939.30	
650.4356.01	Facturation de services à des tiers	0.00	260'000.00	0.00	0.00	0.00	401'025.24	
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	8'000.00	0.00	18'000.00	0.00	8'583.20	
650.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13'557.90	
650.4514	Participation du Canton	0.00	913'570.00	0.00	1'004'740.00	0.00	902'741.80	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
66	PROTECTION CIVILE RIVIERA	2'366'330.00	462'283.00	2'380'018.00	469'453.00	2'493'375.85	671'985.17	
660	PROTECTION CIVILE / PERSONNEL	1'060'604.00	0.00	1'063'118.00	0.00	962'314.71	2'189.80	
660.3011	Traitements	827'537.00	0.00	815'396.00	0.00	724'686.79	0.00	
660.3011.01	Primes	1'524.00	0.00	1'532.00	0.00	1'806.00	0.00	
660.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	22'000.00	0.00	27'523.30	0.00	
660.3030	AVS/AC/AF	78'657.00	0.00	75'636.00	0.00	69'748.74	0.00	
660.3040	Caisse de pensions	134'461.00	0.00	132'359.00	0.00	114'534.03	0.00	
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3050	Assurances accidents	2'265.00	0.00	2'186.00	0.00	2'365.43	0.00	
660.3055	Assurances perte de gain	11'160.00	0.00	11'009.00	0.00	10'158.78	0.00	
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5'000.00	0.00	3'000.00	0.00	11'491.64	0.00	
660.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'189.80	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
661	PROTECTION CIVILE / OFFICE	216'805.00	0.00	215'208.00	0.00	200'598.42	0.00	
661.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	3'500.00	0.00	0.00	0.00	
661.3091	Frais de formation prof. du personnel	9'500.00	0.00	7'000.00	0.00	90.00	0.00	
661.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	2'347.87	0.00	
661.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	549.00	0.00	1'500.00	0.00	549.00	0.00	
661.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	
661.3111.01	Achats matériels informatique	7'100.00	0.00	3'400.00	0.00	5'325.18	0.00	
661.3116	Achats équipements spécialisés	1'200.00	0.00	1'050.00	0.00	784.80	0.00	
661.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	554.00	0.00	
661.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	2'500.00	0.00	0.00	0.00	269.80	0.00	
661.3151	Entretien de l'équipement de bureau	5'200.00	0.00	6'900.00	0.00	3'159.87	0.00	
661.3151.01	Entretien du matériel informatique	16'415.00	0.00	14'930.00	0.00	14'117.98	0.00	
661.3161	Loyers	137'620.00	0.00	137'500.00	0.00	146'920.00	0.00	
661.3170	Frais de réceptions et manifestations	15'000.00	0.00	15'000.00	0.00	9'835.15	0.00	
661.3181	Frais de ports et CCP	5'000.00	0.00	8'000.00	0.00	4'435.45	0.00	
661.3182	Téléphones	5'118.00	0.00	4'928.00	0.00	5'758.06	0.00	
661.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'300.00	0.00	1'000.00	0.00	2'355.15	0.00	
661.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	663.00	0.00	500.00	0.00	622.51	0.00	
661.3193	Cotisations	100.00	0.00	500.00	0.00	100.00	0.00	
661.3199	Dépenses diverses	3'500.00	0.00	3'500.00	0.00	3'373.60	0.00	
661.3223	Intérêts des emprunts	40.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
661.3313	Amortissements équipements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
662	PROTECTION CIVILE / INSTRUCTION	335'450.00	365'340.00	326'550.00	349'710.00	554'435.40	528'391.90	
662.3013	Soldes	266'700.00	0.00	265'950.00	0.00	523'083.89	0.00	
662.3065	Frais d'habillement	1'500.00	0.00	1'000.00	0.00	999.70	0.00	
662.3091	Frais de formation prof. du personnel	65'750.00	0.00	58'100.00	0.00	27'727.81	0.00	
662.3185	Honoraires et frais d'expertises	1'500.00	0.00	1'500.00	0.00	0.00	0.00	
662.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)	0.00	0.00	0.00	0.00	2'624.00	0.00	
662.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	221'400.00	0.00	212'760.00	0.00	442'300.70	
662.4511	Subventions cantonales	0.00	143'940.00	0.00	136'950.00	0.00	86'091.20	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
663	PROTECTION CIVILE / OUVRAGES PCI	636'177.00	94'943.00	662'824.00	117'743.00	639'207.40	128'403.47	
663.3113	Achats de mobilier	3'000.00	0.00	1'500.00	0.00	1'463.50	0.00	
663.3121	Eau, gaz	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	4'482.80	0.00	
663.3123	Electricité	30'000.00	0.00	40'000.00	0.00	27'798.90	0.00	
663.3124	Carburant, combustible	7'000.00	0.00	4'000.00	0.00	0.00	0.00	
663.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	5'000.00	0.00	5'000.00	0.00	4'797.00	0.00	
663.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	22'000.00	0.00	42'600.00	0.00	36'011.75	0.00	
663.3156	Entretien du matériel spécialisé	4'000.00	0.00	4'000.00	0.00	4'831.80	0.00	
663.3182	Téléphones	7'000.00	0.00	6'000.00	0.00	6'931.65	0.00	
663.3511	Charges cantonales	554'177.00	0.00	555'724.00	0.00	552'890.00	0.00	
663.4271	Locations d'installations PCI	0.00	40'000.00	0.00	40'000.00	0.00	58'191.32	
663.4362	Remboursements de frais	0.00	15'000.00	0.00	37'800.00	0.00	30'269.15	
663.4511	Subvention entretien locaux sanitaires	0.00	39'943.00	0.00	39'943.00	0.00	39'943.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2021

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
664	MATERIEL ET VEHICULES	117'294.00	2'000.00	112'318.00	2'000.00	136'819.92	13'000.00	
664.3114	Achats de machines et matériel	4'000.00	0.00	4'800.00	0.00	1'984.50	0.00	
664.3115	Achats de véhicules	30'000.00	0.00	45'000.00	0.00	66'794.00	0.00	
664.3116	Achats équipements spécialisés	10'014.00	0.00	9'118.00	0.00	10'798.85	0.00	
664.3124	Carburant, combustible	10'000.00	0.00	8'000.00	0.00	16'271.30	0.00	
664.3135	Achats de matières premières	3'500.00	0.00	2'500.00	0.00	2'050.10	0.00	
664.3153	Entretien des équipements loués	3'000.00	0.00	1'500.00	0.00	1'578.60	0.00	
664.3154	Entretien machines, matériel	3'200.00	0.00	3'040.00	0.00	2'551.10	0.00	
664.3155	Entretien des véhicules	16'580.00	0.00	18'760.00	0.00	14'674.25	0.00	
664.3156	Entretien du matériel spécialisé	3'000.00	0.00	2'000.00	0.00	1'948.20	0.00	
664.3186	Primes d'assurances	34'000.00	0.00	17'600.00	0.00	18'169.02	0.00	
664.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00	13'000.00	
664.4801	Prélèvement provision	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

		Sécurité Riviera	Budget 2021	Charges par nature					
			Budget 2021	Budget 2020	Ecart 2020	En %	Comptes 2019	Ecart 2019	En %
3	CHARGES		44'078'879.00	43'746'563.00	332'316.00	0.76%	41'733'044.27	2'345'834.73	5.6%
30	AUTORITES ET PERSONNEL		33'640'934.00	33'547'063.00	93'871.00	0.28%	32'089'552.13	1'551'381.87	4.8%
300	Autorités et commissions		265'800.00	265'800.00	0.00	0.00%	252'677.90	13'122.10	5.2%
301	Personnel Administratif		25'819'402.00	25'885'794.00	-66'392.00	-0.26%	24'950'798.29	868'603.71	3.5%
303	Charges sociales 1er pilier		2'377'748.00	2'294'414.00	83'334.00	3.63%	2'162'994.66	214'753.34	9.9%
304	Caisse de pension		3'900'362.00	3'836'720.00	63'642.00	1.66%	3'613'118.30	287'243.70	8.0%
305	Assurance accidents		397'352.00	390'480.00	6'872.00	1.76%	369'317.86	28'034.14	7.6%
306	Débours		408'820.00	441'255.00	-32'435.00	-7.35%	379'349.57	29'470.43	7.8%
309	Autres frais		471'450.00	432'600.00	38'850.00	8.98%	361'295.55	110'154.45	30.5%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES		6'530'956.00	6'440'731.00	90'225.00	1.40%	5'700'313.48	830'642.52	14.6%
310	Fournitures de bureau		180'499.00	190'295.00	-9'796.00	-5.15%	172'842.42	7'656.58	4.4%
311	Achats équipements		871'694.00	874'263.00	-3'569.00	-0.29%	571'006.07	300'687.93	52.7%
312	Eau et énergies		339'840.00	351'550.00	-11'710.00	-3.33%	316'556.58	23'283.42	7.4%
313	Marchandises et MP		255'000.00	228'200.00	26'800.00	11.74%	225'545.60	29'454.40	13.1%
314	Entretien du patrimoine		168'020.00	162'360.00	5'660.00	3.49%	158'594.64	9'425.36	5.9%
315	Entretien des équipements		1'242'540.00	1'193'345.00	49'195.00	4.12%	1'031'172.45	211'367.55	20.5%
316	Loyer		1'562'390.00	1'553'470.00	8'920.00	0.57%	1'548'160.11	14'229.89	0.9%
317	Réceptions		57'000.00	98'000.00	-41'000.00	-41.84%	46'494.13	10'505.87	22.6%
318	Honoraires et frais bancaires		1'604'548.00	1'600'753.00	3'795.00	0.24%	1'397'436.88	207'111.12	14.8%
319	Frais divers		249'425.00	188'495.00	60'930.00	32.32%	232'504.60	16'920.40	7.3%
32	INTERETS		11'641.00	8'700.00	2'941.00	33.80%	3'408.77	8'232.23	241.5%
322	Intérêts		11'641.00	8'700.00	2'941.00	33.80%	3'408.77	8'232.23	241.5%
33	AMORTISSEMENTS		487'500.00	369'500.00	118'000.00	31.94%	601'138.23	-113'638.23	-18.9%
330	Amortissement du patrimoine financier		274'500.00	156'500.00	118'000.00	75.40%	423'138.23	-148'638.23	-35.1%
331	Amortissements patrimoine adm.		213'000.00	213'000.00	0.00	0.00%	178'000.00	35'000.00	19.7%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.		722'177.00	692'724.00	29'453.00	4.25%	762'980.94	-40'803.94	-5.3%
351	Charges cantonales et intercom.		554'177.00	555'724.00	-1'547.00	-0.28%	552'890.00	1'287.00	0.2%
352	Communes et associations de communes		168'000.00	137'000.00	31'000.00	22.63%	210'090.94	-42'090.94	-20.0%
36	SUBVENTIONS		13'000.00	13'500.00	-500.00	-3.70%	11'987.00	1'013.00	8.5%
365	Subventions		13'000.00	13'500.00	-500.00	-3.70%	11'987.00	1'013.00	8.5%
39	IMPUTATIONS INTERNES		2'672'671.00	2'674'345.00	-1'674.00	-0.06%	2'563'663.72	109'007.28	4.3%
391	Imputations internes		2'672'671.00	2'674'345.00	-1'674.00	-0.06%	2'563'663.72	109'007.28	4.3%

		Sécurité Riviera	Budget 2021	Budget 2020	Ecart 2020	En %	Comptes 2019	Ecart 2019	En %
			Budget 2021	Budget 2020	Ecart 2020	En %	Comptes 2019	Ecart 2019	En %
4	REVENUS		44'078'879.00	43'746'563.00	332'316.00	0.76%	41'733'044.27	2'345'834.73	5.6%
42	REVENUS DU PATRIMOINE		7'816'500.00	7'891'500.00	-75'000.00	-0.95%	6'756'822.51	1'059'677.49	15.7%
422	REVENUS PLACEMENTS		0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.0%
423	REVENUS PATRIMOINE		855'000.00	860'000.00	-5'000.00	-0.58%	1'009'854.22	-154'854.22	-15.3%
427	LOCATIONS, REDEVANCES		6'961'500.00	7'031'500.00	-70'000.00	-1.00%	5'746'968.29	1'214'531.71	21.1%
43	TAXES, EMOLUMENTS		30'467'313.00	30'026'108.00	441'205.00	1.47%	29'676'708.64	790'604.36	2.7%
431	EMOLUMENTS		549'500.00	532'000.00	17'500.00	3.29%	600'325.65	-50'825.65	-8.5%
435	PRESTATIONS DIVERSES		24'013'913.00	23'195'008.00	818'905.00	3.53%	22'896'024.52	1'117'888.48	4.9%
436	REMBOURSEMENTS		1'363'900.00	1'529'100.00	-165'200.00	-10.80%	1'765'512.37	-401'612.37	-22.7%
437	AMENDES		4'540'000.00	4'770'000.00	-230'000.00	-4.82%	4'414'846.10	125'153.90	2.8%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON		3'122'395.00	3'154'610.00	-32'215.00	-1.02%	2'735'849.40	386'545.60	14.1%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON		3'122'395.00	3'154'610.00	-32'215.00	-1.02%	2'735'849.40	386'545.60	14.1%
49	IMPUTATIONS INTERNES		2'672'671.00	2'674'345.00	-1'674.00	-0.06%	2'563'663.72	109'007.28	4.3%
491	IMPUTATIONS INTERNES		2'672'671.00	2'674'345.00	-1'674.00	-0.06%	2'563'663.72	109'007.28	4.3%

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule budget 2021

600 Autorités	
charges	324'450.00
revenus	0.00
total	324'450.00

605.00 Ambulance Riviera	
charges	5'294'119.00
revenus	5'065'942.00
total	228'177.00

610.00 Off. du Stat. Personnel	
charges	2'702'671.00
revenus	2'702'671.00
total	0.00

601 Direction & Services	
charges	2'237'518.00
revenus	90'000.00
total	2'147'518.00

606.00 SG - utili	
charges	1'087'866.00
revenus	2'400.00
total	1'085'466.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1'244'083.00
revenus	3'200'000.00
total	-1'955'917.00

602 Chancellerie	
charges	565'549.00
revenus	415'000.00
total	150'549.00

607.00 Amendes d'ordre	
charges	1'388'873.00
revenus	800'000.00
total	588'873.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	2'099'436.00
revenus	6'252'000.00
total	-4'152'564.00

603 Police Riviera	
charges	17'222'809.00
revenus	2'224'000.00
total	14'998'809.00

608.00 Polcom / admin	
charges	1'253'708.00
revenus	978'000.00
total	275'708.00

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	280'146.00
revenus	670'000.00
total	-389'854.00

604 Prévention	
charges	888'528.00
revenus	8'500.00
total	880'028.00

609.00 Signalisation	
charges	1'363'882.00
revenus	157'000.00
total	1'206'882.00

650 SDIS Riviera	
charges	3'758'911.00
revenus	1'181'570.00
total	2'577'341.00

66.00 Protection Civile	
charges	2'366'330.00
revenus	462'283.00
total	1'904'047.00

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total charges	19'869'513.00	15'388'125.00	20'679'578.00
total charges			
total revenus	44'078'879.00	37'953'638.00	30'263'420.00
total contrôlé	24'209'366.00	22'565'513.00	9'583'842.00
	19'869'513.00	15'388'125.00	20'679'578.00

total charges brutes	44'078'879.00	37'953'638.00	30'263'420.00
total revenus	24'209'366.00	22'565'513.00	9'583'842.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Charges et revenus par service

Budget 2021

No	Services	Budget 2021			Budget 2020			Comptes 2019		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	324'450.00	0.00	324'450.00	366'700.00	0.00	366'700.00	299'284.98	1'246.60	298'038.38
601	Direction & Services	2'237'518.00	90'000.00	2'147'518.00	2'421'316.00	90'000.00	2'331'316.00	1'558'181.14	103'750.49	1'454'430.65
602	Chancellerie	565'549.00	415'000.00	150'549.00	535'938.00	382'400.00	153'538.00	514'397.57	423'302.40	91'095.17
603	Police Riviera	17'222'809.00	2'224'000.00	14'998'809.00	16'917'982.00	2'326'000.00	14'591'982.00	16'479'458.30	2'282'674.24	14'196'784.06
604	Prévention	888'528.00	8'500.00	880'028.00	875'324.00	8'500.00	866'824.00	825'200.54	15'805.55	809'394.99
605	Ambulance Riviera	5'294'119.00	5'065'942.00	228'177.00	5'152'758.00	4'903'977.00	248'781.00	5'139'486.74	4'744'736.47	394'750.27
606	UTLI	1'087'866.00	2'400.00	1'085'466.00	1'080'556.00	6'400.00	1'074'156.00	923'633.05	3'948.15	919'684.90
607	Amendes d'ordre	1'388'873.00	800'000.00	588'873.00	1'334'648.00	810'000.00	524'648.00	1'521'881.19	791'613.19	730'268.00
608	Police du commerce	1'253'708.00	978'000.00	275'708.00	1'216'152.00	976'500.00	239'652.00	1'057'933.55	982'204.77	75'728.78
Total comptes 600 à 608		30'263'420.00	9'583'842.00	20'679'578.00	29'901'374.00	9'503'777.00	20'397'597.00	28'319'457.06	9'349'281.86	18'970'175.20
609	Signalisation	1'363'882.00	157'000.00	1'206'882.00	1'358'735.00	160'000.00	1'198'735.00	1'308'488.85	177'496.31	1'130'992.54
610	Office du stationnement	2'702'671.00	2702'671.00	0.00	2'704'345.00	2'704'345.00	0.00	2'642'374.37	2'642'374.37	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1'244'083.00	3'200'000.00	-1'955'917.00	1'305'925.00	3'170'000.00	-1'864'075.00	1'220'823.79	3'279'608.84	-2'058'785.05
610.02	Stationnement Vevey	2'099'436.00	6'252'000.00	-4'152'564.00	2'040'391.00	6'479'000.00	-4'438'609.00	2'003'691.20	5'229'346.64	-3'225'655.44
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	280'146.00	670'000.00	-389'854.00	281'878.00	680'000.00	-398'122.00	264'998.77	669'333.68	-404'334.91
Total comptes 600 à 610.03		37'953'638.00	22'565'513.00	15'388'125.00	37'592'648.00	22'697'122.00	14'895'526.00	35'759'834.04	21'347'441.70	14'412'392.34
650	SDIS Riviera	3'758'911.00	1'181'570.00	2'577'341.00	3'773'897.00	1'238'740.00	2'535'157.00	3'479'834.38	1'344'847.44	2'134'986.94
66	Protection Civile	2'366'330.00	462'283.00	1'904'047.00	2'380'018.00	469'453.00	1'910'565.00	2'493'375.85	671'985.17	1'821'390.68
TOTAL ASR		44'078'879.00	24'209'366.00	19'869'513.00	43'746'563.00	24'405'315.00	19'341'248.00	41'733'044.27	23'364'274.31	18'368'769.96

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2021

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Budget 2021

	charges à répartir	Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	St-Léger	La Tour-de-Peilz	Vevey	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL	
Nombre d'habitants (scris 31.12.2019)		6'151	3'032	2'287	3'363	1'544	26'065	5'243	11'906	19'871	922	3'468	548	858	85'258	
Coefficient		5	3	3	3	3	6	4	5	6	2	0	0	0		
Nombre d'habitants pondéré		30'755	9'096	6'861	10'089	4'632	156'390	20'972	59'530	119'226	1'844	0	0	0	419'395	
600	Autorités	324'450.00	23'792.51	7'036.80	5'307.77	7'805.00	3'583.38	120'985.55	16'224.24	46'053.26	92'234.95	1'426.54	--	--	324'450.00	
601	Direction & Services	2'147'518.00	157'481.41	46'576.20	35'131.85	51'660.87	23'718.22	800'797.20	107'387.42	304'824.20	610'498.41	9'442.23	--	--	2'147'518.00	
602	Chancellerie	150'549.00	11'040.03	3'265.16	2'462.87	3'621.62	1'662.74	56'138.86	7'528.26	21'369.31	42'798.21	661.94	--	--	150'549.00	
603	Police Riviera	14'998'809.00	1'099'890.01	325'299.94	245'369.71	360'812.56	165'654.06	5'592'970.21	750'020.92	2'128'969.35	4'263'875.35	65'946.91	--	--	14'998'809.00	
604	Prévention	880'028.00	64'534.06	19'086.39	14'396.62	21'170.02	9'719.45	328'157.41	44'006.12	124'913.43	250'175.18	3'869.32	--	--	880'028.00	
605	Ambulance Riviera	228'177.00	16'732.64	4'948.79	3'732.81	5'489.04	2'520.10	85'085.90	11'410.07	32'388.03	64'866.37	1'003.25	--	--	228'177.00	
606	UTLI	1'085'466.00	79'599.20	23'542.00	17'757.44	26'112.06	11'988.41	404'764.07	54'279.12	154'073.82	308'577.28	4'772.59	--	--	1'085'466.00	
607	Amendes d'ordre	588'873.00	43'183.13	12'771.70	9'633.54	14'165.98	6'503.80	219'587.38	29'446.81	83'586.14	167'405.36	2'589.16	--	--	588'873.00	
608	Police du commerce	275'708.00	20'218.17	5'979.66	4'510.38	6'632.45	3'045.05	102'809.94	13'786.88	39'134.70	78'378.53	1'212.24	--	--	275'708.00	
	TOTAL	20'679'578.00	1'916'471.16	448'506.64	338'303.00	497'469.60	228'395.20	7'711'296.52	1'034'089.84	2'935'312.24	5'878'809.63	90'924.17	--	--	20'679'578.00	
	Coût par habitant budget 2021	246.54	147.92	147.92	147.92	147.92	295.85	197.23	246.54	295.85	98.62	--	--	--		
	Coût par habitant budget 2020	243.62	146.17	146.17	146.17	146.17	292.35	194.90	243.62	292.35	97.45	--	--	--		
	Coût par habitant comptes 2019	226.57	135.94	135.94	135.94	135.94	271.89	181.26	226.57	271.89	90.63	--	--	--		
66	Protection Civile	1'904'047.00	137'368.85	67'712.95	51'075.04	75'105.09	34'481.79	582'103.56	117'090.69	265'893.92	443'774.40	20'590.81	77'450.03	12'238.36	19'161.51	1'904'047.00
	Coût par habitant (Budget 2020 : 22.46)		22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33	22.33		
650	SDIS Riviera	2'577'341.00	197'218.66	97'214.59	73'327.76	107'827.40	49'505.06	835'718.47	168'105.58	381'740.42	637'121.11	29'561.96	--	--	--	2'577'341.00
	Coût par habitant (Budget 2020 : 31.62)		32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	32.06	--	--		
609	Signalisation	1'206'882.00	--	--	--	--	--	543'850.13	--	248'420.47	414'611.39	--	--	--	1'206'882.00	
610	Office du stationnement	-6'498'335.00	--	--	--	--	--	-1'955'917.00	--	-389'854.00	-4'152'564.00	--	--	--	-6'498'335.00	
TOTAL PAR COMMUNE		19'869'513.00	1'851'058.66	613'434.18	462'705.79	680'402.09	312'382.05	7'717'051.67	1'319'286.12	3'441'513.06	3'221'752.54	141'076.94	77'450.03	12'238.36	19'161.51	19'869'513.00
	Coût par habitant budget 2021	300.94	202.32	202.32	202.32	202.32	296.07	251.63	289.06	162.13	153.01	22.33	22.33	22.33		
	Coût par habitant budget 2020	297.71	200.26	200.26	200.26	200.26	295.50	248.98	284.91	144.17	151.53	22.46	22.46	22.46		
	Coût par habitant comptes 2019	274.62	183.99	183.99	183.99	183.99	260.34	229.30	260.13	177.44	138.67	21.41	21.41	21.41		



CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 01/2020
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Complément de réponse suite à l'interpellation de
Mme la Conseillère Isabel Jerbia (Vevey), déposée lors
de la séance du Conseil intercommunal du
28 novembre 2019, intitulée « Sécurité plus que
nécessaire d'urgence ! »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 28 novembre 2019, une réponse orale a été apportée par le Comité de direction à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Isabel Jerbia (Vevey), intitulée « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! ».

Suite au déroulement de la séance précitée, les services de l'ASR ont souhaité fournir des informations supplémentaires à la réponse qui a été formulée, ce qui justifie l'établissement du présent complément de réponse à l'attention du Conseil intercommunal.

L'interpellation en question comprend, d'une part, des considérations introductives et, d'autre part, sept questions plus précises auxquelles il est répondu en détail.

Détermination sur les considérations introductives

L'interpellation de Madame la Conseillère Isabel Jerbia mentionne divers éléments à propos desquels le Comité de direction souhaiterait se déterminer.

En premier lieu, au deuxième paragraphe, il est indiqué que, dans une zone 30 km/h, « les piétons n'ont pas la priorité ».

Cette allégation fait notamment référence à la situation relative à la rue du Torrent à Vevey, qui serait « *maintenant* signalée zone 30km/h ». A cet égard, il est précisé que la rue en question bénéficie de ce statut depuis le début de l'année 2018. Aucune modification à ce régime n'a été apportée, ceci même durant la période de la Fête des Vignerons 2019.

Certes, dans les zones 30 km/h, les piétons ne jouissent pas de la priorité sur les véhicules. Cela étant, dans ces zones, une obligation accrue de précaution incombe aux conducteurs, à qui il est imposé de rouler particulièrement prudemment. En effet, ils doivent s'attendre à tout moment à la présence de piétons voulant traverser la chaussée (source : Bureau de prévention des accidents, *Zones 30, Des routes sûres pour tous*, 3.003.02 – 05 2019).

Il est également rappelé que l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre prévoit des exceptions consistant à conserver – à certains endroits, comme aux abords des écoles et des homes (art. 4 al. 2 *in fine*) – des passages pour piétons. Il est de la compétence de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), lors de la validation de la zone 30, de désigner les passages pour piétons qui peuvent être conservés.

Au cinquième paragraphe, l'interpellatrice signale qu'à la rue du Midi, à Vevey, des automobilistes ne respecteraient pas les 30 km/h imposés à cet endroit, ce qui justifierait la pose d'un ralentisseur.

À ce propos, il est précisé que durant le mois de mars 2019, l'ASR a procédé à des relevés de vitesse à l'endroit en question. Ceux-ci ont démontré que la vitesse moyenne était de 22 km/h et la V85 (comportement du 85% des usagers) inférieure à 30 km/h.

Ces vitesses étant acceptables et conformes aux normes en vigueur, la situation ne justifie pas, à notre sens, l'adoption de mesures supplémentaires, comme la pose d'un ralentisseur.

Enfin, dans le sixième paragraphe de l'interpellation, il est fait état d'« une pétition de plus de 200 signatures » relative à la problématique concernant un autre secteur de la Ville de Vevey, à savoir l'axe Clos-Chenevières et les rues attenantes. Renseignements pris auprès de la Ville de Vevey, il apparaît que sur les 205 signataires comptabilisés, seuls 52 étaient parents d'enfants scolarisés à Vevey.

Réponses aux questions de l'interpellation

Question 1

Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?

Réponse 1

Le Lieutenant Pierre-André Emery occupe actuellement le poste de Chargé de prévention auprès de Police Riviera.

Dans le cadre de cette fonction, il accomplit notamment des tâches de formation, d'information et de contrôle relatives à la prévention - routière, en particulier - sur l'ensemble du territoire de la Riviera.

Concernant la problématique plus spécifique relevée par l'interpellatrice, son rôle s'est limité à favoriser des actions de prévention aux abords des collèges du Rivage et de la Veveyse. En effet, à la suite d'une demande formulée par la Direction des écoles primaires de la Ville de Vevey, les présences policières à proximité des collèges précités ont été accentuées.

À titre d'exemple, au mois de novembre 2019, 29 présences dans ce secteur ont été dénombrées. Ces dernières représentent tant les actions des Répondants de proximité que celles des policiers de l'Unité de prévention, ainsi que des Assistants de sécurité publique.

Question 2

Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que :

- °rue du Midi
- °rue du Torrent
- °rue du Clos
- °etc.

Réponse 2

Au préalable, il y a lieu de relever que plusieurs rencontres et séances ont été mises sur pied, ceci à la suite de demandes de parents d'élèves.

Pour ce qui est de l'ASR, ses représentants ont notamment participé à une rencontre organisée par la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE), le 17 juin 2019, concernant la thématique de la sécurisation des collèges de la Prairie et de la Part-Dieu.

Le 4 octobre 2019, l'ASR a également pris part à une séance avec 2 parents d'élèves devant le collège du Clos.

Enfin, le 17 octobre 2019, le Directeur de l'ASR, M. Frédéric Pilloud, le Chef des services généraux, M. Sébastien Piu, ainsi que le Responsable de la Signalisation, M. Rocco Volpe, ont également participé à une vision locale sur plusieurs sites concernés. Lors de cette séance, étaient également présents Mme Elina Leimgruber, Syndique de la Ville de Vevey, MM Jérôme Christen et Etienne Rivier, Conseillers municipaux, ainsi que plusieurs représentants des services communaux de la Ville de Vevey (DAIE, DJEFS), une personne du Bureau d'étude indépendant Transitec, spécialisé dans les problématiques de mobilité, et deux représentants de la DGMR.

En substance, les actions suivantes (validées par la Ville de Vevey) ont été entreprises par l'ASR :

- o La mise en place d'aménagements spécifiques à certains endroits de la ville :
 - Carrefour Gare/Musée :
 - Marquage au sol avec potelets et pose d'un panneau OSR 1.23 « Attention enfants » ;
 - Carrefour Clos/Panorama :
 - Marquage au sol avec potelets et pose de deux panneaux OSR 1.23 « Attention enfants » ;
 - Carrefour Clos/St-Claire :
 - Ajout d'un panneau OSR 1.23 « Attention enfants » ;
 - Carrefour Chenevières/Prairie :
 - Ajout d'un panneau OSR 1.23 « Attention enfants » ;
- o La présence ponctuelle d'Assistants de sécurité publique aux carrefours en question.

De plus, durant l'année 2018, des mesures de sécurisation avaient déjà été prises dans le secteur de la rue du Torrent, dans le cadre de l'instauration d'une zone 30 km/h (création de priorités de droite et réduction du gabarit de la chaussée au profit de trottoirs plus larges).

Enfin, des mesures de sécurisation et de modération du trafic sont en cours pour le carrefour de l'avenue Nestlé (aménagements ayant notamment pour but de diminuer la vitesse des véhicules et améliorer les débouchés sur cette artère).

Question 3

Est-ce-que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?

Réponse 3

Oui, l'ASR agit en étroite collaboration avec les autorités communales, respectivement les divers services communaux concernés. Comme mentionné précédemment, plusieurs rencontres réunissant tant les services de la Ville que ceux de l'ASR ont été mises sur pied.

Question 4

Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?

Réponse 4

Comme indiqué ci-dessus, des mesures ont d'ores et déjà été adoptées, suite notamment aux demandes émanant de parents d'élèves. D'autres dispositions ont également été prises par la Ville de Vevey et ses services, telles que le contrôle des installations sur la RC 780.

Pour ce qui est de la formation des écoliers à la prévention routière, un accent particulier est mis sur la question de la traversée aux passages piétons lors des cours aux élèves de 1-2P organisés entre les mois de septembre et octobre. De plus, chaque élève reçoit également un sautoir de couleur jaune (*Triki*) qui n'est malheureusement que très faiblement utilisé.

Question 5

A quelle échéance ?

Réponse 5

Certains aménagements ont déjà été réalisés. En 2018, a été instaurée une zone 30 km/h qui englobe, entre autres, la rue du Torrent.

En 2019, il a été procédé à la sécurisation des traversées piétonnes et à la mise en place d'une signalisation complémentaire sur la RC 780. Durant la même année, l'avenue Nestlé a été sécurisée par le biais d'aménagements provisoires.

Dans le courant de l'année 2020, la sécurisation de l'avenue Nestlé interviendra de manière définitive, au moyen d'aménagements complémentaires.

Les résultats pourront être visibles dès lors que les travaux seront terminés (vraisemblablement second semestre 2020). Des comptages de trafic et de vitesse seront effectués.

Question 6

Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?

Réponse 6

Il n'incombe pas à l'ASR d'engager des patrouilleurs scolaires, cette thématique relevant, le cas échéant, de la compétence de la Ville de Vevey.

Pour ce qui est d'une éventuelle augmentation de présence d'Assistants de sécurité publique aux heures de rentrées et sorties de classes, une telle prestation serait - en théorie - envisageable. Elle impliquerait toutefois une modification du contrat de prestations qui lie la Ville de Vevey à l'ASR.

Cette mesure, si elle devait être envisagée, nécessiterait également l'engagement de personnel. Effectivement, cette tâche ne pourrait pas être réalisée de manière régulière sans devoir recourir à des ressources supplémentaires.

Question 7

Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément ?

Réponse 7

Il y a lieu de rappeler que le principe des « feux simultanés » (feu vert pour piétons et feu vert avec clignotant pour les voitures qui obliquent) est une mesure totalement licite.

Ce procédé est appliqué dans de nombreuses villes en Suisse et a été validé par la DGMR. Pour ce qui est plus précisément de l'axe Clos-Chenevières, il convient de garder à l'esprit que le moyen préconisé par l'interpellatrice aurait indubitablement des incidences négatives sur la fluidité du trafic.

En outre, il est rappelé que la mesure n'est mise en place que moyennant le respect de certaines conditions, soit :

- de faibles charges de trafic sur les mouvements concernés ;
- une bonne visibilité dans les virages ;
- des feux clignotants qui avertissent les automobilistes du conflit.

Il est précisé que les feux en question existaient avant les travaux qui ont été réalisés sur la RC 780 et qu'ils n'avaient pas fait l'objet, jusqu'ici, de critiques particulières.

Au demeurant, les services de l'ASR n'ont pas connaissance d'un accident dans lequel la responsabilité d'un automobiliste a été engagée.

En dépit de ces éléments et bien que cela ne concerne pas directement l'ASR, la Ville de Vevey procédera à une étude complémentaire pour analyser les conséquences de la suppression partielle ou totale de tous les mouvements antagonistes sur la RC 780 du secteur de l'avenue de la Gare/rue des Chenevières.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté les précisions utiles à compléter la réponse aux questions de Madame Isabel Jerbia, Conseillère intercommunale.

La sécurité routière des tous les usagers, en particulier des piétons, fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'ASR et de ses partenaires. Ils se tiennent volontiers à la disposition de l'interpellatrice pour de plus amples renseignements.

Ainsi adopté le



Annexe : interpellation de Mme Isabel Jerbia



Sécurité plus que nécessaire d'urgence !

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal ASR,
Monsieur le Président du Comité directeur,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur,
Chères et chers collègues,

Le 11 novembre 2019 les parents des enfants fréquentant le collège de La Veveyse ont reçu un courrier de l'Etablissement Primaire de Vevey expliquant que les responsables de ce dernier étaient extrêmement attentifs à la sécurité des élèves et notamment à la dangerosité du trafic automobile aux abords des bâtiments scolaires.

Ce courrier rappelle également que la rue du Torrent est maintenant signalée zone 30km/h. Les zones 30 n'ont généralement pas de passage piéton. Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où ils le souhaitent.

Il y est également demandé, afin d'éviter tout accident, que les parents demandent aux enfants de faire preuve de prudence et de continuer à utiliser les passages piétons situés vers les Galeries du Rivage et devant le Centre Doret ainsi que le passage sous voies à côté du parc de l'Arabie.

Il est dit aussi que M.Emery, chargé de prévention à Police Riviera a été rendu attentif à cette situation.

En janvier de cette même année un courrier avec 6 pages de signatures de riverains a été adressé à la Municipalité de Vevey demandant la pose d'un ralentisseur devant l'entrée de la Garderie des Cèdres à la rue du Midi, rue signalée également en zone 30km/h. Malheureusement ce 30km/h n'est pas respecté par bien des automobilistes.

En outre, dans un autre secteur de Vevey, à savoir l'axe Clos-Chenevières et les rues attenantes, un autre problème récurrent a été signalé, notamment par différents courriers adressés à la Municipalité de Vevey depuis mai 2019, une pétition de plus de 200 signatures ainsi qu'une interpellation, toutes deux déposées lors de la séance du Conseil Communal de Vevey le 10 octobre dernier. En effet, afin d'améliorer la fluidité du trafic, on donne le feu vert aux piétons en même temps qu'aux automobilistes croisant le passage piéton concerné. Un clignotant orange est censé rappelé que le piéton est prioritaire, mais dans ce cas-là non plus, cette règle n'est pas respectée par bien des automobilistes. Des accidents ont été évités de peu: car des enfants se sont ainsi vus couper la priorité, avec le passage d'une voiture à vive allure juste devant eux, ou encore un brusque freinage. A nouveau, il s'agit d'une zone particulièrement délicate, où se trouvent des écoles, un EMS et une institution pour personnes en situation de handicap.

Par cette interpellation le groupe de Vevey demande donc au Comité de direction d'ASR de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le rôle de M. Emery de Police Riviera ?
- Qu'envisage le Comité directeur pour répondre aux besoins de sécurisation des zones qui posent problèmes telles que :
 - °rue du Midi
 - °rue du Torrent
 - °rue du Clos
 - °etc.
- Est-ce-que l'Association Sécurité Riviera a été contactée par les autorités communales afin de plancher sur cette problématique ?
- Si oui, quel en est le résultat et les mesures envisagées pour améliorer la sécurité routière ?
- A quelle échéance ?
- Est-ce que l'Association Sécurité Riviera a une volonté d'introduire des patrouilleurs scolaires sur les itinéraires scolaires ou de renforcer la présence des agents aux heures de rentrées et sorties des classes comme cela se fait à Montreux ?
- Les feux piétons de l'axe Clos-Chenevières ne peuvent-ils pas être simplement réglés pour que le vert soit attribué alternativement aux piétons et aux automobilistes, plutôt que simultanément?

Nous souhaitons une réponse orale.

Au nom du groupe de Vevey au Conseil Intercommunal d'ASR,
Isabel Jerbia

